Contributors

Raoult, Fernand, 1874-

Publication/Creation

Paris : G. Steinheil, 1902.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/f3w6ga85

License and attribution

Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org







Digitized by the Internet Archive in 2017 with funding from Wellcome Library

https://archive.org/details/b29012521

A mer confreres de A Bartholomeni's Hozekal en sonveni du d'aimable acceed qu'ils nous out-fait. Cordial hommage.

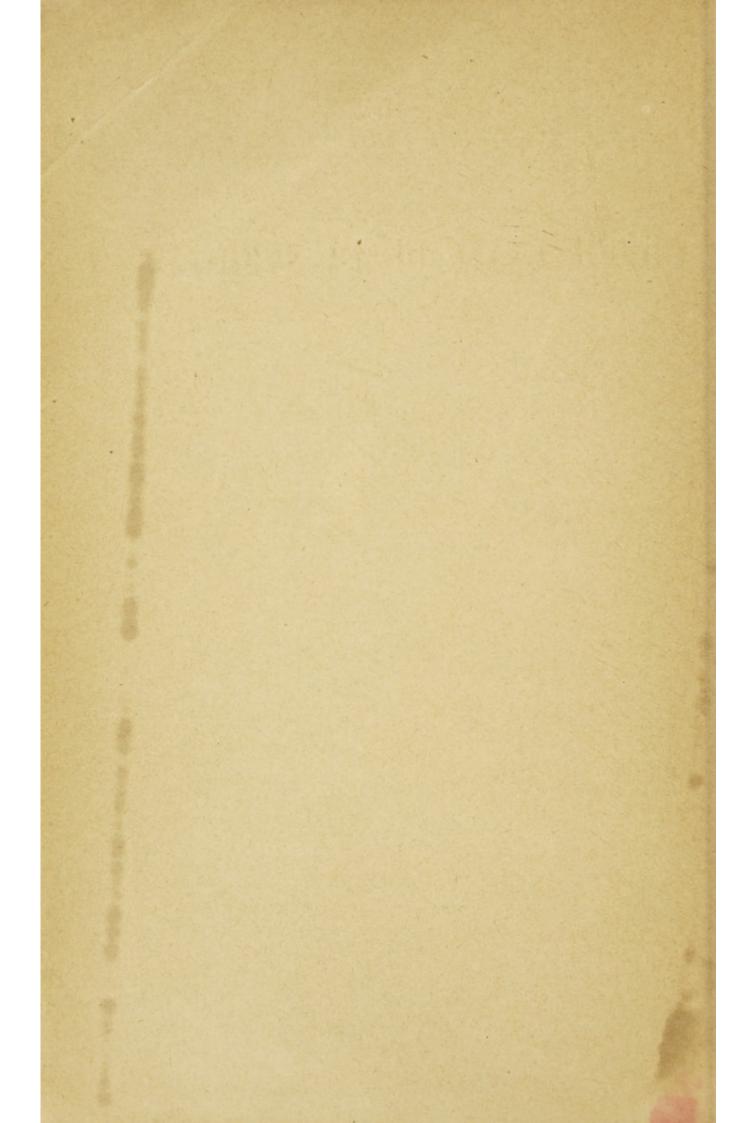
Sr Thaoult

12 quillets 1908.

ÉTUDE

SUR LA

PROPHYLAXIE DE LA SYPHILIS



ÉTUDE

SUR LA

PROPHYLAXIE DE LA SYPHILIS

PAR

Le D^r Fernand RAOULT

 Il est vrai que chacun ne pourra pas aller dans la pratique aussi loin que nos pensées vont sur le papier; mais enfin lorsqu'on ne pourra pas aller jusqu'à la perfection. Il ne sera pas inutile de l'avoir connue et de s'être efforcé d'y atteindre; c'est le meilleur moyen d'en approcher. »

FÉNELON.

PARIS

G. STEINHEIL, ÉDITEUR

8

2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE-6°

1902

WELLCOME LIBRARY General Collections М 20668 -

M. LE PROFESSEUR FOURNIER

MÉDECIN DE L'HÔPITAL SAINT-LOUIS MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR

> Que mon Maître daigne accepter cette dédicace comme un très respectueux hommage, comme un gage du souvenir ému que je garderai de sa bonté, comme un témoignage de ma gratitude.

M. LE PROFESSEUR LANDOUZY

NÉDECIN DES HÔPITAUX MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Hommage respectueux et reconnaissant.

A M. LE DOCTEUR GAUCHER

MÉDECIN DE L'HÔPITAL SAINT-ANTOINE PROFESSEUR AGRÉGÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

> Témoignage de mes sentiments respectueux et de ma gratitude pour les conseils et les encouragements qui m'ont été prodigués.



A MONSIEUR BRIEUX

.

.

En témoignage de ma respectueuse admiration.



ÉTUDE SUR LA PROPHYLAXIE DE LA SYPHILIS

INTRODUCTION

La syphilis a déjà fait l'objet de bien des travaux.

Ces travaux ont révélé les manifestations multiples de cette ennemie de l'individu et de la race et ainsi elle est apparue plus terrible, à mesure qu'on l'a mieux connue et que s'est imposée la nécessité d'y rattacher des affections incurables, jusque-là considérées comme distinctes.

Mais de ces travaux, si précieux pour les médecins, bien peu sont à la portée du public; il importe, cependant, à l'heure où le péril apparaît si grand, que l'on s'adresse à tous les intéressés, c'est-àdire à tous les humains, puisqu'aucun de ceux qui sont indemnes aujourd'hui ne peut être sûr de n'être pas frappé demain.

De grands écrivains, observant la vie, méditant profondément sur ses réalités, plus poignantes que n'importe quelle fiction, ont vu combien d'âmes ont souffert du fait de la tare physique et, en des pages sublimes, ils ont dit ces souffrances.

Cette phalange de vaillants qui s'honore des noms de Brieux, de Tolstoï, de Michel Corday, a montré que, même de nos jours, on peut, faisant œuvre d'art, travailler tout ensemble pour le beau, le bien et le vrai.

Et ceux qui n'avaient pu entendre notre langage savant ont compris ces vérités dites par un artiste qui a su émouvoir le cœur en même temps qu'il jetait la lumière dans l'esprit. Montrer le mal n'est pas tout, il faut indiquer le remède ; la tâche a été accomplie jusqu'au bout ; ceux qui nous ont émus par la peinture de nos misères nous ont aussi montré combien la réforme de nos mœurs serait puissante contre le péril immense.

Or, ces réformes contrarient bien des idées regues, et beaucoup, qui ne sont pas foncièrement mauvais, mais qui ont peine à se dégager des anciens errements, soulèvent des objections.

La continence jusqu'au mariage, quel beau rêve, s'est-on écrié, mais la réalisation en est impossible.

Elle est si peu dans nos mœurs que, parmi les très rares continents, il n'en est guère qui oseraient l'avouer, de crainte d'être couverts de ridicule et regardés comme des êtres anormaux.

Ne voit-on pas les jeunes filles, elles-mêmes, qui pourtant souffriront, au lendemain du mariage, dans leurs cœurs d'épouses et dans leurs cœurs de mères, de ces fautes de jeunesse, proclamer qu'elles ne voudraient pas d'un époux qui n'aurait point eu de maîtresses.

Je dois avouer que j'ai connu des heures d'anxiété poignante et je sais que d'autres ont souffert comme moi.

Le doute, l'affreux doute étreint notre jeunesse.

Ce qu'on appelle la vie de plaisir vient nous tenter avec l'approbation, l'encouragement de la société, mais nous apercevons les dangers :

Si nous pouvons, sans dégoût, changer chaque jour l'objet de nos amours, le fléau nous guette.

Si, plus tendres, plus amoureux vraiment, nous ne pouvons souffrir ce commerce impur ; si nous ne pouvons séparer l'être moral de l'être physique, si nous voulons, en un mot, le véritable amour, notre santé peut être sauvegardée ; mais alors pourrons-nous, sans souffrir affreusement, renoncer à ces premières amours ?

Et si, chose plus grave, ces amours sont fécondes, nous faudrat-il loyalement épouser la mère de notre enfant, quelle que soit la différence de situation sociale? Quel scandale !

Nous faudra-t-il lâchement abandonner la mère et l'enfant au risque de ne pouvoir jamais chasser le remords?

Si, effrayés par ces deux risques, nous nous résignons à attendre l'heure où nous pourrons librement aimer, n'y a-t-il pas danger C'est pour avoir connu ces heures d'angoisse que je veux essayer de faire la lumière sur ce point, bien que je ne traite pas particulièrement de la continence, mais des divers moyens prophylactiques de la syphilis.

Incidemment, cette étude prophylactique m'amène à étudier la question de la continence, je le ferai sans idée préconçue, heureux, si je puis éviter à ceux qui me suivront, le doute qui m'a tant tourmenté. La question a de quoi tenter ceux qui s'efforcent de lutter contre la syphilis ; car, si on ne peut espérer que la démonstration de la possibilité de la continence, pour des hommes parfaitement constitués, fera tous les jeunes gens continents, on doit cependant reconnaître que beaucoup, qui s'exposaient au danger simplement parce qu'ils se croyaient obligés d'affirmer ainsi leur virilité, seront sauvés.

Les littérateurs ont droit à toute notre gratitude pour le précieux secours qu'ils nous apportent. Ils peuvent, en charmant le public, attirer son attention sur ces débats scientifiques et le disposer à nous écouter, mais ils ne peuvent convaincre, il faut pour cela que nous apportions les preuves de ce qu'ils avancent.

Artistes et savants doivent s'unir pour une œuvre commune.

Je vais essayer, dans ce modeste travail, d'apporter l'appui scientifique aux écrivains qui ont signalé le danger des maladies vénériennes et indiquer les moyens moraux d'y remédier. Mais, quelque importance que le médecin attribue à la réforme de nos mœurs, il doit reconnaître qu'on ne peut la réaliser en un jour, ni même la réaliser complètement, et qu'il convient d'examiner par quels autres moyens il faut lutter contre la syphilis.

C'est ainsi qu'après un court exposé du péril, je passerai en revue les remèdes dont nous disposons.

Ceux qui connaissent le sujet que je traite seront frappés de la disproportion qui existe entre son immensité et mon modeste travail ; il faudrait pour le bien traiter une vie d'homme et de gros volumes, et je ne puis faire qu'un sommaire.

Ayant eu le bonheur d'entendre mon maître, M. le professeur

Fournier, parler du danger avec tant d'éloquence, je me suis passionné, comme lui, pour cette question qu'il sait rendre si émouvante, et j'ai voulu, suivant son exemple, travailler au triomphe de la prophylaxie. Qu'il me soit pardonné si j'ai entrepris un travail au-dessus de mes forces.

PREMIÈRE PARTIE

LE PÉRIL

CHAPITRE PREMIER

La Syphilis. - Ses origines.

La syphilis est une maladie spécifique de caractère infectieux, exclusivement propre à l'espèce humaine, importée dans l'organisme par contagion ou par hérédité, chronique d'évolution et indéfinie comme durée, essentiellement intermittente comme manifestations, et constituée par une innombrable série de symptômes ou de lésions qui peuvent, sous des formes naturellement très diverses et naturellement aussi très variables comme gravité, intéresser tous les systèmes de l'économie. Telle est la définition que donne M. le professeur Fournier dans son important traité de la syphilis.

Il nous semble que jamais on n'en pourra donner de meilleure tant elle est précise et complète.

D'ou vient la syphilis? A quelle époque fit-elle, pour la première fois, son apparition dans le monde? Questions qui soulevèrent bien des débats à travers les siècles qui suivirent la grande épidémie qui sévit sur l'Europe, au moyen âge.

Deux camps ont subsisté jusqu'à nos jours ; l'un défend l'origine antique, l'autre l'origine américaine admise par presque tous ceux qui pensent que la syphilis était inconnue avant l'épidémie du xv^e siècle.

2

RAOULT.

Astruc (1) figure au premier rang parmi ceux que rallie cette opinion; il s'appuie sur le silence des médecins, des historiens et des poètes, en faisant remarquer que ceux-ci n'auraient pu s'empêcher de railler les débauchés tant sur la nature que sur la cause d'une maladie qu'ils se seraient attirée par dissolution.

Nous verrons ses contradicteurs invoquer, précisément, le témoignage des écrivains de l'antiquité, pour le combattre.

Astruc s'appuie, en second lieu, sur ce fait, que la syphilis n'avait pas de nom universellement admis avant que Fracastor ne l'eût si heureusement baptisée ; ce fait est incontestable.

Enfin, il nie que la Bible, que l'on avait fouillée pour y découvrir des exemples de syphilis, en fournisse vraiment.

Pour lui, la maladie de David, si souvent citée comme une manifestation de la vérole, doit être prise au sens figuré ; le Roi-Prophète se plaint non de douleurs de corps, mais de douleurs de l'âme causées par le péché. Il faut reconnaître qu'étant donné le langage poétique des livres saints jet leur jcaractère religieux, cela se peut entendre ainsi.

Astruc ne saurait laisser passer, sans le signaler à notre attention, l'étonnement des médecins du moyen âge à la vue de cette maladie terrible que tous considérèrent comme nouvelle.

Constatation de grande importance, car on ne peut mettre en doute la valeur de ces savants auxquels nous devons rendre l'hommage qu'ils méritent.

Jean de Vigo, médecin du pape Jules II, a parfaitement raison de nous rappeler ce devoir dans la lettre d'outre-tombe qu'écrivit, sous son inspiration, M. le professeur Fournier. Grâce à l'élégante traduction qui met leurs œuvres à notre portée, nous pouvons voir que si ces anciens syphiliographes n'avaient pas décrit longuement toutes les manifestations de la syphilis, ils les connaissaient cependant.

Ils la distinguaient des autres maladies vénériennes.

Ils savaient que le chancre succède souvent au coït. Ils connaissaient les caractères de son induration ; l'intervalle de six semaines

(1) ASTRUC, Trailé des maladies vénériennes. Traduit du latin par JAULT. Paris, 1743-1777. la seconde incubation, comme l'on dit, qui s'écoule entre l'accident initial et les accidents secondaires. Les douleurs nocturnes, les gommes ne leur avaient pas échappé ; ils avaient institué le traitement mercuriel par les frictions, d'une action si puissante.

Jacques de Béthencourt, dans son nouveau carême de pénitence, paru en 1527, dit que le mal est contagieux, qu'il est le plus souvent d'origine vénérienne, mais qu'il peut reconnaître pour cause: « tout contact, même un contact pudique et chaste », que cela se voit surtout chez les enfants, mais que des gens d'une vertu éprouvée contractèrent la contagion en allant visiter des malades. Il signale l'hérédité. Il dit que le premier phénomène se montre toujours au lieu même où cette contagion s'est exercée, puis il montre comment, ultérieurement, consécutivement, le mal vénérien devient une diathèse se révélant par des éruptions, des tumeurs, des ulcères et des douleurs; enfin il décrit le tertiarisme dans les accidents qui se produisent, après un temps assez long, lorsque la maladie a vieilli : lésions des os, du cerveau, du foie, des fosses nasales, du larynx, cachexie (1).

Comment croire que ces auteurs si savants, si bons observateurs, aient pu ignorer l'évolution de la syphilis à travers les âges et s'en montrer si surpris, si vraiment elle n'était pas inconnue avant leur temps. Jacques de Béthencourt, qui nous dit que le mal comptait en France un nombre infini de victimes, au point d'y être plus fréquent à lui seul que toutes les autres maladies réunies, croyait fermement que l'origine de ce mal ne remontait pas à plus de trente ans, et son témoignage s'ajoute à celui des écrivains les plus érudits et les plus autorisés de la même époque. Ce témoignage est très éloquent.

Plusieurs thèses ont été soutenues à la Faculté sur les origines de la syphilis, les auteurs sont toujours divisés en deux camps.

Delzenne (2) pense que les travaux de son temps ont consacré d'une façon définitive l'idée d'Astruc ; d'après lui, toutes les descrip-

⁽¹⁾ Ces pages sont, tout entières, empruntées à M. le professeur Fournier, et nous lui demandons ici la permission de lui faire encore de nombreux emprunts.

⁽²⁾ DELZENNE, Thèses de Paris, 1867, I. IV, nº 163.

tions que l'on trouve dans les auteurs anciens ne se rapportent qu'au chancre simple, aux bubons, aux végétations, à la blennorrhagie, mais nullement à la syphilis. Ni Hippocrate, ni Celse, ni Galien n'en feraient mention.

Bassereau (1) partage cette manière de voir, et il considère comme un argument de valeur, en faveur de l'origine américaine, ce fait que, jusqu'au milieu du xvr^e siècle, on envoyait aux Indes ceux qui pouvaient se permettre le voyage pour y être guéris de la vérole, les navigateurs espagnols et portugais représentant le gayac comme un remède usité, de temps immémorial, aux Indes, contre une maladie semblable au mal français.

Loys Guyon Dolois, sieur de la Nauche (2), raconte comment deux jeunes gens de sa connaissance souffrirent de la vérole et s'en guérirent rapidement en Amérique en prenant chaque matin et chaque après-midi une tasse de décoction des jeunes branches de gayac fraîches, en se livrant aux exercices physiques et en observant la plus grande sobriété.

Ainsi voyons-nous les défenseurs de l'origine récente exposer un certain nombre d'arguments dignes de considération.

Passons maintenant à l'examen des raisons données par les défenseurs de l'origine antique pour justifier leur croyance.

Sans parler de Sanchez que l'on oppose souvent à Astruc ;

Sans parler de la thèse de Patté (3), Médecine comparée sur la syphilis, la morve et le farcin, qui ne tendrait à rien moins qu'à nous faire douter de l'existence de l'épidémie du xv^e siècle, en faisant appel à l'autorité de Fernel et en exposant que ce qui a pu engendrer cette idée d'épidémie, c'est le grand nombre de cas qui se présentèrent à l'observation dans un énorme rassemblement de populations malheureuses, appauvries par de longs voyages, des privations incroyables et travaillées par une infinité d'autres maladies, qu'il était d'usage de prendre alors pour la vérole.

Sans citer Viney (5) qui se fonde, pour admettre que la syphilis

⁽¹⁾ BASSEREAU, Thèses de Paris, 1883, t. I. nº 338.

⁽²⁾ Loys Guyon Dolois, sieur de la Nauche, Premières Leçons. Lyon, 1625.

⁽³⁾ PATTÉ, Thèses de Paris, 1847, t. XI, nº 251.

⁽⁴⁾ VINEY, Thèses de Paris, 1835, t. IX, nº 262.

a existé dans tous les temps, sur ce fait que les maladies vénériennes sont le plus souvent transmises par la prostitution et que la prostitution a toujours régné, et sur ce que des ordonnances royales et des règlements de police et de santé ont été publiés dans les 1X^e, XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles pour soumettre les femmes publiques à certaines règles, en vue de les empêcher de transmettre, dans leurs débauches, les maladies qu'elles avaient contractées.

Sans parler de ces travaux très discutables, il ne faut pas oublier que Cazenave (1), dans son introduction du *Traité de syphilides*, conclut qu'il ne serait pas étonnant que les anciens aient pu connaître et décrire un grand nombre de symptômes morbides, évidemment syphilitiques, tout en les rattachant à une foule d'affections étrangères les unes aux autres, au lieu de les réunir en un type spécial comme on l'a fait depuis, et qu'en remontant l'échelle des temps anciens, il est permis de saisir des traces de l'infection vénérienne partout où se trouvent conservés quelques vestiges des sciences médicales.

Ouvrons la Bible :

Laissons de côté la maladie du saint homme Job, très probablement étrangère au sujet que nous traitons, et même la maladie du roi David (2) qui, bien que ressemblant à la vérole plus qu'à toute autre affection, si on prend la description à la lettre, peut, comme nous l'avons dit, n'être qu'une figure du Remords torturant l'âme pécheresse. N'est-il pas permis de soupçonner la syphilis dans la longue stérilité de Sarah (3), après avoir lu comment des princes qui l'avaient ravie à son époux, en furent punis dans leurs personnes et dans leurs familles, leurs femmes ayant précisément été frappées de stérilité ?

Hamonic (4) et Buret (5) n'en doutent pas. Ces auteurs voient encore la syphilis dans le châtiment des Hébreux qui adorèrent les dieux des filles des Moabites et s'attachèrent au culte de Baal Péor.

⁽¹⁾ CAZENAVE, Trailé des syphilides. Paris, 1843.

⁽²⁾ Les Rois, les Psaumes.

⁽³⁾ Genèse.

⁽⁴⁾ HAMONIC, les Maladies vénériennes chez les Hébreux. Paris, 1887.

⁽⁵⁾ Dr BURET, la Syphilis aujourd'hui el chez les anciens. Paris, 1890.

L'extermination des 24.000 hommes qui suivit n'aurait pas eu d'autre but que celui d'enrayer le fléau (1).

L'ulcère d'Égypte(2) n'est-il pas une manifestation du même genre?

Nous ne rapporterons pas les passages de Catulle, de Tibulle, d'Horace, de Juvénal, de Perse, de Martial si souvent cités ; ils nous éclairent complètement sur les pratiques les plus honteuses de Rome ; ils ne nous laissent aucun doute sur le développement extraordinaire de la prostitution et des maladies vénériennes à l'époque des Césars, mais la syphilis y est moins évidente.

Les écrits d'Hippocrate, de Celse, de Galien sont plus importants. Sans doute, dans aucun d'eux on ne trouve une description exacte de la maladie, mais il semble, cependant, qu'ils en aient connu les différents symptômes sans pouvoir les réunir de manière à constituer une diathèse.

Bach (3), dans la thèse qu'il soutint en 1867, se rattache à l'opinion de Follin (4).

« Tous les symptômes de la syphilis peuvent se trouver dans l'antiquité, mais sous des étiquettes différentes.

« Le rapport des lésions locales avec les accidents constitutionnels avait échappé à la plupart des observateurs. Mais les accidents n'existent pas moins.

« On les retrouve dans les descriptions des maladies de la peau si fréquentes dans l'empire romain, des lésions du cuir chevelu bien étudiées par quelques auteurs, entre autres par Alexandre de Tralles, enfin des affections de la gorge, du voile du palais, du tibia.

« Toutefois, notons que, sans connaître ce rapport, on ne s'étonnait pas de trouver chez bien des débauchés des lésions que l'on rattache assez facilement à la syphilis. »

Ricord (5), cité dans la thèse de Prieur (6), nous dit que Galien allait jusqu'à trouver des relations entre les accidents des organes génitaux et ceux de la gorge.

- (1) Les Nombres.
- (2) Deutéronome.
- (3) BACH, Thèses de Paris, 1867, t. I, nº 262.
- (4) FOLLIN, Pathologie externe.
- (5) RICORD, Union médicale, 1850.
- (6) PRIEUR, Thèses de Paris, 1851, t. XII, nº 244.

Netter (1) exprimait, dans un article de *la Gazette des hópitaux*, l'opinion que la syphilis liée à la prostitution a existé comme elle de tous les temps, et que si Galien et Hippocrate ne l'ont pas décrite, c'est qu'ils n'avaient pas les moyens de rattacher en un ensemble, des accidents séparés les uns des autres par des intervalles plus ou moins longs.

Lépée (2) cherche à expliquer comment put naître l'opinion que la maladie se montra pour la première fois en 1492. Pour lui, jusque-là stationnaire, elle prit une très grande intensité lorsque les communications se firent plus nombreuses et plus fréquentes entre les différents peuples, sous l'influence de l'esprit de recherche et d'amour du nouveau qui s'empara, pour ainsi dire, de toute l'Europe, à la découverte du Nouveau Monde; ainsi, l'attention des médecins aurait été attirée sur cette affection qui existait avant eux, mais à laquelle les circonstances présentes avaient donné un grand développement.

Il était logique, étant donné l'acharnement que l'on mettait à vouloir résoudre ce problème de l'origine du mal français, de rechercher sur les squelettes des sépultures préhistoriques s'ils ne porteraient pas quelques stigmates révélateurs.

Le Baron (3) consigne dans sa thèse de doctorat le résultat de ses recherches, il décrit les lésions qu'il a trouvées sans en affirmer toujours le caractère, une fois, cependant (fragment de tibia trouvé au dolmen de Léry [Eure]), il affirme l'hyperostose syphilitique.

Parrot donne à ces lésions la valeur d'un flagrant délit.

Broca, Ollier, Virchow auraient, selon Buret (4), consacré de leurs grands noms cette manière de voir.

Que de documents déjà viennent contre-balancer ceux que fournirent les défenseurs de l'origine récente et jeter le trouble dans nos esprits, et voici qu'il nous faut encore aller jusqu'en Chine avec le capitaine Dabry, consul de France, traduire les vieux livres de médecine que la tradition a pieusement gardés.

⁽¹⁾ NETTER, Gazette des höpitaux, 1872.

⁽²⁾ Lépée, Thèses de Paris, 1835, t. IX, nº 266.

⁽³⁾ LEBARON, Thèses de Paris, 1881.

⁽⁴⁾ Dr BURET, loc. cit.

Verneuil (1) écrivait au sujet de cette traduction : « Nous trouvons dans un livre très curieux des documents d'une grande importance, démontrant d'une manière péremptoire l'existence de la syphilis en Orient bien antérieurement au xv° siècle. » Il ajoute que l'ouvrage dit *Nuei King*, composé sur l'ordre de Hoang-Ty 2637 ans avant Jésus-Christ, de l'avis des plus habiles critiques chinois, ne subsiste plus tel qu'il est sorti des mains de l'auteur, mais qu'on n'aurait fait qu'en simplifier le style ; que quelques-uns, il est vrai, parlent de fusion de plusieurs ouvrages d'époques diverses, et qu'il est regrettable que M. Dabry n'ait pas pris soin de noter assez souvent les sources de ces emprunts, ce qui jette du doute sur la chronologie des dogmes, des préceptes et des observations qu'il cite.

Alors vient l'énumération des différentes lésions syphilitiques exposées dans cette traduction, lésions qui surviennent après un chancre, phénomène initial, constamment signalé : céphalalgie, douleurs des os, taches d'un rouge cuivré, ulcérations de la gorge, lésions nasales qui semblent bien être des manifestations tertiaires.

Il est fait mention de l'emploi du mercure.

Verneuil conclut: En tout cas, si la remarquable symptomatologie n'est pas toute antique, il n'en est pas moins démontré, par la seule définition de la blennorrhagie prise textuellement dans le *Nuei-King*, par la mention exacte des ulcérations de la langue qui suivent le chancre imparfaitement guéri, enfin par l'usage ancien du mercure, etc., que la vérole était nettement connue en Chine, alors que l'Europe était encore plongée dans les plus profondes ténèbres.

Quelle conclusion tirer après l'examen de tant de travaux ?

Fourchet (2) affirme que l'étude des anciens nous a conduits vers cette vérité aujourd'hui éclatante que la syphilis, comme la débauche, est vieille comme le monde. Nous serions heureux de pouvoir considérer le problème comme définitivement résolu. Mais il nous semble impossible, en raison de la valeur des arguments mis en avant par chacun des deux partis, de décider de quel côté est la vérité absolue. Nous sommes très enclin à croire que la syphi-

⁽¹⁾ VERNEUIL, Archives générales de médecine, 1863.

⁽²⁾ FOURCHET, Thèses de Paris, 1866, t. VI, nº 305.

lis a existé de tous temps, mais nous n'oserions l'affirmer en raison de la grande obscurité des textes, des difficultés de l'étude de l'anthropologie et des incertitudes chronologiques que l'on reproche au livre de M. Dabry.

Nous avons étudié sans idée préconçue ; nos recherches ne nous ont pas complètement édifié.

Cette question est d'ailleurs plus curieuse qu'utile (1).

La résoudre ne ferait que reculer la difficulté.

Quelle que soit la date de naissance de la syphilis, la seule chose intéressante serait de savoir comment put la contracter le premier homme qui en fut atteint, et cela nous l'ignorerons, peut-être, toujours.

(1) BELL, Maladies vénériennes. Traduit de l'anglais par Bosquillon. Paris, 1802.

CHAPITRE II

La Syphilis au XV° siècle.

Si l'on s'oriente avec peine dans l'histoire de la syphilis avant le xv^e siècle, il est de la plus grande évidence qu'elle fit, à cette époque, de grands ravages.

On frémit de revivre, même par la pensée, les malheurs d'alors. Toute l'Europe fut fort éprouvée. La France paya un lourd tribut. La guerre sans trêve avait entraîné partout à sa suite la misère et la mort ; ceux qui avaient échappé au fer meurtrier, affligés, affamés, désespérés, étaient une proie facile pour la maladie ; la promiscuité des camps et des villes assiégées rendait encore plus facile la dissémination.

« L'état des malheureux malades était lamentable, on ne voulait ni leur parler, ni les voir, ni habiter auprès d'eux. Les lépreux même les fuyaient. Chassés de toute part, ils s'en allaient, vivant à l'aventure ; on en vit expirer un grand nombre en plein air, dans les rues, dans les champs. A Paris, le nombre des victimes devint bientôt considérable, et le parlement crut nécessaire d'agir : Défense fut faite à tout malade de Paris de quitter sa demeure avant guérison complète, sauf recours au curé et aux marguilliers de sa paroisse pour se faire apporter les vivres nécessaires.

« Les pauvres sans feu ni lieu furent relégués hors des murs dans le bourg Saint-Germain, enfin les étrangers infectés reçurent l'ordre de partir dans les 24 heures. La potence attendait les retardataires.

« En Écosse, Jacques IV menaçait de marquer du fer rouge à la joue les malades d'Édimbourg qui refusaient de partir.

« Malgré ces mesures de rigueur, le danger persista, et, à l'avène-

ment de Louis XII, il était si grand, qu'on redoubla de rigueur dans l'application des règlements, jetant, cette fois, à la rivière, les récalcitrants (1). »

A tous ces dangers, « les pauvres gens ne savaient remède, fors de crier, soupirer, lamenter, plorer et plaindre et mort se souhaiter » (2).

Quelques personnes seulement, vrais disciples du Christ, exaltées par la Loi d'Amour, eurent pitié. Parmi ces apôtres de la Charité, l'évêque de Paris se distingua (3) et fit toutes les démarches que lui permettait sa haute situation, dans le but de soulager tant de misères.

Ce spectacle horrible que j'évoque impressionne dans sa brutalité, mais il est réservé aux praticiens de nos jours d'assister à des drames non moins émouvants, bien que se jouant entre peu de personnages, dans le décor banal d'un intérieur bourgeois.

La syphilis continue son œuvre de désolation et le médecin assiste à ses ravages.

Artiste et savant, il a une sensibilité exquise, il sent, il vit toutes les souffrances et devient infiniment bon et compatissant; il fait, pour ainsi dire, partie de la famille de ses malades. Ce savant parle aux enfants la langue des mères; il console toujours lorsqu'il ne peut guérir, et les souffrants, dans leur détresse, le croient presque tout-puissant.

Il sait ce qu'ignore le père de famille, ce qu'ignore le confesseur.

On remet avec confiance entre ses mains le corps souffrant et l'âme meurtrie, et c'est ainsi qu'il sait ce que tous ignorent.

Nul n'éprouve plus douces satisfactions que celles qui remplissent l'âme du médecin vainqueur de la souffrance, mais nul ne souffre plus que lui aux heures trop fréquentes où il doit reconnaître son impuissance.

La syphilis crée parfois dans les familles des situations si graves que même lorsqu'on peut conjurer le danger qui menace l'être physique, on ne peut guérir la blessure de l'âme.

(2) JEAN LEMAIRE, Conles de Cupido el d'Alropos pour relirer les gens des folles amours, 1527.

⁽¹⁾ PIGNOT, ALBERT, Thèses de Paris, juillet 1885.

⁽³⁾ PIGNOT, ALBERT, loc. cil.

C'est la syphilis qui, le plus souvent, donne lieu à ces drames de nos intérieurs modernes que nous disions plus émouvants que celui qui eut pour scène tout le moyen âge.

C'est le plus souvent une jeune femme qui tient le principal rôle et nous émeut de sa douleur.

Hier, encore admirée pour sa beauté, sa jeunesse, le rayonnement de son âme pure et insouciante de jeune fille, elle franchit aujourd'hui le seuil du médecin, laissant retomber, derrière elle, sur la porte close, la lourde draperie qui étouffe, dans ses plis, souvent le bruit des sanglots et tous les secrets confiés à cet homme compatissant et discret.

Elle vient dire le mal immérité et pleurer sur elle-même et sur le pauvre petit être qu'elle n'a enfanté que pour le voir mourir ou stigmatiser, innocente victime, de la tare paternelle.

Par un besoin inné de justice, elle se révolte, elle considère comme un coupable l'époux, hier aimé avec tout l'abandon d'une âme vierge, et le veut fuir.

Quelquefois, en effet, l'homme a commis ce crime de prendre cette jeune vie qui s'épanouissait pour l'amour et la maternité et de la briser sciemment, brutalement, dans sa beauté, sa jeunesse et ses espérances.

Mais, bien souvent, ce qui rend encore plus poignantes ces scènes qui se renouvellent chaque jour, il n'y a pas de coupables, il n'y a que des malheureux.

Nous vivrons quelques-unes de ces émouvantes scènes dans le chapitre consacré aux conséquences de la syphilis.

Nous consacrerons aussi quelques pages à montrer la scélératesse de ces charlatans qui, chaque jour, augmentent le nombre de ces malheureux en trompant les malades, en leur faisant croire que les accidents initiaux qui sont si peu bruyants, qui tendent spontanément à la guérison, sont toute la maladie, et qu'avec leur disparition tout est fini.

Quelques-uns n'hésitent pas à se lancer dans les médications les plus fantaisistes et aggravent des lésions qui auraient pu guérir spontanément ; ces cas ne sont pas rares ; mais, plus fréquemment, il n'y a pas eu d'autre médication que la médication spécifique ou une médication anodine, et la disparition des accidents initiaux s'est faite assez rapidement. Les pauvres gens qui croient, sur la foi des charlatans, que tout est fini, s'en vont tranquilles, et dans un temps plus ou moins proche, éclatent de terribles accidents qui mettent le deuil et la désunion dans les familles et retentissent fâcheusement sur la prospérité sociale.

Nous montrerons qu'il n'est pas de pires criminels que ces gens qui agissent sciemment, cyniquement, et renouvellent chaque jour leurs méfaits dans toute la plénitude de leurs facultés et non sous l'influence d'une passion fugitive, mais plus ou moins impérieuse, comme un grand nombre de ceux qui expient durement un crime unique, commis dans une heure de trouble, on ne sait trop comment.

En marche incessante vers la vérité, vers la justice, à travers les siècles qui se sont écoulés depuis le xv^e, nous ne pouvons tolérer plus longtemps ces pratiques dangereuses qui avaient pris, au moyen âge, une telle extension.

On ne pouvait alors se montrer bien sévère : la maladie avait tellement surpris les médecins qu'ils avaient été désemparés et avaient abandonné aux chirurgiens le traitement des malades. Bientôt il passa aux mains des charlatans, guérisseurs improvisés, gens de la pire espèce qui se livrèrent à toutes les tentatives curatives si insensées qu'elles aggravèrent certainement beaucoup le mal. Ainsi voyons-nous, à travers les siècles, l'influence funeste du charlatanisme.

M. le professeur Fournier dit à ce sujet (1): « Livrée à de tels remèdes et à de tels médecins, la maladie dut, sans aucun doute, subir une exaspération artificielle tout comme de nos jours nous la voyons parfois revêtir un haut degré d'intensité sous l'influence des médications offensives. « Elle fut, en effet, de l'aveu général, très violente à son début. Plus tard elle s'adoucit, se mitigea, grâce vraisemblablement à une thérapeutique plus sage et mieux éclairée. Je ne serais pas éloigné, quant à moi, d'attribuer, pour une certaine part au moins, la malignité initiale de la syphilis à la nature des traitements qui lui furent opposés, et je crois, volontiers, que

(1) JÉROME FRACASTOR, la Syphil's ou 'e mal François Vérône, 1530, Trad. D' ALF. FOURNIER, Paris, 1369. le mal français reprendrait de nos jours son intensité première s'il venait à être soumis de nouveau aux pratiques folles des médicastres du xv^e siècle.

.

CHAPITRE III

Le Péril aujourd'hui. — Dangers individuels. — Dangers héréditaires. — Dangers sociaux.

Je ne puis écrire ce chapitre sans l'emprunter tout entier à M. le professeur Fournier. Il est impossible de rien ajouter à l'exposition magistrale qu'il fit, à la Conférence internationale de Bruxelles en 1899, du danger social de la syphilis. Je reproduirai simplement ces belles pages en les condensant, pour les adapter aux proportions du travail que j'ai entrepris.

« La syphilis constitue un danger social à quatre points de vue principaux :

« 1º De par les dommages individuels qu'elle inflige au malade ;

« 2º De par les dommages collectifs qu'elle inflige à la famille :

« 3º De par les conséquences héréditaires qu'elle comporte ;

« 4° De par les dégénérescences, l'abâtardissement qu'elle peut imprimer à l'espèce. »

Examinons chacune de ces propositions.

« Il est bien évident que la syphilis est, pour l'individu, une maladie sérieuse, grave, parfois même très grave. Elle constitue une affection ultra-féconde en manifestations de tout ordre et en manifestations susceptibles de se localiser sur toutes les parties de l'être vivant, susceptibles également d'entrer en scène aux échéances les plus variées, prochaines ou tardives, parfois démesurément tardives jusqu'à ne reconnaître pour terme que le terme même de la vie.

« A ne les considérer qu'au point de vue pronostic, ces manifestations incroyablement multiples et diverses se divisent en deux groupes. « Les unes sont bénignes ou relativement bénignes, superficielles et passagères, pénibles certes, douloureuses, affichantes ou vexatoires, mais ne menaçant ni l'intégrité d'un organe, ni la vie, si ce n est dans quelques exceptions rares.

« Les autres au contraire, toujours plus ou moins importantes, intéressent profondément les tissus, désorganisent, ulcèrent, sclérosent, détruisent ; elles sont toujours très graves, peuvent compromettre la vie d'un organe et même la vie de l'individu.

« Ces deux groupes représentent la période secondaire et le tertiarisme.

« Le tertiarisme, voilà ce qui fait de la syphilis une maladie dangereuse, mortelle parfois et même bien plus souvent qu'on ne l'a cru jusqu'ici et que ne le croient surtout les gens du monde.

« Si on ne peut déterminer au juste dans quelle proportion de fréquence la syphilis aboutit au tertiarisme, il n'est que trop certain que le tertiarisme est très commun dans l'un et l'autre sexe et dans toutes les classes de la société ».

Une statistique portant sur 4.000 hommes et 400 femmes observés personnellement par le professeur Fournier dans sa clientèle de ville dénonce la gravité extrême du tertiarisme, en le montrant constitué par toutes affections intéressant les organes et les systèmes les plus importants, les plus essentiels, tels que système nerveux, système osseux, système vasculaire, viscères, testicule, langue, voile palatin, œil, oreille.

Mais il est des lésions particulièrement graves et cette statistique montre qu'elles sont loin d'être les plus rares. Ainsi la syphilis nerveuse prend une part considérable dans les manifestations du tertiarisme.

Après la peau (1.451 cas) c'est le cerveau qui est le plus fréquemment touché par la syphilis : 758 cas de syphilis cérébrale, le cerveau, c'est-à-dire l'organe noble par excellence, le « prince des organes », comme l'appelaient nos pères, celui qui régit tous les autres et qui gouverne toute la machine humaine.

Et les conséquences de ces lésions du cerveau ne sont rien autre que des infirmités motrices, en tête desquelles prend rang l'hémiplégie, des déchéances intellectuelles, à des degrés (variés, et la mort assez souvent. Si on ajoute aux accidents cérébraux ceux qui frappent la moelle et les nerfs, on arrive à un total prodigieux : 1.857 cas, c'està-dire que les lésions nerveuses dépassent en fréquence les lésions cutanées, 1.451 cas. Elles deviennent les plus fréquentes de toutes ; le système nerveux est la victime préférée du tertiarisme. Des maîtres qui ne s'occupent pas spécialement de syphiligraphie : M. le professeur Landouzy et M. le professeur Raymond, ont été frappés de la fréquence de la syphilis dans l'étiologie des maladies du système nerveux. « Si le principe de la syphilis, quel qu'il soit, constitue un poison de tout l'être, il constitue surtout et principalement un poison du système nerveux. Or, étant données la qualité et l'importance des fonctions dévolues à ce système, on peut juger de la gravité qu'emprunte à ce fait le pronostic du tertiarisme.

D'après une statistique portant sur 753 cas de syphilis cérébrale observés en ville par le professeur Fournier, on peut conclure que sur 100 syphilis cérébrales il en est :

22 qui guérissent ;

19 qui aboutissent à la mort d'une façon plus ou moins rapide;

Et 59 qui permettent la survie, mais avec des infirmités permanentes et définitives, intéressant soit la motilité, soit l'intelligence, soit la motilité et l'intelligence à la fois.

Et ce n'est pas tout, le pronostic se trouve encore assombri par l'existence des affections dites parasyphilitiques. On désigne ainsi certaines affections qui s'observent avec une très notable fréquence sur les sujets syphilitiques et qui reconnaissent la syphilis pour cause, mais sans être pour cela syphilitiques de nature.

Or, du jour où la syphilis s'est doublée de la parasyphilis, son pronostic s'est accru de gravité dans des proportions considérables. La syphilis, certes, était déjà grave par elle seule ; elle est devenue bien plus grave par cette annexion de la parasyphilis. Et cela pour trois raisons qu'il est essentiel de spécifier :

1° La fréquence de ces affections parasyphilitiques. Ainsi le tabes, si nettement parasyphilitique que l'on retrouve la syphilis dans les antécédents de 93 p. 100 des malades atteints de cette contagion, le tabes se retrouve 631 fois sur les 4.400 cas dont nous avons parlé plus haut.

2º La gravité propre de la plupart de ces affections parasyphili-BAOULT. 3 tiques. Il suffit, pour justifier ce pronostic, de nommer les principaux types : la neurasthénie, la leucoplasie buccale, la paralysie générale et le tabes.

3° La faillite du traitement spécifique vis-à-vis de ces affections d'ordre parasyphilitique qui sont bien loin de se laisser influencer par le mercure et l'iodure à la façon des affections syphilitiques vraies.

Si nous considérons maintenant le danger social de la syphilis relativement à la famille, nous voyons qu'il réside en trois points : Contamination de la femme ;

Désunion et même dissolution du mariage;

Ruine matérielle de la famille par incapacité de son chef.

Le premier péril importé dans le mariage par la syphilis du mari, c'est la contamination de la femme.

D'où résulte comme conséquence :

1° Que la femme devient exposée pour son compte à tous les risques individuels de la syphilis, risques identiques à ceux du mari ;

2° Que les enfants destinés à naître de ce couple infecté seront exposés à la pire des hérédités, à savoir l'hérédité mixte, laquelle est bien supérieure comme nocivité à l'hérédité exclusive d'un des deux conjoints.

L'influence du père n'est qu'une influence de fécondation. Celle de la mère une influence de fécondation et aussi de nutrition et de développement.

L'hérédité paternelle seule est déjà nocive ; l'hérédité maternelle seule l'est bien davantage, l'hérédité mixte est de beaucoup la plus malfaisante et la plus meurtrière.

Or, il est absolument commun que la femme mariée, l'honnête femme soit conjugalement infectée de syphilis, soit que cette infection dérive d'une syphilis maritale antérieure au mariage (ce qui est le cas de beaucoup le plus fréquent); soit qu'elle dérive d'une syphilis maritale contractée *post nuptias*; soit qu'elle dérive, comme on en a vu quelques cas, d'une syphilis prise dans un enterrement de vie de garçon, dans une dernière visite à une ancienne maîtresse et qui éclate après le mariage (cas rares et qui révèlent chez ces fiancés une inexplicable, mais horrible mentalité); soit Ce triste fait de la contamination de la fémme dans le mariage a fait l'objet d'une enquête exposée devant l'Académie de médecine de Paris par M. le professeur Fournier.

D'après cette enquête — dans la clientèle de ville — sur 100 femmes syphilitiques, sexuellement infectées, il y en aurait 20, en moyenne, qui tiendraient la syphilis de leurs maris.

« Quelle réponse que cette statistique, soit dit incidemment, à ces optimistes étrangers à notre art et étrangers à la réalité des choses, qui se représentent la syphilis, parmi les femmes, comme le monopole du monde galant et le dérivé exclusif de la débauche. Et quelle réponse aux adversaires de toute prophylaxie publique, venant dire que celle-ci ne profiterait qu'aux coureurs de femmes, aux viveurs, aux libertins, aux filles de joie.

« Il ressort de cette statistique qu'une prophylaxie de la syphilis peut avoir la saine et bienfaisante visée de sauvegarder un certain nombre d'individualités dignes de tout respect, puisque sur 100 femmes qui contractent la syphilis, il en est 20 qui la gagnent très honnêtement de leurs maris. »

En second lieu, avons-nous dit, la syphilis a pour conséquences fréquentes la désunion et la dislocation des ménages.

L'idée que la femme du monde se fait de la vérole est bien faite pour lui inspirer, vis-à-vis du mari qui lui a infligé une telle souillure, des sentiments de répulsion, de dégoût, de mépris, de colère, d'indignation; pour la femme du monde, c'est une maladie honteuse, stigmate de luxure, de débauche, presque d'infamie, c'est « la maladie des filles », des filles de mauvaise vie, des réprouvées.

Ainsi, bien souvent, la syphilis introduit au foyer conjugal un élément de désaffection, de désunion, parfois même de division absolue. Le plus souvent, à la vérité, « les choses s'arrangent », la femme feint de ne pas comprendre, pardonne ou semble pardonner. Mais, il n'en est pas toujours ainsi, surtout au cas où la famille de la femme entre en scène. Puis, si la femme incline volontiers au pardon et à l'oubli alors qu'il ne s'agit que d'elle seule, souvent il n'en est plus de même quand les enfants viennent à se trouver en cause. Témoin ce cas que cite M. Fournier : « Une de mes clientes, dit-il, qui avait déjà fait trois fausses couches dont la raison était restée ignorée, mit au monde un enfant syphilitique, dont la maladie fut une révélation pour elle et qui ne tarda pas à mourir. « Jamais, me dit-elle, un jour dans son chagrin, « je ne pardonnerai à mon mari les quatre enfants que j'ai perdus par « sa faute. » Et, quelque temps plus tard, alors qu'à propos d'accidents spécifiques survenus sur elle, j'essayais de lui faire accepter un traitement auquel elle répugnait, en insistant sur l'utilité de ce traitement pour les enfants qu'elle pourrait encore avoir, elle me répondit avec une véritable indignation : « Quel affront vous me « faites ! mon cher Docteur. Comment pouvez-vous croire que je sois « encore destinée à avoir des enfants d'un homme qui m'en a tué « quatre ! cet homme ne m'est et ne me sera plus de rien. Faites-moi « la grâce, l'honneur de me considérer comme veuve ». Voilà dix ans de cela et elle a tenu parole. »

De tels germes de ressentiment et de désunion une fois introduits dans un ménage, il en résulte la rupture du lien conjugal, avec toutes les misères sociales qui en sont les résultats usuels, tels que séparation effective des époux sous les apparences conservées du mariage, et alors adultère constant du mari, adultère possible de la femme ; ou bien séparation vraie, soit amiable, soit judiciaire ; ou bien enfin le divorce.

Le divorce, fondé sur une transmission de syphilis du mari à la femme, est loin d'être une rareté de nos jours, spécialement dans la société. Pour ma seule part, dit encore M. Fournier, j'en ai observé douze cas dans ma clientèle, et je tiens de M. Feuillolley, procureur de la République à Paris, que « dans l'année où il a présidé la 4^e chambre, il a prononcé huit à dix divorces pour cette cause spéciale ».

« Et le nombre de tels divorces serait bien plus considérable encore si la dite cause n'était le plus souvent passée sous silence dans les conclusions du tribunal, les parties se bornant à articuler des griefs d'un autre ordre (1). »

Il n'est même pas très rare qu'en pareille situation la rupture du mariage se fasse d'une façon suraiguë et soudaine, la femme offen-

(1) Lettre de M. Feuilloley à M. le professeur Fournier.

sée précipitant *ab irato* le dénouement. Six fois, M. le professeur Fournier vit ainsi des jeunes femmes, tout aussitôt après avoir appris qu'elles avaient reçu la syphilis de leur mari, déserter, séance tenante, le toit conjugal pour rentrer à la maison paternelle. Incidemment, et pour ne pas faire à ce sujet un chapitre spécial, nous dirons que la révélation du malheur qui atteint le foyer a quelquefois suivi le scandale fait par une nourrice contaminée. Nous disons ailleurs le dommage causé à cette nourrice et aux siens ; souvent elle réclame justice publiquement, au grand détriment de la paix des familles.

Tout dernièrement encore, un grand journal quotidien publiait, dans la chronique des tribunaux, sous le titre « Remplaçante » et « Avariés » une note ainsi conçue : « C'est une histoire vraie, aussi lamentable que si M. Brieux l'avait imaginée lui-même, que la 3° chambre du tribunal de la Seine va avoir à juger.

« Marie L... est nourrice « de profession ». Au mois de janvier 1900 un enfant lui fut confié par les époux S... Quelques semaines après l'enfant mourait ; il était syphilitique. Au mois d'avril, Marie L... s'aperçut, coup sur coup, qu'elle avait le sein gauche, puis le sein droit contaminés, « la remplaçante » était devenue une « avariée ». Ce n'est pas tout : Marie L... n'avait pas cessé, tout en faisant sa « nourriture », d'allaiter sa propre fille. Et voici que la fillette est, elle aussi, atteinte du terrible mal. N'est-ce pas navrant et épouvantable ? Et ne finirait-on pas par croire que M. Brieux n'a pas tout à fait tort de vouloir crier ces choses ?

« Marie L... demande aujourd'hui aux époux S... 20.000 francs de dommages-intérêts. Est-ce bien une solution ? Est-ce du moins une solution suffisante. »

Quelques personnes seront peut-être surprises de me voir rapporter dans une thèse de doctorat un passage de journal, mais je l'ai cité parce qu'il rend d'une manière vivante une situation qui, si elle n'est pas vraie dans le cas particulier, ce que je ne sais pas, s'est présentée vraiment un certain nombre de fois et parce qu'elle montre le danger qui menace l'honorabilité et la paix des familles : le scandale dans la Presse et devant les tribunaux.

Mais, revenons aux dangers plus immédiats que nous étions en train d'étudier. Nous en étions au troisième point : la ruine de la famille par la maladie, l'incapacité ou la mort de son chef naturel, de celui qui doit être le soutien de cette famille, de celui qui a charge des intérêts matériels de la communauté. Conséquence naturelle de l'évolution morbide propre à la syphilis.

En effet, les manitestations tertiaires n'entrent fréquemment en scène qu'à long terme.

Ainsi, d'après une statistique portant sur 5.767 cas, on constate que sur 100 manifestations de tertiarisme 49 sont postérieures à la dixième année de l'infection.

« Le mari paie la dette du garçon », et la dette peut être lourde.

Elle peut consister en un accident susceptible de compromettre un organisme important, un système essentiel et même menacer la vie.

Cet accident, en effet, peut être une syphilis cérébrale, ou une syphilis médullaire, ou bien une ophtalmie profonde, ou bien un tabes, ou bien une paralysie générale. Et de là, comme résultat définitif, possibilité d'un trouble fonctionnel grave, très grave, voire permanent et irrémédiable, tel qu'infirmité musculaire constituée par une hémiplégie, une paraplégie, une monoplégie ou bien une infirmité sensorielle (cécité, surdité), ou bien encore déchéance intellectuelle. Et alors, de par l'incapacité de son chef, voici la famille en détresse, à moins qu'elle ne dispose (chose rare) d'un patrimoine qui lui permette de vivre sans le travail du mari. En tous cas, la voici frappée à la tête, réduite comme ressources ; et, bien souvent aussi, la voici tombant du coup dans le dénûment, la gêne, la mísère.

Les exemples de ces misères ne sont pas rares :

C'est un ouvrier graveur qui, habile de son métier, gagne 8 à 10 francs par jour et subvient facilement aux besoins de sa famille; - mais survient une syphilis cérébrale grave - le travail devient impossible. Conséquence: misère, misère noire. La femme gagne péniblement 1 fr. 50 par jour dans des travaux de couture. C'est un jeune architecte qui est pris d'accidents cérébro-spinaux et meurt bientôt en laissant une femme et un tout jeune enfant dans un dénûment absolu. Ce sont des artistes obligés de renoncer à leur carrière et laissant leurs femmes et leurs enfants dans le dénûment, après avoir attendu longtemps la mort qu'ils appelaient comme une délivrance, dans les souffrances morales auxquelles ils étaient condamnés. C'est un malheureux qui, sans fortune, reste infirme, à la charge d'une mère infirme, d'une femme et de deux jeunes enfants.

Et combien d'autres drames de ce genre, tous issus de la vérole, pourrait-on citer.

Passons au pénible examen des conséquences héréditaires.

« Ces conséquences sont, par excellence, le danger social de la syphilis ; elles sont épouvantables.

Heureusement, elles ne sont pas fatales, inéluctables.

L'influence héréditaire peut être contre-balancée, amoindrie et même annihilée par le traitement spécifique.

Il est commun de rencontrer des sujets qui, bien que syphilitiques, ont engendré des enfants sains, bien portants et indemnes de toute tare. Mais, insuffisamment traitée ou, à fortiori, abandonnée à son évolution propre, la syphilis se montre singulièrement nocive pour les jeunes, nocive, de bien des façons, nocive jusqu'à la mort.

On a dit « qu'elle tuait les enfants par hécatombes », le mot n'a rien d'exagéré (1). Elle les tue le plus souvent dès les premiers mois de la conception. De là « l'avortement syphilitique » célèbre par sa fréquence.

Elle les tue souvent aussi à une époque plus avancée de la grossesse, dans les derniers mois de la gestation. De là l'accouchement prématuré encore éminemment commun. Elle les tue à leur naissance. Que d'enfants hérédo-syphilitiques ne voient le jour que pour mourir après quelques heures !

Elle les tue, et cela avec une fréquence connue de tous dans leurs premières semaines, et souvent ils meurent sans qu'on trouve de raison, c'est « l'inaptitu le à la vie ». D'autres fois encore elle les laisse vivre un certain temps, quelques années, jusqu'à la seconde enfance, jusqu'à l'adolescence pour les tuer, à long terme, par quelque lésion relevant de ce qu'on a appelé la syphilis héréditaire

(1) C'est cette triste vérité qui a inspiré ces belles phrases : Hérode règne en France et sur toute la terre et recommence chaque année son massacre d'innocents. Et si ce n'est pas blasphémer contre la vie sacrée, je dis que les plus heureux sont ceux qui ont disparu. (M. BRIEUX, *les Avariés*). tardive, plus commune qu'on ne le croit généralement, parce que généralement elle reste méconnue.

L'action meurtrière de la syphilis se poursuit sur toute une série de grossesses, 2, 3, 4 et dans des cas plus rares, naturellement, on a pu voir jusqu'à 12 grossesses et plus se terminer par avortement. On peut voir le vide résulter de la syphilis, soit par les avortements, soit par la mortalité dans le jeune âge, malgré le grand nombre de grossesses. Dans certaines familles autant de naissances, autant de morts.

Les citations abondent, les plus extraordinaires sont celles de M. Porak, 11 naissances, 11 morts, et celle de M. Ribemont-Dessaignes, 19 grossesses, 19 morts. C'est la polymortalité des jeunes, signe si précieux dans le diagnostic de l'hérédo-syphilis.

Enfin, nous avons dit dans l'énumération des différents dommages causés par la syphilis qu'elle est préjudiciable de par les dégénérescences, l'abâtardissement qu'elle peut imprimer à l'espèce. Il nous faut étudier ces tares héréditaires de la syphilis qui n'affectent pas la modalité syphilitique vraie, qui ne sont pas syphilitiques à proprement parler et qui revêtent le caractère de manifestations dystrophiques.

Mais nous ne pouvons qu'effleurer le sujet, en indiquer les différents chapitres, car il a donné lieu, dans ces dernières années, à de très importants travaux, et une analyse de ces travaux serait déjà la matière de tout un volume.

Ces tares aboutissent pour l'individu à un amoindrissement de vitalité et de résistance vitale; de là pour lui une infériorisation, à des degrés naturellement très variés, par rapport à des individus mieux doués que lui, mieux armés que lui pour la lutte pour la vie; de là, en définitive, un acheminement, à des degrés proportionnels, vers la dégénérescence.

M. le D^r Edmond Fournier a traité toutes ces questions dans son livre sur les stigmates dystrophiques de l'hérédo-syphilis.

Il divise ces dystrophies en trois groupes :

1° Les unes n'intéressent l'individu que d'une façon partielle, en l'affectant dans un système, dans un segment de système, voire dans un seul organe, isolément ;

2º Les autres constituent des modalités d'ordre général qui por-

tent sur tout l'être, qui l'affectent d'ensemble et dans toutes ses parties ;

3° D'autres, enfin, infiniment plus rares et malaisément définis sables, se caractérisent par l'excès même de la dystrophie, par l'exagération de l'anomalie et constituent des monstruosités.

Je ne puis même pas, comme M. le professeur Fournier, citer les têtes de chapitre, ainsi qu'il le fit lors de sa communication à la con férence internationale de Bruxelles. Je dois être plus bref encore et ne puis que donner une idée de ces considérations si intéressantes.

Dans le premier groupe des dystrophies rentrent :

Tout d'abord les trois dystrophies dentaire, oculaire et auriculaire qui constituent ce qu'on appelle la triade d'Hutchinson.

Puis les dystrophies testiculaires si importantes.

Après viennent les dystrophies craniennes, nasales, maxillaires, rachidiennes; les dystrophies des membres; les dystrophies cérébrales et médullaires (surdi-mutité); les dystrophies cardiaques et vasculaires.

Le second groupe, constitué par des dystrophies d'ordre général et intéressant tout l'être, comporte trois types principaux bien connus :

1° C'est d'abord l'avorton syphilitique, le petit vieux, débile au point de ne pouvoir presque ni téter, ni crier, ne venant au jour le plus souvent que pour s'éteindre à rapide échéance.

S'il vit plus longtemps, c'est l'enfant valétudinaire, languissant, difficile à élever, toujours malade, prédisposé à toutes les contagions, notamment à celle de la tuberculose.

A tout âge, enfin, on remarque « la fragilité de vie », c'est-à-dire un quotient de vitalité inférieur au quotient normal ; une résistance aux maladies inférieure à la moyenne courante.

Les hérédo-syphilitiques sont fréquemment emportés par des maladies qui ne comportent pas (au moins le plus souvent) de terminaison fatale. Dans le tout jeune âge, ils meurent parfois de « rien », l'autopsie la plus scrupuleuse reste souvent muette comme interprétation des causes de la mort (1).

(1) PROF. FOURNIER, Influence dystrophique de l'hérédo-syphilis. Médecine moderne, 1899.

Dans un âge plus avancé, il n'est pas très rare que les maladies des hérédo-syphilitiques revêtent une forme particulièrement sérieuse et même maligne, et que la raison de cette gravité, de cette malignité insolite ne puisse être rapportée qu'à l'état de débilité native de ces sujets, c'est-à-dire à leur tare infectieuse héréditaire ;

2° Un second type qu'affectent assez fréquemment ces dystrophies d'ordre général est celui de l'infantilisme ;

3° Enfin un troisième type est celui du rachitique à la grosse tête bosselée, aux jambes torses, au rachis dévié, au bassin vicié.

Le rachitisme n'étant pas, comme l'avait cru Parrot, un produit exclusif de la syphilis, ne constituant pas une manifestation de nature syphilitique, mais étant un mode d'expression des plus communs de l'hérédo-syphilis.

L'hérédo-syphilis n'est pas seule à produire le rachitisme, mais elle le produit fréquemment, affirme M. le professeur Fournier, et cette phrase de M. le professeur Pinard, qu'il cite, est bien capable de faire réfléchir sur ce sujet : « Dans toute ma pratique, je n'ai jamais observé un seul cas de rachitisme en dehors de l'hérédité syphilitique. »

Enfin nous abordons le dernier groupe. Les dystrophies hérédosyphilitiques, alors qu'elles viennent à s'écarter du type normal d'une façon considérable, peuvent aboutir à ce qu'on appelle la monstruosité.

Le fait est rare, mais il n'en est pas moins suggestif comme exemple de l'intensité de déchéance que l'hérédité syphilitique peut infliger à l'embryon.

Au total, les diverses dystrophies dont il vient d'être question consistent toutes en des incorrections, des imperfections du développement organique qui réalisent pour l'individu, à des degrés naturellement très divers, des raisons de déchéance, d'infériorisation, de dégénérescence.

Et maintenant se pose une question : Quelle sera la descendance de ces sujets ainsi dystrophiés ? Cette descendance subira-t-elle ou non l'influence de l'hérédité syphilitique ?

Continuons à rapporter textuellement les paroles de M. le professeur Fournier comme nous l'avons fait presque constamment dans tout le cours de ce chapitre : « Tout d'abord, pour certains cas, ladite descendance n'existera même pas, n'aura même pas possibilité d'être. La stérilité, en effet, est le résultat forcé de certaines dystrophies, telles que dystrophies testiculaires, utérines ou ovariennes, malformations génitales, infantilisme, idiotie.

« Mais lorsqu'elle existera, cette descendance ?

« De par de nombreux exemples, elle pourra être normale et indemne de tares héréditaires. C'est même là, je crois, le fait usuel. Il est non moins avéré que la syphilis du grand-père peut se traduire sur le petit-fils par tel ou tel stigmate dystrophique (du côté du squelette ou des yeux par exemple). En sorte que, il existe, comme conséquence de la syphilis, une hérédité dystrophique de seconde génération, « hérédité dystrophique seconde ».

« Une série de recherches et d'observations récentes confirment ces assertions.

« Il y a plus. On a vu parfois cette hérédité seconde, au lieu de tendre à s'atténuer, sévir avec une intensité, une nocivité égale à celle qui caractérise si souvent l'hérédité prime; c'est ainsi qu'on l'a vue, à l'instar de cette dernière, étendre son action à toute une lignée d'enfants.

« On peut retrouver dans l'hérédo-syphilis l'influence nocive, abortive et fœticide, qu'exerce si puissamment la syphilis sur le fœtus.

« Même cause et mêmes effets de part et d'autre. Cela devait être, cela est. »

CHAPITRE IV

Le danger est partout. - La syphilis des campagnes.

On croit trop volontiers que Paris et les grandes villes sont les seuls foyers possibles de contagion. Grâce à la plus grande facilité des communications ; aux passages fréquents des commis-voyageurs qui ne sont pas seulement des propagateurs d'idées, comme le disait Gambetta, qui les considérait comme de précieux auxiliaires politiques ; grâce au service militaire obligatoire ; grâce à l'appât du gain qui attire les filles à la ville et aux déceptions qui les ramènent à la campagne après qu'elles sont infectées ; grâce aux nourrissons syphilitiques qui, placés à la campagne, répandent souvent la maladie autour d'eux, les paysans ne sont plus à l'abri des atteintes de la vérole.

La Russie est particulièrement éprouvée en raison de l'ignorance, de la misère de ses populations rurales et de la difficulté qu'elles ont à se procurer les secours dont elles ont besoin.

D'après Mme Dina Sandberg (1), on peut considérer la syphilisation comme achevée dans quelques villages.

L'assistance médicale n'est pas à la portée des malades, dit-elle ; cependant, outre qu'il y aurait urgence à porter remède aux maux dont ils souffrent, on pourrait espérer que la confiance que ces pauvres gens ressentiraient pour la science et les personnes instruites contribuerait à jeter un peu de lumière dans les esprits si arriérés.

(1) M^{me} DINA SANDBERG, Syphilis im Russischen Dorfe. Archiv 1. Dermalologie u. Syphiligraphie, 1895, t. XXXI. Guerstzenstein (1) parle aussi de l'état misérable des paysans russes, des ravages sans cesse croissant de la syphilis, de la dégénérescence et de la dépopulation qui en résulte.

Il a constaté que c'est surtout la syphilis extra-génitale qui est fréquente, ce qui s'explique par l'absence d'hygiène dans ces populations pauvres. Il réclame l'intervention de l'État et la création de détachements sanitaires envoyés dans les gouvernements les plus éprouvés. M. le professeur D^r O.-V. Petersen, de Saint-Pétersbourg, exposait à la conférence de Bruxelles en 1899 que, d'après les résultats de son enquête, 80 p. 100 des cas de syphilis dans les campagnes étaient d'origine extra-génitale ; que la propagation de cette affection était due aux ouvriers qui reviennent des villes, où ils ont contracté la maladie, et à la contagion qui se produit entre les nourrissons, tous élevés au même biberon pendant que la mère travaille aux champs : les progrès de la civilisation dans les campagnes font reculer la syphilis.

M. le professeur Benjamin Tarnowsky, de Saint-Pétersbourg, avait déjà, au Congrès international de médecine de Moscou, en 1897, exposé longuement la question de la syphilis des campagnes en Russie.

Il dit alors :

« La syphilis des populations rurales en Russie présente, au point de vue étiologique, une triste particularité, singulièrement propre à notre pays : se répandant, principalement, par les voies extra-génitales, la syphilis rurale reste souvent des dizaines d'années sans aucune médication, grâce aux conditions purement locales ; elle se transmet à la descendance sous forme des différentes variétés de syphilis héréditaire.

« La syphilis rurale en Russie est, principalement, la syphilis des innocents et se répand dans toute la masse de la population, sans distinction d'âge ni de sexe.

« L'enfant qui vient de naître est souvent infecté par un baiser de l'un de ses proches tombé malade. Les grands-parents peuvent également contracter la maladie en mangeant dans la même vaisselle, en buvant dans le même verre. La promiscuité, l'indigence et sur-

(1) Annales de dermatologie et syphiligraphie, 1895.

tout l'ignorance de la population rurale, l'absence complète de mesures sanitaires sont cause de la propagation, toujours croissante, de la contagion.

« Ayant pénétré dans un hameau écarté, éloigné de 50, 100 kilomètres de la résidence du médecin, la maladie fera nécessairement un stage dans tous les foyers, et ne fera grâce à personne. Et ce n'est jamais par les prostituées que s'accomplira cette triste dissémination, mais, le plus souvent, ce sont les enfants avec leurs jeux et leurs caresses qui sèment la contagion à pleines mains.

« Une carte a été faite, d'après les données statistiques du service médical du Ministère de l'Intérieur; elle permet de juger de l'effroyable propagation de la syphilis rurale en Russie.

« Et cette carte n'indique que le chiffre minimum de l'effectif des syphilitiques du pays, car les syphilitiques de l'armée, de la flotte et de la clientèle privée des médecins ne font pas partie de ce calcul. »

Le professeur Tarnowsky ajouta :

Il est évident que la question des mesures à prendre pour arrêter la propagation de la syphilis en Russie est très importante et qu'elle préoccupe non seulement les médecins, mais la société entière.

Le gouvernement russe organisa, en cette même année 1897, un congrès à Saint-Pétersbourg, pour débattre et arrêter des mesures énergiques contre la propagation de la syphilis.

Les conclusions adoptées furent les suivantes : répandre l'instruction parmi le peuple, améliorer son état économique, populariser les notions sur les dangers de la syphilis et les moyens de s'en préserver, organiser un large secours médical accessible à tous les malades. L'organisation médicale comporte, outre des dispensaires, des polycliniques gratuites, des tournées périodiques par les médecins des arrondissements pour donner des consultations accessibles à tous.

Le département de Moscou possède une organisation modèle, en fait d'assistance rurale (zemstwo).

Malheureusement tous les zemstwos ne disposent pas de moyens pécuniaires aussi considérables que celui de Moscou; d'ailleurs, les zemstwos ne fonctionnent pas dans tous les départements et ceux qui en sont privés sont généralement dépourvus d'une assistance médicale suffisante, comme, par exemple, dans le nord de la Russie, où les distances sont très considérables et où il arrive que, sur une circonférence de 300 kilomètres de diamètre et une population de près de 200.000 âmes, on ne trouve qu'un seul médecin, sans aucune espèce d'aide.

M. le D^r Axel Holst, dans son rapport à la conférence de Bruxelles, sur les maladies vénériennes en Norvège, disait :

« La population de la campagne est à un très haut degré contaminée par des personnes qui ont pris dans les villes les germes de ces maladies. »

M. le D^r A. Blaschko, de Berlin, dit dans son rapport sur les maladies vénériennes en Allemagne :

« Les maladies vénériennes sont plus rares à la campagne, mais, par le fait du service militaire obligatoire, elles tendent à s'y répandre. »

Dans les campagnes de France, la vérole n'est pas non plus inconnue, nombre de praticiens en connaissent des exemples.

M. le D' Lardier nous édifie sur la manière dont se fait la contagion.

« C'est dans le chef-lieu de canton, dans la petite ville où il n'y a pas encore de maison de prostitution, mais où il y a déjà des prostituées, réfugiées dans quelques bouges infects, que s'épanouissent les différentes formes du mal de Vénus, qui, de là, gagne les champs (1).

« Si la prostitution n'existe pas à vrai dire au village, nous savons quels aliments lui sont fournis par la petite ville. Les jours de foire et de marché appartiennent aux paysans (2). »

Il faut compter aussi avec les dangers que le syphilitique de retour du régiment fait courir à son entourage.

Tel ce sergent-major libéré qui revient du service en pleine éruption syphilitique. La payse l'attend, l'on s'embrasse et la plaque muqueuse labiale est si peu de chose. Cependant, au bout de peu de temps, sur la lèvre de la jeune fille évolue la lésion caractéristique. Le mariage est retardé, mais non suffisamment, 'et le ménage reste stérile (3).

 D^r LARDIER, les Vénériens des champs et la Prostitution à la campagne, 1882.
 (2) Id.

(3) D' LARDIER, loc, cit.

Cette observation est un exemple de contamination par la bouche et ce mode d'infection est à la campagne plus fréquent qu'on ne le croit.

« Le rapprochement intime n'est pas nécessaire à ce mode de propagation. La malpropreté suffit, et Dieu sait si les gens de la campagne sont, pour la plupart, malpropres.

« On retrouve dans l'alimentation la même incurie, la même négligence, le même oubli de la propreté que ceux que l'on observe dans les soins du corps.

« Les ustensiles de cuisine sont primitifs, mal lavés, mal entretenus. Chacun puise à tour de rôle dans le même plat, dans la même soupière ; bon nombre mangent encore, qu'on me pardonne l'expression qui rendra toute ma pensée, à la gamelle. Il est aisé de comprendre que, de cette façon, l'infection syphilitique peut se propager du fils à la mère, au père, à la famille tout entière. Je me souviens avoir, il y a quelques mois, donné mes soins à un jeune homme robuste, atteint d'accidents syphilitiques intenses. Malgré mes recommandations, que, sans doute pour ne pas attirer l'attention, il ne suivit pas, il continua à manger, comme précédemment, à l'écuelle commune. Quelques semaines plus tard, un vieillard de soixante ans, une mère de cinquante-cinq ans et une jeune fille de vingt ans, qui formaient toute la famille-du malade, se présentaient à ma consultation et étalaient devant mes yeux des accidents syphilitiques, sur la nature desquels ils ne se trompaient pas plus que moi et dont ils connaissaient parfaitement la source (1). »

Le travail de M. Lardier est de 1882. M. Issaly (2), traitant le même sujet en 1895, rapportait aussi quelques observations et attribuait surtout la diffusion de la maladie à ce que les jeunes gens la rapportent des villes vers lesquelles ils ont été poussés, les filles par l'appât du gain, les garçons par le service militaire.

(2) ISSALY, Syphilis des campagnes, 1895.

⁽¹⁾ D^r LARDIER, loc. cil.

DEUXIÈME PARTIE FUNESTE IGNORANCE

CHAPITRE PREMIER

Nécessité de dissiper l'ignorance du public.

De la nécessité de dissiper l'ignorance du public au sujet des maladies vénériennes et de lui apprendre à les distinguer. — Danger des préjugés qui, leur attribuant une fausse origine, font méconnaître les vraies causes.— La syphilis n'est pas toujours due à la débauche : syphilis imméritées.

L'ignorance du public, au sujet des maladies vénériennes, est très grande et même dans les classes qui passent pour les plus éclairées elles sont fort mal connues, confondues les unes avec les autres et attribuées à des causes inexactes. Il importe que, par tous les moyens et surtout par des conférences, le corps médical dissipe cette ignorance.

Beaucoup de gens pensent que blennorrhagie et syphilis ne son que des degrés d'une même maladie. Et quoi d'étonnant qu'il en soit encore ainsi dans le public, si l'on songe que le grand mérite de Ricord est d'avoir distingué, d'une manière incontestable, ces deux maladies, et si l'on songe à la peine qu'il dut prendre pour faire triompher ses idées qui allaient à l'encontre de l'opinion de maîtres tels que Devergie et Velpeau, pour ne citer que les plus grands.

Il est des gens du monde qui savent que la blennorrhagie et la BAOULT. 4 syphilis sont des maladies distinctes, mais ils ne connaissent de la blennorrhagie que l'écoulement et de la syphilis que l'accident initial : le chancre.

On pourrait faire connaître sommairement, et en insistant surtout sur leurs dangers, les trois maladies : blennorrhagie, chancre mou et syphilis.

Il convient, même dans le seul but de bien faire connaître la syphilis, de parler des deux autres maladies vénériennes, afin de bien délimiter le domaine de chacune d'elles et qu'il n'y ait plus de confusion possible.

C'est pourquoi on ne sera pas étonné de me voir parler de la blennorrhagie et des chancres mous, bien que j'aie entrepris d'étudier seulement la syphilis.

Ainsi conviendrait-il de dire que la blennorrhagie est une maladie spécifique, c'est-à-dire due à un microbe spécial ; qu'elle est contagieuse et que les coïts sont la cause la plus habituelle de la contagion, mais qu'elle peut se transmettre médiatement par des linges, des éponges, des doigts souillés de pus gonococcique et mis en contact, soit avec les voies génitales et anales, soit avec les yeux.

Il faudrait insister sur la gravité de la conjonctivite blennorrhagique et particulièrement sur l'ophtalmie purulente des nouveaunés, due, le plus souvent, au gonocoque qui infecte le vagin de la mère et origine de la cécité dans au moins un tiers des cas (1).

Pour que le public cesse de traiter avec légèreté cette maladie si commune, que l'on fasse bien ressortir qu'elle ne reste pas toujours localisée au point de contamination. Qu'elle ne se borne pas toujours à un écoulement, souvent douloureux et rebelle, ou à une ophtalmie grave, mais qu'elle peut se généraliser et donner lieu à des manifestations morbides, à distance : rhumatisme blennorrhagique, arthrites purulentes terminées par ankylose, phlébites, péricardites, endocardites, toutes lésions capables d'amener la mort observée dans quelques cas.

Que l'on ne perde pas l'occasion de montrer la grande importance du terrain en matière d'infection et comment chez les lymphatiques,

(1) Dr F. THOMIN, Prophylaxie de l'ophlalmie purulente des nouveau-nés.

Que l'on insiste sur le danger du défaut de soins et des soins intempestifs cause de tant de lésions de l'urèthre postérieur, de la vessie et des reins, cause de rétrécissements et cause d'orchites qui, dans certains cas, entraînent la stérilité.

Que l'on compare le danger social de la blennorrhagie à celui de la syphilis : on ne doit pas plus se marier avec des gonocoques dans l'urèthre qu'avec des plaques muqueuses dans la bouche.

Que l'on montre enfin combien de jeunes femmes sont couchées sur la chaise longue dès les premiers jours de leur mariage et ont toute une vie malheureuse. « Ne pouvant être ni épouses, ni mères, elles ont encore des chagrins domestiques qui sont la conséquence de leur triste situation » (1). Le mari leur tient rigueur de leur santé délicate qui n'a pu résister aux fatigues du voyage de noce et il ne songe pas que lui seul est coupable, que la petite goutte dont il ne s'est pas méfié a causé tout le mal.

Ainsi la blennorrhagie apparaîtra au public une maladie bien distincte de la syphilis, moins grave, sans doute, que cette dernière, mais dont les dangers sont cependant assez grands pour qu'on n'en rie pas comme d'une petite mésaventure.

La confusion du chancre mou avec la syphilis est très fréquente, ce qui n'est pas étonnant, d'ailleurs, puisque, dans le monde médical, il a fallu les travaux de Bassereau, élève de Ricord, en 1852, pour bien établir la distinction des deux virus.

Ceux qui savent que les chancres mous sont différents de la syphilis, de par l'aspect des chancres et la durée de l'incubation, sont disposés à les considérer comme sans importance. Ils ignorent le grand fracas que peut faire quelquefois le bacille de Ducret, et lorsqu'ils assistent à quelque cas de phagédénisme s'étendant au loin sur les cuisses et l'abdomen, ou détruisant des portions étendues des organes génitaux, ils sont tout prêts à incriminer la syphilis.

Ils l'incriminent encore lorsque se produisent des phénomènes généraux, un état typhoïde ou lorsque, après de longues souffrances

(1) PROF. POZZI, Trailé de gynécologie.

des suppurations prolongées, des hémorrhagies graves les malades s'acheminent vers la cachexie. Ainsi voit on, en raison de cette confusion fréquente chez les gens du monde, qu'il n'est pas hors de mon sujet, bien que je ne traite que de la syphilis, de souhaiter que tous fussent instruits de la nature et des dangers des maladies vénériennes. Quelques personnes savent que la syphilis est une maladie spécifique, de longue durée et souvent très grave. Quelques-unes, sans savoir toutes les raisons que l'on peut avoir de la redouter, en ont une sorte de phobie salutaire.

Mais combien croient que tout est fini avec l'accident initial.

Combien ignorent que, dès cette première période, la perte du sommeil et de l'appétit avec amaigrissement et sueurs nocturnes peut conduire à la neurasthénie, à la cachexie et que la mort peut survenir par la moindre infection intercurrente ou même du seul fait de la syphilis par dénutrition et anémie progressives, chez des sujets âgés, débilités, surmenés antérieurement.

Combien ignorent que l'on doit rattacher à la syphilis ces céphalées, vespérales et surtout nocturnes, qui tourmentent les malades pendant des semaines, ces douleurs ostéocopes, ces laryngites, ces angines à répétition, ces lésions des yeux quelquefois si graves. Combien ignorent que beaucoup de cas d'albuminurie, de glycosurie n'ont pas d'autre cause que la syphilis.

Les multiples manifestations cutanées ou muqueuses de la période secondaire sont ignorées du plus grand nombre. Chose très grave, on ignore combien est contagieuse la maladie et combien longue peut être la contagiosité : 4, 8, 12, exceptionnellement 18 ans (Balzer).

Quelle n'est pas la surprise des malades auxquels on annonce qu'une lésion qu'ils croient étrangère à la syphilis n'en est qu'une manifestation tertiaire. Certainement, ils ont eu la vérole, disent-ils, mais il y a longtemps que c'est fini et oublié; il faut toute l'autorité du médecin pour les convaincre que ces manifestations morbides survenant après des mois, des années d'une santé en apparence parfaite, ont une aussi lointaine origine. Combien savent que la syphilis envahissant les os et les téguments est capable de produire d'effrayantes mutilations et qu'elle peut frapper tous les organes : moelle, cerveau, foie, reins, poumons, testicules ? Beaucoup connaissent le tabes et la paralysie générale pour en avoir observé quelques cas dans leur entourage; pour en avoir lu dans *le Horla* de Maupassant la hantise, l'angoisse du début subconscient ou pour avoir suivi l'évolution dramatique du mal sur ce pauvre Maxime Duprat que prédisposait son hérédité et que précipitent, vers cette terrible fin, la surexcitation de la vie politique, l'alcoolisme et les excès génésiques (1).

Que tous sachent que ces maladies sont, avec la syphilis, en si étroite relation, qu'elles constituent les affections dites parasyphilitiques et qu'elles s'observent le plus fréquemment chez ceux qui ont négligé de se traiter. Retirer le public de l'ignorance absolue où il se trouve, lui donner une connaissance générale des maladies vénériennes, insister sur la nécessité, pour les sujets atteints, de se traiter et de ne pas s'exposer à propager la maladie ; inspirer à ceux qui ne l'ont pas une crainte salutaire qui leur fera fuir, avec soin, toutes les occasions dans lesquelles ils seraient susceptibles de la prendre ; c'est accomplir une œuvre bienfaisante capable de tenter les cœurs généreux.

Que ceux qui connaissent le danger poussent le cri d'alarme; qu'ils démasquent l'ennemi et organisent la lutte, ils seront suivis, avec confiance, par beaucoup qui s'exposaient au danger sans le savoir, mais qui aussitôt éclairés feront tous leurs]efforts pour l'éviter et l'éloigner de ceux qu'ils aiment, pleins de reconnaissance pour ceux qui, en les instruisant, les ont sauvés.

La plupart des gens, ignorant le caractère spécifique des maladies vénériennes, leur attribuent une fausse origine ; à ce sujet, deux préjugés sont très répandus d'après lesquels la maladie serait due soit à la saleté, soit au coît pratiqué pendant la période menstruelle. Or, s'il n'est nullement douteux que la saleté soit favorable à la diffusion de la maladie et qu'il soit contraire à l'hygiène d'avoir des rapports sexuels avec une femme qui a ses règles, il ne faut pas croire que là seulement réside le danger, ce n'est qu'une cause favorable à la diffusion, il faut toujours l'élément spécifique qui peut manquer sur un sujet d'une saleté repoussante et se trouver, au contraire, dans les milieux les plus luxueux, chez l'élégante mon-

(1) ANDRÉ COUVREUR, les Moncenilles.

daine qui, par mille artifices, sait donner à son corps un éclat marmoréen.

Ces préjugés ont fait beaucoup de mal en dissimulant la vraie cause de la syphilis et en ménageant de pénibles surprises à ceux qui se sont abandonnés à une trompeuse sécurité.

Il est un autre préjugé qu'il faut combattre : c'est celui qui attribue la syphilis à la débauche. Il a beaucoup contribué à répandre cette opinion déplorable que la syphilis était une maladie honteuse et il a permis de croire, bien à tort, à tous ceux qui évitent les dangers de la prostitution qu'ils étaient à l'abri du mal.

Rien n'est plus faux ; le danger menace les gens les plus vertueux, il les menace à chaque instant, dans les actes les plus innocents, les plus simples de la vie. Lorsqu'on saura de combien de manières diverses on peut prendre la syphilis, on comprendra combien est vaine cette phrasesisouvent répétée : « Pour s'en préserver à coup sûr, il suffit de ne pas s'y exposer ».

Tout le monde s'expose, à chaque instant, involontairement, fatalement.

La syphilis est la moins vénérienne des maladies vénériennes (D^r Fournier).

Ainsi que le fait remarquer Duncan Bulkley, dans son livre si documenté (1), on peut distinguer de la syphilis *pravorum*, *e coitu illicito*, la syphilis *insontium*:

Syphilis ingenita or inherited syphilis.

Syphilis e coitu legitimo or marital syphilis.

Syphilis sine coitu or extra-genital syphilis.

C'est, en effet, par milliers qu'on peut compter les syphilis imméritées ; il suffirait de redire pour le prouver l'histoire de tous ces petits innocents qui l'apportent en naissant, de toutes ces jeunes femmes contaminées dans le mariage par un époux coupable ou imprudent, il suffit même de choisir quelques-unes des victimes des chancres extra-génitaux ; ces quelques observations porteront la conviction dans tous les esprits.

Ce sont d'abord toutes les victimes du baiser, si dangereux, même pour les plus chastes.

(1) Syphilis in the innocent, New-York.

« Il n'est pas nécessaire que ce soit un baiser passionnel, ardent, prolongé et réciproque, tout mode de contact labial suffit. Aussi bien que du baiser d'amour on a vu la contagion dériver du baiser de l'amitié, du baiser simplement affectueux, familial, respectueux même, voire du baiser indifférent tel que celui que l'on donne au petit enfant inconnu qui vous tend sa tête blonde. Les petits enfants sont très souvent victimes de ce fait qu'ils embrassent tout le monde et sont encore plus embrassés qu'ils n'embrassent. Le petit enfant, a dit Michelet, est fait pour le baiser, il l'attire, il le provoque. C'est là un triste privilège (1). » Les parents ont le devoir de soustraire l'enfant au danger qui le menace.

Après l'enfant, des vierges ont été contaminées de la même manière, des fiancées ont contracté la syphilis dans un chaste baiser.

Une jeune fille eut un chancre pour avoir été embrassée sur le front.

De toutes jeunes femmes sont contagionnées à la bouche dès les premières semaines de leur mariage par des maris peu scrupuleux, qui se sont mariés prématurément, alors qu'ils étaient affectés ou en péril d'être affectés un jour ou l'autre de plaques muqueuses buccales.

Cette contagion a donné lieu à un chancre labial ou à un chancre amygdalien, car le virus peut ne pas rester au point où il a été déposé et être transporté par la salive jusque dans la profondeur de la bouche (2). Où est la débauche dans toutes ces contagions ?

Est-elle débauchée cette jeune femme que son mari, atteint de syphilides buccales, n'embrasse plus, par précaution, que sur les cheveux; bientôt cependant elle fait un chancre sur la ligne médiane du cuir chevelu au niveau de la ligne de coiffure dite vulgairement la raie (3).

N'est-ce pas plutôt par force que par plaisir que les jeunes mariées reçoivent les multiples embrassades après la célébration de l'office religieux. Pour n'avoir pas eu le courage de se sous-

⁽¹⁾ PROF. FOURNIER, Chancres extra-génitaux.

⁽²⁾ Id.

⁽³⁾ *Id*.

traire à cette ridicule et dangereuse convention mondaine, une jeune femme qui avait dû subir ainsi les baisers de plus de cent personnes, connues et inconnues d'elle, contracta la syphilis (1).

Sans quitter le chapitre des chancres céphaliques, les plus communs des chancres extra-génitaux, dus souvent, comme nous venons de le démontrer, au baiser le plus innocent, il faut parler des innombrables victimes des coiffeurs infectées par le rasoir; ce mode de contagion est bien démontré, et ce qui étonne, ce n'est pas qu'il existe, c'est que ses victimes ne soient pas plus nombreuses encore.

Comment faire de la débauche la seule source de la syphilis quand on connaît tous les cas de transmission par les objets de table ou de toilette : verres à boire, tasses, couverts, brosses à dents, éponges, serviettes, vêtements d'emprunt ou d'occasion; par la literie, le linge des maisons de bains, les gants de crin communs dans ces établissements comme le rasoir chez le coiffeur; par les latrines souillées par contact direct avec la manifestation morbide ou avec le pansement si fréquemment déposé sur le siège.

Les plumes, les porte-plumes, les crayons, les pinceaux portés à la bouche, les instruments de dentisterie, les bâtons de colle à bouche, les cornets acoustiques, les pièces de monnaies tenues entre les lèvres comme le font trop souvent les conducteurs d'omnibus, les timbres-poste ont fait de nombreuses victimes.

Les joujoux sont d'excellents vecteurs de la maladie.

« Un petit enfant reçoit une trompette comme cadeau de jour de l'an. Sa mère et un jeune oncle âgé d'une vingtaine d'années lui apprennent à se servir de l'instrument et la trompette passe ainsi de bouche en bouche pendant toute la journée du 1^{er} janvier.

Malheureusement, le jeune oncle avait, à ce moment, des plaques muqueuses dans la bouche.

Résultat :

Mère contagionnée à la bouche, enfant contagionné à la bouche.

L'enfant, après avoir éprouvé quelques accidents de syphilis secondaires, semble se rétablir, mais il fait quelques années

(1) PROF. FOURNIER, loc. cit.

plus tard une véritable paralysie générale à laquelle il succombe.

La mère est également éprouvée, d'une façon grave, par une syphilis hépatique et finit par mourir en état de cachexie (1). »

Un volume suffirait à peine à l'énumération de toutes les syphilis contractées dans des circonstances absolument étrangères aux passions coupables.

C'est une jeune femme contagionnée pour avoir porté sur son avant-bras nu un jeune enfant qui avait aux fesses des lésions syphilitiques en évolution (2).

C'est un petit bébé de quatre ans qui jouait aux Tuileries avec sa bonne. En courant il tombe et se fait, au genou, une légère éraflure. Une dame, qui se trouvait là, tire de son porte monnaie un morceau de taffetas d'Angleterre, le mouille dans sa bouche et le colle sur le genou de l'enfant. Deux jours après, la petite plaie était sèche ; mais, quatre semaines plus tard, elle se rouvrait et dégénérait en un chancre suivi d'accidents généraux (3).

La sotte et malpropre habitude de débarbouiller les enfants avec la salive est très dangereuse.

Le tatouage — qui ne se pratique guère que dans l'armée et la marine — a pu créer dans ces milieux de véritables épidémies.

Que de victimes parmi les fumeurs!

Un pauvre monsieur fit un chancre du palais parce que son domestique fumait en son absence une petite pipe orientale, très agréable, paraît-il (4).

Cigare, cigarette, fume-cigare, pipe, coupe-cigare même (quelques personnes peu scrupuleuses présentant à la guillotine un bout de cigare qu'elles ont mis dans leur bouche) ont causé bien des malheurs.

Que dire du danger que courent ceux qui ramassent les bouts de cigares!

Un enfant devient syphilitique pour avoir ramassé un bout de cigare jeté par son oncle syphilitique (5).

(1) Dr HANOT, cité par le PROF. FOURNIER, Chancres extra-génitaux.

⁽²⁾ PROF. FOURNIER, toc. cit.

⁽³⁾ Id.

⁽⁴⁾ Id.

⁽⁵⁾ Id.

Les cigares sont quelquefois contaminés avant même d'être mis en vente : dans certains endroits, ils sont roulés sur la cuisse nue et dans d'autres l'ouvrier fait le bout avec sa bouche; à preuve cette observation où il est question d'un ouvrier cigarier qui dut renoncer provisoirement à son métier parce qu'étant devenu syphilitique et ayant la bouche criblée de plaques muqueuses, il ne pouvait plus supporter l'application irritante des feuilles de tabac sur les lèvres et la langue (2).

Il nous aurait suffi, pour montrer toute la fausseté de l'opinion qui attribue la vérole uniquement à la débauche, de citer les nombreux cas de syphilis professionnelles.

La syphilis des verriers communiquée par la canne qui, toute chargée de salive, passe de la bouche du gamin dans celle du grand garçon, puis dans celle de l'ouvrier, jusqu'à 255 fois en moyenne dans une heure (3).

La syphilis des musiciens qui échangent leurs instruments (4).

La syphilis des tapissiers et des emballeurs qui mettent les clous dans leur bouche et rejettent ceux qu'ils ont de trop, tout souillés encore, dans le sac où le lendemain ils puiseront de nouveau.

La syphilis des sages-femmes souvent atteintes de chancres digitaux.

La syphilis des médecins plus exposés encore, soit qu'ils touchent des lésions syphilitiques, soit qu'ils reçoivent le virus dans les yeux ou sur le visage, par sputation, lorsqu'ils veulent examiner la bouche et la gorge de leurs malades ou en cautériser les lésions.

La syphilis des nourrices contagionnées par les enfants hérédosyphilitiques et transmettant à leur tour la maladie autour d'elles.

(1) PROF. FOURNIER, loc. cit.

(2) Id.

(3) On tend maintenant à substituer au soufflage humain la soufflerie mécanique.

(4) La Compagnie de P.-L.-M., justement inquiète de la possibilité des contagions par les cornes d'appel, vient de les remplacer, paraît-il, par une trompe munie d'une poire en caoutchouc.

- 59 -

Nous ne parlerons pas de la syphilis vaccinale, car nous espérons bien que, plus jamais, on ne verra les épidémies qui furent observées avant que se généralisât la pratique de la vaccine animale.

Nous croyons avoir surabondamment prouvé, en rapportant tous ces faits empruntés à M. le professeur Fournier, que la vérole n'est pas toujours liée à la débauche, et qu'on la trouve dans les milieux les plus honnêtes, dans des asiles de vertus qui lui semblaient à jamais fermés.

Il faut encore ajouter à toutes ces preuves tous les cas dont on n'a pu déterminer l'origine parce qu'elle n'est due qu'au hasard et que le malade n'a pu en avoir conscience.

Le public ignore absolument le danger qui le menace, il est urgent de le lui faire connaître.

Comme preuve de cette ignorance nous demandons à M. le professeur Fournier la permission de citer ce trait que nous tenons de lui : Une femme du monde racontait que sa nourrice avait du lait en telle abondance qu'il lui arrivait fréquemment, à la promenade, de donner le sein à deux ou trois enfants parce que son nourrisson ne pouvait en prendre suffisamment pour la soulager. Cette dame semblait fière d'avoir une si bonne nourrice et s'amusait du moyen employé pour utiliser tant de lait.

Sur la remarque qui lui fut faite que ce moyen était très dangereux et que la nourrice s'exposait à prendre la syphilis et à la transmettre à son nourrisson, elle s'écria, surprise : « Mais, docteur, qu'est-ce donc que la syphilis ? »

(1) PROF. FOURNIER, loc. cit.

CHAPITRE II

Des moyens à employer pour dissiper l'ignorance.

Des moyens à employer pour dissiper l'ignorance : conférences, livres, théâtre. — Instruction de la jeunesse dans les collèges, les patronages, au régiment. — Cet enseignement ne saurait être immoral et dangereux.

> On nous apprend à vivre quand la vie est passée. Cent escholiers ont prins la vérole avant que d'être artivés à leur leçon d'Aristote : De la tempérance. »

> > MONTAIGNE.

Le moyen le plus communément employé pour dissiper l'ignorance, c'est la conférence. La parole permet mieux que l'écriture de se mettre à la portée de toutes les intelligences, de bien préciser les points importants.

Le conférencier réunit assez facilement un auditoire nombreux qu'il instruit, qu'il convainc, et dont il enflamme l'enthousiasme par son éloquence, la passion qu'il met à défendre la cause qu'il veut faire triompher.

Beaucoup de bons livres, au contraire, sont à peine lus, ignorés du public auquel ils s'adressent, ou trop scientifiques pour être compris de tous.

Les livres ont cependant cet avantage de pouvoir être médités à loisir, tandis que l'effet de la parole peut être fugace. Le conférencier peut préparer ses auditeurs à faire avec profit les lectures qu'il leur indiquera.

De même que les leçons de choses et la clinique sont des moyens d'enseignement de premier ordre en imposant la vérité qui ressort de l'observation des faits, de même les romans font une grande impression sur les esprits en donnant l'illusion de la vie, en permettant aux lecteurs de suivre l'évolution réelle du mal et de s'intéresser au héros qui se débat dans des périls qu'ils connaîtront euxmêmes demain, s'ils ne les connaissent déjà.

Le théâtre rend l'illusion encore plus parfaite et il n'est pas de moyen plus sûr de plaire, de convaincre et de persuader.

De vaillants littérateurs ont compris toute la puissance de ces armes et ils ont entrepris le bon combat. Ils ont pensé que, trop longtemps, on avait, sous prétexte d'art, propagé les plus pernicieuses doctrines. Ils n'ont point méconnu que l'Amour, source féconde d'inspiration, était la perpétuelle préoccupation des humains et le sujet le plus capable de les intéresser, mais ils ont pensé qu'il était des réalités qui surpassaient en intérêt dramatique les plus extraordinaires fictions ; que les conséquences fâcheuses des actions humaines n'étaient pas moins intéressantes que les résultats heureux ; qu'il y a autant de beauté dans la douleur que dans la joie ; dans la résistance énergique que dans l'abandon ; dans l'amour légitime que dans l'amour coupable ; dans la lutte contre la maladie que dans la lutte contre les passions et que les passions ne perdent rien de leur magnifique impétuosité pour n'avoir pu triompher d'une volonté ferme.

Ils ont ainsi substitué la vérité aux fausses doctrines.

Conférences, romans, théâtre : voilà les moyens qui dissiperont l'ignorance des foules.

De plus, chacun dans sa sphère se fera apôtre et le médecin tout particulièrement.

Qu'il profite de la confiance et de l'amitié qu'on lui témoigne dans les familles pour instruire.

Ce sont là les moyens qui s'adressent à tous. Mais il est certains sujets qui se recommandent plus particulièrement à notre sollicitude : ce sont les jeunes gens. Nous pouvons exercer sur eux une salutaire influence dans trois circonstances : dans les collèges, dans les œuvres post-scolaires, au régiment.

Ces différentes questions ont été étudiées par la Société française de prophylaxie sanitaire et morale.

On s'est demandé si on était autorisé à s'adresser à la jeunesse,

s'il y aurait un intérêt réel à intervenir. Il suffit d'interroger la clinique pour être aussitôt persuadé que ce devoir s'impose.

Les maladies vénériennes contractées dans la vie de collège entre seize et dix-neuf ans ne sont pas des raretés, des exceptions. M. le professeur Fournier rapporte que dans une importante statistique ne comprenant pas moins de 10.000 cas de syphilis observés en ville sur des sujets de la classe bourgeoise ou aristocratique, et tous relatifs à des contaminations de provenance sexuelle, on compte 822 cas de contamination avant la vingtième année.

Sur 100 cas de syphilis, il en est plus de 8 où la contamination se produit de quatorze à dix-neuf ans. On a en effet cité quelques cas où la maladie avait été contractée dès la quatorzième année. Il n'entre pas dans notre sujet de parler de la blennorrhagie plus fréquente encore que la syphilis.

La gravité que comportent ces contaminations juvéniles est exactement la même que celle des contaminations contractées dans un âge ultérieur; réserve faite pour la vieillesse, car on sait que les contaminations séniles sont particulièrement graves.

La syphilis des jeunes gens n'est pas plus bénigne que celle des hommes mûrs et les conséquences d'avenir ne sont pas moins à redouter.

Cette simple constatation qu'un nombre assez considérable de jeunes gens ont contracté le mal, ne suffirait-elle pas à justifier un enseignement qui se propose de le prévenir ?

La notion du danger que courent les jeunes gens est si nette dans l'esprit d'un certain nombre de pères de famille que beaucoup sont anxieux lorsque s'annonce la puberté de leurs fils et se demandent quel est leur devoir vis-à-vis d'eux : laisser aller les choses ou intervenir et comment ?

Les préoccupations de cet ordre sont même assez communes, dit M. Fournier, pour qu'il ait été, maintes fois, consulté à ce propos. Tout dernièrement, par exemple, un médecin éminent, membre de la Ligue contre la syphilis, vint voir le Maître et lui dit : « Jamais je n'ai été plus hanté par la terreur de la vérole que depuis l'époque où l'un des miens est arrivé à l'âge d'attraper cette sale maladie. Comme vous le savez, mon grand fils marche sur ses dix-huit ans. Cest un excellent sujet qui ne m'a jamais donné que satisfaction par sa conduite et son travail. Mais je commence à trouver qu'il aime sortir seul. Or, à chacune de ces sorties, je me prends à trembler et à me dire : Pourvu que ce gamin-là ne nous rentre pas ce soir avec la vérole !... A ce propos, ajoutait-il, dites-moi donc, vous qui vous occupez de ces matières, comment m'y prendre pour le retenir et l'effrayer un peu ? J'ai pensé à vous l'adresser pour que vous me rendiez le service de lui faire la leçon. Ou bien, plutôt encore, permettez-moi donc de l'envoyer un matin à votre hôpital, où je vous demanderai d'avoir l'obligeance de lui montrer quelque beau cas, comme un beau chancre, une grande gomme bien ulcérée, un beau phagédénisme. »

C'est pour venir en aide au père de famille inquiet que la Société de prophylaxie sanitaire et morale s'est demandé s'il n'y aurait pas utilité, dans les centres scolaires, à éclairer les élèves des classes supérieures sur les dangers des affections vénériennes et de la syphilis en particulier.

Après que la question eût été exposée par M. le professeur Fournier et discutée par les membres de la Société, les conclusions suivantes furent approuvées par toute l'Assemblée :

1° Il serait à désirer que dans les centres scolaires, les jeunes gens des classes supérieures fussent éclairés sur les dangers des affections vénériennes par un enseignement spécial.

Cet enseignement spécial, sans blesser en rien la morale, pourrait être fait à tous les élèves âgés de plus de seize ans, avec l'autorisation de leurs parents ou tuteurs.

2° Cet enseignement spécial pourrait consister en une conférence faite annuellement, soit par un professeur, soit plutôt par un médecin, désigné à cet effet par les autorités compétentes.

Il trouverait naturellement place dans le cours élémentaire d'hygiène (notamment au chapitre des maladies évitables), cours qui est ou devrait être professé aux élèves de cet âge dans tous les établissements scolaires.

3° Il appartient au discernement de Messieurs les directeurs d'établissements scolaires d'apprécier s'il y aurait ou non avantage à substituer au système de la conférence annuelle celui d'avertissements personnels, d'entretiens, de causeries quasi-paternelles avec leurs élèves sur le sujet en question. 4° En tout cas, un complément de sauvegarde consisterait utilement dans la remise à chaque élève d'une instruction sur le péril vénérien, instruction imprimée, conçue suivant le programme prophylactique et moral de la Société et approuvé par elle.

Ainsi se trouve ménagée, par la demande d'autorisation paternelle, toute susceptibilité, cette instruction étant facultative comme l'instruction religieuse, le père pouvant se réserver le soin d'instruire lui-même son fils s'il se reconnaît le courage, l'autorité et la compétence nécessaires, ou bien le faire instruire par le médecin de famille.

Tous les membres de la Société de Prophylaxie sanitaire et morale étaient certes, lors de cette discussion, animés du même zèle, du même désir de bien faire, mais quelques-uns avaient des scrupules.

Ils avaient peur de déflorer des innocences, d'exciter des curiosités malsaines, d'éveiller des appétits prématurés des sens.

M. le Président n'eut pas de peine à les convaincre qu'ils se faisaient illusion sur l'état d'âme des grands collégiens, qu'ils n'en sont pas à ignorer, quoi que ce soit des mystères de la vie sexuelle, du moins en théorie, et qu'on les humilierait fort en voulant les honorer de la candeur d'une Agnès. De par leurs lectures et, plus encore, de par leurs conversations, ils ont fait leur noviciat avant l'âge, sur toutes ces choses, et beaucoup même en connaissent jusqu'aux ignominies.

Rappelons-nous donc, dit-il, je vous prie, ce dont nous devisions de préférence entre nous, alors que nous étions élèves de rhétorique, de philosophie ou de mathématiques spéciales, voire élémentaires. Rappelons-nous donc aussi quels livres dissimulait l'ombre de nos pupitres. A ce dernier propos, c'est un fait notoire que les mauvais livres sont surtout lus dans le jeune âge et plusieurs d'entre nous pourraient se flatter de n'en avoir plus ouvert un seul de ce genre depuis le collège.

Donc, soyez rassurés sur ce point, et croyez bien qu'en parlant aux collégiens de 16 à 18 ans des matières dont nous croyons utile de leur parler, nous n'encourrons pas le risque d'ouvrir à l'innocence des horizons inconnus.

Et puis, ajoutait le Maître, que craignez-vous donc et pour qui no 18 prenez-vous ? Supposeriez-vous que nous nous proposons de faire à ces jeunes gens un enseignement licencieux, libidineux, pornographique, voire simplement égrillard et affriolant. Nous comptons simplement leur parler science, hygiène, respect d'euxmêmes et bonnes mœurs. Il n'est rien là qui ne soit digne à la fois d'eux et de nous. Il n'est rien dans ce programme que d'honnête, que de moral à dire pour nous, comme pour eux à entendre.

Et puis les faits sont là qui s'imposent dans leur douloureuse réalité; de 16 à 18 ans c'est l'âge des premières aspirations sexuelles, tous n'y résistent pas et nous avons vu quelles pouvaient être les conséquences dès les premiers pas. 8 p. 100 des cas de syphilis remontent avant la vingtième année.

Pour prévenir, il faut s'y prendre de bonne heure et il n'est pas trop tôt d'intervenir dans ce sens de 16 à 18 ans. Plus tôt, à coup sûr, serait déplacé et dangereux peut-être. Mais attendre, serait risquer d'arriver trop tard.

Et qu'on ne dise pas que toutes les instructions, tous les conseils ne prévaudront jamais contre l'aiguillon de la chair et l'aimable invite d'une jambe bien modelée. Il n'est vraiment pas admissible que la révélation d'un danger n'aboutisse à préserver personne de ce danger.

En l'espèce, nous aurons affaire à des jeunes gens intelligents, instruits, très curieux de ces questions spéciales comme on l'est à leur âge, qui écouteront avidement ce qu'on leur en dira, qui le commenteront, en causeront entre eux et se feront même gloire, vis-à-vis de plus ignorants, de leur connaissance en la matière.

De la sorte s'établira, par instruction mutuelle, une saine et salutaire notion du péril vénérien, et c'est là ce que nous souhaitons, car là est la véritable sauvegarde, la bouée de sauvetage, si je puis ainsi parler. Il est à croire au nom du bon sens que cette notion rendra pour le moins quelques-uns de ces jeunes gens, si ce n'est même un bon nombre, plus retenus, plus circonspects, moins téméraires qu'ils ne l'eussent été sans elle.

Je ne dis pas, certes (car j'ai trop d'expérience spéciale de ces tristes sujets pour le dire), que, conscients du péril, ils ne s'y exposeront pas ; mais je dis qu'ils s'y exposeront moins souvent, moins facilement, moins étourdiment, moins follement, et que de la sorte pour cont être conjurées, pour un certain nombre, ces si regrettables

RAOULT

contaminations du jeune âge. C'est dans le même esprit que M. Duclaux disait dans son livre sur l'*Hygiène sociale*, récemment paru : « Les garde-fous n'empêchent pas de se jeter à la rivière, mais ils ont du bon en ce qu'ils empêchent d'y tomber ceux qui n'ont aucune idée de se noyer. »

M. le professeur Fournier faisait encore cette remarque : Il est impossible que cet enseignement collégial du péril vénérien ne soit pas particulièrement profitable à une certaine catégorie de jeunes gens qui n'en auraient jamais reçu d'autre, à savoir : ceux qui, cloîtrés dans un internat et éloignés de leur famille, n'auront pu bénéficier des instructions paternelles ; — ceux qui auront perdu leur père ; — ceux, enfin, qui, pour une raison ou pour une autre, seront, de par ailleurs, restés privés de toute notion du sujet.

Nous avons vu que l'accord s'était fait unanime pour adopter les conclusions citées plus haut; elles seront soumises aux autorités compétentes.

L'expérience de cet enseignement a, d'ailleurs, été faite depuis plusieurs années à l'Institut agronomique avec le plus grand succès. Un élève distingué de cette école disait à M. Fournier que cette leçon avait vivement intéressé tous les élèves, et leur avait rendu un grand service en les instruisant de choses qu'ils ignoraient et surtout en éclairant sur les dangers de la vie de Paris nombre d'entre eux qui arrivaient de province.

Plusieurs années s'étaient écoulées entre le moment où cet élève avait profité de cet enseignement et le moment où il en donnait cette appréciation; il ajoutait qu'il pouvait témoigner, par les conversations qu'il avait eues à différentes époques avec ses camarades, que tous étaient restés très reconnaissants, vis-à-vis de leur directeur et du docteur chargé de l'enseignement, de les avoir mis à même de se garer de dangers dont ils ne soupçonnaient pas la gravité.

Pour répondre au désir exprimé par la Société française de prophylaxie sanitaire et morale, M. Fournier a bien voulu se charger de la rédaction d'une petite brochure qu'il intitule : *Pour nos fils* quand ils auront dix-sept ans. Quelques conseils d'un médecin.

Cette instruction sur le péril vénérien contribuera à assurer l'efficacité de la leçon faite dans les collèges et sa diffusion fera le plus grand bien, Si nous quittons les jeunes gens des collèges pour considérer les jeunes gens de la classe ouvrière, nous constatons qu'ils sont encore bien plus éprouvés par la syphilis, puisque ce n'est plus seulement 8 p. 100 des cas de syphilis qui sont contractés avant la vingtième année, mais bien 13 p. 100.

M. Paul Bar a bien voulu étudier les moyens à employer pour instruire ces jeunes gens des dangers des maladies vénériennes.

Il exposa à la Société de prophylaxie sanitaire et morale ce que l'on pourrait tenter.

« Actuellement, à Paris, les garçons qui sont destinés à devenir plus tard des ouvriers, de petits commerçants et, pour un certain nombre, des employés de commerce, reçoivent leur instruction dans les écoles primaires municipales ou libres.

Pour la plupart, ils suivent l'école jusqu'à l'obtention du certificat d'études. Ce certificat obtenu ou, à son défaut, une instruction rudimentaire acquise, le travail commence pour le plus grand nombre.

Les enfants sont alors àgés de treize ans environ. Dès cet âge, les plus déshérités, les moins intelligents cessent d'être soumis à aucune action éducatrice autre que celle qui peut être exercée sur eux par leur famille ou par leurs patrons. Les conditions dans lesquelles se trouvent ces enfants font que, le plus souvent, ils peuvent être considérés comme étant sans direction utile.

Les enfants plus intelligents, ceux de familles plus aisées, qui sont destinés à devenir des ouvriers d'art, des employés de commerce ou de petits commerçants, fréquentent volontiers les patronages, les cours d'adultes, certains cours spéciaux professionnels.

Il est commun de voir ces jeunes gens ne cesser de suivre ces cours, ces patronages que peu de temps avant leur appel sous les drapeaux, ou au moment même de leur départ pour le régiment.

Pour ces enfants, l'action éducatrice de l'école se prolonge donc jusqu'à ce qu'ils aient l'âge d'homme.

Tous les jeunes gens arrivant finalement au régiment, il semblerait, au premier abord, suffisant de les éclairer, au moment de leur incorporation, sur les dangers auxquels ils sont exposés.

Mais nous avons vu qu'il n'est pas rare qu'ils prennent la maladie avant la vingtième année, c'est donc plus tôt qu'il faut agir pour prévenir le mal. Il ne saurait être question d'agir sur les enfants pendant leur scolarité primaire. Mais les cours d'adultes libres et municipaux, les patronages confessionnels ou laïques sont des œuvres puissantes admirablement organisées, dont l'influence éducatrice est indéniable. On pourrait s'appuyer sur elles, intéresser à la question ceux qui les dirigent et s'entendre avec eux pour donner aux jeunes gens, sur les dangers des maladies vénériennes, un enseignement analogue à celui qui serait donné dans les collèges.

La diffusion de l'instruction sur le péril vénérien compléterait cet enseignement. Ainsi, bien peu de jeunes gens resteraient ignorants du danger. Néanmoins, il est nécessaire d'organiser l'enseignement au régiment, pour que ceux qui, pour un motif quelconque, n'ont pas encore été instruits le soient enfin, pour profiter de ce groupement d'hommes à l'âge où ils sont le plus à même de profiter de la leçon, et aussi parce que ces jeunes hommes sont particulièrement exposés au danger pendant le service militaire.

Ainsi que le disait M. le professeur Brissaud à la Société de prophylaxie : « La date de l'incorporation est aussi celle de la véritable émancipation des jeunes gens. Ils quittent le foyer et la vie de famille pour commencer du jour au lendemain une existence nouvelle dont la discipline nécessaire ne fait qu'exalter, dans les moments de loisir, leur appétit d'indépendance. De tous les moyens par lesquels cette indépendance prétend s'affirmer, celui qui passe pour répondre aux exigences naturelles d'une fonction a toujours été et restera longtemps encore le « moyen de choix ». Les chefs pourraient souvent, par des avertissements paternels, intervenir heureusement et leur autorité leur permettrait d'exercer une bienfaisante influence sur les soldats; mais ils ne sont pas toujours eux-mêmes suffisamment instruits du péril, et il faudrait les instruire et les intéresser à l'œuvre de prophylaxie. En outre de l'action personnelle qu'ils pourraient avoir sur leurs hommes, ils seconderaient les majors et leur donneraient l'appui moral et l'autorité matérielle dont ils ont besoin.

M. Burlureaux a fait à la Société de prophylaxie un rapport très documenté, dans lequel il démontre combien d'hommes, tant jeunes soldats que réservistes et territoriaux, prennent la syphilis pendant leur séjour au régiment. Ces réservistes font même courir un grand danger à leur famille, car ils rentrent en pleine virulence.

M. Burlureaux voudrait qu'aucun syphilitique n'échappâtau contrôle médical parce que les syphilis ignorées, méconnues, dissimulées, non soignées, sont celles qui menacent le plus l'avenir de l'individu et de son entourage, et parce que les malades ainsi atteints sont les propagateurs par excellence de la maladie.

Or, le soldat ne consulte pas, ou bien parce que de bonne foi il ignore sa maladie; que les médecins passent avec soin la visite de santé pour dépister tous les cas qui auraient pu passer inaperçus; ou bien parce qu'il en ignore la gravité, d'où la nécessité de l'instruire par les conférences et les brochures.

De plus, il importe que le syphilitique soit revu souvent afin de pouvoir être traité pendant tout le temps de son séjour au régiment et mis en garde à sa sortie contre les conséquences possibles de sa maladie. Il arrive, en effet, assez souvent que des malades viennent consulter plus tard dans les services spéciaux pour des accidents graves et avouent avoir eu un chancre au régiment, ils se sont traités quelques semaines, quelques mois, puis n'ont plus rien fait, inconscients du danger qui les menaçait. Quelquefois le malade dissimule sa maladie, consulte un médecin civil ou, ce qui est plus grave, une personne étrangère à la médecine ou personne du tout.

C'est qu'il craint que son malheur ne soit connu de ses camarades ou ne nuise à son avancement.

Il faudrait que le secret soit assuré à chaque homme et qu'aucune punition ne soit infligée hors le cas de dissimulation certaine.

Il faudrait autant que possible obtenir de l'homme l'indication de la femme qui l'a contaminé, mais le major qui se chargerait de ce soin devrait bien lui faire comprendre que la maladie a une longue incubation et que, par conséquent, ce peut ne pas être la dernière femme qu'il a connue qui lui ait communiqué la maladie.

Après discussion, les membres de la Société se mirent d'accord pour adopter les conclusions suivantes que M. le D^r Vallin, médecin inspecteur des armées et membre de l'Académie de médecine, avait bien voulu rédiger :

« Dans presque tous les pays du monde, la syphilis devient chaque

jour plus fréquente et surtout plus grave. La très grande majorité des Français de 20 à 23 ans passent par l'armée à l'époque précisément où la virilité s'affirme. C'est à ce moment que les jeunes gens sont le plus exposés à contracter la syphilis et les maladies vénériennes.

La Société de prophylaxie sanitaire et morale estime qu'il y aurait intérêt à éclairer les militaires sur l'étendue du péril vénérien, sur les conséquences prolongées de la syphilis et des maladies vénériennes qui, longtemps après la disparition de l'accident primitif, menacent la santé du malade, de sa femme et des enfants à venir.

Les mesures suivantes semblent permettre d'atteindre ce but :

1° Propager les notions utiles sur le danger vénérien : par des conférences, des conseils, des recommandations dans les règlements ou instructions ; par l'insertion dans le livret individuel, délivré à l'arrivée des recrues, d'un feuillet résumant les dangers et les méfaits de la tuberculose, de l'alcoolisme et de la syphilis, ainsi que les moyens de prévenir ou diminuer les ravages de ces trois fléaux; enfin par la très large diffusion de la brochure : *le Péril vénérien* rédigée par M. le professeur Fournier au nom de la Société.

2° Combattre la tendance qu'ont parfois les militaires à cacher le plus longtemps possible les accidents vénériens dont ils sont atteints en rendant véritablement individuelles et privées les visites de santé.

Il serait d'ailleurs désirable que le nom de la maladie quelconque, pour laquelle un militaire s'est présenté à la visite, ne fût pas inscrit sur le cahier de visite médicale de la compagnie.

3° En dehors des visites périodiques et obligatoires, la certitude de pouvoir être examinés et conseillés sans témoins pour une de ces maladies secrètes, déciderait un grand nombre de militaires à se présenter spontanément à la visite du médecin dès la première manifestation d'un accident suspect. Il y aurait donc lieu de faciliter ces consultations discrètes, aussi bien pour les soldats que pour les sous-officiers.

4° Inscrire sur un carnet médical rigoureusement confidentiel tous les syphilitiques et vénériens, de façon qu'ils puissent être surveillés, conseillés et visités à l'infirmerie plusieurs fois par an. 5° Pendant leur séjour à l'hôpital ou à l'infirmerie, il leur serait délivré une courte notice indiquant la nécessité d'un traitement prolongé et les dangers qui les menacent, eux, leur femme et leurs enfants, si la médication n'a pas été suffisante.

6° Autoriser les militaires à faire partie de la Société de prophylaxie sanitaire et morale.

Ces conclusions furent transmises jaux autorités compétentes et quelques jours à peine s'étaient écoulés que déjà des mesures étaient prises dans le Gouvernement militaire de Paris, et tout permet d'espérer que, d'ici peu, la Société de prophylaxie verra, dans toute la France, la parfaite réalisation des propositions qu'elle a émises.

M. Granjux a appelé l'attention sur ce fait que le soldat ne sait comment employer ses heures de loisir et échoue dans les cabarets par désœuvrement ; il a exposé les résultats excellents obtenus par différentes œuvres qui se sont proposé de recevoir le soldat pendant les heures de liberté et de lui offrir dans un local aussi confortable que possible des distractions honnêtes.

Ces œuvres existent déjà dans un certain nombre de villes, notamment au Havre, où elles sont particulièrement florissantes.

La Société se propose d'encourager ces œuvres et d'en favoriser la création dans les villes où elles n'existent pas encore.

Dans les casernes mêmes, on pourrait organiser, dans les cours pendant la belle saison, dans des salles pendant l'hiver, des distractions pour les hommes qui ne sortent pas.

Une bibliothèque et quelques jeux remédieraient aux longues flâneries dans lesquelles l'intelligence s'anéantit dans une sorte de torpeur ou se pervertit dans l'atmosphère malsaine de la chambrée.

M. Granjux faisait remarquer aussi l'influence bienfaisante des permissions de vingt-quatre heures qui permettent aux soldats d'aller dans leurs familles, et, pour quelques privilégiés, de revoir l'amie qui garde leur jeunesse chaste ou saine. Il y aurait lieu de multiplier autant que possible ces permissions et de diminuer, par contre, les permissions de minuit, trop souvent favorables à la débauche.

Si nous nous sommes longuement étendu sur la prophylaxie des maladies vénériennes dans l'armée, c'est que, suivant la remarque de Davila, elle est composée de l'élite de la jeunesse des campagnes et des villes, les conseils de revision s'efforçant de ne prendre que cette élite, c'est-à-dire les jeunes gens d'une santé parfaite, et qu'il importe que cette élite ne soit pas compromise pendant son séjour sous les drapeaux.

Ces jeunes gens, de retour dans leurs foyers, deviendront pères de famille; il faut qu'ils soient sains pour engendrer des enfants vigoureux. Ils méritent la sollicitude de ceux que préoccupe l'avenir de la race et l'avenir de la Patrie.

Il faudrait faire plus que d'instruire les hommes, il faudrait aussi instruire les femmes afin qu'elles ne soient pas, sans défense, exposées au danger.

La jeune fille du monde n'est guère contaminée que dans le mariage. Si on ne veut l'instruire pour qu'elle puisse réclamer les garanties auxquelles elle a droit, il faut au moins que la mère de famille soit à même de la défendre.

Lorsqu'elle saura quel peut être le malheureux sort de son enfant, elle obligera le père à s'assurer de l'intégrité primitive ou reconquise du futur gendre.

La jeune fille du peuple, moins bien protégée, doit être à même de se défendre seule.

M. Bar, lorsqu'il exposa à la Société de prophylaxie la nécessité d'instruire les jeunes ouvriers, insista sur ce fait qu'il n'était pas moins nécessaire d'instruire les jeunes ouvrières.

Dans son service d'accouchement, il a pu se rendre compte du lourd tribut que paient à la syphilis les femmes et les filles du peuple.

Les chiffres qu'il cite sont réduits au minimum, parce qu'il n'a voulu choisir que les cas où la syphilis était absolument manifeste au moment de l'examen.

Sur 74 cas de syphilis maternelle constatés dans son service, en trois années, 19 fois les femmes avaient moins de 20 ans, avaient été contaminées en même temps qu'elles avaient conçu et ignoraient le mal dont elles étaient atteintes ainsi que sa gravité.

Il serait utile de se concerter avec les directrices des multiples œuvres de bienfaisance qui prennent à tâche l'éducation et la protection de la jeune fille pour voir ce que l'on pourrait faire, sans

- 72 -

choquer les susceptibilités, bien légitimes quand il s'agit de questions aussi délicates.

La récente publication d'une pièce de théâtre souleva, dans le monde, une émotion grande et féconde.

Tous furent appelés à s'occuper d'un sujet que beaucoup ignoraient.

La censure, en interdisant la pièce, posa la question de morale.

La preuve éclatante qu'il n'y a rien d'immoral à enseigner à tous l'imminence du danger et les moyens d'y remédier, c'est le grand nombre de témoignages de sympathie, d'admiration et surtout de vive reconnaissance que reçut l'auteur des *Avariés*.

M. Brieux nous a permis, sur la recommandation de notre maître, M. le professeur Fournier, d'en prendre connaissance.

Ce sont des médecins qui affirment le danger et remercient l'auteur d'avoir, en traitant ce sujet au théâtre, fait toucher du doigt la plaie dont souffre la pauvre humanité.

Ce sont des parents qui remercient pour leurs enfants; conscients du péril, ils sont pleins de reconnaissance pour celui qui veut l'éloigner de ceux qui leur sont chers.

Un médecin distingué écrit : « J'ai mis votre livre entre les mains de ma femme et mes fils le lisent avec le plus grand profit. »

Tous affirment combien ils sont heureux de voir dissiper l'ignorance si funeste.

Ce sont des femmes surtout ; des victimes qui viennent dire leurs souffrances, résultat de cette fatale ignorance ; des mères de famille anxieuses d'écarter de leurs filles et de leurs fils toutes les misères que leur tendresse redoute ; toutes crient leur reconnaissance.

Puissiez-vous avoir lu cette page douloureuse dans laquelle une femme raconte sa vie!

On ne saurait douter de sa sincérité, car on voit évoluer le mal comme dans la plus rigoureuse observation clinique.

Elle dit son mariage, sa jeunesse, sa beauté, son ignorance ; puis la contamination, les soins qui lui furent donnés sans qu'elle pût soupçonner la nature du mal dont elle était atteinte.

Elle dit ses espérances déçues ; les grossesses interrompues, les enfants morts et venant par morceaux ; puis les enfants nés vivants mais dans un tel état, qu'elle n'en veut plus avoir. Elle dit son éloignement de son mari, quand tardivement l'éclaire la douloureuse évolution que rien n'arrête. Elle dit la santé de ses enfants sans cesse compromise par des manifestations diverses ; la vie malheureuse qu'elle mène pendant des années auprès de son mari devenu hypochondriaque et menacé de paralysie générale ; son dévouement à le soigner et à cacher au dehors la triste vérité.

Puis la catastrophe, la paralysie générale confirmée, le séjour dans la famille devenu impossible, les sacrifices pour assurer le traitement dans une maison de santé, enfin la mort du chef de famille.

Elle dit son isolement, sans ressources, avec des enfants malades.

Et ses souffrances ne peuvent finir; elle dit sa préoccupation pour l'avenir de ses enfants et ses angoisses lorsqu'ils songent au mariage et qu'elle considère ce qu'ils sont.

Celles qui, comme elle, ont vécu ce terrible drame ne trouvent pas immoral que l'on apprenne à leurs enfants l'existence du danger et qu'on s'efforce de l'éloigner; que l'on crie son crime à celui qui, sciemment, s'expose à rendre aussi malheureuse la femme qu'il dit aimer et que l'on veuille que les parents ne soient plus, dans leur inconscience, complices du malheur de leurs filles.

Combien elles sont touchantes ces simples phrases écrites par des mères : « Merci, Monsieur, pour nos enfants et pour nous. En grande admiration pour votre haute et bienfaisante entreprise. »

« J'ai un fils de quinze ans, votre pièce est entre ses mains. »

« J'ai deux filles et je vous remercie, grâce à vous; peut-être le malheur sera-t-il évité. »

Et cette phrase revient sans cesse :

« Je vous remercie pour mes enfants. »

« UNE MÈRE DE FAMILLE. »

TROISIÈME PARTIE

MOYENS PROPHYLACTIQUES D'ORDRE MORAL

CHAPITRE PREMIER

De la continence. Élle ne compromet ni la santé, ni la virilité, ni la mentalité.

Dans ce chapitre sur la continence, je ne m'occuperai pas de la continence perpétuelle, elle n'entre pas dans mon sujet. Je veux seulement démontrer qu'on peut sans danger rester continent jusqu'au mariage, c'est-à-dire jusqu'à vingt-cinq ou trente ans.

Je ne parlerai donc pas du célibat religieux ; bien que je ne sois pas éloigné de penser qu'un grand nombre de prêtres — de religieux et de religieuses — soient conduits tout naturellement à la continence par la vocation même, qui, détournant toutes leurs aspirations vers un idéal qu'ils poursuivent sans cesse, ne permet pas aux désirs sexuels de se manifester.

Diday réfutant, au nom de l'école philosophique, la fragile argumentation de Duffieux, disait :

« Il n'est qu'une espèce de continence qui m'apparaisse compatible avec l'organisation humaine : celle qui s'établit d'elle-même par la force des choses, par le seul équilibre des fonctions, lorsque l'activité vitale, appelée ailleurs par un stimulus dominant, oublie, en quelque sorte, la sphère des appétits sensuels. Oui, je comprends la virginité qui s'ignore et ne se sent point subie, qui naît du tempérament sans lui être imposée; qui, absorbée par la contemplation de la vérité abstraite, par le culte poétique du beau, par les élans de l'ardeur philosophique, écrase le pôle génital d'une indifférence sans lutte. La virginité de Newton, de saint Vincent de Paul, de Jeanne d'Arc, je la comprends, je l'admire et c'est avec orgueil pour l'humanité que je la proclame un état naturel. Une telle situation, sous quelque face "qu'on l'envisage, n'a droit qu'à nos respects; car la virginité qui pénétra les lois de la gravitation, la virginité qui ouvrit un asile aux enfants délaissés, la virginité qui sauva la patrie, qui oserait l'appeler inféconde ? »

N'en est-il pas ainsi pour un grand nombre de religieux et de prêtres qui consacrent toutes leurs forces à l'apostolat?

D'ailleurs, je serais d'autant moins autorisé à traiter la question du célibat religieux que cette question est complexe. Ainsi qu'on l'a dit dans certain concile, il y a d'autres éléments que la continence à considérer; du fait du mariage du prêtre résulterait pour lui une situation sociale tout autre que celle qu'il occupe, délié de tous liens familiaux, et il n'est pas de notre compétence de juger cette question extra-médicale.

Je laisse donc résolument de côté le célibat et la continence des prêtres.

Ayant ainsi mis à part ce célibat spécial, je puis dire que, loin, de vouloir recommander à tous la continence perpétuelle, je ne recommande la continence temporaire que pour faire les mariages plus heureux et plus féconds.

Oui, à tous ceux qu'une préoccupation impérieuse n'affranchit pas des lois de la nature; à tous ceux qu'un devoir strict n'en tient pas éloignés, le mariage est recommandable.

La majorité des hommes, ne pouvant oublier les besoins du corps dans les préoccupations de l'esprit, trouvera satisfaction dans le mariage.

Enfin le mariage, dans sa perfection, étant l'union, la communion parfaite des deux époux, les nobles aspirations ne peuvent que s'y développer et ces époux qui aspirent à voir leurs enfants s'avancer davantage dans la voie du perfectionnement incessant y font euxmêmes de grands progrès en se prêtant un mutuel appui. Mais, pour que le mariage soit vraiment efficace, pour qu'il favorise l'évolution des individus et pour qu'il assure la continuation de la race par la procréation d'êtres nouveaux qui iront plus loin encore dans la voie du progrès, enrichis de toutes les acquisitions ancestrales, il faut que les époux n'aient pas de tares.

Or, la continence est un moyen puissant d'éviter une grande, une redoutable tare, celle qui résulté des maladies vénériennes et particulièrement de la syphilis.

Si, ainsi que nous l'avons dit dans un précédent chapitre, la syphilis n'est pas toujours d'origine génitale; elle reconnaît cette origine dans un nombre considérable de cas, et c'est vraiment travailler efficacement à sa prophylaxie que d'éloigner d'un commerce dangereux ceux qui ne sont pas encore atteints.

Certains pourront penser — l'objection nous a été faite — que cette prescription de la continence pourrait être rapprochée de celle qui ordonnerait, non sans quelque naïveté, que pour éviter les maladies des pays chauds, il faut s'abstenir d'aller dans ces contrées, mais que l'on veuille bien remarquer que nous ne conseillons pas l'abstinence absolue, mais seulement jusqu'au mariage, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'homme vierge de toute tare ait trouvé, dans l'union avec une femme vierge, la stabilité dans l'amour, la garantie de sa santé et de l'intégrité de sa descendance.

Or, prescrire la continence, dans ces conditions, ce n'est pas s'éloigner de la méthode suivie généralement en matière de prophylaxie.

Ce n'est pas plus étrange que de défendre, dans la prophylaxie de la fièvre typhoïde, de boire une eau impure ou dont on ignore l'origine. Ce n'est pas plus étrange que de défendre, dans la prophylaxie du paludisme, d'arriver dans les pays dangereux à certaines époques de l'année et de coucher au voisinage des marécages.

La continence n'est-elle pas, elle-même, une source de maux?

Nombreuses sont les maladies qu'on lui a attribuées : folie, hystérie, satyriasis, nymphomanie, érotomanie, chlorose, cancer de l'utérus, cancer du sein, spermatorrhée, impuissance.

Au sujet de la folie, il semble qu'on se soit surtout appuyé sur la fréquence de la folie plus grande chez les célibataires que chez les gens mariés. Mais le célibat n'implique pas toujours la continence, et nombre de célibataires ne vivent précisément en dehors du mariage que pour se livrer plus librement à des amours volages.

Verga (1) fait remarquer « que la prédisposition à la folie peut se manifester chez les jeunes gens et être un obstacle au mariage ; les relations de cause à effet entre le célibat et la folie seraient donc renversées, car il n'est pas rare que des héréditaires ou des prédisposés qui connaissent leur origine ne soient détournés du mariage par cet ordre de choses.

« Mais il faut aussi tenir compte de ce fait que la plupart des célibataires n'ont ni la vie calme et réglée, ni les joies de la famille, et si le célibat joue un rôle dans la production des maladies mentales, c'est dans cet ordre d'influence qu'il en faut chercher la cause et non dans le mode d'accomplissement des fonctions génitales ».

En affirmant que la continence n'engendre pas la folie, nous pouvons invoquer l'autorité de M. le D^r Motet qui nous a dit : que chez les hommes vierges, reçus dans son établissement pour aliénation mentale, il semblait que la cause de leur folie fût bien moins la continence que leurs prédispositions héréditaires; que chez beaucoup la continence était l'effet et non la cause d'un état mental défectueux, ces sujets n'observant cette continence très prolongée que parce qu'ils étaient timorés, déséquilibrés.

M. Motet ajoutait qu'il ne pourrait pas citer une observation nette de folie dont la cause fût la continence, et que chez les aliénés qui, du fait de l'internement, se trouvèrent condamnés à la continence, il ne remarqua jamais qu'elle leur eût causé quelque préjudice.

De même, on ne pourrait incriminer la continence dans les manifestations de satyriasis, de nymphomanie, d'érotomanie, manifestations d'ailleurs très rares.

Le professeur Wyss, de Zurich, grand défenseur de l'abstinence, parlant des cas de folie attribués à la non-satisfaction des besoins sexuels, déclare formellement qu'il n'a jamais vu un de ces malades ni entendu citer un cas avéré, et que ces malades sont inconnus même dans les maisons où on traite les maladies nerveuses et dans les hôpitaux d'aliénés.

(1) VERGA, le Célibat prédispose-t-il à la folie? Archivio Italiano, 1869.

« Une telle furie née de l'abstinence est chose absolument inconnue des praticiens (1). »

Multiples sont les causes de l'hystérie que l'on observe aussi bien chez l'homme que chez la femme, chez les femmes mariées et les prostituées aussi bien que chez les veuves et les vierges, chez l'enfant qui n'est pas encore arrivé à la période d'activité sexuelle et chez la femme vieillie qui depuis longtemps l'a dépassée. Dans ces causes si nombreuses, bien mises en lumière par Charcot et son école, on ne voit pas figurer la continence. Il faudrait être bien rétrograde pour faire encore jouer à l'utérus le rôle prépondérant qu'on lui attribuait autrefois.

On préconisait le mariage comme un remède, mais que de fois il échoua. Dans les cas où il réussit, c'est certainement bien plutôt en modifiant le genre de vie des malades qu'en faisant cesser leur continence.

La maladie peut même se déclarer dans le mariage, alors qu'aucune manifestation morbide ne l'avait précédé.

Aujourd'hui le médecin consulté sur la question de savoir si on doit marier une hystérique, fera aux parents à peu près cette réponse : Tout d'abord, il faut déclarer ouvertement la maladie au jeune homme qui désire faire le mariage et, s'il persiste dans son dessein, le pronostic différera suivant l'existence qui sera faite à la malade.

Ou la jeune fille se trouvera plus heureuse, plus occupée, plus distraite dans sa nouvelle situation et son état pourra s'améliorer; ou bien, au contraire, sa nouvelle vie lui sera une source de soucis et elle aura l'existence moins facile, moins heureuse qu'avant son mariage; son état peut alors s'aggraver.

On trouvera dans les travaux récents de très nombreuses causes provocatrices de l'hystérie : émotions, traumatismes, intoxications, maladies infectieuses, maladies générales, mais on n'y trouvera pas la continence. Les plus autorisés n'hésiteront pas à écrire : « La continence que les anciens auteurs, imbus de la théorie utérine, avaient incriminée ne joue aucun rôle dans l'apparition de la névrose (2). »

(2) A. Souques, in Manuel de médecine.

^{(1) (}Note qui nous a été communiquée par Mme Hanna Bieber Boehm.)

L'étiologie de la chlorose comme celle de l'hystérie est toute différente de ce qu'elle fut autrefois, et personne ne croit plus à l'influence de l'amour contrarié qui lui avait fait donner les noms de *febris amatoria*, d'icterus amontium.

Il n'est nullement justifié, non plus, d'attribuer à la continence le cancer de l'utérus et le cancer du sein.

Certainement, on observe chez les gens continents des pollutions nocturnes se produisant à l'occasion de rêves érotiques et à intervalles plus ou moins éloignés, mais ces pollutions ne sont nullement dangereuses et, suivant la remarque de Fonsagrive, elles mettent un terme à l'orgasme génésique et sont suivies d'une période de calme et de repos plus ou moins prolongée. On ne saurait donner à ces pollutions le nom de spermatorrhée.

M. Pierre Delbet, dans son article de séméiologie des organes génitaux (1), dit à ce sujet : « Il n'est pas d'organes plus fertiles en mythes et en légendes que ceux de la génération. Le mystère de la reproduction, les jouissances dont elle est précédée ont vivement excité l'imagination. On a beau le savoir et le comprendre, on n'en reste pas moins stupéfait quand on parcourt le travail de Lallemand et même des travaux plus récents sur la spermatorrhée.

« J'élimine d'abord les pollutions nocturnes qui se font sous l'influence des rêves érotiques. Ceci n'est pas plus un phénomène morbide que le jet de salive qui se produit chez un affamé à la pensée d'un mets sapide. »

Si les sujets ont une bonne hygiène physique et morale, elles sont toujours espacées et sans conséquences fâcheuses. Le travail intellectuel et les exercices au grand air ont sur elles une très grande influence.

« Existe-t-il une spermatorrhée purement mécanique? On dit que chez les gens d'une continence excessive, le passage des matières fécales et les efforts de défécation peuvent amener, par une sorte d'expression, l'expulsion du contenu des vésicules séminales dans l'urèthre. Cela est possible, mais sans grand intérêt (2). »

⁽¹⁾ PIERRE DELBET, Séméiologie des organes génitaux. In Traité de pathologie générale, publié par Ch. BOUCHARD, t. V.

⁽²⁾ PIERRE DELBET, loc. cil.

Trousseau avait dit déjà dans une leçon clinique que ces manifestations ne devaient nullement inquiéter. Enfin après avoir accusé la continence de surexciter les désirs sexuels au point qu'il devenait impossible de ne pas les satisfaire, on l'a accusée de conduire à la frigidité et à l'impuissance. Sans doute, l'individu continent qui poursuit un idéal, qui se plonge dans les travaux de l'esprit et dont les occupations remplissent toute la vie pourra ne plus sentir, pour ainsi dire, l'aiguillon de la chair. Mais combien de retours offensifs dès qu'il sort un peu de sa préoccupation, il n'a qu'à changer son genre de vie et bientôt l'instinct se réveille. Qui oserait, même après une continence prolongée, se vanter de rester, comme Xénocrate, insensible aux caresses de la belle Phryné? Ce n'est certainement pas cinq ou sept ans de continence qui peuvent conduire à cette insensibilité.

HOLON

- 81 -

M. Féré fait remarquer que les auteurs les plus autorisés qui ont traité de l'impuissance ne citent pas l'abstinence parmi ses causes ou ne réussissent pas à démontrer son rôle isolé.

« Les organes sexuels sont autant les organes de l'espèce que les organes de l'individu, ils conservent leur potentialité indépendamment de l'exercice ; personne n'a vu l'atrophie des testicules chez les continents. De la puberté jusqu'à la vieillesse les testicules continuent à sécréter le sperme sans stimulation, et ne perdent pas plus leur fonction que l'ovaire de la puberté à la ménopause, que l'utérus, que les mamelles qui peuvent rester au repos de longues années sans perdre la faculté de répondre à l'appel.

Ceux qui sont capables de chasteté psychique peuvent garder la continence sans avoir rien à craindre pour leurs testicules et pour leur fécondité, et ils n'ont rien à craindre non plus pour leur santé qui ne dépend pas de la satisfaction de l'instinct sexuel (1) ».

Il importe de dissiper cette erreur qui attribue l'impuissance à la continence pour qu'elle n'influe pas défavorablement sur le moral de ceux qui l'observent et qu'ils ne deviennent pas impuissants par crainte de l'être.

M. Pierre Delbet a bien montré cette influence psychique chez les individus qui n'ont qu'une infirmité insignifiante. « Ils se per-

(1 Féré, l'Instinct sexuel, Évolution et Dissolution. RAOULT. suadent à tort que cette infirmité les rend impuissants et ils le deviennent parce qu'ils croient l'être. Leur impuissance tient non pas à leur infirmité, mais à l'idée qu'ils s'en font. La peur paralyse toujours, mais nul organe autant que ceux de la génération. On devient impuissant par peur de l'être. Une émotion forte peut avoir le même effet que la peur. Combien se sont trouvés incapables de mettre à profit les faveurs après lesquelles ils avaient longtemps soupiré ! Les médecins pour qui il n'est pas de secret, pas même celui de la nuit de noces, connaissent nombre de ces aventures cruelles à l'amour-propre (1) ».

Ainsi voyons-nous que les dangers attribués à la continence sont loin d'être nettement établis et que les auteurs qui l'ont voulu attaquer en ont été réduits à citer toujours les mêmes observations, empruntées aux siècles précédents, alors qu'on n'avait encore que des idées très vagues sur la pathogénie d'un grand nombre de maladies.

Nous croyons qu'on ne peut incriminer la continence dans aucune des affections que l'on se plaît à citer et que nous venons de passer en revue.

Si on ne peut nettement accuser la continence indéfinie, que dire d'une continence limitée à quelques années, à l'âge où il est facile, par une éducation bien comprise, de détourner l'ardeur juvénile vers de nobles entreprises pour lesquelles les êtres jeunes se passionnent sans peine.

Nul ne soutiendra que l'on doit recourir aux rapports sexuels dès la puberté. Puisqu'il y a tant de dangers à rechercher la satisfaction de ces appétits en dehors du mariage et qu'il n'y en a aucun à attendre, pourquoi ne pas s'abstenir jusque-là. D'autant mieux, qu'en faisant l'éducation de tous, on peut espérer modifier les déplorables conditions sociales qui retardent le mariage.

D'ailleurs, la continence est bien plus fréquente qu'on ne croit. Nous avons consulté sur ce sujet plusieurs médecins d'une autorité incontestable, médecins des hôpitaux ou praticiens, ayant, dans une longue carrière, étudié un grand nombre de sujets et connu tous leurs secrets ; ils affirment que la continence n'est pas si rare

(1) PIERRE DELBET, loc. cil.

qu'on le dit, que tout médecin, ayant une longue pratique, connaît plusieurs sujets qui ont été continents jusqu'au mariage, sans le moindre dommage. Plusieurs se sont, par leur intelligence et leur travail, créé une situation sociale très enviable et la naissance d'enfants sains a fait rayonner dans leur foyer une joie sans mélange.

Le brave Thouvenin, qui ne rougissait pas de sa chasteté, nous dit comment il y fut conduit, tout naturellement, par le travail, l'ambition et une conception élevée de l'amour (1).

On a dit que ceux qui ne s'amusaient pas avant le mariage se rattrapaient après, mais leur réserve antérieure n'est-elle pas, au contraire, une garantie de leur fidélité, dans les cas où, du fait même du mariage, ils sont condamnés à la continence.

Indépendamment des maladies possibles de l'épouse, il faut, en effet, compter avec la maternité. Or, on sait combien sont proscrits, avec raison, les rapports dans les derniers mois de la grossesse. Après l'accouchement, il convient encore de s'abstenir. Comment ceux qui se sont habitués à ne jamais résister à un désir feront-ils alors?

« Sans doute, il y a des maris qui trouvent leur femme trop faible pour allaiter, sans hésiter à lui infliger une nouvelle grossesse quelques semaines après l'accouchement ; mais il n'en manque pas qui sont capables de respecter la grossesse et l'allaitement et ne sont ni malades, ni infidèles. Il n'y a pas de pathologie de la continence, et Acton et Ribbing sont bien autorisés à affirmer que le médecin n'a pas à prescrire de rapports sexuels extra-conjugaux (2)». Ceux qui sont restés chastes « se sont d'ailleurs conformés à leur propre intérêt physique et moral, en évitant les chances des maladies contagieuses transmissibles au conjoint et aux enfants, les chances de stérilité liées à ces maladies, et en évitant aussi les risques de la procréation d'enfants illégitimes, d'abandon de la mère, etc. Ceux qui, trompés par leur éducation, ont subi ces déboires reconnaissent bien qu'ils auraient pu ajourner plus longtemps une satis-

 (2) CH. FÉRÉ, médecinde Bicêtre, Instinct sexuel, Evolution et Dissolution, 2º édit.

⁽¹⁾ ALEXANDRE DUMAS, Denise.

faction qu'ils ont cherchée plutôt par un amour-propre mal éclairé que par besoin urgent » (1).

Mme Hanna-Bieber-Bœhm, de Berlin, a bien voulu traduire pour nous l'opinion des maîtres qui, à l'étranger et surtout dans les pays de langue allemande, ont écrit sur ce sujet; très énergiquement ils affirment que la continence jusqu'au mariage est possible et qu'elle ne saurait être nuisible.

Les professeurs Krafft-Ebing, de Vienne, Lionel S. Beale (King's College de Londres), le D^r Acton, de Londres, écrivent et enseignent que l'on peut, sans se faire tort, renoncer à la satisfaction de l'instinct de reproduction.

Le professeur Ribbing écrit qu'après vingt ans de pratique médicale, il n'a pas encore rencontré un seul cas en contradiction avec la possibilité d'observer la continence, acceptée de bonne volonté.

Le D^r Rubner, de Berlin, professeur d'hygiène, en est également partisan.

Le professeur Heim, de Zurich, indique les conditions qui la rendent facile : nourriture simple, pas de boissons alcooliques, pas de lectures ni de spectacles excitants, mais surtout l'habitude du travail ; le mouvement dans l'air pur et les ablutions d'eau froide. M. Lucas Championnière a attiré l'attention sur l'influence des sports qui, par la distraction et les fatigues qu'ils procurent, éloignent les désirs sexuels.

Le professeur Max Gruber, de Vienne, après avoir recommandé la continence, affirme que les histoires de chlorose, de tumeurs et d'hystérie causées par la continence ne sont que des fables.

Le professeur Hegar, de Fribourg, est du même avis.

Le professeur Neisser, de Breslau, exprimait le vœu, à la Conférence internationale de Bruxelles, en 1899, que l'on s'efforçât de démontrer à la jeunesse les dangers des rapports sexuels en dehors du mariage et la possibilité de la chasteté.

Le D^r von Rohden (Dusseldorf), exprimait à cette même Conférence, sa satisfaction de voir les médecins et les hygiénistes reconnaître que la chasteté n'est pas nuisible à la santé.

Enfin le professeur Herzen, de Lausanne, n'hésite pas à dire qu'il

(1) Id.

est faux que la santé demande la satisfaction du besoin sexuel; que parmi ses camarades et ses amis appartenant à différentes nationalités et à différentes classes de la société, il en connaît plusieurs qui sont restés vierges jusqu'à leur mariage, que pas un n'en a souffert, que pas un n'en est devenu malade.

Les préjugés sont si puissants que, par crainte de paraître ridicules, ceux qui sont continents s'en défendent comme d'un opprobre et se vantent de rapports qu'ils n'ont jamais eus.

Combien, parmi ceux qui n'ont pas observé la continence, qui n'ont eu que des rapports très rares, très éloignés.

Il en est qui n'ont connu de femmes qu'à la veille de leur mariage, pour n'avoir pas l'air trop ignorant : nous en pourrions citer qui ont eu à regretter cette initiation. C'est s'exposer aux plus grands risques sans le moindre profit ; l'amour vénal n'ayant rien de commun avec l'amour conjugal et la fréquentation des prostituées n'ayant jamais appris l'art très difficile d'aborder une jeune fille vierge. Ceux qui ne comptent plus le nombre de leurs maitresses ne sont pas sans inquiétude devant cet inconnu, ce mystère qu'est la jeune fille.

Si la satisfaction des désirs sexuels est facile, et même trop facile à Paris et dans les grandes villes, il n'en est pas de même dans une petite ville de province où les jeunes gens sont, presque autant que les jeunes filles, condamnés à s'abstenir en raison de la contrainte imposée par l'opinion publique.

Le moindre écart ne pourrait passer inaperçu et serait sujet de scandale. A de très longs intervalles, ils peuvent s'échapper vers la grande ville, combien difficilement dans certaines familles. C'est bien le cas de dire : *Non licel omnibus adire Corinthum*. Ceux qui ont dit que la continence n'est pas un état naturel, croient-ils que ces amours éphémères, qui ont pour théâtre une chambre d'hôtel, soient bien sédatives et qu'elles ne contribuent pas plutôt à maintenir une excitation persistante qui ne pourra plus être satisfaite les jours suivants.

La continence intermittente est bien plus difficile à observer.

Sans doute, profitant du séjour au régiment, certains s'affranchissent de cette contrainte, non sans avoir souvent à le regretter, mais au retour ils ont quelque peine à reprendre un genre de vie tout opposé à celui auquel ils s'étaient habitués.

« Entre celui qui n'a jamais bu de vin de Chio et celui qui, en ayant bu et s'y étant habitué, n'en peut plus boire, le plus privé et le plus à plaindre est celui qui en a bu (1). »

Tous ceux qui ont quelque expérience des tentations conseillent de n'y céder jamais si l'on n'y veut céder toujours.

Ceux qui usent et abusent des plaisirs de l'amour ne sont-ils pas obligés à des réserves, à des fraudes qui font que la satisfaction n'est pas parfaite et qui même, a-t-on dit, ne sont pas sans danger. En tout cas, est-ce là la loi de nature que l'on prétend ne pouvoir être méconnue.

Est-il physiologique cet acte seulement à demi accompli quand la prudence contraint le malheureux à s'évader de la nature, « à rester lucide jusque dans l'ivresse, maître de soi jusque dans l'extase et le rejette gémissant et brisé sur sa couche, bête de race affolée d'infini, qu'un coup de mors affreux arrête en plein élan, tremblante et souillée (2). »

Cet état d'inquiétude qui suit le court instant de plaisir, « cette peur, puis cette attente, cette anxiété de l'homme qui, des semaines, s'examine, se scrute, se demande s'il n'est pas empoisonné (3) », est-il favorable au bon équilibre des facultés physiques et psychiques?

« La vie est ainsi faite, actuellement, qu'un homme quelconque ne peut rencontrer une femme quelconque sans qu'aussitôt se dresse entre eux l'une des deux craintes : celle de l'enfant ou celle de la maladie... Plus ou moins impérieuses, [soit, mais présentes toujours (4). »

Cette anxiété n'est-elle pas plus pénible que la plus rigoureuse continence et n'est-elle pas plus opposée à la nature.

Après avoir essayé d'effrayer avec les dangers de la continence, après avoir essayé de la couvrir de ridicule, on n'a pas hésité à la couvrir de honte : ceux qui se prétendraient continents ne pour-

-

⁽¹⁾ MAURICE DONNAY, Lysistrata.

⁽²⁾ MICHEL CORDAY, Vénus ou les deux risques.

⁽³⁾ *Id*.

⁽⁴⁾ Id.

raient pas plus que les autres vaincre des penchants naturels, mais ils leur donneraient satisfaction en des pratiques inavouables, la continence conduirait à la masturbation et aux perversions sexuelles.

Cela n'est pas :

De tout petits enfants se masturbent, mais probablement sans le moindre ébranlement nerveux, sans satisfaction génésique, machinalement, par une sorte de tic, signe de dégénérescence, ou par suite d'une irritation locale, comme celle qui résulte d'un phimosis ou d'une mauvaise hygiène.

Plus tard, la masturbation est plus généralement répandue; c'est que, dans la seconde enfance ou au seuil de l'adolescence, l'enfant est entré dans ces maisons dites d'instruction et d'éducation où il s'est perverti. Il s'est fait une sorte de contagion morale qui a fait un nombre considérable de victimes.

Puis le jeune homme ayant acquis, enfin, une personnalité, ayant trouvé dans la culture intellectuelle le plein épanouissement de ses facultés : intelligence, sensibilité et volonté, ayant enfin conscience de l'acte honteux, tout couvert de confusion et plein de ressentiment contre lui-même, renonce à ses tristes habitudes.

Il n'y a pas, comme on l'a dit, que ceux qui donnent libre cours aux désirs naturels qui triomphent. Ceux qui restent dans la continence trouvent dans les aspirations vers le beau et le bien qui enflammeront toujours la jeunesse sous les formes littéraire, artistique, philosophique, sociale ou patriotique, ou dans les soucis d'un avenir à réaliser, un puissant dérivatif qui les aide à triompher d'eux-mêmes et à reconquérir la dignité perdue.

Ils n'ont pas besoin d'entendre la menace de l'Écriture sainte : « Il se flétrira comme la vigne qui perd ses raisins lorsqu'ils sont encore verts et comme l'olivier qui laisse tomber sa fleur. » (Job, chapitre xv).

Le seul souci de la dignité suffit à leur donner la force de vaincre.

Ceux qui persistent dans ces honteuses pratiques sont les tarés, les timorés qui n'osent aborder la femme et qui, d'une mentalité trop veule, ne sont pas capables de faire acte de volonté. Ce ne sont pas les continents qui recourent aux excitations artificielles, ce sont bien souvent ceux qui ne le sont pas et qui, fréquentant les prostituées, apprennent d'elles ces manœuvres répugnantes destinées à produire la jouissance stérile, à surexciter la sensibilité.

Qui ignore la fréquence dans ce milieu de prostitution du coït *ab* ore, pour ne citer que cette déplorable perversion que l'on peut nommer en latin.

L'inversion sexuelle est le plus souvent liée à une mentalité morbide, la débauche la favorise.

Quelques-uns, blasés, après avoir usé de tous les stratagèmes et des positions les plus extravagantes, prennent des femmes d'autant plus jeunes qu'ils avancent en âge et arrivent à désirer des fillettes et des êtres de leur sexe.

La continence observée par un être sain, ayant une bonne hygiène, évitant l'oisiveté, la mollesse, les mets succulents, l'intempérance, les lectures, les conversations et les spectacles érotiques ne saurait rabaisser la dignité humaine.

Les Esséniens dont Joseph nous dit la chasteté étaient les plus remarquables entre les Juifs.

Les Germains et les Gaulois, dont César nous rapporte les mœurs pures, étaient incomparablement forts et beaux.

Vous qui redoutez d'être infectés dans de nombreuses et éphémères amours; vous qui redoutez de donner le jour à de pauvres enfants voués au malheur; vous qui craignez de ne pouvoir sortir d'une union indigne de vous et incapable de vous donner le bonheur; vous qui êtes trop délicats pour goûter l'amour vénal et trop scrupuleux pour pratiquer l'adultère et la séduction; vous qui vous arrêtez anxieux devant la continence, vous demandant si elle est compatible avec la santé, la virilité et une mentalité saine, rassurez-vous.

Aspirez, en toute sécurité, au temps prochain où vous pourrez goûter auprès d'une compagne aimée, capable de vous comprendre et que vous comprendrez, le charme d'une union parfaite dans laquelle vous pourrez, sans réserve, vous abandonner aux plus doux transports dont rien ne viendra troubler la volupté.

L'enfant désiré, voulu, conçu dans cet élan passionné de deux êtres vierges, héritera de leurs forces.

« C'est une grande et puissante bénédiction d'être conçu quand

l'amour s'adresse non confusément au sexe, non à la femme quelconque, mais à cette femme unique dont il a le cœur. Elle et non une autre. Tous deux voulurent.

« C'est sans nul doute du plus haut amour volontaire qu'ont été conçus les héros. (1) »

(1) MICHELET, l'Amour.

.

CHAPITRE II

L'amour. - Son évolution. - Influence du milieu.

« L'appétit générateur présente dans son rythme des variations extrêmement nombreuses. De tous les appétits, c'est le plus capricieux, le plus irrégulier, le plus soumis aux influences perturbatrices du genre de vie, des occupations, des travaux, des penchants affectifs, moraux et intellectuels; on sent à ce caractère qu'il ne s'agit pas d'un appétit indispensable, au moins pour l'individu (1) ».

L'instinct sexuel est beaucoup plus complexe qu'on ne le croit généralement; il n'a pas cette force aveugle, cette fatalité qu'on se plaît à lui attribuer, ou tout au moins, il ne l'a pas d'emblée, et si la volonté intervient dès la première manifestation, il n'est jamais irrésistible.

Selon Ribot(2), « l'instinct sexuel subit dans son évolution psychologique trois périodes principales : instinctive, sans choix individuel ; émotionnelle, l'individualité se dessine, le choix apparaît, à l'instinct s'ajoutent des émotions tendres tout à fait étrangères à la période primitive ; intellectualisée, l'élément physiologique s'efface graduellement, l'élément psychique gagne en intensité, c'est la phase proprement intellectuelle de l'amour; l'idée surgit d'abord, les phénomènes physiologiques viennent après.

« A un degré plus élevé de raffinement, l'image personnelle, concrète, est remplacée par une représentation vague, impersonnelle, par un idéal, un concept : c'est l'amour pur, platonique, mystique

(2) RIBOT, Psychologie des sentiments.

⁽¹⁾ FONSAGRIVES, Dicl. Dechambre.

dont l'accompagnement organique est si faible qu'il est d'usage de le nier. »

L'amour chevaleresque de Geoffroy Rudel cherchant la comtesse de Tripoli est le plus parfait exemple de cet amour éthéré, c'est lui que chantent les troubadours.

Ainsi, chez l'homme civilisé, l'amour sexuel devient d'une complexité extrême.

Herbert Spencer, en faisant l'analyse, voit qu'autour du sentiment physique qui forme le noyau de tout, sont rassemblés les sentiments produits par la beauté personnelle, ceux qui constituent le simple attachement, le respect, l'amour de l'approbation, l'amour-propre, l'amour de la possession, l'amour de la liberté, la sympathie. Tous ces sentiments, excités chacun au plus haut degré, et tendant, chacun en particulier, à réfléchir son excitation sur chaque autre, forment l'état psychique composé que nous appelons amour.

Ainsi l'instinct s'efface dans cette complexité, il devient moins aveugle, moins impérieux.

Il est vrai que l'on tend à ridiculiser cet amour parfait par plusieurs siècles de civilisation. Si l'homme appartient au règne animal, il n'est cependant pas un animal comme les autres, asservi à des lois immuables; il est sans cesse en marche vers l'idéal, dans un perpétuel progrès.

Cet amour dans lequel les manifestations psychiques se mêlent aux phénomènes physiologiques, est un progrès, et a ne considérer que la satisfaction des individus, il est bien plus capable d'assurer leur bonheur, car, seul, il établit la communion parfaite entre l'homme et la femme et seul il est assuré de défier les efforts du temps.

C'est parce qu'on oublie que l'homme est composé d'un corps et d'une âme et qu'il ne saurait y avoir d'union durable et heureuse si les âmes ne se comprennent pas, que l'on voit tant de mariages malheureux. L'homme ignorant tout de la femme parce qu'il vit loin d'elle, loin de la famille, préfère se montrer brutal et s'imposer de force plutôt que de chercher à comprendre sa compagne. On ne peut vivre toujours dans la fièvre de l'amour sensuel ; comme il est doux de se reposer dans une atmosphère de tendresse! Que de charme dans cette communion où chacun s'initie à la vie de l'autre ! Chacun se modifiant insensiblement, l'harmonie devient parfaite.

L'homme arraché à la vie familiale connaît la courtisane avant de connaître la jeune fille. Voilà pourquoi il accepte si volontiers l'amour vénal.

Sainte-Claire Deville, en 1871, dans un article sur l'Internat dans l'éducation (1), déplorait déjà cet éloignement des fils du foyer familial. Il redoutait « la perversion qui se glisse fatalement dans toute agglomération de sujets d'un même sexe, aboutissant à un développement exagéré, entre vingt et trente ans, des facultés génésiques d'où naissent la débauche et la lubricité ».

« Au lieu d'accumuler, comme nous le faisons aujourd'hui, un grand nombre d'enfants d'un même sexe dans un même pensionnat, consentons à les élever tous ensemble dans la famille. Le jeune garçon vivra avec ses sœurs, ses cousines, ses amies dans la simplicité de l'enfance et l'ignorance absolue de tout ce qui s'entend et se voit de dangereux, dès les premiers àges, dans tous les pensionnats.

« Par suite d'un sentiment instinctif, jamais, à moins d'être exceptionnellement mauvais, le jeune garçon, quand il n'est plus ignorant, ne se permettra devant ses sœurs, ses parents et ses amis les conversations corruptrices que la plus stricte surveillance n'empêche jamais complètement dans les pensionnats les mieux tenus.

« Dans un âge plus avancé, l'adolescent, dont la timidité devant la femme est proverbiale et se trahit à chaque instant sur ses traits, apprendra, sans effort, à respecter la jeune fille chez qui la pudeur est un sentiment inconscient, un véritable instinct, mais d'une grande énergie.

« Ayant grandi dans le voisinage et le respect de la jeune fille qui l'a préservé des vices de l'enfance, l'amour honnête et pur qu'elle lui inspirera plus tard le préservera également de la débauche et des passions libidineuses. »

On objectera que cet éloignement de la famille est nécessité par les exigences de l'instruction qui ne saurait être donnée efficace-

(1) SAINTE-CLAIRE DEVILLE, l'Internat dans l'éducation. Revue des cours scientifiques, 1871, 2° série, t. I, p. 219. ment dans la famille aux jeunes gens qui se destinent aux carrières. libérales, aux concours.

Il est possible que l'internat soit une nécessité de l'organisation actuelle, mais il n'est pas prouvé que cette organisation soit ce qu'il y a de mieux. Assez souvent les familles se séparent des enfants au moment où ils vont aborder les classes supérieures. Eh bien ! il est des esprits distingués qui pensent que c'est à ce moment là que les jeunes gens devraient le moins être contraints :

« Une fois sortis des classes où la mémoire joue le principal rôle, c'est-à-dire les classes de grammaire, il faudrait libérer une fois pour toutes des études littéraires et des procédés livresques tous ceux qui ne sont pas destinés aux hautes études.

« La vie pratique réclame des hommes : livrez-les-lui.

« Par contre ceux qui auront, incontestablement, les aptitudes nécessaires pour poursuivre dans la voie des hautes recherches scientifiques et littéraires, ceux-là ne sont plus des élèves ; ils sont déjà des étudiants, ils appartiennent à l'enseignement supérieur.

« A eux convient le cours.

« Le cours, c'est-à-dire non plus l'emprisonnement forcé dans un carcere duro organisé méthodiquement pour bourrer la mémoire, mais l'assistance libre et volontaire à des leçons où le professeur entretient les étudiants des matières plus spéciales, plus difficiles et plus hautes,' sur lesquelles chacun d'entre eux croit devoir arrêter sa pensée.

« S'il s'agit de plier par la force une intelligence rebelle et de la faire entrer à coups de maillet dans le cadre du baccalauréat, on comprend la loi du programme strict, des heures surveillées et de la discipline imposée.

« Mais si l'intelligence s'est portée d'elle-même et par le choix vers ces études, elle y vit et respire en liberté.

« La contrainte est un contresens. C'est par une pente naturelle et douce que l'esprit s'incline vers les sources de la science où il veut puiser

« Quinze ans et l'âme ouverte sur le vrai, sur le beau, sur la nature, sur la vie des êtres animés, sur l'histoire des civilisations passées, sur les problèmes de l'avenir, quelles heures délicieuses ! Appelez le plus tôt possible vers ces libres études, l'ambition des jeunes hommes que d'heureuses facultés ont désignés et laissez-les, vous aurez à les retenir plutôt qu'à les exciter (1). »

Mais, même dans l'état actuel, combien sont internes dont les études ne souffriraient nullement s'ils étaient externes.

Combien pourraient rester dans leur famille si on ne tendait toujours à la centralisation à outrance !

Combien de jeunes gens distingués qui ne peuvent se faire un chemin dans la carrière, à cause de cette pléthore des grands centres, qui seraient tout dévoués aux quelques familles qui, dans une ville de province, voudraient bien grouper leurs enfants autour d'eux !

Eloignés les uns des autres, pendant l'enfance et l'adolescence, jeunes gens et jeunes filles ne se rencontrent que dans l'atmosphère bruyante et excitante des fêtes mondaines qui n'auraient plus de raison d'être si l'on savait apprécier toute la douceur des réunions intimes.

Les unions seraient plus faciles et plus heureuses; dans de longues relations, il ne saurait y avoir de dissimulation et cette connaissance réciproque serait la plus sûre garantie de bonheur. Ainsi même se trouveraient facilités les mariages précoces, la connaissance du passé répondant par avance de l'avenir.

« C'est dans la vie de famille et au contact des jeunes gens que la jeune fille des nations septentrionales acquiert cette noble et douce fierté qui lui assure le respect et lui permet de jouir, en toute sécurité, de la plus grande indépendance, de la liberté-la plus absolue.

« Puis, quand elle s'est fiancée elle-même, elle a en même temps fixé son sort et assuré la moralité du jeune homme qu'elle a choisi. Sous de telles influences la population s'accroît et les races germaniques envahissent pacifiquement l'Europe et le nord de l'Amérique (2). »

Alors que l'internat est fini, il serait encore possible, avant que le jeune homme ne soit entraîné par les mauvaises camaraderies, de lui faire connaître et aimer la vie de famille ; bien au contraire,

(1) GABRIEL HANOTAUX, Du choix d'une carrière. Les hautes études. (Le Journal, 2 déc. 1901.)

(2) SAINTE-CLAIRE DEVILLE, loc. cil.

nombre de mères s'abstiennent de conduire leurs filles chez celles de leurs amies qui ont des fils et ne reçoivent pas ces jeunes gens, par crainte, précisément, de cette amitié salutaire, capable de devenir un jour un amour sérieux. Et si ces jeunes gens s'aimaient, pourquoi ne les marierait-on pas ; il suffirait, pour éviter tout danger, de n'admettre dans l'intimité de la famille que les jeunes gens que l'on n'aurait jamais à rougir d'y admettre définitivement.

Une jeune fille à laquelle son père faisait connaître les usages de France s'en montrait fort étonnée ; son père lui ayant dit qu'ellemême ne se marierait pas sans le consentement paternel, elle répondit : « Mais mon père, je sais bien que vous n'introduiriez jamais dans notre maison un jeune homme indigne de m'épouser (1). »

D'ailleurs ces relations familiales ne sont pas de simples réveries, et si elles sont peu fréquentes en France, il n'en est pas de même à l'étranger.

Et même dans les cas où ne pourrait s'exercer directement cette salutaire influence féminine, ne pourrait-on guetter, chez le jeune homme, la naissance des vagues désirs qui accompagnent l'apparition de la puberté et, suivant le conseil de J.-J. Rousseau, « flatter en lui le doux sentiment dont il est avide et le lui peindre comme le suprême bonheur de la vie parce qu'il l'est en effet ; mais en lui faisant sentir quel charme ajoute, à l'attrait des sens, l'union des cœurs ; ainsi on le dégoûterait du libertinage et on le rendrait sage en le rendant amoureux.

« Il deviendrait passionné sans savoir de qui. Il n'importe que l'objet de l'amour du jeune homme soit imaginaire; il suffit qu'il le dégoûte de ceux qui pourraient le tenter.

« Si ses désirs l'entraînent vers le sexe, il n'y trouve point ce qu'il cherche et son cœur préoccupé le retient. Si ses sens l'agitent et le pressent, où trouvera-t-il à les contenter?

« L'horreur de l'adultère et de la débauche l'éloigne également des filles publiques et des femmes mariées et c'est toujours par l'un de ces deux états que commencent les désordres de la jeunesse (2), »

- (1) SAINTE-GLAIRE DEVILLE, loc. cit.
- (2) Émile, livre IV.

Qu'arrive-t-il au contraire lorsque le jeune homme n'a pas reçu cette éducation?

« Les conversations licencieuses de ses camarades l'ont déjà perverti et, lorsqu'il arrive dans nos universités, il ne connaît la femme que par les tableaux que lui en ont faits les mauvais livres ou ses condisciples gâtés et par les échantillons honteux qu'il en trouve dans les mains de ses nouveaux amis.

« De là à la débauche, à la dépravation, aux maladies qu'elles entraînent, il n'y a qu'un degré presque toujours franchi.

« Dans ce cas, dit Sainte Claire-Deville, le meilleur conseil que ma longue expérience me permettra de donner à ses parents, c'est de le conduire immédiatement dans les sociétés où il puisse rencontrer des jeunes filles pures et gaies, et de lui laisser, dans cette compagnie, la plus grande liberté. Si son bonheur veut qu'il éprouve alors une affection sérieuse, l'amour honnête, je puis affirmer qu'il est sauvé (1). »

Nous empruntons à Victor Hugo (2) quelques pages qui sont comme la preuve expérimentale de ce que nous venons de dire et qui ont toute la valeur d'une observation clinique :

« Tu me disais l'autre jour quelque chose qui m'a frappé singulièrement; c'est pourquoi il faut que je t'en parle. Tu me disais que tu n'étais pas sûre que je fusse sage. Je ne considérerais que comme une femme ordinaire (c'est-à-dire assez peu de chose) une jeune fille qui épouserait un homme sans être moralement certaine, par les principes et le caractère connus de cet homme, non seulement qu'il est sage, mais encore, et j'emploie exprès le mot propre dans toute sa plénitude, qu'il est vierge, aussi vierge qu'ellemême.

« Mon opinion là-dessus ne fléchit que dans un cas unique, c'est celui où le jeune homme, ayant commis une faute, l'avouerait, avec un violent repentir et un profond mépris de lui-même, à sa fiancée; le jeune homme serait un traître odieux et méprisable s'il ne l'avouait pas; alors la jeune fille pourrait ne pas pardonner ou pardonner, sans être, selon moi, moins estimable.

(2) VICTOR HUGO, Lettres à ma fiancée.

⁽¹⁾ SAINTE-CLAIRE DEVILLE, loc. cil.

« Je n'ignore pas, en te communiquant ces idées, qu'elles ne sont ni de ce monde, ni de ce siècle; mais qu'importe! J'en ai bien d'autres de ce genre que je suis satisfait d'avoir.

« Depuis que je t'aime, je me crois de jour en jour meilleur. C'est qu'en effet, chère Adèle, je te dois tout. C'est le désir de me rendre digne de toi qui me rend sévère sur mes défauts. Je te dois tout et je me plais à le répéter. Si même je me suis constamment préservé des débordements trop communs aux jeunes gens de mon âge, ce n'est pas que les occasions m'aient manqué, mais c'est que ton souvenir m'a sans cesse protégé.

« Aussi ai-je, grâce à toi, conservé intacts les seuls biens que je puisse aujourd'hui t'offrir, un corps pur et un cœur vierge.

« Te dire que l'observation de ces devoirs rigoureux que je me suis imposés ne m'ont jamais coûté, ce serait certes mentir. Bien souvent, je ne te le cache pas, j'ai senti les émotions extraordinaires de la jeunesse et de l'imagination ; alors j'étais faible, les saintes leçons de ma mère s'effaçaient de mon esprit ; mais ton souvenir accourait et j'étais sauvé.

« Je te donnerai un journal de mes actions, car elles sont telles que tu peux les connaître. Depuis un an, j'ai continuellement agi comme si j'avais été devant toi (1). »

« Depuis ce jour (le jour où s'étant déclaré, il se buta à la volonté de sa mère et à la dignité froissée du père d'Adèle qui ne pouvait lui permettre de revoir sa fiancée). Depuis ce jour, je ne respire, je ne parle, je ne marche, je n'agis qu'en pensant à toi. Je suis comme dans le veuvage; puisque je ne puis être près de toi, il n'y a plus de femme au monde que ma mère ; dans les salons où j'ai été jeté, on me croit l'être le plus froid qu'il y ait, nul ne sait que j'en suis le plus passionné (2). »

« Absente, présente, je t'ai toujours aimée, et c'est parce que j'ai voulu en tout temps te rendre un culte aussi pur que toi, que je suis resté inaccessible à ces tentations, à ces séductions auxquelles l'im-

(1) 1821, Lettres à la fiancée, p. 48.
 (2) 1821, Lettres à la fiancée, p. 59.
 RAOULT,

7

morale indulgence du monde permet à mon sexe et à mon âge de succomber (1). »

« Chère amie, le matin où je t'épouserai aux yeux des hommes, tous ceux qui m'aiment pour moi devront être bien joyeux, car jamais bonheur n'aura aussi profondément enivré une créature humaine que le mien m'enivrera. Le mariage me révélera une existence nouvelle; ce sera en quelque sorte pour moi une seconde naissance.

« Qu'il est doux, après s'être si longtemps aimés d'un amour ardent et virginal, de lui voir succéder au sein de délices jusqu'alors inconnues un amour chaste, sain et satisfait, quoique toujours aussi brûlant (2). »

Et de quel amour profond il aimait!

« Écoute. Il y a au dedans de nous un être immatériel, qui est comme exilé dans notre corps auquel il doit survivre éternellement. Cet être d'une essence plus pure, d'une nature meilleure, c'est notre âme. C'est l'âme qui enfante tous les enthousiasmes, toutes les affections, qui conçoit Dieu et le ciel. Je prends les choses de haut, mais il le faut pour être parfaitement compris ; que ce style ne semble pas singulier, nous parlons de choses qui exigent un langage simple mais élevé. Je poursuis. L'âme, si au-dessus du corps auquel elle est liée, resterait sur la terre dans un isolement insupportable, s'il ne lui était permis de choisir, en quelque sorte, parmi toutes les âmes des autres hommes, une compagne qui partage avec elle le malheur dans cette vie et le bonheur dans l'éternité. Lorsque deux âmes qui se sont ainsi cherchées plus ou moins longtemps dans la foule se sont enfin trouvées, lorsqu'elles ont vu qu'elles se convenaient, qu'elles se comprenaient, qu'elles s'entendaient, en un mot, qu'elles étaient pareilles l'une à l'autre, alors il s'établit à jamais entre elles une union ardente et pure comme elles, union qui commence sur la terre pour ne pas finir dans le ciel.

« Cette union est l'amour, l'amour véritable, tel à la vérité que le conçoivent bien peu d'hommes, cet amour qui est une religion, qui divinise l'être aimé, qui vit de dévouement et pour qui les plus

^{(1) 1821,} Lettres à la fiancée, p. 79.

^{(2) 1822,} Lettres à la fiancée, p. 147.

grands sacrifices sont les plus doux plaisirs. C'est l'amour tel que tu me l'inspires, tel que tu le sentiras certainement un jour pour un autre que moi, si pour mon malheur éternel, tu ne l'éprouves pas à présent pour moi.

« Le monde, Adèle, ne comprend pas ces sortes d'affections qui ne sont l'apanage que de quelques êtres privilégiés de bonheur comme toi, ou de malheur comme moi. L'amour, pour le monde, n'est qu'un appétit charnel ou un penchant vague que la jouissance éteint et que l'absence détruit.

« Voilà pourquoi tu as entendu dire, par un étrange abus de mots, que les passions ne duraient pas.

« Hélas! Adèle, sais-tu que passion signifie souffrance? Et croistu, de bonne foi, qu'il y ait quelque souffrance dans ces amours du commun des hommes, si violents, en apparence, si faibles en réalité. Non, l'amour immatériel est éternel, parce que l'être qui l'éprouve ne peut mourir. Ce sont nos âmes qui s'aiment et non nos corps.

« Ici, pourtant, remarque qu'il ne faut rien pousser à l'extrême. Je ne prétends pas dire que les corps ne soient pour rien dans la première des affections.

« Le bon Dieu a senti que, sans l'union intime des corps, l'union des âmes ne pourrait jamais être intime, parce que deux êtres qui s'aiment doivent vivre en quelque sorte en commun de pensées et d'actions. C'est là un des motifs pour lesquels il a établi cet attrait d'un sexe vers l'autre, qui montre seul que le mariage est divin.

« Ainsi dans la jeunesse, l'union des corps concourt à resserrer celle des âmes qui, toujours jeune et indissoluble, raffermit à son tour, dans la vieillesse, l'union des corps et se perpétue après la mort. »

Voilà une bien longue citation et son caractère poétique diminuera peut-être aux yeux de quelques-uns sa valeur scientifique; cependant nous avons tenu à la faire parce qu'elle nous a paru démontrer que la continence est possible, chez un homme jeune, vigoureux et même d'un tempérament ardent, s'il a de l'amour une conception élevée et ne le croit pas un simple instinct irrésistible.

Elle nous a paru, en outre, démontrer que cet idéal qui occupe la pensée du jeune homme, bien loin de le distraire du travail qu'il a à accomplir, en l'entraînant à de vagues rêveries, décuple son énergie en vue d'atteindre un but vers lequel se tend tout son être.

Il s'agit, en effet, d'un jeune homme, sans fortune, obligé de se faire une situation qui lui permette de vivre honnêtement, et l'on sait combien il travailla et comment il réussit.

Elle démontre enfin la bienfaisante influence des longues fiançailles. Ces fiançailles ont duré plusieurs années, il a fallu vaincre les plus grands obstacles, les préjugés de famille et les questions d'argent, et cependant quelle heureuse union est venue récompenser le poète de ses luttes; mais à dix-sept ans il avait eu le bonheur de rencontrer la jeune fille dont il voulait faire sa femme et pour la conquérir il eut « un courage de lion ».

CHAPITRE III

Causes qui rendent la continence si rare chez l'homme.

Ainsi la continence jusqu'au mariage est possible; elle est sans danger et a le grand avantage d'être un moyen très efficace d'éviter les maladies vénériennes.

D'où vient donc qu'elle soit si peu en honneur et que tant d'hommes se fassent gloire de n'être pas continents? C'est d'abord que beaucoup ne savent ce qu'ils doivent penser de la continence. Puis, c'est que, si l'instruction a pris en ce siècle une extension incomparable, l'éducation est presque complètement abandonnée, aussi bien dans les familles que dans les collèges.

Le jeune âge même n'est plus le sujet de la sollicitude des mères. Pour causer plus librement au salon, on envoie les enfants avec les domestiques. Combien est pernicieuse cette promiscuité, la conversation qu'ils entendent à l'office est bien moins voilée que celle qui se tient au salon, et même lorsqu'ils ne comprennent pas, ils en gardent le souvenir, et plus tard, alors que l'intelligence s'éveille, ce souvenir suffit à les corrompre.

Avec quel soin on devrait garder l'enfant de tout spectacle, de toute parole capables de laisser dans son esprit tout neuf une persistante et funeste impression.

Dès les premières années, les enfants vont à l'école parce que, dit-on, en raison des exigences de l'instruction moderne, il faut commencer de bonne heure, et, souvent aussi, parce qu'on a hâte de se débarrasser des chers petits, venus au monde sans être désirés, et considérés comme une entrave dans la vie mondaine ou affairée que mènent un grand nombre de nos contemporains. Sainte-Claire Deville nous a dit déjà combien était mauvaise cette agglomération d'écoliers.

Il arrive que des enfants intelligents se trouvent à côté de camarades beaucoup plus âgés, restés en retard dans leurs études, mais non moins pervertis pour cela ; d'où une contagion morale du plus funeste effet.

Cette triste vérité est si bien connue qu'il n'est pas besoin d'en citer des preuves.

Ainsi les grands ont sur les plus jeunes une fâcheuse influence, quand encore ils n'en font pas des complices de leurs vices : on a, depuis longtemps, montré toutes les hontes que cachent ces amitiés insolites entre élèves d'âges différents.

Aujourd'hui que le raccolage se fait jusqu'à la porte des collèges, un certain nombre de grands et même d'assez jeunes gens connaissent les plaisirs sexuels et s'en vantent auprès des camarades plus timides et plus jeunes; ils déclarent crânement la chasteté impossible et ridicule, et qui ne connaît la puissance de l'ironie!

C'est pour n'avoir pas pu résister à l'ironie de ses camarades qu'un jeune homme, dont nous connaissons la triste histoire par le récit d'un de ses condisciples, consentit à les accompagner dans un de ces music-halls trop fréquentés; on avait raillé son innocence, on l'avait conduit en ce lieu pour qu'il choisît celle à laquelle il offrirait sa virginité. Il semblait à ces jeunes gens qu'il y eût quelque garantie à choisir une de ces élégantes qui coûtent quelquefois très cher.

Il prit, hélas! la blennorrhagie et la syphilis; la confusion, la crainte, le désespoir l'affolèrent et il se fit sauter la cervelle.

Il est très fréquent de voir la funeste influence des camarades; pris à part, chacun d'eux trouverait peut-être très mal ce qu'ils vont faire, mais, devant les autres, il aurait honte de paraître moins vicieux.

Que de fois un faible adolescent se trouve ainsi entraîné, il ignore presque où il va; « il suit en mouton docile et en chien fidèle et se donne un mal énorme pour s'étourdir. Au fond s'annuset-il? Non, c'est le rire sans la joie.

« Néanmoins, il ira où on le mènera; il a peur d'être ridicule en

n'étant pas aussi absurde que ses « copains ». Pudet eum non esse impudentem (1). »

D'autres fois, moins passif, le jeune homme a hâte de connaître les jouissances qu'il a entendu exalter; il est loin de penser que cette jouissance n'a pour but que de nous rendre agréable l'acte, si noble, si important, de la procréation, il ne voit que la jouissance.

Ainsi trompé sur le véritable but de la nature, il n'attend pas le moment où elle lui révèlera sa puissance; « loin de l'attendre, il l'accélère, il sait quel doit être l'objet de ses désirs longtemps avant qu'il ne les éprouve. Ce n'est pas la nature qui l'excite, c'est lui qui la force; elle n'a plus rien à lui apprendre en le faisant homme, il l'était par la pensée longtemps avant de l'être en effet (2). »

Si au lieu de laisser s'éveiller la curiosité malsaine qui cherche à se satisfaire dans les confidences des aînés, dans la lecture des mauvais livres et dans les gros dictionnaires feuilletés d'une main fébrile, les pères de famille, les professeurs, qui tiennent provisoirement la place des pères de famille, guettaient cet éveil et, faisant venir l'enfant, lui révélaient sa haute destinée et lui faisaient entrevoir tous les mensonges, toutes les attaques dont il peut être victime, ils auraient bien des chances de le sauver.

Saint Augustin disait que les enfants étaient mauvais par nature; que leur innocence n'était que relative, et que s'ils ne faisaient pas beaucoup de mal, c'est qu'ils n'en avaient pas le pouvoir. Je ne dirai pas s'il avait raison, mais je dirai qu'il faut avoir étudié l'enfance dans un milieu bien spécial et non dans la généralité des cas pour craindre en instruisant la jeunesse « de ternir d'un souffle impur le cristal d'une âme vierge ».

Au lieu de fermer les yeux sur les manifestations de cette perversité qui ne peut échapper à un maître attentif, on devrait s'efforcer d'y remédier.

C'est de la mauvaise éducation de l'enfance et surtout de l'adolescence que proviennent tous les malheurs de la jeunesse.

C'est en croyant à cette pureté illusoire de l'adolescence qu'on la laisse s'agiter dans les ténèbres des pensées mauvaises; c'est en

- (1) FERNAND NICOLOY, les Enfants mal élevés.
- (2) J.-J. ROUSSEAU, Émile.

croyant à la beauté native de l'âme que l'on s'abstient de la cultiver.

On oublie que cette innocence première ne peut être sauvegardée des atteintes du vice qui l'environne, que si l'on prend soin de la fortifier par avance.

Au sortir des collèges, privés de la force que donne une doctrine philosophique quelle qu'elle soit, règle indispensable de la vie, ces hommes déprimés par le scepticisme qui rend les âmes veules et arrête tout élan généreux, ne peuvent résister.

La lecture et l'étude des beaux-arts, qui pourraient être si puissantes dans l'éducation, sont déviées de leur but par la pornographie qui, sous couleur d'art et de littérature, s'étale partout, au seuil même des collèges et jusque dans la famille où elle entre quelquefois sous prétexte que l'artiste a un joli coup de crayon ou un style élégant, ce qui n'est pas toujours vrai.

Même dans ce cas la beauté se trouve profanée, car beaucoup, qui ne voient pas la pureté des lignes, voient l'obscénité du geste, la lascivité des attitudes ; beaucoup, qui ne voient pas les qualités du style, se complaisent dans l'immoralité du sujet.

Ces œuvres qui ne pourraient être vues, sans danger, que par des artistes sont livrées à la foule ; elles sont l'occupation malsaine des loisirs de la jeunesse.

Beaucoup emploient mal ces heures de loisirs, désœuvrés parce qu'ils n'ont aucun guide, aucune aspiration, ils font des camaraderies de hasard et prennent l'habitude de fréquenter les cafés, les brasseries où l'on trouve l'occasion qui tente et l'alcool qui en tuant la raison ne permet plus la lutte.

Combien se sont ainsi exposés au danger dans l'inconscience de l'ivresse !

Écoutez cette confession; c'est l'histoire de presque tous ceux qui ne sont pas restés continents :

« J'avais seize ans. J'étais au collège, mon frère étudiait à l'Université. Je ne connaissais pas encore la femme, mais, comme tous mes malheureux camarades, je n'étais plus innocent.

« Durant plus d'une année, je fus gâté par mes condisciples ; ce n'était pas la pensée d'une femme qui me poursuivait, c'était la femme en général, les femmes, un être doux ; l'idée de la femme nue m'obsédait. Je me mettais au supplice, comme vous l'avez fait, comme le font les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de nos garçons. Vivant constamment en une sorte d'effroi, je priais, mais je retombais toujours.

« Bien que perverti en rêve et en réalité, je n'avais pas fait le premier pas.

« J'allais seul à ma ruine sans avoir jusque-là touché à un autre être humain. Il était temps encore pour me sauver.

« Malheureusement arriva un ami de mon frère, un étudiant joyeux, un bon garçon, comme on dit, le pire des vauriens par conséquent. Il nous apprit à boire et à jouer aux cartes ; puis profita de ce que nous avions bu pour nous entraîner dans une maison publique.

« Nous l'y suivîmes. Mon frère innocent comme moi, et moi enfant de seize ans. Je me souillai, souillant en même temps l'objet de mes rêves, la femme, sans comprendre la portée de mon action, personne ne m'ayant dit que cela était mal.

« J'aurais pu le lire dans la Bible où c'est écrit tout au long, mais on ne nous l'apprenait que pour que nous puissions répondre au pasteur dans les examens, et elle tenait une place bien moindre dans nos études que la règle de l'emploi de *ut* dans les phrases conditionnelles.

« Jamais aucun de mes aînés, aucun de ceux dont je respectais l'opinion ne m'avait dit que ce fût mal.

« Au contraire, des personnes que j'estimais disaient que c'était bien. On m'avait représenté cet acte comme devant mettre un terme à mes tourments. Cette opinion, je l'avais entendue et lue. J'avais même ouï-dire que c'était bon pour la santé ; mes camarades y voyaient comme un mérite, une preuve de virilité et non quelque chose de répréhensible.

« Je suis tombé, ce malheur m'est arrivé comme il arrive aux neuf divièmes des hommes, non seulement dans notre société, mais même chez les paysans.

« Je suis tombé non séduit par les charmes d'une femme, mais parce qu'on se plaît à voir dans cette chose, qui pour moi n'avait été qu'un hasard, un soulagement légal et utile pour la santé, un passe-temps naturel, excusable, innocent même pour un jeune homme.

« Qu'on pût appeler chute cette action faite de besoin et de plaisir, je ne le comprenais pas. Ma jeunesse s'y laissa aller comme elle s'était laissé aller à boire et à fumer (1) ».

Il ne faut plus que la jeunesse soit ainsi presque fatalement entraînée à sa perte; il faut que des principes nettement établis affermissent l'âme; que les pères et les éducateurs répriment les manifestations vicieuses, non en instituant des châtiments, mais en instruisant.

Il faut que le jeune homme prenne une haute conception de sa destinée, qu'il sache qu'il ne doit pas chercher que la jouissance, mais qu'il doit contribuer pour sa part à l'éternel progrès qui est la raison d'être de la vie. Qu'il doit s'améliorer et donner naissance à des êtres qui iront plus loin encore dans la marche incessante vers la vérité, vers la beauté absolue.

Ainsi que le dit le professeur Pinard, le jeune homme n'est qu'un porte-graines, il doit conserver ces graines précieusement, sans les détériorer et en cherchant au contraire à les améliorer.

« Il faudrait éveiller en lui l'orgueil de ce pouvoir créateur qui fait de chacun de nous l'égal d'un dieu; il faudrait lui faire comprendre qu'il est une sorte de temple où s'élabore l'avenir de la race et lui enseigner qu'il doit transmettre intact l'héritage dont il a le dépôt, héritage précieux que toutes les larmes, les misères et les souffrances d'une interminable lignée d'ancêtres ont constitué douloureusement (2) ».

Il faudrait que le jeune homme eût toujours à l'esprit cette parole biblique que M. Le Gendre choisit comme épigraphe de son étude sur l'hérédité (3) :

« Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants en ont été agacées. »

(Jérémie, xxx1, 29-30.)

(1) Tolstoï, la Sonale à Kreulzer.

(2) BRIEUX, les Avariés.

(3) PAUL LE GENDRE, l'Hérédité et la Pathologie générale. In Trailé de pathologie générale publié par CH. BOUCHARD.

« L'hérédité, c'est la solidarité entre les générations successives; elle pourrait devenir le plus puissant facteur du progrès humain, si chaque homme était convaincu que chacun des actes de sa vie doit retentir sur sa descendance.

« Pour que vos actions ne soient vaines ni folles, craignez déjà les yeux de vos enfants.

(Jean Lahor, Bénédiction du mariage persan.)

« La connaissance du rôle de l'hérédité est de la plus haute conséquence morale (1) ».

M. le professeur Pinard a exposé, dans une de ses leçons cliniques, les conséquences sociales et aussi les conséquences morales de cette connaissance des influences héréditaires ; il a montré comment elle conduit à la reconnaissance envers les parents et combien elle peut élever le niveau moral.

Il proclame que l'hérédité gouverne le monde mais non seule, l'éducation est aussi très puissante. Cette phrase vient adoucir ce qu'aurait de trop cruel la fatalité de l'hérédité.

Mais qu'on n'oublie pas que si l'éducation peut remédier dans une certaine mesure aux conséquences fâcheuses de l'hérédité, elle doit surtout prévenir ces conséquences.

Lorsque le jeune homme aura le respect de sa descendance, lorsqu'il connaîtra le danger que font courir à celle-ci les amours éphémères, il ne méprisera plus la continence, mais il l'observera volontiers jusqu'au mariage.

L'enfant se trouve dans les meilleures conditions pour se développer, lorsque, conçu de parents sains, il trouve, dans l'indissolubilité de leur union, les soins constants qui favorisent son évolution.

(1) Id.

CHAPITRE IV

Aveuglement des parents qui s'opposent aux mariages précoces. — Quelques réformes. — Consultation médicale.

« La femme suspend autour de l'époux les fleurs de la vie comme ces lianes des forêts qui décorent le tronc des chênes de leurs guirlandes parfumées ».

CHATEAUBRIAND.

Il est très regrettable que nos conditions sociales obligent les jeunes gens à différer leur mariage jusqu'à vingt-huit, trente ans et quelquefois plus.

Les parents « prévoyants? » ne voudraient jamais donner leur fille à un jeune homme n'ayant pas une situation absolument établie, ou un capital, ou des ressources assurées par son travail.

Cette prudence n'aurait rien de blâmable si elle n'était la cause de maux plus grands que ceux qu'elle se propose d'éviter.

Dans cette longue attente le jeune homme oublie le but; éloigné de la jeune fille à laquelle il pourrait s'attacher, ce qui lui donnerait le courage de tout souffrir pour rester digne d'elle et la conquérir au plus vite, il oublie, et les distractions à son isolement, à sa mélancolie, deviennent bientôt très dangereuses; elles le détournent du travail et retardent le moment où il aura cette situation que l'on exige.

Les parents ne se doutent pas que cette longue attente a modifié le jeune homme et l'a mis, vis-à-vis du mariage, dans des conditions beaucoup moins favorables que celles où il se trouvait d'abord il a augmenté ses ressources pécuniaires, mais il a dissipé souvent J'ai dit que la continence était possible jusqu'au mariage; mais pour qu'elle soit plus fréquemment observée, plus facilement acceptée, il convient que l'on ne tienne pas le but trop éloigné.

Les parents poussent parfois l'inconscience si loin qu'ils considèrent comme de peu d'importance, ou même comme favorable, que le jeune homme se soit amusé, qu'il ait jeté sa gourme.

Eh bien ! ils doivent savoir que cela n'est pas sans importance; que nombre de ceux qui se sont amusés ont pris des maladies, dites vénériennes, et que celles-ci ne sont pas sans dangers pour la femme et pour la descendance, surtout la syphilis dont nous avons exposé les méfaits.

Ceux qui se sont amusés, même lorsqu'ils ont échappé à ces maladies, ont souvent nui à leur santé par les veilles et les excès.

Ceux qui se sont amusés ont souvent laissé des lambeaux de leurs cœurs dans les aventures qu'ils ont eues, et il n'est pas sans importance que, dans leur pensée, l'image de l'épouse se heurte aux évocations des maîtresses qui ne peuvent passer sans laisser dans l'âme une trace souvent pénible.

Il n'est pas sans importance que certaines passions survivent à la vie de garçon et qu'une partie de ces revenus, tant appréciés, s'en aillent en dehors du ménage.

Il n'est pas sans importance que tandis que le jeune homme vit sans soucis, ayant trouvé de par sa situation brillante une riche héritière, la maîtresse d'hier souffre de la misère ou n'y échappe que par l'amour vénal.

Enfin, il n'est pas sans intérêt que de pauvres petits êtres, nés par hasard, soient abandonnés et qu'ils soient exposés à envier, plus tard, les serviteurs de leurs frères.

Or voici, à l'heure actuelle, les trop fréquentes conséquences des mariages retardés ; voici ce que fait l'aveuglement des parents.

Mais cette situation exigée pour le mariage sera-t-elle stable ? Combien de fois n'a-t-on pas constaté des catastrophes.

Ce n'est pas la situation qui répond de l'avenir, mais le caractère du jeune homme, ses aptitudes, ses ressources intellectuelles et morales, son amour du travail. C'est cela qu'il importerait d'étudier à fond dans de longues fiançailles.

Les jeunes gens apprendraient à se connaître et on ne verrait plus ce défaut d'union, de sympathie même que l'on observe dans certains mariages dans lesquels on s'est seulement préoccupé des questions d'argent et de convenances, c'est-à-dire des préjugés qui gouvernent notre société.

Il ne s'agit pas de préconiser ces mariages précoces, certainement peu recommandables, funestes même souvent, dans lesquels l'homme n'a que vingt ans et la femme quinze ou seize ans. Il ne faut pas confondre la puberté et la nubilité.

Tant qu'un individu n'est pas nubile, tant que son développement n'est pas parfait, il ne saurait procréer légitimement et la procréation est le but du mariage.

Mais lorsque l'homme est dans la plénitude de ses facultés, à vingt-cinq ans, par exemple, quelle raison de différer ce mariage? Jamais il n'y aura plus grande opportunité de le conclure.

Les époux ne seront séparés que par une différence d'âge de cinq à six ans, condition très heureuse qui consolera la science des misères des mariages disproportionnés. La science ne peut qu'approuver, désirer, encourager, favoriser ces unions, à cet âge que l'on pourrait appeler l'âge d'élection, et alors qu'avant le mariage des fiançailles suffisamment prolongées ont permis aux jeunes gens de s'étudier et de se comprendre.

S'il est une hâte qu'il faut blâmer, ce n'est pas celle qu'accuse l'âge des époux, mais c'est celle que l'on met à conclure les mariages modernes.

« Parents et enfants se hâtent au mariage comme s'il s'agissait de conjurer la fin prochaine du monde.

« Personne ne songe à demander au passé des gages pour l'avenir, ni à sonder les âmes pour y prendre la mesure des caractères et des vertus. Il suffit de s'entrevoir pour que l'on croie se connaître, et, sur la foi de banales convenances, deux vies presque étrangères l'une à l'autre sont, du jour au lendemain, condamnées aux rencontres de la plus délicate et de la plus redoutable des intimités.

« Légèreté criminelle, souvent compliquée de la plus insigne

mauvaise foi! Tout le monde conspirant à se tromper, les uns cachent des tares, les autres dissimulent des infirmités; ceux-ci donnent de faux reliefs à des fortunes aplaties, ceux-là couvrent de fausses apparences, des vices artificiellement assoupis et tout prêts à se réveiller dès qu'ils auront doublé le cap de l'hyménée (1) ».

Oh ! combien nos conditions sociales sont préjudiciables au mariage et au bonheur.

Nous avons voulu rendre évident par les chiffres des statistiques, portant sur plusieurs années, le retard apporté au mariage par les exigences des parents, partagées quelquefois, malheureusement, par les jeunes gens. Nous aurions voulu préciser davantage et montrer combien sont nombreux les mariages des garçons de 28 à 30 ans, nous n'avons pu arriver à cette rigueur.

D'après la statistique générale de France nous trouvons :

Année 1892, pour la France entière :

260.950 mariages, dont :

195.967 au-dessous de 30 ans;

Et 64.983 au-dessus de 30 ans.

C'est-à-dire qu'un tiers des mariages sont contractés après 30 ans.

Encore la statistique, ne comptant que par période de 5 ans, présente en bloc tous les mariages contractés entre 25 et 30 ans, et combien sont contractés plus près de 30 ans que de 25. Il en est ainsi presque constamment dans les carrières libérales, par exemple.

Pour les années 1893, 1894, 1895 et 1896, nous avons la statistique suivant différents milieux, ce qui a son importance ainsi qu'on le verra.

	1893	1894	1985	1896	
Au-dessous de 30 ans. Au dessus de 30 ans	$16,165 \\ 8,537$	16,028 8,475	$ \begin{array}{r} 46 , 121 \\ 8,692 \end{array} $	$16,136 \\ 8,824$	D'où 34,8 p. 100 au- dessus de 30 ans.
Totaux	24,702	24,503	24,813	24,960	

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

(1) R. P. MONSABRÉ, le Mariage.

	1893	1894	1895	1896	
Au-dessous de 31 ans. Au-dessus de 30 ans.	73,973 26,448	74,127 25,972	74,301 25,930	76,533 27,121	D'où 25,9 p. 100 au- dessus de 30 ans.
Totaux	100,421	100,099	100,231	103,654	

POPULATION URBAINE

POPULATION RURALE

	1893	1894	1895	1896	
Au-dessous de 30 ans. Au-dessus de 30 ans.	118,476 38,820		117,309 36,688	$121,303 \\ 36,351$	D'où 23,9 p. 100 au- dessus de 30 ans.
Totaux	157,296	157,500	153,997	157,654	

Ainsi, à considérer, en bloc, la statistique de 1892, on était déjà frappé du chiffre élevé des mariages au-dessus de 30 ans.

En voyant ce chiffre baisser à mesure que l'on va de la très grande ville, Paris et ses environs, vers les villes et les campagnes, on entrevoit les causes de ce retard : le luxe, la richesse, l'ambition ou plutôt non pas l'ambition, qui est une très noble passion, mais l'orgueil.

Une autre statistique, dressée différemment, va encore nous montrer avec évidence l'influence de ces mêmes causes.

La richesse est contraire au mariage.

M. le D^r Jacques Bertillon (1), considérant qu'il est très difficile d'établir des statistiques distinctes pour les différentes classes sociales, a eu recours à une statistique faite d'après les arrondissements de Paris, les Standesämber de Berlin, les Bezirche de Vienne, classés d'après leur degré moyen d'aisance.

Voici le tableau qu'il a pu obtenir en rapportant les chiffres au

-112 -

⁽¹⁾ M. le D^r J. Bertillon, chef des travaux statistiques de la ville de Paris, a mis à notre disposition tous les documents qui pouvaient nous être utiles, qu'il recoive ici nos remerciements.

nombre des individus mariables, c'est-à-dire aux hommes non mariés de plus de 20 ans, aux femmes non mariées de plus de 15 ans :

ARRONDISSEMENTS	PARIS	BERLIN	VIENNE 1891-97		
	1886-95	1886-95	Maseulin	Féminin	
Très pauvres Pauvres	29,1 27,9	44,0 44,4	90,1 80,6	67,0 52,7	
Aisés Très aisés	24,7 24,5	36,3 26,5	84,0 71,6	$ 48,9 \\ 40,7 $	
Riches Très riches	21,0 21,1	$26,0 \\ 20,5$	$56,6 \\ 43,4$	28,7 19,1	

On voit par ce tableau que la nuptialité est partout beaucoup plus faible dans les arrondissements riches que dans les arrondissements pauvres (1).

Les pauvres gens qui n'ont que leur travail pour fortune, unissent leurs efforts et trouvent dans la vie réconfortante du foyer la force de vaincre toutes les difficultés.

M. le D^r Jablowski (de Poitiers), dans une lettre adressée à la Société de prophylaxie sanitaire et morale, proclame de quelle efficacité serait la réforme de nos mœurs pour remédier au péril vénérien. Il montre combien de maux éviterait le mariage précoce ; plus hardi que nous, il le désire même avant la vingt-cinquième année. Et il s'écrie : « Il y a beaucoup d'obstacles aux unions légitimes précoces : le service militaire, les hautes études, les difficultés de l'existence pour un jeune ménage sans fortune, etc. Tous ces obstacles, je les connais; je les ai étudiés. Aucun ne résiste à un examen sérieux.

(1) Il convient de dire cependant, pour rendre hommage à la vérité, que les quartiers riches sont aussi les quartiers des grands magasins et qu'ainsi entrent, pour une grande part, dans la population, les employés, très réfractaires au mariage. Ils invoquent, nontout à fait sans raison, comme excuse, leur salaire souvent moindre que celui des ouvriers, alors qu'ils ont des frais de représentation plus considérables, et certes leur situation est digne d'intérêt.

RAOULT

- 113 -

« 1° Le service militaire d'une année et même de deux ans ne pourrait empêcher deux jeunes fiancés de s'aimer et deux jeunes époux de rester fidèles l'un à l'autre.

« (Nous croyons, pour notre part, cette fidélité absolument possible pour les époux, mais nous aimerions mieux les voir seulement fiancés, cela leur permettrait d'attendre un ou deux ans avec grand profit, croyons-nous, pour eux et leur descendance.)

« 2° Les hautes études ne sont pas incompatibles avec le mariage, car beaucoup d'étudiants — et des meilleurs — ont des maîtresses avec lesquelles ils vivent *maritalement*.

« 3° Reste l'objection de la position sociale : les jeunes mariés seront condamnés à vivre économiquement ; la femme ne pourra aller dans le monde, ni le mari au cercle, tant que ce dernier n'aura pas acquis une fortune indépendante.

« Mais où serait le mal, je vous prie? Nos filles, mieux élevées, seraient moins exposées au célibat perpétuel, si, au lieu d'avoir en perspective les plaisirs mondains, elles entrevoyaient les devoirs d'une épouse et d'une mère ; et nos fils, sachant qu'ils deviendraient de bonne heure chefs d'une nouvelle famille, se livreraient moins à la débauche et ne risqueraient plus d'attraper la vérole. — Et puis enfin, les vieux parents ne seraient-ils pas là pour aider le jeune ménage à ses débuts, au cas où la dot ne suffirait pas aux besoins de l'existence ? »

M. le D^r Jablowski nous semble avoir parfaitement raison et cet appui des parents rendrait réalisables, à de très rares exceptions près, les mariages projetés avant que la situation des jeunes gens ne soit définitivement établie.

Il serait à souhaiter, à ce propos, que les parents ne se préoccupassent plus de donner à chacun de leurs enfants une somme égale; qu'ils se soucient seulement d'aider chacun suivant ses besoins; tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant les circonstances.

C'est là ce que commandent la bonté, l'amour vrai et efficace, et ces sentiments ne sauraient être en désaccord avec la justice ; s'ils le sont avec la loi, c'est que la loi est mal faite et il faut la changer.

Il n'y aurait rien d'injuste à donner des dots inégales à des enfants inégalement doués, inégalement favorisés par les circonstances et les enfants bien nés, élevés dans les sentiments d'amour et de justice véritable le comprennent déjà (1).

Le mariage sera singulièrement facilité le jour où dans les familles sera bannie la jalousie et où tous les membres ne songeront qu'à s'aimer et à s'entr'aider.

D'autre part, il est encore une erreur qu'il faudrait combattre ; ne sait-on pas que, par crainte de la dissipation, certains parents font la dot minime? Les enfants, disent-ils, retrouveront la fortune plus tard, et ils se privent pour accroître cette fortune qui ne profitera pas aux enfants qui auront souffert pendant les plus belles années de leur vie.

Certes, il est prudent de ne pas donner trop d'argent aux jeunes gens, cela est parfaitement sage ; mais sans compromettre le capital, on pourrait les aider, souvent efficacement, en leur donnant ce dont ils ont besoin, eux et leurs petits. Ce serait, pour des parents, une grande joie de répandre ainsi le bonhe ur autour d'eux, plutôt que de thésauriser uniquement pour un avenir qui n'appartient à personne.

C'estlorsque les enfants auront eux-mêmes amassé des ressources que leur arrivera tout ce superflu; pourquoi ne pas les aider dans les années les plus pénibles, au risque de leur laisser un peu moins plus tard ?

Ainsi voyons-nous la possibilité d'unir des jeunes gens qui s'aiment avant d'avoir trouvé la fortune, si l'on veut faire régner la bonté, l'amour et la justice par lesquels on arrive à résoudre les problèmes sociaux.

C'est en luttant contre les préjugés et en faisant que des senti-

(1) La crainte de ces parts à faire dans le bien paternel est déjà préjudiciable à la société en inspirant la limitation extrême du nombre des enfants. M. le D^r Bertillon ayant constaté que cette crainte si fatale à la natalité n'existait qu'en France, alors que la France est le seul grand pays où l'égalté des partages soit prescrite par la loi, demande que cette loi soit modifiée et que notamment soit étendue la liberté de tester. Et il nous cite en exemple, nos pères du Canada, chez lesquels la natalité est incomparable, particulièrement parce qu'ils ne voient pas, comme nous, une relation entre le nombre de leurs enfants et la conservation de leur fortune. La loi les délivre de cette préoccupation. (D^r JACQUES BERTILLON, le Problème de la dépopulation. Extrait de la *Revue politique et parlementaire*, juin 1897.) ments plus charitables règlent la conduite de chacun que l'on arrivera à faire que le monde ne regarde plus comme une infamie le fait d'épouser sa maîtresse.

Nous verrons, dans un des chapitres suivants, que loin d'être une infamie, c'est un devoir pour l'honnête homme de contracter ce mariage.

Combien sont restés célibataires parce qu'ils ne voulaient pas abandonner l'objet de leur premier amour et que, d'autre part, ils craignaient le jugement du monde, s'ils légitimaient leur union !

Il faut dire que, souvent, les parents se sont montrés conpables en refusant leur consentement.

Il ne s'agit pas d'apprécier si le fils a eu tort d'aimer une jeune fille qu'ils considèrent comme n'étant pas de leur monde; puisque le mal est fait, ils ne doivent pas s'opposer au seul remède qui lui convienne : le mariage.

Ne voit-on pas des parents pousser l'aveuglement jusqu'à reconnaître que vraiment ils comprennent que le jeune homme ne veuille pas manquer à ses engagements, mais qu'il vaut mieux qu'il continue à vivre dans cette union illégitime que de faire entrer dans la famille une personne qu'ils n'en jugent pas digne.

M. l'abbé Vantroys voudrait que nos lois fussent un peu moins rigoureuses au sujet du consentement des parents au mariage de leurs enfants (1).

Il cite Daguesseau qui fait remarquer que « la nature n'établit que deux conditions nécessaires au mariage : la capacité personnelle des contractants et la liberté de leur consentement ; ces conditions sont tellement essentielles au mariage qu'elles ne peuvent jamais être séparées. Elles sont générales pour tous les lieux, pour tous les temps, pour toutes les personnes. Les autres sont introduites plutôt par une loi positive et arbitraire que par un droit naturel et immuable. Elles sont plutôt des précautions salutaires que des formalités essentielles. »

Il cite aussi Grotius (De jure belli ac pacis) qui, tout en insistant

(1) Abl é ALEXANDRE VANTROYS, docteur en droit, licencié en théologie et en droit canon, Élude historique et juridique sur le consentement des parents au mariage de leurs enfants, 1889.

Et l'abbé Vantroys ajoute :

« Mais, dira-t-on, ce père n'est-il pas directement intéressé à ce que l'enfant ne fasse entrer dans sa famille, par un mariage légitime, que celui ou celle dont le choix lui agrée?

« Le fils lui-même ne bénirait-il pas la sécurité que lui donne, pour le présent et pour l'avenir, le conseil de l'âge éclairé par la tendresse paternelle? Assurément, à la condition que cette intervention paternelle, si légitime et si respectable qu'elle soit, n'aille pas jusqu'à contrarier chez le fils l'exercice d'un droit absolu.

« On parle toujours, et on a raison, d'une certaine manière, du droit du père et du devoir du fils. Nous sera-t-il permis d'insinuer qu'il serait opportun de ne pas oublier le devoir du père et le droit du fils.

« Ce que le fils doit toujours à son père, sans majorité qui l'en affranchisse, c'est le respect ; ce que nous nions qu'il lui doive, au même titre, sans que rien puisse jamais l'en délier, c'est l'obéissance. Il arrive un moment où, par le fait de l'âge et du développement des aptitudes, le fils, qui est toujours pour son père un enfant, devient à son tour un homme que le droit naturel, malgré toutes les fictions du droit positif, proclame et déclare maître de sa personne et *sui juris.* »

L'abbé Vantroys poursuit la question en examinant le droit romain, le droit ancien et le code civil. Notre sujet ne nous permet pas de le suivre. Mais nous dirons qu'il cite un décret du concile de Trente qui reconnaît comme valides et véritables les mariages contractés du consentement libre et volontaire des parties, sans le consentement des parents.

L'Église, on le sait, est beaucoup moins exigeante que la loi civile et permet de contracter mariage beaucoup plus facilement. Peut-être conviendrait-il de ne pas l'oublier, dans les modifications à apporter à la loi. Sans rejeter la nécessité du consentement des parents, ce qui serait sans doute imprudent, il conviendrait d'en limiter les inconvénients. On pourrait aussi s'inspirer de la législation étrangère, puisque, nous dit encore M. l'abbe Vantroys, elle nous répondrait, si nous l'interrogions, que presque partout on a su éviter les exagérations de notre code. Et il s'appuie sur l'autorité de l'éminent maître Glasson (1).

Lorsque le jeune homme est arrivé à l'âge auquel la loi l'autorise à se passer du consentement paternel, il n'en doit pas moins faire ce que l'on appelle « un acté respectueux ».

Puisque le père ne peut plus alors s'opposer au mariage, pourquoi maintenir cette formalité pénible pour les deux intéressés? C'est, sans doute, que l'on sait combien il répugnera au fils de recourir à ce moyen qui accuse quelque violence. Ainsi même lorsqu'il semble qu'il va 'pouvoir user de son droit, il ne peut en jouir pleinement parce qu'on l'oblige à un acte qui répugne à sa délicatesse.

M. Frank Bernard, dans sa thèse de doctorat en droit, demande que le défaut de consentement des parents ne soit plus un obstacle dirimant, mais seulement prohibitif, afin que ne puissent plus être rompus les mariages contractés quelquefois depuis plusieurs années. Mais ces ruptures doivent être bien rares et le seul empêchement prohibitif ne rendrait guère les mariages plus faciles ; ils ne seraient plus rompus si on réussissait à les contracter, mais comment tromper la vigilance des officiers de l'état civil.

Plus pratique serait peut-être une autre mesure que propose le même auteur : le recours, à partir de vingt et un ans, auprès des tribunaux, contre le refus de consentir.

Il fait remarquer que cette réforme serait inutile si les parents étaient toujours ce qu'ils devraient être. Malheureusement, il n'en est pas ainsi, il suffit de lire les pages émues que consacre M. Bonjean à ce douloureux sujet dans ses *Enfants révoltés et parents* coupables.

Des parents vont jusqu'à vouloir vendre leur consentement; d'autres le refusent pour conserver le salaire que l'enfant apporte chaque semaine. Quelquefois l'enfant qui a perdu son père ou sa mère a une certaine fortune dont jouit l'ascendant qui survit et dont il serait privé si l'enfant venait à se marier.

(1) GLASSON, le Mariage civil et le Divorce dans les principaux pays de l'Europe, Paris, 1879, IV^{*} partie. Enfin, d'autres fois les parents ne veulent accepter l'union qui ferait le bonheur de leur enfant parce qu'ils ont projeté un mariage qui satisfait mieux leurs intérêts ou leur orgueil.

Après ce que nous venons de dire au sujet des abus possibles de l'autorité paternelle, que dire de l'autorité militaire qui s'arroge le droit de permettre ou de défendre le mariage à ceux qui sont entrés dans l'armée ?

Nous avons connu une très brave fille qui gagnait honnétement sa vie, mais qui, hélas! n'avait pas de dot; elle s'était résignée à devenir la maîtresse du militaire qu'elle ne pouvait épouser. Tous deux déploraient la triste situation qui leur était faite par les règlements inflexibles. Que faire ? Démissionner ? c'était tout un avenir brisé. Renoncer à s'aimer ? Pourquoi ? Étaient-ils responsables de cette situation dont ils souffraient ?

En quoi l'honneur de l'armée serait-il compromis si quelque militaire épousait une brave fille gagnant honnêtement son pain quotidien. Les dettes seraient, peut-être, moins à craindre avec cette travailleuse qu'avec une jeune fille dont la dot peut être insuffisante à payer les dépenses. On a modifié cette règle inique, tyrannique ; ce n'est pas assez, il faut l'abolir.

Nous ne pouvons traiter à fond cette question des difficultés apportées aux mariages, alors qu'il serait, au contraire, si urgent de les favoriser.

Disons cependant qu'il serait à souhaiter que fussent simplifiées les formalités nécessaires, trop longues, trop nombreuses et trop coûteuses.

Ces réformes s'imposent pour les pauvres gens, ignorants, inhabiles à se diriger dans les affaires et qui, tout en ayant conscience de leur pauvreté, ont honte de l'avouer pour profiter de la gratuité que l'on accorde seulement à ceux qui se déclarent indigents.

Il faudrait réduire les pièces à fournir au minimum et les délivrer toujours gratuitement.

Mais nous n'avons entrepris de rechercher les causes qui retardent le mariage et de nous efforcer d'indiquer les moyens d'éviter ce fâcheux retard que parce que le mariage précoce est un excellent moyen prophylactique contre les maladies vénériennes. N'oublions pas notre but. Il est bien certain que plus le mariage apparaîtra dans un avenir prochain, plus les jeunes gens, instruits du péril qu'ils courent dans les aventures amoureuses, s'efforceront d'éviter ces aventures en aspirant au mariage.

Nous avons voulu savoir quelle influence le mariage pouvait exercer sur la syphilis, et nous avons consulté les registres de l'hôpital Saint-Louis pendant cinq années, de 1890 à 1895. Nous ne nous sommes occupé que des hommes, nous n'avons relevé que les cas de syphilis avérée, d'origine génitale certaine, hospitalisés dès l'apparition du chancre.

****	1890	1891	1892	1893	1895	TOTAL pour les cinq années
Célibátaires Mariés,	28 10	89 13	41 6	33 11	24 10	$\frac{165}{50}$
Nombre des cas observés,	38	52	47	44	31	215

Voici le tableau statistique que nous avons obtenu :

Soit seulement 23,25 p. 100 d'hommes mariés parmi les syphilitiques hospitalisés avec un chancre d'origine génitale certaine. Pas même le quart.

Quelles sont les réflexions que peut inspirer la méditation d'une telle statistique?

Tout d'abord à la prendre telle quelle, il semble que l'homme (nous ne nous sommes occupé que de lui) est moins exposé à contracter la syphilis s'il se marie que s'il persiste dans le célibat.

Sans doute, on peut dire que, si peu d'hommes prennent la syphilis après le mariage, c'est qu'ils l'ont eue avant et sont immunisés; il est vrai que des jeunes gens ont pris la syphilis avant le mariage, à un âge même quelquefois auquel il ne leur était pas permis de songer à se marier, mais il serait absolument hypothétique de généraliser et de dire que tous ceux qui n'ont pas contracté la syphilis après leur mariage l'avaient eue avant.

Nous croyons que le mariage joue vraiment un rôle protecteur ; mais continuons.

On peut penser que s'il y a moins de syphilitiques mariés dans

les hôpitaux, ce n'est pas parce que la syphilis est rare chez les gens mariés, mais c'est que ceux-ci sont généralement dans de meilleures conditions qui leur permettent de se soigner chez eux.

Ce point n'est pas encore démontré, mais il serait en faveur du mariage, puisqu'il démontrerait que celui qui a femme et enfants est encore plus à l'aise que celui qui n'a pas d'autres soucis que de pourvoir à sa propre existence ; le fait n'a d'ailleurs rien d'étrange ; on sait combien on peut faire d'économie dans un ménage et combien on gaspille dans le célibat.

On peut encore penser que l'on n'accepte à l'hôpital que les syphilitiques qui présentent un caractère spécial de gravité et que le manque de soins, la mauvaise hygiène, qui trop souvent altèrent la santé du célibataire, sont des facteurs de gravité. Ce point serait encore en faveur de la bonne influence du mariage.

Par conséquent, de quelque manière qu'on envisage la question, soit que l'on admette qu'il y a réellement moins de syphilis chez les gens mariés que chez les célibataires ; soit que l'on admette que les syphilitiques, aussi nombreux dans le mariage que dans le célibat, ne sont pas hospitalisés parce qu'ils peuvent se soigner chez eux, ou parce qu'ils sont moins gravement atteints, il faut conclure que le mariage a une influence favorable au bien-être de l'individu et très puissante contre les dangers de la syphilis.

Bien entendu, nous n'avons considéré la question qu'en ce qui concerne les hommes, mais il importe de ne pas oublier quels désastres peuvent résulter de l'importation de la syphilis au foyer conjugal.

Il faut absolument empêcher que l'homme ne contracte mariage alors qu'il ne pourrait le faire sans s'exposer à ces périls.

Ainsi, on favorisera le mariage précoce de ceux qui ne sont pas atteints pour diminuer les chances qu'ils ont de l'être et on s'opposera au mariage de ceux que le mal a déjà touchés jusqu'au jour où ils offriront des garanties suffisantes pour qu'on puisse le leur permettre.

« L'homme sensé ne devrait-il pas, au moment solennel du mariage, rechercher si lui-même et celle qui va devenir sa future femme sont aptes à créer des enfants sains et vigoureux ?

Certes le devoir de l'honnête homme serait d'écarter toutes les

causes qui peuvent nuire à l'enfant et si ces causes sont en lui, si elles ne peuvent être modifiées, son devoir serait de se reconnaître impropre au mariage et de s'arrêter par une sorte d'amour paternel pour des enfants qu'il n'aura pas (1). »

« Peut être un jour viendra, et peut-être il est proche, où l'on trouvera logique, nécessaire et très simple de s'offrir à un examen médical avant de contracter mariage, comme on trouve logique, nécessaire et très simple de l'accepter quand on veut contracter une assurance sur la vie, contrat n'intéressant que l'assureur et l'assuré et où seul est en jeu un intérêt d'argent, ou de le subir pour entrer dans l'armée et pour aller aux colonies (2). »

Beaucoup savent combien cet examen est utile, combien de malheurs il pourrait éviter, et cependant bien peu s'y soumettent.

Cet examen médical s'impose non seulement à tous ceux qui se savent atteints d'une maladie quelconque, mais même à ceux qui se croient sains; car, au moment d'accomplir un acte aussi important que le mariage, il faut être sûr qu'il n'y a aucune de ces lésions latentes, appréciables seulement aujourd'hui pour un praticien exercé, mais qui demain se manifesteront avec une douloureuse évidence.

Mais nous n'avons à nous occuper que de la syphilis.

C'est une maladie que l'on sait dangereuse et un certain nombre de jeunes gens, au moment de prendre une compagne, sont pris d'inquiétude et vont demander conseil à leur médecin, mais c'est bien plutôt dans l'espoir d'être rassurés que pour se soumettre à sa décision.

Le médecin leur a fait entendre les avertissements du professeur Fournier :

« Le syphilitique peut infecter sa femme. Et quoi de plus triste que d'apporter à une jeune fille la vérole comme cadeau de noces!

« De ce couple infecté vont naitre des enfants qui presque fatalement ou bien mourront à peine engendrés, ou bien apporteront en naissant la maladie de leur père.

« Et quoi de plus hideux pour un jeune ménage que la vérole

⁽¹⁾ SAVORNIN, Conditions de la génésie humaine. Thèse de Paris, 1863.

⁽²⁾ Dr GAZALIS, la Science et le Mariage.

dans un berceau ! Sans parler même d'autres conséquences qu'une telle situation peut encore entraîner à sa suite, comme l'infection d'une nourrice, par exemple.

« Rien n'est plus navrant, plus lamentable, plus atroce que la situation d'un homme qui a importé la vérole dans son jeune ménage; que la situation de cet homme:

« 1° Vis-à-vis de sa femme qui se désole, qui pleure, qui ne comprend pas ou s'efforce de ne pas comprendre, car l'amour ou l'affection s'aveugle et pardonne aisément ;

« 2º Vis-à-vis d'une nouvelle famille qui elle, comprend et ne pardonne pas, qui a le droit d'être sévère et qui en use;

« 3° Vis-à-vis d'un enfant qui végète misérablement et qui, au lieu d'être le bel enfant rêvé des familles et des mères, n'est pour tous. voire pour ses proches, qu'un objet de dégoût et d'horreur ; vis-àvis enfin d'une nourrice contaminée qui parle haut, qui menace, qui fait scandale, qui divulgue, qui jette la honte sur une famille (1). »

Eh bien! cette triste perspective ne suffit pas à détourner tous les syphilitiques de leurs funestes desseins, et nombre de ces malades se marient envers et contre toutes les prohibitions médicales.

Et cependant, à moins de cas exceptionnels, on ne leur dit pas que leur maladie est « un obstacle insurmontable, une interdiction permanente, éternelle, absolue au mariage », on leur demande seulement d'attendre jusqu'à ce qu'ils donnent des garanties suffisantes.

Celui-ci a donné sa parole.

Celui-ci invoque une nécessité matérielle : si la dot de sa femme sur laquelle il a compté vient à lui manquer, c'est la ruine, la faillite, le déshonneur.

• Cet autre invoque l'alliance projetée de longue date entre deux familles amies et qui ne peut pas ne pas se réaliser.

Cet autre encore essaie d'influencer le médecin en disant qu'il n'a plus qu'à choisir entre le mariage quand même ou le suicide, et certains sont si sincères qu'ils mettent leur sombre projet à exécution.

(1) PROF. FOURNIER, Syphilis et Mariage.

Enfin, il en est de cyniques, d'infâmes qui ne repoussent les avis du médecin que par un égoïsme féroce.

Pour remédier à ces défaillances ou à ces turpitudes, il importe que les parents interviennent et défendent l'avenir de leurs filles.

« Un jour viendra peut-être où les deux familles, avant de décider un mariage, mettront en présence leurs deux médècins, comme elles mettent en présence leurs deux notaires, et où les médècins auront le pas sur les notaires, comme les questions de santé le devraient prendre sur les questions d'argent (1). »

On peut espérer que lorsque les familles connaîtront l'importance de l'examen médical, la plupart l'imposeront avant les fiançailles. Ils prendront la précaution de présenter directement le candidat au médecin, afin que ne se produise pas la fraude racontée récemment par Edmond Haraucourt, dans une nouvelle, *le Fiancé* : Un petit homme, chétif et blond, ayant envoyé, à sa place, chez le docteur, un superbe gaillard, vigoureux et brun, le certificat fut excellent, mais le mariage conclu dans ces conditions fut déplorable.

Si j'ai parlé de cette fraude, c'est qu'on a proposé d'exiger le certificat avant la célébration du mariage à la mairie comme on exige le billet de confession avant le mariage à l'église.

Or, dans les grandes villes les fraudes peuvent être fréquentes.

Mais il suffirait d'une grande attention du père de famille et du médecin pour qu'elles ne puissent se produire pour le certificat médical.

Cette mesure renforcerait encore la défense déjà efficace de la famille, et suppléerait à la négligence d'un père ou à la faiblesse d'une mère, lorsque malheureusement le père n'est plus là pour défendre sa fille.

Elle serait très efficace, puisqu'elle s'opposerait à l'accomplissement du mal; bien plus efficace que certaines autres mesures répressives que l'on a proposé d'appliquer lorsque la faute se révélerait après la célébration du mariage. Mieux vaut prévenir le mal.

Comment le réparer? — On a parlé d'indemnité pécuniaire prononcée en même temps que la séparation ou le divorce.

Mais est-il une réparation possible ? Qu'est une somme d'argent

(1) Dr GAZALIS, loc. cil.

en compensation du mal physique et moral ? La séparation est-elle bien ce que l'on doit conseiller à la malheureuse épouse ? Sa vie est troublée, certes, mais doit-on faire qu'elle soit brisée à jamais ?

Il ne nous semble pas que l'on puisse dédommager la victime et obtenir un effet moralisateur du châtiment du coupable.

Si la perspective de son foyer troublé, détruit peut-être, si le scandale presque inévitable ne l'ont pas arrêté, que lui importera une action judiciaire et une amende ?

Ayant ainsi satisfait à la justice humaine, il croira avoir payé sa dette. Bien plus sévère est le tribunal de la conscience, et lorsque cette voix terrible n'est plus écoutée, aucune autre ne saurait se faire entendre.

Au lieu de châtier après que le mal est accompli, mieux vaut instruire avant, pour qu'il soit évité, **e**t faire en sorte qu'on ne l'évite pas seulement parce qu'il est défendu et puni, on pourrait espérer échapper aux tribunaux, mais parce que dans l'âme dominent la justice, l'amour, la pitié et le devoir.

Je ne me fais pas d'illusion cependant sur la grande puissance de l'éducation ; j'ai dit combien succombent malgré les avertissements. Que le père de famille veille, que la société intervienne pour empêcher le mal, il le faut absolument ; mais pas d'inutiles représailles.

Comment concilier l'examen médical obligatoire avec le secret médical ?

Comment l'a-t-on concilié avec les assurances sur la vie ?

Comment l'a-t-on concilié avec les conseils de revision?

Ce n'est pas que nous approuvions la publicité de ces derniers, nous croyons qu'il importerait qu'ils fussent passés devant une assistance exclusivement médicale et que personne ne pût savoir pourquoi tel ou tel n'a pas été pris pour le service.

Nous ferons remarquer qu'en exigeant la remise d'un certificat médical avant la célébration du mariage, on n'entraîne pas fatalement la violation du secret médical ; il peut demeurer absolument respecté comme il doit l'être toujours.

L'intéressé n'a qu'à s'assurer avant toute démarche qu'il pourra obtenir cette pièce, et s'il ne doit pas l'obtenir, il n'a qu'à renoncer à toute tentative ; ainsi personne ne saura quelles sont les raisons qui le retiennent dans le célibat. On ne connaîtra son incapacité au mariage que s'il persiste, malgré tout, dans son dessein. Alors c'est lui-même qui avouera qu'il ne remplit pas les conditions voulues, pourquoi s'en prendraitil à son médecin ?

La question du mariage des syphilitiques est si importante et si difficile qu'on ne saurait se passer de la décision du médecin.

Il faut pour que le mariage soit permis que la maladie à force de soins soit devenue inoffensive et pour les autres et pour les malades eux-mêmes.

Des centaines d'observations prises en ville et à l'hôpital prouvent que des syphilitiques ont pu, après avoir subi la double influence du temps et du traitement, se marier sans contaminer leur femme et ont donné naissance à des enfants bien portants, aussi vivaces et aussi bien doués qu'ils pouvaient le souhaiter.

Mais il ne faut pas seulement qu'ils ne soient pas un danger de contagion, il faut aussi qu'ils ne soient pas préjudiciables à leur famille de par les conséquences personnelles de leur maladie; aussi doit-on se montrer rigoureux dans les garanties que l'on exige.

Ils devront satisfaire aux conditions suivantes et à toutes en même temps sans aucune exception :

1º Absence d'accidents spécifiques actuels ;

2º Age avancé de la diathèse ;

3° Certaine période d'immunité absolue consécutivement aux dernières manifestations spécifiques;

4º Caractère non menaçant de la maladie ;

5º Traitement spécifique suffisant.

Certains faits ont donné à réfléchir :

Un père qui avait engendré un enfant sain lui a donné deux ans après un chancre de la lèvre parce qu'il avait coutume de l'embrasser sur la bouche et qu'il portait à ce moment une petite érosion. Ainsi un malade a pu redevenir dangereux après le mariage; certains ont vu une manifestation se produire après cinq, dix, quinze, cinquantecinq ans de silence absolu.

Certainement il existe des cas semblables, mais ils sont exceptionnels et, sans doute, ils n'ont pas satisfait aux cinq conditions exigées; aussi ne peut-on, en se basant sur eux, interdire absolument le mariage, il faut seulement, par là, se convaincre de la grande prudence que l'on doit apporter dans la décision et de la nécessité d'instruire les malades des accidents qui pourraient se produire quand même et faire en sorte qu'ils soient persuadés qu'ils se doivent toujours observer.

Plusieurs des conditions énoncées sont particulièrement importantes; l'âge avancé de la diathèse permet de mieux apprécier, au moins dans une certaine mesure, sa qualité, son degré d'intensité, de nocivité, ses tendances, son allure, son pronostic général.

« Non pas assurément qu'en fait de syphilis le passé soit toujours, comme on l'a dit, le miroir de l'avenir, tant s'en faut ; non pas qu'une syphilis primitivement bénigne ne puisse aboutir dans une étape éloignée à des accidents sérieux ou mortels. »

Néanmoins, l'âge avancé de la diathèse diminue les chances d'accidents surtout si ce temps a été utilement employé au traitement qui, en toute évidence, est la meilleure sauvegarde, la plus sûre garantie contre les risques personnels qu'apporte l'époux dans la communauté du mariage, il diminue et supprime les chances de contagion et diminue et supprime les risques héréditaires.

On ne saurait fixer d'une manière générale le temps qui doit s'écouler entre l'accident initial et le mariage; le médecin sera juge pour chaque cas, en tenant compte des accidents spécifiques antérieurs, de la qualité de la diathèse, de l'intervention du traitement.

Mais trois ou quatre ans ne sont qu'un minimum.

« Avec la syphilis il y a toujours bénéfice à attendre, à différer et l'exagération n'est pas à craindre quand il s'agit d'intérêts aussi respectables, aussi sacrés que ceux d'une jeune femme et de toute une famille. » Après ce temps, si le malade satisfait à toutes les conditions requises, on peut tolérer le mariage; mais, dit M. le professeur Fournier, vis-à-vis d'un malade dont la syphilis (d'ailleurs bien traitée) remonte à six, huit, dix ans, je me sens bien autrement à l'aise pour lui accorder patente nette et cela parce qu'à de nombreux points de vue la sécurité s'accroît avec l'ancienneté de la diathèse.

Il sera bien utile d'exiger un long stade passé sans accidents en dehors de toute intervention thérapeutique, car certaines syphilis condamnées au silence par le traitement reprennent aussitôt qu'on le cesse, et ces syphilis sont incompatibles avec le mariage tant qu'elles conservent leur caractère vivace et leur tendance à perpétuelle récidive.

Le minimum d'immunité complète doit être d'au moins dix-huit mois, deux ans.

Il ne faudra pas se fier à la seule bénignité de la maladie, car souvent, en raison de cette bénignité, elle a été mal traitée et c'est ainsi que les accidents graves : syphilis cérébrale et médullaire, tabes et affections oculaires sérieuses, se voient surtout dans les syphilis bénignes.

Il est des manifestations de syphilis maligne qui constituent une interdiction formelle au mariage.

Mais je n'ai pas à développer tous ces points, mon sujet ne m'impose que de convaincre chacun de la nécessité de s'en remettre absolument à la décision du médecin.

Lui seul est juge et il n'y a pas de règles générales à poser, tout dépend du cas individuel et des circonstances qui s'y rattachent et tout reste soumis à la science, au tact, à l'expérience du médecin.

A tout sujet ne remplissant pas pleinement les conditions, le médecin doit formellement, énergiquement interdire le mariage. Il peut le permettre au cas contraire, en prévenant le malade de s'observer continuellement pour ne pas s'exposer à trans mettre la maladie s'il survenait malheureusement quelque nouvelle manifestation.

Le malade doit être complètement renseigné sur les dangers de la contagion.

« Le verdict ne sera basé que sur un simple calcul du probabilités; ce n'est pas une solution catégorique, empreinte de rigueur mathématique, impossible à obtenir.

Quelque rigueur que nous apportions à l'examen d'un cas particulier, il ne sera pas impossible que les événements déjouent nos prévisions, il ne sera pas impossible que nous aboutissions à une erreur. Mais de ce que cette certitude mathématique fait défaut, il n'en est pas moins vrai que le médecin est appelé dans cette grave question du mariage des sujets syphilitiques à rendre aux malades et à la société de fréquents et inestimables services.

J'ai déjà vu, dit encore M. le professeur Fournier, dans son beau livre Syphilis et Mariage, auquel nous empruntons toutes ces pages, j'ai déjà vu bien des malades se marie contre l'avis, contre la prohibition formelle de leur médecin; si quelques-uns de ces imprudents n'ont pas eu à se repentir de leur témérité, l'énorme majorité a abouti aux plus regrettables catastrophes.

« D'autre part, j'ai vu bien des malades se marier après examen médical et avec le consentement de leur médecin, la même proportion se retrouve comme résultat, mais précisément en : ens inverse. Véritablement exceptionnels ont été les cas où les prévisions du médecin ont été démenties par les événements. »

Presque invariablement les mariages contractés dans ces conditions ont abouti à d'heureux résultats. Est-ce assez dire si l'appréciation d'un médecin instruit et prudent offre en l'espèce, même dans ce « calcul de probabilités », des garanties sérieuses.

Mireur oppose à l'examen médical qu'il ne pourra toujours saisir la maladie qui a des manifestations intermittentes; mais ces manifestations laissent souvent après elles des traces qui persistent un certain temps, et puis on arrêtera tout au moins les malades qui sont en pleine virulence, ce qui suffit déjà à justifier la réforme proposée.

RAOULT.

CHAPITRE V

Influence des religions.

Les religions ont joué, à diverses reprises, un rôle prophylactique direct par les prescriptions hygiéniques qu'elles imposaient aux fidèles.

Mais l'influence des religions sur l'hygiène n'est pas le point important dans la prophylaxie qui nous occupe, c'est le rôle moral qu'il nous faut envisager.

Sans doute, il serait téméraire, ainsi que le faisait remarquer M. le professeur Fournier lors de l'inauguration de la Société française de prophylaxie sanitaire et morale, de compter, pour faire disparaître les maladies vénériennes, sur l'influence exclusive de la religion et de la morale.

Sans doute, cette influence se trouve restreinte dans notre société.

On parle sans cesse d'instruction et jamais d'éducation ; des esprits sectaires s'opposent violemment à l'expansion des idées religieuses, méconnaissant les bienfaits rendus depuis tant de siècles et chaque jour si évidents encore dans nos possessions lointaines.

Les enseignements moraux sont tournés en ridicule et la littérature et le théâtre n'exposent, le plus souvent, que l'adultère et la séduction.

Malgré tout, ces moyens moraux et religieux sont, comme le dit encore M. le professeur Fournier, « les plus naturels, les plus simples, ceux qu'on pourrait dire primordiaux, en ce sens qu'ils pourraient dispenser de tous les autres. »

Si on pouvait obtenir le relèvement moral, l'épuration des mœurs,

la conscience du devoir, le respect de la jeune fille, la continence jusqu'au mariage, il est incontestable que ce serait une très efficace prophylaxie de la syphilis.

Or, on peut espérer voir la religion reprendre ce rôle éducateur et bienfaisant que l'on s'est plu à négliger et à entraver et il convient de la favoriser.

Les cérémonies du culte, d'un symbolisme très poétique, peuvent avoir une influence favorable sur l'âme des fidèles, mais elles ne sont qu'accessoires, pour ainsi dire; il ne faut pas que les prêtres oublient qu'ils doivent être surtout des apôtres.

Dans le mystère d'un temple d'une belle architecture, que remplit une musique céleste, tandis que l'atmosphère se parfume d'encens et que, dans la lumière colorée et indécise qui tombe des vitraux ou sous la flamme vacillante des cierges, resplendissent les ors des vêtements sacerdotaux, l'âme s'exalte et se trouve dans les meilleures dispositions pour recevoir la parole vivifiante.

L'apôtre, prêchant la doctrine sainte, porte la conviction dans les esprits et enflamme les cœurs. Les fidèles accomplissent les préceptes avec foi et se font apôtres, eux aussi, prêchant par la parole et par les actes.

La doctrine seule est vivifiante, au point que dans les religions dans lesquelles le culte est réduit au minimum, les fidèles n'en sont pas moins ardents à la mettre en pratique.

Il ne faut pas seulement que les religions imposent des lois, il faut qu'elles les fassent aimer et que le fidèle ne soit pas retenu de faire le mal parce qu'il est défendu, mais parce qu'il a conçu un tel amour du bien que le mal ne saurait le séduire.

Ainsi les religions peuvent faire aimer Dieu : vérité, justice, beauté absolue et dans son amour le fidèle aspirera à la perfection. Elles peuvent exalter les fins de l'homme et l'homme, ayant conscience de sa dignité, ne fera rien qui puisse la diminuer; la femme deviendra son égale, il aspirera à l'union qui fait que les deux êtres se complètent, mais il ne considérera plus la femme uniquement comme un objet de plaisir, il la respectera.

Il aura soif de justice, son cœur sera embrasé de charité et il dépensera ses forces pour améliorer le sort de ses frères.

Ainsi il aura conscience de son devoir, ses mœurs seront pures,

L'Idéal, l'aspiration vers l'Idéal peut renouveler le monde.

Toutes les religions y tendent, toutes sont vivifiantes.

Il nous semble qu'entre toutes, la doctrine du Christ, la Loi d'Amour brille d'un éclat incomparable.

L'Evangile mis en pratique, tous les maux sociaux disparaîtraie

Pour ne nous occuper que de la prostitution, si lamentable dans ses causes et dans ses conséquences, il est certain qu'elle cesserait d'être si la voix de la religion était écoutée :

> Luxurieux point ne sera de corps ni de consentement. L'œuvre de chair ne désirera qu'en mariage seulement.

La vivifiante prédication du Christ proclame « que l'homme non seulement ne doit point s'abandonner à la sensualité, ne doit point profaner la beauté de la femme en faisant d'elle un instrument de plaisir, mais qu'il doit, s'étant marié avec une femme, se considérer uni à elle pour toujours (1) ».

Que d'enseignements sont contenus dans ces simples phrases :

« Vous aimerez votre prochain comme vous-même. »

« Cherchez le royaume de Dieu et le reste vous sera donné par surcroît. »

Non seulement les religions peuvent écarter le danger de ceux qui suivent fidèlement leurs préceptes, mais elles s'efforcent de relever ceux qui ont succombé.

Il n'est pas de source plus féconde en dévouements : ce sont les religions qui ont multiplié les œuvres charitables de préservation et de relèvement dont nous apprécierons, dans un autre chapitre, l'efficacité, en souhaitant qu'elles se multiplient encore davantage.

La tâche est souvent rude, mais il suffit au croyant, pour reprendre courage, d'entendre ces paroles : *Pax hominibus bonæ voluntatis*.

(1) COMTE LÉON TOLSTOÏ, Résurrection.

QUATRIÈME PARTIE

MOYENS PROPHYLACTIQUES D'ORDRE MEDICAL

CHAPITRE PREMIER

De la nécessité d'enseigner à tous les règles de l'hygiène.

De la nécessité d'enseigner à tous les règles de l'hygiène. — La syphilis et beaucoup d'autres maladies peuvent être transmises à l'insu des malades qui ignorent leur mal. -- Prophylaxie.

Homo homini lupus.

Nous avons vu, en étudiant la syphilis dans les campagnes, notamment en Russie, le nombre considérable de contagions extra-génitales que l'on peut observer quand les soins élémentaires de propreté font défaut.

Il faut apprendre à tous, non seulement à prendre garde d'être contaminés par les malades de leur entourage, mais encore à considérer tout homme comme capable de leur communiquer quelque mal dont il peut être atteint inconsciemment.

Cette hygiène élémentaire sera efficace, non seulement dans la prophylaxie de la syphilis, mais encore dans celle de toutes les autres maladies contagieuses, particulièrement de la tuberculose.

Que, dès la plus tendre enfance, chacun soit habitué à ne jamais boire dans un verre, à ne jamais manger avec un couvert ayant déjà servi et n'ayant pas été lavés avec le plus grand soin; à ne jamais consentir à revêtir des vêtements ayant déjà été portés et n'ayant pas été désinfectés ; à ne jamais se servir des objets de toilette d'une autre personne quelle qu'elle soit, fût-ce même parmi ses plus proches parents. Que la propreté du corps soit méticuleuse ; que les organes génitaux soient l'objet de soins particuliers. Bien que les ablutions, après le coït, ne soient pas toujours une garantie contre la maladie, elles sont essentiellement hygiéniques. Que la moindre souillure soit immédiatement lavée.

Que de fois une main, que le hasard avait mis au contact du virus, l'a transporté sur une muqueuse, excellent terrain de culture pour tout germe infectieux.

Nous n'avons jamais pu voir, sans dégoût et sans crainte, les fumeurs poser sur la table d'un café, sur un billard, leur fumecigare tout humide de salive et se contenter de l'essuyer légèrement, lorsqu'il venait à tomber à terre, pour le remettre, aussitôt, dans leur bouche.

Si chacun était persuadé de l'importance de l'hygiène, de la simple propreté, on ne verrait plus dans les bazars ou même dans de plus luxueux magasins, des acheteurs porter à leur bouche des hochets, des pipes, des sifflets et en essayer ainsi plusieurs avant d'en faire l'acquisition.

On ne verrait plus mettre aux mains des enfants ces petites musiques vendues sur le boulevard. Le camelot a mis successivement tous ces petits jouets dans sa bouche pour montrer comment on gonfle un petit ballon pour que l'air, en s'échappant, produise un bruit musical ; comment on souffle dans un chalumeau pour imiter le chant du coq ou dans un petit vase rempli d'eau pour obtenir le chant du rossignol. Il prend au hasard dans son petit éventaire et replace un objet pour en prendre un autre ; tout à l'heure le client prendra aussi au hasard et tombera sur le joujou qui a été appliqué sur les lèvres malsaines du camelot ou du premier venu.

N'arrive-t-il jamais que le bon badaud choisisse de préférence le jouet contaminé pour être sûr qu'il marchera bien et qu'il en aura pour son argent?

On a signalé l'inconscience de certains malades qui laissent traîner leurs pansements sur des meubles sans prendre le soin de les faire désinfecter ensuite soigneusement; vienne une autre personne qui dépose, au même endroit, des gants, un porte-cigarette, un mouchoir et l'on verra se produire une contagion médiate dont on ne soupconnera pas l'origine.

Il est certaines convenances sociales qui ne sont pas sans danger : le baiser que l'on donne si facilement à l'enfant que l'on connaît à peine ; celui que l'on donne aux mariées, en défilant dans la sacristie, ou aux veuves et aux mères, éplorées au seuil du temple ou du champ de repos. Un peu moins d'expansion et un peu plus d'hygiène serait fort à désirer.

Toutes les maladies contagieuses diminueront singulièrement quand chacun s'efforcera vraiment d'éviter toute occasion de contaminer ou d'être contaminé.

Ne doit-on pas redouter la contamination jusque dans certaines pratiques religieuses ?

Dans la religion protestante et dans la religion orthodoxe on a conservé la communion sous les deux espèces et tous les fidèles boivent au même calice.

M. le D^r Mireur signale le danger de cette pratique qu'il voudrait voir abolir ou du moins modifier.

« On sait, en effet, que les bords et la surface interne des lèvres sont le siège de prédilection des plaques muqueuses, ce symptôme de la syphilis si fréquent et surtout si contagieux ; les lèvres sont souvent aussi dans les saisons rigoureuses le siège naturel de petites fissures très propices à l'absorption. Il suffit donc de rapprocher ces deux faits pour comprendre le péril auquel expose le contact successif du même point par les lèvres de deux personnes dont l'une présente une plaque muqueuse et l'autre une ou plusieurs gerçures (1) ».

On ne saurait dire que ce mode d'infection ne s'est jamais produit ; étant donnée la durée de l'incubation, il est difficile aux malades de se rappeler les circonstances dans lesquelles ils ont pu être atteints, d'autant plus qu'ils ne songent pas à ce mode de contagion.

« Il est hors de doute qu'il y a des contagions par l'usage commun de la même cuiller, de la même pipe, du même verre, n'y a-t-il pas

(1) MIREUR, Syphilis et Prostitution.

davantage à craindre, lorsque cette communauté, au lieu de s'établir entre deux personnes, comme dans les faits qui précèdent, s'établit entre dix, vingt, cent, mille individus.

« Libre aux ministres compétents de prendre telles mesures qu'ils croiront convenables dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de leurs coreligionnaires ; qu'ils jugent eux-mêmes s'il ne vaudrait pas mieux modifier la forme d'une cérémonie que de voir se reproduire un jour une série de contagions aussi déplorables que celles que l'on a vu suivre la pratique de la circoncision avec succion. »

Nous reparlerons plus loin du rôle de la circoncision, comme met sure prophylactique, ou comme moyen de contagion si elle n'espas pratiquée avec tout le soin voulu, mais avant d'entrer dans les développements un peu longs qu'entraînera cette question, examinons les dangers que peuvent présenter certaines pratiques de la religion catholique.

Le baiser que les fidèles déposent sur l'image sainte, ciselée dans l'argent, lorsqu'ils vont à l'offrande, pourrait être rapproché de la communauté du calice, le danger est analogue ; sans doute, après que chaque personne a accompli cet acte d'adoration, on passe un linge sur le métal, mais est-ce suffisant ? le geste est rapide, le linge vite souillé et l'agent infectieux très virulent. Il en est de même dans la pratique de l'adoration de la croix. Ne pourrait-on remplacer le baiser par la génuflexion ou quelque autre signe d'adoration ?

Dans la cérémonie du baptême, le prêtre prenant un peu de salive fait sur l'enfant quelques onctions, cette pratique est-elle sans danger ? Le prêtre ne peut-il être malade, même sans s'en douter ? Et l'on sait combien la salive se charge facilement de transporter les germes infectieux.

N'y aurait-il pas avantage à remplacer, dans les onctions avec les saintes huiles, le doigt du prêtre, qui touche directement les fidèles, par de petits tampons de ouate hydrophile préparés à l'avance et qui ne serviraient que pour une seule onction.

La religion orthodoxe, qui pratique aussi les onctions saintes, pourrait prendre aussi cette mesure hygiénique. Signalons en passant le danger que courent les fidèles de cette religion en baisant successivement les multiples Icones. Si nous nous sommes permis de proposer des moyens de modifier les cérémonies pour qu'elles fussent inoffensives, c'est que nous les croyons faciles à réaliser, mais nous convenons parfaitement que les prêtres sont seuls compétents dans la question.

Avant d'écrire ces lignes nous avons beaucoup réfléchi. Nous pratiquons la religion catholique et nous n'ignorons pas le symbolisme et la beauté de ses cérémonies. On ne pouvait prévoir, au moment où elles furent instituées, ce que devaient révéler, plus tard, les progrès de la science ; aujourd'hui que des connaissances précises nous indiquent que certaines modifications sont devenues nécessaires, il était de notre devoir de les signaler à l'attention des ministres du culte, d'autant plus qu'elles ne touchent aucunement aux dogmes.

Nous avons dit, plus haut, que l'on avait eu à déplorer des contagions à la suite de la circoncision avec succion.

Dans beaucoup d'endroits, la succion est abandonnée et le médecin assiste à l'opération, s'il ne la fait lui-même.

La circoncision est une pratique hygiénique très recommandable, mais il faut faire en sorte qu'elle ne soit un danger, ni pour le circoncis, ni pour le circonciseur.

Mireur dit qu'on ne saurait trop attirer, sur cette question de contagion possible, la sollicitude des grands consistoires.

« La section du prépuce, qui constitue la circoncision, a pour effet de découvrir le gland et par suite de fortifier la muqueuse. Ce sont là deux conditions éminemment favorables à la prophylaxie des maladies vénériennes. Le prépuce étant le siège le plus habituel des ulcérations chancreuses, on supprime ainsi un terrain fertile pour le développement du virus. »

De plus, le prépuce ne retient plus le virus, comme s'il devait l'empêcher de se perdre et le tenir en réserve jusqu'au moment où se produira la petite ulcération favorable à son absorption (1).

Par le fait qu'elle est protégée par le prépuce, la muqueuse du gland est plus délicate, plus susceptible de s'éroder, plus apte à l'absorption ; le gland de l'homme non circoncis se déchire bien plus facilement que le gland de l'homme circoncis (2).

(1) G. MARTIN, De la Circoncision.

(2) Id.

« La chaleur et la sécrétion sébacée favorisent le ramollissement de la muqueuse, la disparition de ces causes et le frottement des vêtements en favoriseut au contraire le durcissement.

« Il est si vrai que la fragilité de la muqueuse est pour beaucoup dans le développement du chancre, que rarement il apparaît sur le corps même de la verge, quoique cependant ce soit le corps de la verge qui, durant le coït, est particulièrement en contact avec le virus syphilitique, puisque le siège habituel du chancre chez la femme est l'entrée du vagin.

« Comment pourrait-on expliquer autrement l'impénétrabilité de la verge par le virus et la grande pénétrabilité de la muqueuse du gland et du prépuce?

« Quoi qu'on fasse, la muqueuse du gland sera toujours plus fragile que la peau du pénis, mais si l'on peut diminuer cette fragilité de moitié ou des trois quarts, pourquoi ne pas le faire ?

« Or, puisque par la circoncision la surface du gland s'endurcit ; puisque la force de résistance de cette muqueuse à la pénétration du virus devient de plus en plus grande ; puisque, enfin, elle n'est plus le siège de ces inflammations fréquentes qui, en la dépouillant de sa couche épithéliale, la rendent si parfaitement apte à recevoir l'infection, il est naturel que nous demandions l'application générale d'une pratique qui doit entraîner tant de modifications salutaires (1) ».

Un article de la *Gazette de Médecine*, en 1856, démontrait également qu'il y aurait avantage à généraliser la circoncision. Hutchinson, ayant été attaché à un hôpital fréquenté par beaucoup d'israélites, a pu se rendre compte de l'influence de la circoncision dans la prophylaxie de la syphilis.

Il établit le tableau suivant :

	TOTAL des cas vénériens	GONORRHEE	SYPHILIS	PROPORTION de la Gonorrhée à la Syphilis
Non israélites	272	107	165	0,6 à 4
Israélites	58	47	11	4,3 à 1

(1) MIREUR, loc. cil.

Il ajoute :

« On ne doit pas attribuer la moindre fréquence de la syphilis chez les israélites à leur plus grande retenue, ni à ce qu'ils évitent de recourir aux médecins pour ces maladies, car le fait prouve, incontestablement, qu'ils fournissent presque la moitié des cas de gonorrhée.

« Le juif circoncis est donc beaucoup moins susceptible de contracter la syphilis qu'une personne non circoncise. Quiconque connaît l'effet de la circoncision, qui est de durcir la membrane muqueuse délicate du gland et de lui donner l'apparence de la peau, admettra facilement cette circonstance. Les cas de syphilis congénitale des enfants et les cas de syphilis chez les femmes concordent parfaitement avec cette moindre fréquence de la syphilis chez les juifs.

« On se demande, en voyant les ravages effrayants que fait la syphilis de nos jours, s'il ne serait pas nécessaire, pour les chrétiens, d'adopter la pratique des juifs (1). »

Cette pratique d'ailleurs a été abandonnée, mais elle n'a jamais été condamnée par l'Église.

Les premiers chrétiens furent circoncis et le Christ lui-même l'avait été.

Mais les Gentils ayant eu quelque peine à se soumettre à cette pratique n'y furent point contraints.

Pour les rassurer contre ceux qui leur annonçaient qu'ils ne feraient point leur salut s'ils ne se faisaient circoncire, saint Paul, dans son épitre aux Galates, déclara que ce signe extérieur de la soumission à la loi était sans importance par lui-même et que seule est efficace la foi dont il n'est que le témoignage : « La circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision; mais l'Etre nouveau que Dieu crée en nous (2). »

N'étant plus obligatoire, la circoncision fut ainsi peu à peu abandonnée.

Il serait facile d'en rétablir la pratique. Si au rôle prophylactique

⁽¹⁾ HUTCHINSON, Gaz méd. de Paris, 1856.

⁽²⁾ SAINT PAUL, Épilre aux Galales, chap. vi, v. 15. Épilre aux Romains, chap. 11, v. 25 et suivants.

déjà si précieux qu'on peut lui attribuer, nous ajoutons « qu'elle est un des meilleurs moyens qu'il soit possible de mettre en usage, pour faciliter les soins de propreté que tout homme se doit à luimême, pour éviter ces prurits du jeune âge qui sont souvent la cause première des habitudes si pernicieuses d'onanisme, nous aurons suffisamment démontré combien il serait utile de la vulgariser » (1).

Il convient de faire encore remarquer que l'on évite, par la circoncision, tous les ennuis que donne le phimosis qui complique souvent les maladies vénérienne. Lorsqu'il ne s'agit plus seulement d'un accident passager, mais d'une disposition permanente, il faut faire une opération qui impressionne désagréablement le sujet malgré l'emploi des anesthésiques.

Au contraire, l'opération pratiquée au moment d'élection, c'est-àdire au huitième jour, ne laisse à l'enfant aucun souvenir.

En résumé, autant la circoncision est dangereuse avec la succion, autant dépouillée de cette inutile pratique elle devient salutaire.

De là, un double devoir à remplir pour le médecin : « indiquer aux familles israélites le danger qu'il peut y avoir à laisser mettre en contact des lèvres du Mohel la plaie saignante de leur enfant et démontrer aux parents qui appartiennent à des religions chez lesquelles la circoncision n'est pas en usage, les excellents effets qu'on est en droit d'attendre de cette opération » (2).

MIREUR, loc. cil.
 MIREUR, loc. cil.

CHAPITRE II

De la nécessité de procurer à tous les syphilitiques les soins dont ils ont besoin.

De la nécessité de procurer à tous les syphilitiques les soins dont ils ont besoin. — Enseignement médical. — Hospitalisation. — Consultations. — Distribution gratuite des médicaments.

Si l'on peut, par les différents moyens que nous indiquons au cours de cette étude, entraver, plus ou moins directement, la diffusion de la syphilis, il n'en est pas de plus efficaces que les moyens médicaux.

Pour stériliser la syphilis, suivant l'expression de M. Fournier, c'est-à-dire pour faire qu'un cas n'engendre pas un ou plusieurs autres cas, l'essentiel est d'instituer le traitement.

Aussi, dans les vœux qui furent adoptés à la Conférence de Bruxelles, est-il question de demander aux Gouvernements de constituer, dans chaque pays, une commission chargée « de s'enquérir des institutions existantes pour le traitement des maladies vénériennes ; de la distribution des hôpitaux ; du nombre de lits disponibles dans les diverses localités, et de proposer les mesures les plus efficaces pour le traitement de ces maladies ».

Dans un autre vœu, la Conférence « recommande instamment aux Gouvernements d'assurer la création de médecins vraiment compétents en la matière par l'institution, dans chaque université, de cours complets et obligatoires dont les matières figureraient au programme des examens.

« Elle demande, en outre que les examinateurs soient spécialistes. » Les cours existent en France, mais la syphiligraphie ne faisant pas encore partie des matières demandées aux examens, ils ne sont pas suivis par tous les étudiants.

C'est en vue de répandre la connaissance de la vénéréologie que M. le professeur Fournier demandait, dans son rapport à l'Académie, en 1887, que les services de vénériens et de vénériennes fussent ouverts librement à tout étudiant en médecine ayant seize inscriptions et que l'on exigeât de tout aspirant au doctorat, avant le dépôt de sa thèse, un certificat de stage, d'au moins trois mois, dans un de ces services.

L'application de ces mesures fera qu'aucun médecin ne pourra manquer des connaissances nécessaires pour reconnaître et traiter les maladies vénériennes.

Mais déjà, à l'heure actuelle, nombre de médecins sont parfaitement compétents, et ce qui leur manque, ce sont les moyens d'agir.

M. Fournier signalait, dans son rapport à l'Académie, l'insuffisance notoire du nombre de lits actuellement disponibles. Il demandait qu'ils fussent augmentés, non pas par la création de services spéciaux dans les hôpitaux généraux, mais bien par la création de nouveaux hôpitaux spéciaux édifiés, en dehors de la zone d'enceinte, par hygiène et par économie.

« Hospitaliser la syphilis dans ses formes contagieuses, c'est la rendre inoffensive. »

Il est des malades dont on ne saurait différer l'admission : ce sont celles qui n'ont d'autres moyens d'existence que la prostitution.

Il faut qu'elles vivent et si on ne leur assure le gite et les vivres pendant qu'elles sont malades, elles continueront leur métier et propageront la maladie (1).

C'est pour éviter la promiscuité des prostituées, des rôdeuses de barrières, des embaucheuses, avec les filles honnêtes que M. Fournier demandait la création d'hôpitaux spéciaux. Mais on pourrait établir des catégories entre les malades qui occuperaient des salles distinctes.

(1) D^r V ERCHÈRE, Journal de médecine de Paris.

Pour éviter la répugnance que pourraient inspirer aux malades les hôpitaux spéciaux, comme autrefois Lourcine, on pourrait, dans les hôpitaux généraux, établir des salles spéciales qu'aucun caractère apparent ne distinguerait des autres.

On profiterait de la création de ces nouveaux services pour les organiser suivant les exigences de l'hygiène moderne. Le mobilier serait d'une désinfection facile et on apporterait au blanchissage du linge une attention spéciale. A l'heure actuelle, certains de nos hôpitaux laissent tout particulièrement à désirer à ce sujet.

Enfin, il faudrait que le balayage disparût absolument afin que les poussières chargées de germes infectieux ne se dispersassent pas en tous lieux; que chaque malade eût ses vêtements et ses objets de toilette strictement personnels.

A Saint-Louis, on a adopté l'usage des abaisse-langues en bois, d'un prix modique et que l'on détruit après chaque examen.

Chaque fois que l'on fait des cautérisations, on se sert d'un crayon neuf ; de cette façon, on se met dans les meilleures conditions pour éviter les contagions (1).

« Quand, après un traitement de quelques semaines, on aura guéri tel ou tel accident syphilitique, il n'en faudra pas moins continuer à soigner la syphilis. Il faut pour guérir la vérole un traitement de longue haleine, devant être prolongé plusieurs années. Or est-ce qu'une hospitalisation de plusieurs années est un fait réalisable ? Il n'y faut pas songer. Ce n'est donc pas avec des hôpitaux qu'on peut guérir la syphilis (2) ».

Il faut, pour les malades qui sortent de l'hôpital guéris d'un accident de la syphilis et pour tous ceux qui peuvent se soigner chez eux, des consultations où ils puissent, sans retard, trouver les conseils, les soins dont ils ont besoin.

Il y a dans nos hôpitaux des consultations qui fonctionnent tous les jours, « mais, telles qu'elles fonctionnent actuellement, nos consultations externes pour la syphilis et les affections vénériennes sont bien

(2) PROF. FOURNIER, Ligue contre la syphilis. Semaine médicale du 22 mai 1901.

Voir à ce sujet les Annales de la Société de dermatologie et syphiligraphie, 1896, à propos d'une communication de M. G. BROUARDEL.

plutôt faites pour dégoûter et en détourner les malades que pour les y attirer et surtout les y retenir.

« Et cela pour nombre de raisons :

« 1° Parce qu'elles sont insuffisantes comme nombre et conséquemment encombrées, encombrées à l'excès ;

« 2° Parce qu'au lieu d'être gratuites, elles sont payées, et chèrement payées, par les malades à qui elles coûtent le plus souvent une demi-journée ou même une journée de leur salaire.

« On ne leur prend pas d'argent, c'est vrai, mais on leur prend leur temps (en moyenne trois à quatre heures d'attente), ce qui revient au même pour des gens qui vivent de leur temps ;

« 3° Parce qu'enfin, sous leur forme actuelle, elles sont déplaisantes, inconvenantes, vexatoires, odieuses de par la promiscuité, de par le déshabillage en commun, de par l'interrogatoire en public, de par l'énoncé public du traitement et *surtout de par la confession publique de la syphilis* (1) ».

Au simple point de vue du danger de contagion, que de fois, assistant à la consultation dans un de nos grands hôpitaux, nous avons été terrifiés de l'amoncellement des vêtements entassés sur des porte-manteaux, en nombre insuffisant, sur les banquettes, ou jetés, pêle-mêle, sur le sol. A la vue de cette foule de gens presque nus, se pressant les uns contre les autres, avec le souci de ne pas laisser passer leur tour, il est bien permis de se demander s'il n'y a jamais de contamination.

De plus, le nombre de malades que doit voir le médecin fait qu'il ne peut insister sur les éclaircissements qu'il serait utile de donner au malade sur son état, sur son avenir, ni sur les recommandations qu'il conviendrait de lui faire au sujet du danger qu'il peut faire courir à ceux qui l'environnent. Il serait bien utile de consacrer quelques minutes à rassurer le malade qui, souvent, se trouble à la révélation qui lui est faite. Et puis « pour donner une consultation à un malade relativement à un accident syphilitique actuel, il suffit (sauf exceptions rares) de quelques instants, parce qu'on a le symptôme sous les yeux, parce que le diagnostic en peut être fait de visu et le traitement prescrit *illico*. Mais c'est une tout autre

PROF. FOURNIER, loc. cit.

affaire que de donner un avis utile et motivé à un malade qui, par exemple, n'ayant plus rien, vient demander s'il doit encore se traiter et comment.

« Besoin est alors d'un examen bien autrement long. Il faut, en telle situation, reconstituer tout le passé du sujet, au double point de vue pathologique et thérapeutique, c'est-à-dire savoir ce qu'il a eu, quelle a été sa syphilis, ce qu'il a déjà fait comme traitement quand il l'a fait.

« Eh bien ! ce double bilan à établir réclame, pour le moins, plusieurs minutes, étant donné qu'on n'a pas toujours affaire à un individu intelligent et à souvenirs précis.

« Or, a-t-on matériellement la possibilité d'accorder ce temps à un seul malade, alors qu'on a sur les bras une consultation de 200 à 250 malades, surtout si la même besogne doit se reproduire dix ou vingt fois au cours de cette consultation ? (1) »

Il faut rompre avec la vieille routine et s'organiser sur un plan tout différent.

« Il faudrait que le traitement des affections vénériennes eût pour organes *des dispensaires spéciaux* rattachés à nos hôpitaux; dispensaires multiples méthodiquement répartis dans les divers quartiers de la capitale, en vue d'éviter aux malades de longs déplacements et des pertes de temps considérables; dispensaires auxquels seraient attachés des médecins en nombre suffisant pour que les malades puissent venir tous les jours, à l'heure qui leur serait le plus propice, même le soir, et surtout le soir, pourrions-nous dire, après leur journée faite.

« Avec un bon éclairage, le diagnostic pourrait se faire aussi bien qu'à la lumière du jour. Ricord fit longtemps ses consultations le soir.

« Il faudrait que chacun eût une fiche individuelle qui permit au médecin d'avoir, tout de suite, sous les yeux et sans interrogatoire nouveau, tout le passé pathologique et thérapeutique du malade.

« Au verso de chaque ordonnance serait imprimée une instruction élémentaire, propre à éclairer le malade sur les dangers de la

(1) PROF. FOURNIER, Prophylaxie de la syphilis par le traitement. Bull. de l'Acad. de méd., 14 et 21 nov. 1899.

RAOULT.

10

syphilis, non pas seulement pour lui-même, mais pour autrui (1) ».

M. le D^r Hudelo, rapporteur d'une commission nommée à l'occasion d'une instruction proposée par M. Alex. Renault, rédigea, dans ce but, une notice courte mais cependant très complète.

Elle fut approuvée par la Société médicale des hôpitaux.

Elle était conçue dans ces termes :

INSTRUCTION SUR LA SYPHILIS

« La syphilis se contracte et se transmet par les plaies des organes génitaux, de l'anus, de la gorge, de la langue, des lèvres; dans les rapports sexuels, par le baiser, les contacts directs ou encore par l'usage des verres, cuillers, fourchettes, pipes, cigares, linges, souillés du virus syphilitique.

« La syphilis se transmet du père à l'enfant, qui meurt en naissant, ou devient malade après la naissance et communique la maladie à ceux qui l'entourent; ne jamais confier ces enfants à une nourrice.

« Il ne faut pas se marier avant plusieurs années et sans la permission expresse du médecin.

« La syphilis ne guérit que par un traitement prolongé, de plusieurs années, surveillé par le médecin; ce traitement ne fait tomber ni les cheveux, ni les dents; il ne nécessite pas la cessation du travail. Les médicaments dits dépuratifs ne méritent aucune confiance.

« Le syphilitique ne doit ni fumer, ni boire d'alcool, ni faire d'excès quelconques. Ce serait pour lui s'exposer à des aggravations quelquefois terribles de la maladie aboutissant trop souvent à la paralysie, aux maladies de la moelle épinière et du cerveau, même à la mort.

« Pendant les cures et en tout temps le malade doit prendre des soins de bouche minutieux.

« Le syphilitique ne doit jamais oublier qu'il a été atteint de cette maladie, même après dix, vingt, trente ans ; il doit, s'il tombe malade, faire au médecin qui le soigne l'aveu de cette ancienne affection.

(1) PROF. FOURNIER, loc. cil.

« Par-dessus tout, il faudrait qu'en tête de cet ensemble de réformes prit place celle qui s'impose au nom de l'humanité, celle qui est la plus importante et la plus urgente entre toutes, à savoir la substitution à la consultation publique par fournées, à promiscuité écœurante, de la consultation individuelle, privée, secrèle; l'idéal serait qu'une consultation hospitalière pour la syphilis se rapprochât le plus possible de ce qu'est en ville une consultation de même ordre (1) ».

Cet idéal n'est pas irréalisable, puisque ce système fonctionne à la policlinique des femmes, dans le service de M. le professeur Fournier, à l'hôpital Saint-Louis.

Ce Maître, très bon, très charitable, voudrait que « l'ouvrier, le petit employé, le prolétaire venant réclamer gratuitement à l'hôpital un avis médical pour la syphilis, y fût reçu, interrogé et examiné de la même façon que l'est en ville, dans le cabinet de consultation, le bourgeois aisé qui s'y présente le porte-monnaie bien garni ».

Il réclame énergiquement pour le consultant d'hôpital le privilège jusqu'alors dévolu seulement au client de ville : le tête-à-tête avec le médecin.

Le malade ne peut pas toujours acheter les médicaments qu'on lui prescrit, il doit les obtenir gratuitement à l'hôpital.

Actuellement, il en est bien ainsi en principe, mais en pratique on se heurte à des quantités de mesures administratives qui entravent le traitement.

On exige, par exemple, pour délivrer les médicaments, la justification de six mois de résidence à Paris. M. Fournier cite le cas d'une malheureuse femme qui se présenta un jour à sa consultation avec une gomme du voile du palais en voie de ramollissement; lorsqu'elle demanda les médicaments prescrits, l'administration les lui refusa sous prétexte qu'elle n'habitait Paris que depuis trois mois. N'ayant pas l'argent nécessaire pour acheter le remède, celte femme resta sans traitement et revint huit jours plus tard avec le voile dilacéré, déjà à moitié détruit.

Cet exemple ne suffit-il pas à prouver le danger de ce règlement absurde.

(1) PROF. FOURNIER, loc. cil.

Absurde, disons-nous, car la maladie ne choisit pas le moment où elle frappe, et il n'est pas admissible qu'on laisse sans secours celui qui a eu le malheur d'être éprouvé avant le temps administrativement fixé.

Les pauvres gens gagnent leur vie comme ils peuvent, ils n'ont pas toujours une besogne régulière et des loisirs à jour fixe; et bien ! une fois qu'ils ont eu des médicaments un certain jour, ils devront toujours revenir ce même jour pour en avoir d'autres ; tant pis s'ils ne sont pas libres, ils se passeront de remèdes.

Et si ces gens simples, qui souvent ne savent pas lire, viennent à perdre les différents papiers qu'on leur remet pour entrer à l'hôpital et pour avoir les médicaments, ce sont encore des formalités extraordinaires qui retardent ou même suppriment la médication.

Bien entendu, dans l'intérêt même des malades, les médicaments ne doivent être délivrés que sur une prescription précise, mais que l'on se mette le plus possible à la portée des malades, que l'on ne se montre pas intransigeant lorsqu'ils se présentent la veille ou le lendemain du jour fixé; et lorsqu'ils viennent à perdre leur ordonnance, au lieu de les renvoyer, qu'on les conduise aussitôt auprès d'un médecin pour que le traitement ne soit pas différé.

Le traitement systématique, c'est-à-dire imposé par périodes espacées suivant une périodicité variable avec l'âge et le caractère de gravité de la maladie, qu'il y ait des accidents ou non, est précisément le meilleur moyen d'éviter le retour de ces accidents et de stériliser la syphilis.

C'est cette méthode que M. Etienne, de Nancy, voudrait voir appliquer aux prostituées. Une fois qu'elles auraient été reconnues malades, on évaluerait à peu près l'âge de la maladie et on établirait la périodicité suivant laquelle elles doivent subir le traitement. La méthode des injections rares faciliterait et assurerait l'exécution de ce traitement.

Il serait urgent d étendre à la province les dispositions prises à Paris. A l'heure actuelle, le traitement des maladies vénériennes se fait dans des conditions déplorables.

M. Fournier proposait, dans son rapport à l'Académie de médecine, que dans toute ville de province, ou tout au moins dans chaque chef-lieu de département, on créât un service spécial pour le traitement des affections vénériennes. Les locaux affectés à ce dit service seraient aménagés suivant les règles de l'hygiène.

Il serait également très désirable que l'on obtint la modification des règlements des Sociétés d'assurances et de secours mutuels qui considèrent les maladies vénériennes, comme tout à fait différentes des autres maladies, et n'accordent aux personnes qui en sont atteintes ni médicaments, ni indemnités.

M. le D^r Gastou (1) exposa, au Congrès de gynécologie, d'obstétrique et de pædiatrie tenu à Nantes, au mois de septembre 1901, comment on doit comprendre l'hérédité et comment la transmission de la maladie peut se faire au moment de la fusion du spermatozoïde avec l'ovule (hérédo-conception), ou pendant le cours de la grossesse (hérédo-contagion), ou bien comment l'enfant naît avec certaines prédispositions morbides qui n'apparaissent que plus tard (hérédo-congénitalité). S'inspirant de ces faits pour en déduire des principes de prophylaxie sociale, il conclut que l'on doit s'efforcer d'éviter et d'atténuer les effets de l'hérédité.

Pour que soient évitées les conséquences fâcheuses de l'hérédité, il faut éclairer le plus grand nombre sur cette importante question et commencer cet enseignement dès l'enfance.

Pour atténuer les effets du mal que l'on n'a pu prévenir, il faut instituer le traitement pendant la grossesse. Toute femme ayant conçu d'un syphilitique peut être considérée comme syphilisée (Besnier) et doit être traitée pour elle-même et pour son enfant.

Même alors que les accidents ne se sont pas manifestés depuis longtemps, le syphilitique a le devoir de se préparer par un traitement de plusieurs mois au grand acte de la procréation.

Ainsi seraient évités la plupart des avortements et des naissances prématurées.

Les mères ne considéreraient plus, en pleurant, le berceau dans lequel le cher petit s'est endormi pour jamais le soir de son premier jour, et elles ne liraient plus, avec effroi, sur le petit corps qu'elles ont rêvé si joli, le stigmate de la tare héréditaire.

Ne quittons pas l'étude des moyens prophylactiques, d'ordre mé-

(1) M. le D^r Gastou a bien voulu nous aider de ses conseils, qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude. dical, sans parler des mesures à prendre pour protéger les nourrices.

Sans doute, le médecin fera, aux parents syphilitiques, la défense formelle de confier leur enfant à une nourrice. Il dira que la mère doit le nourrir ou recourir à l'allaitement artificiel.

Mais lorsqu'il aura fait appel à leur conscience, ou même à leur intérêt en leur montrant le scandale et les indemnités auxquels ils s'exposent en passant outre, que pourra-t-il faire?

Les parents font examiner la nourrice et s'entourent, avec raison, de toutes les garanties, mais ils n'en fournissent aucune.

S: on ne peut protéger toujours la nourrice choisie sans intermédiaire, tout au moins peut-on agir quand elle est choisie dans un bureau de placement.

« Nul ne sera admis à prendre une nourrice, dans un bureau de placement, que sur la présentation d'un certificat médical, certificat garantissant la nourrice contre tout risque d'affection contagieuse qui pourrait lui être transmise par son nourrisson.

« On dira que les familles, ne pouvant trouver de nourrices dans les bureaux, chercheront ailleurs. Oui, mais elles en trouveront moins facilement, et puis la protection conférée par le certificat médical attirera dans les bureaux un grand nombre de nourrices. Et peut-être même, à la longue, les nourrices isolées, enhardies par l'exemple de leurs compagnes, en viendront-elles à réclamer pour elles-mêmes la même garantie.

« Et puis, même si la mesure n'est pas suffisante pour empêcher toute contagion; si on ne diminue que de 40 p. 100, 30 p. 100 le nombre des contagions, ce résultat n'est pas négligeable (1). »

(1) PROF. FOURNIER, Rapport à l'Académie de médecine, 1887

CHAPITRE III

Digression sur l'exercice illégal de la médecine. Les dangers du charlatanisme en matière de syphilis.

Si on ne compte plus les malheurs causés par l'exercice illégal de la médecine, on peut dire que, lorsqu'il s'agit du traitement de la syphilis, le charlatanisme est particulièrement dangereux.

Il s'agit, en effet, d'une maladie à longue évolution dont les manifestations sont intermittentes, et il est aisé de faire croire au malade qu'il est radicalement guéri, une fois disparue la lésion pour laquelle il vint consulter.

Ainsi bien des malades ont pu se croire guéris pour toujours, après la cicatrisation du chancre. Ils ont propagé le mal parce qu'on ne les avait pas prévenus du caractère éminemment contagieux des lésions insignifiantes en apparence, qui se montrent sans cesse, sur les muqueuses, dans les premiers temps de l'infection et quelquefois assez longtemps.

Ils ont eu souvent des accidents des plus graves, lésions tertiaires destructives, syphilis cérébrale, paralysies, tabes, lésions d'autant plus fréquentes et plus graves que la syphilis a été moins bien soignée.

Ils ont contracté mariage sans consulter un médecin et les suites en ont été fâcheuses toujours par la faute du charlatan qui, pour se donner le mérite d'une guérison rapide, s'était bien gardé de parler des dangers qui pouvaient menacer dans l'avenir et son client, et son entourage, et sa descendance.

Bien entendu, il y a lieu de ne pas ménager ces charlatans et de les livrer, toutes les fois que la chose sera possible, aux rigueurs de la loi. Mais on sait combien il est souvent difficile de les atteindre; combien même on a de peine à démontrer aux victimes qu'elles ont été trompées; combien il est difficile à un médecin qui voit le charlatanisme florissant dans la ville où il exerce d'intervenir, sans s'exposer aux interprétations malveillantes, aux sourdes rancunes.

Quelquefois c'est celui qui devrait être seulement l'auxiliaire du médecin, en livrant au malade les remèdes prescrits, qui se fait mauvais conseilleur et thérapeute non autorisé.

Quelquefois même, il faut bien l'avouer, c'est un médecin qui a méconnu sa haute mission et contre lequel on ne peut rien.

Cependant ce qui contribue pour beaucoup à rendre si dangereux le charlatanisme, c'est la grande réclame dont il s'entoure.

Ne pourrait-on pas, par une simple mesure de police, puisqu'il s'agit de monuments publics, supprimer ces réclames particulières qui couvrent toutes les parois des vespasiennes? Si cette publicité ne disparaissait pas complètement par cette mesure, elle passerait cependant plus facilement inaperçue et ne se présenterait plus avec la force d'une véritable obsession comme en ces lieux particuliers.

N'y aurait-il donc aucun moyen de supprimer toute réclame médicale? Il est bien certain qu'un médecin honnête n'en a nullement besoin, qu'il ne lui viendra jamais à l'idée d'y avoir recours et qu'ainsi elle ne peut être exploitée que pour le grand malheur des malades.

Que ne peut-on, de même, sinon abolir toute réclame pharmaceutique, au moins la soumettre à une sorte de réglementation qui interdirait les annonces publiées sous forme d'observations cliniques et ne permettrait que l'énoncé du nom de la spécialité et des drogues qui en sont la base (1).

Si l'on ne peut facilement sévir, il faudrait bien faire comprendre aux malades que seul le médecin a la compétence suffisante pour

(1) Signalons, incidemment, puisque ce point n'a pas trait à la syphilis, le traitement par correspondance qui se pratique par l'intermédiaire de certains journaux de modes. Toutes les semaines, de véritables ordonnances sont ainsi transmises à distance par la voie du journal, se trouve-t-il des pharmaciens pour les exécuter ? connaître les causes, la nature, l'évolution des maladies et les remèdes qui leur conviennent.

On ne s'improvise pas médecin. Il conviendrait de répéter que, si voisine de la médecine que puisse paraître la pharmacie, elle en est absolument distincte, le pharmacien n'ayant jamais fait d'études médicales ; et que, si l'on exige du médecin une certaine connaissance des drogues qu'il prescrit, on n'a jamais enseigné au pharmacien ni la symptomatologie, ni le diagnostic, ni la marche de la maladie que doit guérir ou soulager le remède dont on lui confie la préparation.

Il faudrait que le médecin redevînt le vrai médecin de famille qu'il fut longtemps, l'ami médecin, suivant l'expression de M. Duclaux (1), qui, connaissant les générations qui se succèdent, peut prévoir les prédispositions morbides, en entraver la réalisation. Combien sa voix autorisée pourrait avoir une heureuse influence dans cette question du mariage dont on commence à s'inquiéter ! Et même dans les cas qui réclament vraiment une compétence spéciale, ne serait-ce pas encore cet honnête médecin honoré de la confiance de la famille qui devrait être seul juge de l'opportunité d'une consultation.

Il adresserait à quelqu'un de ses maîtres dont il aurait pu apprécier la valeur et le caractère, le malade qui, sans son appui, risquerait d'une part de tomber entre des mains indignes et d'autre part de ne pas obtenir de la consultation tout le profit désirable faute des éclaircissements sur ses antécédents héréditaires et personnels et sur la marche de sa maladie que seul peut donner le médecin de famille. C'est surtout en s'efforçant d'éclairer le public sur les dangers d'une médication aveugle, que l'on pourra espérer voir disparaître le charlatanisme.

M. le professeur Brouardel termine ainsi le chapitre qu'il a consacré au charlatanisme et à l'exercice illégal :

« La loi de 1892 rendant les poursuites plus faciles et plus efficaces, aura pour effet, je l'espère, de diminuer le nombre des charlatans et des rebouteurs ; cependant, je ne pense pas que nous arrivions jamais à en amener la disparition complète. Les efforts

(1) DUCLAUX, Hygiène sociale.

du corps médical, dans cette lutte contre la crédulité humaine, ne pourront aboutir, que si les malades eux-mêmes veulent bien se persuader que la prohibition de l'exercice illégal est demandée par les médecins non pas dans un but de lucre, mais parce qu'ils pensent qu'il y va de l'intérêt de la société tout entière, parce qu'il est indispensable que les malades reçoivent les soins éclairés que réclame leur état, car si *les médecins souffrent de ces abus, les malades en meurent* (1) ».

(1) PROF. BROUARDEL, l'Exercice de la médecine et le Charlatanisme.

CINQUIÈME PARTIE

MOYENS PROPHYLACTIQUES D'ORDRE ADMINISTRATIF

CHAPITRE PREMIER

Rôle de la prostitution dans la transmission des maladies vénériennes.

« La propagation de la syphilis se fait souvent en dehors de tout contact vénérien ; la contagion d'un syphilitique à un individu sain peut se faire dans toute circonstance fortuite ; mais si l'on recherche l'origine même de cette vérole du contaminateur premier, la cause originelle d'où est parti cet élément de propagation, dans presque tous les cas on trouvera la prostituée (1). »

La prostitution revêt des formes diverses, toutes sont dangereuses; on a beaucoup discuté sur les chances plus ou moins grandes de contagion qu'offre telle ou telle classe de prostituées, mais toutes font courir des risques.

Le public croit volontiers pouvoir fréquenter en toute sécurité les maisons de tolérance, il se trompe. Les visites auxquelles sont soumises les pensionnaires de ces établissements peuvent empêcher la diffusion indéfinie du mal, elles la limitent à un temps plus ou moins long, suivant qu'elles sont plus ou moins rapprochées, mais elles

(1) VERCHÈRE, Conférence inlernationale de Bruxelles.

ne sauraient empêcher que la maladie ne soit transmise entre deux visites, soit parce que la lésion s'est manifestée dans cet intervalle, soit même parce que la femme peut être intermédiaire dans la contagion médiate, et transmettre le virus dont elle vient d'être souillée comme le transmettent le verre, la pipe, l'objet quelconque mis au, contact d'une lésion virulente.

Tous les auteurs reconnaissent que la syphilis peut être prise dans les maisons de tolérance; de longues discussions ont été engagées à la Conférence internationale de Bruxelles sur la question de savoir si la syphilis était moins souvent contractée dans ces maisons qu'auprès des filles en cartes ou des insoumises, l'accord n'a pas été unanime. Outre la difficulté de fournir des chiffres sur cette question, il faut tenir compte de la façon dont on administre ces différentes maisons, et cela varie d'une ville à l'autre et même d'une maison à l'autre.

Quoi qu'il en soit, même dans les maisons de tolérance, on peut contracter la syphilis; la surveillance ne peut être une garantie absolue; la manifestation morbide peut apparaître entre deux visites; le virus peut être apporté à tout moment par les hommes qui ne sont, eux, soumis à aucun contrôle, et ce virus peut infecter les individus sains qui succéderont à l'individu malade.

Ce que nous venons de dire du danger que font courir les filles en maison est d'une application incontestable aux filles en cartes.

Une troisième catégorie de prostituées comprend les insoumises, celles qui se livrent à la prostitution clandestine. Cette catégorie est la plus dangereuse certainement, parce que la contagion peut se répéter à l'infini ; c'est dans cette classe que l'on a pu voir des femmes malades depuis des mois contaminer des centaines de personnes. Combien d'hôtels ne sont que des maisons de passe. Combien de maisons de gants, de parfumerie ont une arrière-boutique qui est la véritable raison d'être de l'établissement, arrière-boutique dans laquelle se fait le plus honteux commerce. Le magasin n'est que l'antichambre de cette prostitution déguisée.

Mais ce sont surtout les débits de vins, les brasseries, les cafés desservis par des femmes qui sont de véritables centres de prostitution et partant de véritables foyers d'infection. Le D^r Commenge (1), entre autres auteurs, nous avait initiés à ces affreux trafics.

Le D^r Vigneron, de Nancy, dans une récente thèse (2) nous en montre tout le danger dans cette ville de garnison et de fabriques où l'alcool et la syphilis font tant de victimes. « Les environs des casernes sont toujours envahis par des débits interlopes et le soir par des nuées de pierreuses appartenant à la plus basse classe de la prostitution. Comme ce n'est pas seulement au service de l'Autriche que le militaire n'est pas riche, il se contente de ce qu'il trouve sur sa route pour quelques sous, le soir en rentrant ; la nuit tous les chats sont gris, et le fossé sert de lit. Or, toutes ces malheureuses sont infectées. »

Il ne faudrait pas croire que la syphilis n'est à craindre que dans les bouges, auprès de ces malheureuses déclassées, insouciantes des soins de propreté.

Les demi-mondaines, les courtisanes ayant équipage et dont les toilettes font sensation, les femmes du monde que l'on salue, bien que leurs liaisons adultères les mettent au rang des prostituées ordinaires, ne sont pas sans danger. D'autant plus dangereuses même qu'elles attirent davantage par leur luxe, leurs apparences mondaines qui font facilement croire aux malheureux qui se laissent prendre qu'ils ont fait une conquête, qui les fascinent et qui exaltent leurs aspirations romanesques.

Il est des maris qui vivent de l'adultère, de la prostitution de leurs femmes. Raymonde Ridère, dont Couvreur (3) nous peint la royale beauté et l'âme perverse, n'est pas une exception.

Cette prostitution que l'on pourrait dire « select » a toujours échappé à tous les règlements policiers, et on ne sait pas trop comment ils pourraient l'atteindre. Mais il convient de la flétrir en passant et d'en signaler le périlleux attrait.

« Qu'elles rentrent dans la catégorie des filles dites soumises ou qu'elles ne connaissent aucune réglementation, les prostituées sont toutes également en mesure de transmettre l'affection dont elles

⁽¹⁾ COMMENGE, la Prostitution clandestine.

⁽²⁾ VIGNERON, la Prostitution clandestine à Nancy. Essai d'hygiène sociale (Thèse de Nancy, 1951).

⁽³⁾ ANDRÉ COUVREUR, les Mancenilles.

Toute prostituée est presque fatalement vouée à prendre et à donner la syphilis, et c'est presque toujours dans les premières années qui suivent la prostitution qu'elle est contaminée. Ains, elle se trouve en pleine évolution morbide, en pleine virulence à l'âge où elle est le plus attrayante.

(1) VERCHÈRE, Communication à la Conférence internationale de Bruxelles.

CHAPITRE II

La réglementation.

En présence de ce péril, il n'est pas surprenant que l'on se soit ému et que l'on ait cherché quelque remède.

Le premier qui devait se présenter à l'esprit, c'était l'abolition de la prostitution. On tenta l'expérience et on n'y réussit pas. C'est en se basant sur cet échec que certains proclament la prostitution un mal nécessaire que l'on ne saurait faire disparaître.

Cet échec pourrait sans doute s'expliquer par ce fait que, sans chercher les causes de la prostitution, sans y remédier, on a simplement institué de terribles châtiments.

L'échec était fatal, comme il l'est en thérapeutique lorsqu'on s'adresse au symptôme en négligeant la cause ; sublata causa tôllitur effectus.

Nous verrons qu'il y avait mieux à faire.

Mais continuons. La prostitution admise comme un mal nécessaire, on essaya d'en limiter les dangers et le moyen qui parut le plus logique fut de la soumettre à un contrôle, de la réglementer.

On se proposa de découvrir les prostituées, de les examiner au point de vue médical, pour retenir celles qui sont trouvées malades, afin qu'elles ne mettent pas plus longtemps en péril la santé publique.

De là, l'institution de la police des mœurs, du service médical, de Saint-Lazare.

Comme il importait, d'une part, que la femme malade ne fût pas de nouveau un foyer de contagion, si de nouvelles manifestations morbides venaient à se montrer et, d'autre part, comme il importait Actuellement, la police organise un service spécial dit service des mœurs, dont les agents, « en bourgeois » pour ne pas attirer l'attention des prostituées et des souteneurs, sont chargés de rechercher tous les cas de provocation publique, seule manifestation accessible de la prostitution. La personne arrêtée doit justifier qu'elle est inscrite sur les contrôles de la police et qu'elle remplit régulièrement les obligations de cette inscription, c'est-à-dire qu'elle se soumet régulièrement à la visite sanitaire et qu'elle se conforme aux conditions disciplinaires qui règlent sa conduite dans la rue.

Si elle n'est pas inscrite, elle est soumise à la visite médicale et retenue, si elle est reconnue malade.

Elle sera inscrite à sa sortie de Saint-Lazare.

Si elle n'est pas malade, elle pourra n'être pas contrainte à l'inscription; elle n'y sera astreinte que s'il est établi qu'elle se livre habituellement à la prostitution, malgré les tentatives faites par l'administration pour l'amener à changer son genre de vie.

Il arrive assez souvent que des femmes viennent se faire inscrire spontanément et se soumettre par là même aux obligations de l'inscription, se mettant ainsi volontairement en règle avec la police.

Les filles âgées de moins de seize ans qui sont arrêtées pour prostitution sont livrées à la justice qui, le cas échéant, leur faisant application de l'article 66 du Code pénal, visant les crimes et délits commis sans discernement, les considère comme des vagabondes (la prostitution n'étant pas un délit) et décide leur internement dans une maison de correction ou dans un refuge ou patronage autorisé à cet effet.

Les mineures de seize à vingt et un ans arrêtées pour prostitution sont gardées en hospitalité dans un quartier spécial de la maison de Saint-Lazare pendant que l'administration entre discrètement en rapport avec leurs parents pour arriver soit à les faire rentrer auprès de ces dérniers, soit à les faire détenir par voie de correction paternelle.

Lorsqu'elles sont orphelines ou abandonnées, on s'efforce, si elles le désirent, d'obtenir leur admission dans des asiles religieux, des refuges, des patronages et autres œuvres charitables créés ou soutenus par la bienfaisance publique.

Les filles à l'égard desquelles les parents découragés se désintéressent, celles qui sont orphelines ou abandonnées sont exhortées à revenir au bien et ce n'est, dit M. Honnorat, qu'après avoir épuisé tous les moyens pour les ramener au bien et surtout après que l'on s'est assuré que ces filles ne veulent vivre que de la prostitution qu'on les inscrit.

Dans aucun cas une fille n'est inscrite avant 18 ans révolus.

Les filles des maisons de tolérance doivent être inscrites avant d'y entrer ; elles sont astreintes à une visite sanitaire hebdomadaire et à des conditions réglant leurs sorties en ville.

Au moment de l'inscription d'une femme sur les contrôles de la prostitution, la préfecture de police prend soin de la prévenir des conditions à remplir pour obtenir sa radiation.

Elle lui remet une note qui contient l'indication des règles sanitaires et disciplinaires auxquelles elle se trouve assujettie, mais qui lui donne en même temps l'avis suivant :

Avis important : Les filles inscrites peuvent obtenir d'être rayées des contrôles de la prostitution sur leur demande et s'il est établi, par une vérification, faite d'ailleurs avec discrétion et réserve, qu'elles ont cessé de se livrer à la débauche.

La radiation peut être encore obtenue par mariage, ou quand une fille devient maîtresse de maison de tolérance, ou encore quand elle entre dans une maison de refuge.

Les filles inscrites reconnues malades sont séquestrées, puis envoyées de suite à Saint-Lazare.

Enfin la police peut pénétrer chez les logeurs et dans les garnis pour se rendre compte que les filles ne reçoivent que l'hospitalité et non un asile pour se livrer à la prostitution.

11

BAOULT.

CHAPITRE III

Les abolitionnistes.

Ce système de réglementation a été violemment attaqué par quelques médecins, par des juristes, surtout, et par des femmes préoccupées du triste sort de leurs sœurs et aspirant à de meilleures conditions sociales.

Les abolitionnistes reprochent aux mesures prises contre les prostituées de n'être l'expression d'aucune loi précise, de n'être que des mesures arbitraires, le service des mœurs plaçant les prostituées en dehors du droit commun et apparaissant « comme un petit État dans l'État, dont les administrateurs et les administrés semblent, par leurs droits respectifs, comme retranchés de la classe des citoyens ».

Ils invoquent, comme preuve de caprices arbitraires, que la mainmise n'est pas établie sur toutes les filles qui pratiquent la prostitution, cette observation visant les grandes courtisanes, les demimondaines qui échappent aux mesures policières.

Le D^r Fiaux demande :

« La Préfecture de police est-elle un tribunal correctionnel ; est-elle une cour d'appel, une cour de cassation? Les préfets de police figurent-ils dans la magistrature? Où prennent-ils le droit d'interroger sans débats publics, sans confrontation de témoins, sans avocat pour l'accusée, le droit enfin de prononcer des sentences et le droit de les exécuter? »

Les ordonnances invoquées pour justifier l'action de la police sont contestées.

L'inscription volontaire elle même est combatue:

« Le D^r Martin (enquête du C. M.) a soutenu la thèse du contrat.

La fille qui réclamerait volontairement son inscription s'imposerait à elle-même de remplir des obligations à elles connues. Or le code civil ne reconnaît pas le contrat quand la cause est illicite. » (Art. 133) (1). On cite cette phrase de Parent-Duchâtelet : « La Jurisprudence de l'administration, dans tout ce qui regarde la punition qu'on inflige aux prostituées, varie suivant les circonstances et les idées particulières des préfets de police qui se succèdent. »

En somme, disent les adversaires du système actuellement en vigueur, l'organisation de la réglementation résulte d'un pouvoir arbitraire que s'arroge le Préfet de police; il se considère comme une juridiction de jugement, tandis qu'il n'est qu'une simple juridiction d'instruction.

La Préfecture de police prétend, par l'appréciation de ses agents, définir la prostitution; elle l'évalue, elle la classe; elle différencie la prostitution purement vénale de la fille publique, de la prostitution galante qu'elle n'ose frapper; elle érige la prostitution en métier reconnu.

Elle réglemente ce métier, pour en autoriser l'exercice sous conditions; mais ces conditions sont tellement autoritaires et restrictives que, si la fille voulait les reconnaître, elle ne pourrait exercer son métier. La fille publique est ainsi enfermée dans un réseau de contradictions et amenée presque fatalement à la prison pour rébellion.

La police des mœurs inscrit d'office, elle crée un délit en matière de prostitution, délit qui n'existe pas dans la loi; elle crée un délit de racolage; elle crée même un délit de maladie puisqu'elle enferme les femmes malades.

Elle est une juridiction occulte, elle institue en même temps le gage humain, en retenant la fille pour dette; elle viole le domicile privé; elle viole les personnes; elle institue les rafles qui ne sont que des arrestations en masse, sans mandat; elle se prête au chantage et à la dénonciation.

(1) D^r FIAUX, Rapport au C. M. Note, p. 46. Disons tout de suite que nous faisons cet exposé des revendications des abolitionnistes d'après le rapport du D^r FIAUX à la conférence de Bruxelles 1899, et d'après M. DE MORSIER, la Police des mœurs en France et à la campagne. L'Abolitionniste. — Congrès de Lyon, 1901.

Passant à l'examen du système de la police des mœurs, les abolitionnistes lui reprochent d'avoir comme idéal de concentrer la débauche dans les maisons de tolérance, la tolérance étant accordée aux tenancières comme une sorte de récompense à leur vie de prostitution ; après avoir fait commerce d'elles-mêmes, ces femmes trafiquent des autres.

Or les femmes en maison sont, suivant l'expression de Parent-Duchâtelet, « les esclaves et les bêtes de somme de la tenancière », et les maisons sont alimentées par le commerce de la traite des blanches. Les matrones ont des correspondants dans les grandes villes de France et de l'Étranger. On embauche jusqu'à la porte des hôpitaux et des dispensaires et même, souvent, dans l'intérieur des hôpitaux.

Les mineures forment une grande partie du contingent des maisons de tolérance.

Ici trouve place le tableau horrible de la vie de la fille en maison; sa dégradation par l'alcool et le tabac; sa dépendance absolue de la tenancière qui lui fait contracter des dettes, en inscrivant, souvent, comme première dette, la commission remise au pourvoyeur, puis tous les objets d'habillement fournis à de gros prix; sa dépendance absolue du client quel qu'il soit.

Dans la critique sur la manière dont se fait la police, on reproche au service des mœurs, d'avoir des agents secrets, revêtus d'habits bourgeois, de recruter ce personnel dans un monde qui n'offre pas des garanties d'intelligence et de moralité; les agents mal payés, obligés de fréquenter des milieux épouvantables, pataugent pour ainsi dire, dans la prostitution, objet des sollicitations des femmes et des matrones.

Il existe, entre l'administration de la maison de tolérance et l'Administration de la police des mœurs, un accord visible.

Il est de fait que les matrones rendent des services à la police par leurs indications de tous genres.

Il est un gros grief fait à la police des mœurs, c'est que parfois elle se trompe et fait des arrestations abusives ; nombre de cas sont cités, quelques-uns sont navrants comme celui de la place de la Sorbonne (1877) : une malheureuse fille fut arrêtée, alors qu'elle allait chercher des médicaments, chez le pharmacien, pour son enfant malade ; elle fut traînée au poste, l'enfant mourut, la mère devint folle et fut internée à la Salpêtrière.

Des femmes sont séquestrées préventivement pendant deux ou quatre jours et condamnées à des peines de quinze jours à trois mois, cela, sans autres accusateurs ni témoins que les agents qui les ont prises.

On inscrit des femmes mariées, on inscrit même des mineures, après certaines formalités, et c'est précisément lorsque la fille mineure est sans appui, orpheline ou abandonnée par sa famille, qu'elle est inscrite.

Certains abolitionnistes vont, en parlant de l'examen médical obligatoire, jusqu'à le comparer au viol et aux attentats à la pudeur.

La discussion, au sujet des résultats hygiéniques de la réglementation, est non moins vive.

Le D^r Fiaux énumère les conditions dont devrait justifier la police, au point de vue sanitaire, pour que la réglementation puisse être déclarée utile. Il faudrait qu'elle prouve :

1º Que le nombre des femmes insoumises diminue vraiment, au profit du nombre des femmes soumises ;

2º Que l'organisation ne permette pas aux soumises de disparaître ;

3° Que la femme inscrite offre des garanties suffisantes; en tout cas, qu'elle soit proportionnellement moins malade que l'insoumise;

4° Que toutes les femmes malades, inscrites ou insoumises, soient soignées, un temps suffisamment long, pour permettre aux maladies contagieuses de s'éteindre, sans possibilité de récidive.

5° Que les hommes malades ne soient pas des agents de contamination sans cesse renouvelés.

Le D^r Fiaux et d'autres abolitionnistes affirment qu'aucune de ces conditions n'est remplie, bien au contraire.

Le système de la police des mœurs est un système d'hygiène coercitive.

Au lieu de rechercher les soins, les femmes les fuient parce que ce sont des soins forcés. Elles ne veulent pas de l'hôpital-prison Saint-Lazare.

Elles finissent par confondre le médecin et l'agent de police et,

La transformation de Saint-Lazare est indispensable,

Le traitement d'ailleurs est insuffisant. La Préfecture ne peut traquer toutes les filles insoumises, matériellement, cela est impossible. Une visite régulière est également impossible à obtenir des femmes ; les soins donnés par l'infirmerie de Saint-Lazare, de l'aveu même du professeur Fournier, ne sont pas suffisamment longs pour permettre une guérison ; M. Fournier déclare qu'à Saint-Lazare, on ne fait que blanchir les femmes.

Chaque année, le nombre des filles inscrites diminue, tandis que le nombre des filles insoumises reste à peu près fixe, chaque année le nombre des filles disparues augmente.

Le régime de la liberté de choix, qui est le régime de la fille dite insoumise, est infiniment préférable au point de vue de la contamination possible. Le cour déclare que la fille libre a une indépendance relative qui la préserve, dans une certaine mesure, des rapports dangereux au point de vue sanitaire.

La contamination, en maison surveillée, est un fait fréquent et indéniable, ainsi que l'attestent de nombreuses preuves et les déclarations de Carlier, Lecour, Parent-Duchâtelet, Sperk.

« Ricord, Diday, von Ijssltein, Mireur, Mauriac ont pour Paris, Lyon, Marseille et La Haye, publié des observations et des statistiques prouvant que l'instant idéal de sécurité soi-disant procuré par la visite sanitaire n'existe pas, ne peut même pas exister en maison, des visiteurs étant contaminés le jour même de la visite, bien qu'ils fussent les premiers à se présenter. Mireur dans une statistique établie sur sa clientèle privée, a trouvé que sur 100 hommes syphilitiques, 62 avaient pris leur syphilis en maison, et 38 chez des femmes de la ville, soit inscrites isolées, soit clandestines.

« Les ravages que peut causer une femme de maison malade sont, on le comprend bien, en raison directe de la sécurité inspirée par la garantie policière et de l'affluence qu'elle provoque (1) ».

Citant les résultats de l'enquête du D^r Bourneville dans l'Est et le Centre de la France, les abolitionnistes blâment la manière dont

(1) Dr FIAUX, Conférence internationale de Bruxelles.

l'Assistance publique offre ses soins aux personnes atteintes de maladies spécifiques.

Ils signalent, en citant le professeur Fournier, la répugnance éprouvée par beaucoup de malades à se faire soigner à Lourcine et font remarquer qu'il en serait de même dans tout hôpital spécial dans tout établissement connu du public comme un hôpital de vénériennes.

Il faudrait créer, dans les hôpitaux non spéciaux, un plus grand nombre de lits, le nombre actuellement disponible étant tout à fait insuffisant pour les malades qui réclament, spontanément, les soins dont elles ont besoin.

Les abolitionnistes s'indignent, en outre, de ce que les hommes jouissent de l'impunité tandis que l'on poursuit les femmes.

« Si les femmes sont syphilitiques, c'est uniquement parce que les hommes les syphilisent (1) ».

« Avec une iniquité révoltante, un égoïsme féroce, l'homme a condamné la femme.

« Il a fait peser sur elle toute la responsabilité des maux qu'entraîne la contagion des maladies vénériennes.

« Est-ce la femme ou l'homme qui a créé la prostitution ? Tous les deux n'y ont-ils pas pris une part au moins égale ? Et même, n'estelle pas plutôtl'œuvre du sexe fort, qui a fait de l'autre, l'instrument de ses plaisirs et de ses caprices, depuis l'origine de l'humanité...

« Que d'abjects individus, parmi les hommes, sont plus dangereux que les femmes et que les filles ? On ne sait pas tout ce qu'il y a de bassesse, de perversité, d'ignominie, d'absence de tout scrupule chez certains de ces êtres qui sont une calamité sociale, plus repoussante et plus infâme que la pire des prostituées.

« Ceux-là vous les respectez. Personne n'oserait attenter à leur liberté, ni les retenir, seulement un jour de plus qu'ils ne voudraient, dans un hôpital, ni les interner de force. Mais cela semble tout naturel pour les femmes !...

« L'homme qui accoste une femme, qui l'attaque par galanterie, d'une façon ou d'une autre, n'importe où, vous ne lui dites rien.

(1) Dr FIAUX, loc. cil.

N'est-ce pas une provocation? Et si la femme y cède, cet homme pourra l'infecter impunément !

« Aucun recours administratif contre lui, mais si une femme sourit, tourne la tête, donne à sa démarche une certaine allure, retrousse quelque peu sa robe: provocation coupable! L'agent des mœurs peut l'appréhender, la coffrer, lui infliger la plus grave et la plus lâche de toutes les humiliations. Et on ne se révolterait pas contre de pareils règlements (1) ».

Enfin les abolitionnistes ne veulent pas voir légaliser les mesures de la police ; ils veulent les voir disparaître.

Ils opposent, d'abord, à la loi, les arguments que M. le professeur Brouardel (2) opposa à M. le professeur Fournier lorsqu'il proposa son projet de loi :

Sa difficulté de définir le délit de provocation ; la répugnance du tribunal de droit commun à river plus étroitement une jeune femme à la prostitution, pendant une partie de sa vie, un laps de temps indéterminé :

L'immoralité de l'inscription autorisant la prostitution;

La nécessité de maintenir la police, la loi n'étant proposée, que pour rendre légale l'action de la police, diminuée parl'illégalité, et pour rendre générale cette action et lui faire embrasser le pays tout entier;

Les risques de ces agents qui, d'agents secrets, vont devenir agents du service ostensible et seront connus, marqués, visés même par de sauvages rancunes;

La difficulté pour le tribunal de se prononcer si les victimes du délit, ne se souciant pas de raconter leur mésaventure, font défaut à l'audience et le petit nombre de condamnations qui s'en suivra malgré le grand nombre d'arrestations opérées ;

Ou bien le rétablissement de l'arbitraire, si le tribunal condamne sur le témoignage unique de l'agent.

(2) M. le PROF. BROUARDEL, après discussion, proposa d'ailleurs lui-même les deux articles suivants: l'Académie réclame des pouvoirs publics une loi de police sanitaire, réglant et fortifiant l'intervention administrative.

Si l'inscription n'est pas consentie par la femme à qui l'administration l'impose, elle ne pourra être prononcée que par l'autorité judiciaire.

⁽¹⁾ MAURIAC, Préface du Traité de la syphilis.

En terminant son travail sur la Police des mœurs en France el la Campagne abolitionniste, M. de Morsier déclare, au nom des abolitionnistes, repousser non seulement l'arbitraire actuel, mais sa législation.

Ne pas admettre une légalité « truquée » ni les subtilités légales par lesquelles on cherche à justifier l'injusticiable et ne pas croire que l'État puisse s'ingérer dans la vie privée des individus, au point d'exercer un pouvoir de surveillance permanente sur leur intégrité sexuelle, car cette surveillance ne peut, même légalisée, que ramener, sous une forme ou sous une autre, une police des mœurs.

Il ajoute :

« Il est des conséquences sociales des actes individuels qu'aucun règlement ne peut éluder.

« Remplacer les responsabilités morales et les conséquences du jeu libre des libertés par des ordonnances d'État ; substituer à ces responsabilités des règlements qui les couvrent, c'est faire une œuvre contraire au bien de l'humanité. En fait de prostitution, c'est assurer le règne de la débauche légale et préparer la dissolution de la race.

« La liberté restera toujours le principe essentiel de toute moralité...»

CHAPITRE IV

Réponse aux abolitionnistes.

Les réglementaristes sont bien loin de croire que le système actuel soit, si parfait, qu'il ne laisse rien à désirer, et eux-mêmes réclament de nombreuses modifications. Ils s'efforcent de faire cesser cet arbitraire qui cause tant de revendications; ils n'invoquent plus telle ou telle ordonnance, plus ou moins ancienne, capable de justifier l'action de la police; ils ont, dès 1887, dans le rapport lu à l'Académie de médecine par M. le professeur Fournier, réclamé une loi qui définisse le délit et en attribue la répression, comme dans tous les autres délits, aux tribunaux de droit commun.

Les abolitionnistes déclarent ne pas accepter cette loi parce qu'ils prétendent injustifiables, même par une loi, les mesures prises en vue de protéger la santé publique.

Pourquoi ces mesures seraient-elles plus injustifiables que toutes celles que l'on oppose aux autres maladies contagieuses? La syphilis n'est-elle pas une maladie aussi grave que n'importe laquelle d'entre elles? N'est-elle pas terriblement contagieuse? Les mesures tendant à limiter cette contagion sont-elles donc moins légitimes que les quarantaines et les mesures hygiéniques qui visent les épidémies et certaines maladies transmissibles (rougeole, variole, scarlatine, diphtérie, choléra)? Seraient-elles moins légitimes que les règlements auxquels sont soumises les industries insalubres, nuisibles et dangereuses pour la santé publique?

On invoque la liberté individuelle : on n'a la liberté de faire que ce qui ne nuit pas à la liberté des autres. Or, nous avons vu combien est nuisible à autrui la diffusion de cette maladie qui atteint, non seulement ceux qui s'y exposent, mais encore les innocents : l'épouse, les enfants nés et à naître, tout l'entourage du malade.

« La liberté de l'individu ne saurait s'étendre jusqu'à compromettre les intérêts du plus grand nombre (1). »

« La liberté qui permet l'empoisonnement de toute une population ne mérite pas le nom de liberté (2). »

Non seulement la société a le droit de prendre ces mesures, mais elle en a le devoir.

Dans certaines fabriques de verrerie, les ouvriers sachant le danger qui, inévitablement les menacerait si quelques-uns d'entre eux prenaient la maladie, se soumettent spontanément à l'examen médical.

Que ne peut-on poursuivre la maladie dans toutes ses sources, génitales ou extra-génitales ? Que ne peut-on, par exemple, contrôler les précautions d'hygiène, qui doivent être prises. pour rendre sans danger les verres, les couverts qui, mis dans les établissements publics au contact de tant de lèvres impures, font çà et là, des victimes ? Loin de vouloir restreindre l'action protectrice de la loi proposée, il faudrait déplorer qu'elle ne puisse empêcher toutes les contagions imminentes.

Se plaçant exclusivement au point de vue médical, on a cru trouver une plus grande garantie dans les maisons de tolérance, par suite de la surveillance plus facile; on n'a jamais prétendu donner au public une garantie absolue, pas plus qu'on ne prétend donner une garantie absolue par l'inscription. On a même proposé d'insérer dans le livret contenant, avec la photographie de la fille, le résultat des visites médicales, la mention que la visite médicale régulière n'est pas une garantie absolue, bien que cependant la prostitution réglementée soit moins dangereuse que la clandestine (3).

La crainte que l'assainissement de la prostitution ne soit une excitation à la débauche ne saurait vraiment retenir ceux qui, heureusement, ne croient plus que les maladies vénériennes ne sont

(3) JADASSOHN (de Berne), Conférence de Bruxelles.

⁽¹⁾ BARTHÉLEMY, Syphilis et Santé publique.

⁽²⁾ THIRY, de la Prostitution, Bruxelles, 1886.

qu'un juste châtiment opposé, par la justice divine, au dérglement des passions. Sauvons les innocents menacés, cela est vraiment moral.

Si les réglementaristes se demandent si l'extension des maisons de tolérance ne serait pas un avantage, au point de vue de la prophylaxie, ils ne restent pas insensibles à la vie malheureuse des pauvres femmes qui y vivent, et, certes, il n'en est aucun qui ne souhaite de voir proscrire rigoureusement l'alcool de ces maisons et de voir interdir la vente, par la tenancière, de quelque objet que ce soit, afin que celle-ci ne puisse tyranniser la fille qui ne peut lui échapper, en raison de la dette contractée.

Les réglementaristes n'ont pas institué ce gage humain et ils voudraient faire tous leurs efforts pour améliorer le sort de ces malheureuses.

Tyrannie de la matrone, tyrannie du souteneur, tyrannie de tous ces hommes pleins de mépris et de cruauté pour la femme qu'ils payent, c'est la prostitution qui engendre tout cela, c'est elle qu'il faudrait anéantir, nous verrons comment. Le D^r Verchère dans un article du *Journal de médecine* montre le cynisme de ces hommes qui donnent la maladie sciemment, sans remords, parce qu'ils la donnent à des filles ; parce qu'ils les ont payées pour subir leurs caprices ; et Dieu sait quelles cruautés doivent endurer ces malheureuses, résignées à l'outrage et à la douleur en pensant, elles aussi, qu'elles sont payées pour cela.

On dit encore que les maisons de tolérance ne sont alimentées que par la traite des blanches ; personne n'a, plus vivement que les réglementaristes, réclamé la punition la plus exemplaire des proxénètes, des souteneurs.

« A Paris du moins, non seulement les maîtresses de maisons ne peuvent plus réclamer l'inscription pour leurs sujets, mais il leur est même interdit de recevoir chez elles les femmes qui ne sont pas déjà inscrites sur le registre du bureau des mœurs. Ainsi ne peuvent entrer que celles qui déjà se livrent à la débauche (1) ». Toutes les femmes qui viennent, pour se faire inscrire ou pour entrer dans les maisons, sont exhortées par les fonctionnaires du

(1) MIREUR, Syphilis el Prostitution.

bureau des mœurs. On s'est plu à rendre justice à l'humanité de M. Lecour et, à la Conférence de Bruxelles, le D^r Jullien, rendant hommage au zèle éclairé de M. Bard, nous permettait de voir que son exemple n'avait pas été perdu pour ses successeurs qui s'efforcent de retirer du bourbier celles qui y sont tombées et de montrer à celles qui franchissent le seuil, le triste avenir qui les attend.

Les abolitionnistes reprochent au service des mœurs de dissimuler ses agents sous des habits bourgeois. Si l'on vote la loi que demandent les réglementaristes, tout revient au droit commun. La police ordinaire s'occupera du délit de provocation comme de tous les autres délits.

On dit, alors, qu'elle sera connue et exposée à des rancunes. N'en est-il pas de même dans la poursuite des malfaiteurs, dans la recherche de tous les délits de droit commun. S'il existe des rapports entre la police et les maîtresses de maisons, c'est que leur clientèle est souvent vicieuse à plus d'un titre, et que les criminels coudoient souvent, dans ces maisons closes, les gens réputés honorables. Nous arrivons au gros grief : la police des mœurs se trompe. Comment ne se tromperait-elle pas, dans sa tâche particulièrement délicate ? Ces erreurs sont certainement déplorables ; faut-il supprimer tous les tribunaux parce qu'on a signalé des erreurs judiciaires ?

Le personnel n'a pas les qualités d'intelligence et de bonne éducation nécessitées par ses fonctions, il est mal rétribué. Où trouver un homme d'intelligence supérieure et d'éducation parfaite qui voulût bien faire ce métier ?

M. Etienne, de Nancy, conseille de choisir des agents prudents, mariés, pères de familles, ayant vingt-cinq ans d'exercice, près d'obtenir leur retraite et peu soucieux de la compromettre par une gaffe.

Les réglementaristes demanderont, ce qu'on a demandé tant de fois, en matière de délit banal, que le service soit organisé de telle sorte que l'accusé soit interrogé au plus tôt et que soient supprimées à jamais les séquestrations préventives, quelquefois si prolongées.

Revenant à l'inscription, les abolitionnistes s'indignent d'y voir figurer des femmes mariées; mais le mariage ne saurait entraîner fatalement la fidélité et n'a-t-on pas vu certaines unions profaner le nom de mariage sous lequel elles s'abritent et n'avoir d'autre but que de dissimuler la prostitution et de la soustraire aux règlements.

Sur la question des mineurs, abolitionnistes et réglementaritses peuvent se tendre loyalement la main et réunir leurs efforts pour que se réalise le vœu émis à la Conférence de Bruxelles sur la proposition de M. le professeur Fournier :

« La Conférence émet le vœu de voir les gouvernements user de tous leurs pouvoirs en vue de la suppression absolue de toute prostitution des filles en état de minorité civile. »

« La mise en pratique de ce vœu aurait certainement une grande efficacité. En effet, aucune mineure ne pourrait être inscrite dans la prostitution surveillée.

« Or, l'expérience démontre que rarement les filles se font inscrire d'emblée ; habituellement, elles pratiquent d'abord, pendant quelques années, la prostitution clandestine.

« Lorsqu'une insoumise mineure serait découverte, elle serait donc retirée de la circulation jusqu'à sa majorité, et les statistiques montrent, d'une part, que cette insoumise serait presque toujours syphilitique et, d'autre part, que cette suppression coïnciderait précisément avec la phase dangereuse (1) ».

Que fera-t-on de ces filles?

La maison de correction a, le plus souvent, les plus mauvais résultats et ceux qui y sont entrés ont pu en sortir plus mauvais. Il faudrait, sans doute, décentraliser, ne réunir que peu d'enfants en un même lieu, après un choix judicieux ; faire vraiment l'éducation de ces pauvres enfants qui, le plus souvent, n'ont pas seulement été livrés à eux-mêmes, mais exposés à de mauvais exemples.

Il faudrait leur donner quelques principes, le goût du travail et les moyens de gagner honnêtement leur vie ; nombre, peut-être, échapperaient à la rechute ayant à la sortie un moyen d'existence.

Comme le propose M. Etienne, de Nancy, on pourrait créer des établissements dépendant de l'administration des enfants assistés. A priori, il est évident que ces filles ne pourraient être placées à la campagne, comme sont souvent les assistés de leur âge, dans les

(1) D^r ÉTIENNE, Etude de la prostitution et prophylaxie rationnelle des maladies vénériennes. Rev. méd. de l'Est, juin, juillet, août et 1^{sr} sept. 1901. familles de paysans où elles risqueraient de créer des foyers de contagion et où elles seraient d'un exemple moral contestable ; mais on pourrait installer des ouvroirs spéciaux, régionaux, où les malades groupées seraient soumises au traitement systématique.

Au point de vue financier, on ne pourrait certainement pas compter grandement sur le revenu de leur travail, mais, en cette matière, on ne peut guère espérer aboutir à un résultat sans engager des dépenses, et d'ailleurs il y a lieu de faire entrer, en déduction, les journées de maladie que les femmes laissées libres passent tôt ou tard, aux frais départementaux, dans les services spéciaux.

De nouveau les deux partis entrent en lutte au sujet des résultats hygiéniques de la réglementation.

D'abord, disent les abolitionnistes, le système de la police des mœurs est un système d'hygiène coercitive ; au lieu de rechercher les soins, les femmes les fuient. Elles ne veulent pas de l'hôpital-prison Saint-Lazare dont la transformation s'impose.

Si les malades craignent Saint-Lazare, que ne vont-elles consulter à Saint-Louis ou ailleurs ? On peut se demander si c'est bien la crainte de la consultation qui fait que des femmes. malades depuis des mois, ne se soignent pas, tout en continuant à avoir, chaque jour, plusieurs rapports, infectant ainsi des centaines d'individus.

Beaucoup qui ont été arrêtées avaient eu des rapports la veille ou le jour même. Combien de temps seraient-elles restées encore sans consulter ?

Il faut tenir compte que nombre de femmes ne viennent voir le médecin que quand elles souffrent beaucoup, affectant, lorsqu'elles ne souffrent pas, une insouciance inimaginable.

En ce qui concerne Saint-Lazare, les réglementaristes, les médecinsattachés à cet hôpital eux-mêmes en réclament la transformation:

« L'esprit public se révolte, dit M. le professeur Fournier, à la pensée qu'une fille malade, à qui l'on n'a à reprocher que sa maladie, soit internée dans une prison et soumise à la discipline, aux rigueurs, aux vexations du régime pénitentiaire, voire, comme à Paris, sous le même toit que les voleuses et les criminelles.

« Internement soit, puisque cela est nécessaire, mais internement sous forme d'hospitalisation pure et simple, d'hospitalisation tolérante, éclairée et surtout charitable. » Les D^{**} Leblond, Le Pileur et Barthélemy protestent énergiquement contre la réunion « sous la même clef, de l'infirmerie et des bâtiments où sont enfermées les femmes arrêtées pour crime de droit commun, de sorte que, dans le public, être envoyée à Saint-Lazare signifie tout aussi bien être une femme débauchée et malade qu'être une voleuse ou un assassin (1). »

Si le traitement est insuffisant, il faut s'efforcer de le parfaire et non pour cela rejeter la méthode.

Si on ne peut garder les malades jusqu'au moment où l'on n'aura plus à craindre de récidive, n'empêche que pendant que la malade, atteinte d'une lésion contagieuse, aura été hospitalisée, elle n'aura pu infecter personne; c'est déjà un résultat appréciable et on peut espérer, en disposant de ressources plus larges, pouvoir rendre l'hospitalisation plus efficace.

Le régime de la liberté de choix qui est le régime des filles insoumises, est infiniment préférable au point de vue de la contamination possible, dit-on. Hélas! combien de femmes insoumises sont trouvées malades au moment de leur arrestation.

Sans doute celle qui peut garder quelque temps ses amants et n'en connaître ainsi qu'un petit nombre, a plus de chance d'échapper à la maladie. Mais combien, que la nécessité oblige à choisir le premier qu'elles rencontrent !

La contamination est fréquente dans les maisons surveillées, disent encore les adversaires de la réglementation; l'instant idéal de sécurité, soi-disant procuré par la visite sanitaire, n'existe pas.

Cependant ils admettront bien que, quelle que soit l'insuffisance de cette visite, elle ait quelque utilité, puisqu'elle retire les personnes malades. Elle ne peut évidemment prévoir les lésions qui se manifesteront entre deux visites, mais elle limite la contagion à un temps assez court que l'on peut réduire encore.

Peut-être même pourrait-on s'inspirer des idées de Mireur qui propose de rendre la maîtresse de maison responsable, non pas envers les individus, mais vis-à-vis de l'Administration, de la santé des filles qui habitent son établissement.

(1) Dr LE PILEUR.

.

C'est justement sur la statistique de Mireur que les abolitionnistes s'appuient pour dire que les contagions sont plus fréquentes auprès des filles de maisons qu'auprès des autres.

A la Conférence de Bruxelles, la question fit l'objet de longs débats. Si le D^r Butaresco, observant à l'hôpital communal de Braïla, vint fournir une statistique confirmant celle de Mireur, on fut, cependant, bien éloigné de voir que toujours la prostitution en maison fut la plus dangereuse ; il sembla plutôt que les résultats sont variables suivant la manière dont on administre ces maisons, ce qui est encore susceptible de perfectionnement.

Les travaux de beaucoup d'auteurs, et notamment ceux de Commenge, montrent que de toutes les prostituées, ce sont les insoumises, les clandestines qui sont les plus dangereuses.

Comme les abolitionnistes, les réglementaristes s'indignent de la mauvaise organisation du traitement des vénériens en province, et M. le professeur Fournier, dans son rapport à l'Académie de médecine, s'efforçait d'y remédier, ainsi qu'on peut le voir dans l'exposé que nous en avons fait au chapitre des moyens prophylactiques d'ordre médical

Nous trouvons émis, dans ce même rapport, le vœu qu'il soit remédié à l'insuffisance de l'hospitalisation actuelle. Il est vrai que M. le professeur Fournier réclamait des hôpitaux spéciaux pour que le voisinage des prostituées ne fût pas susceptible d'influencer défavorablement les autres malades.

Les abolitionnistes invoquent la répugnance des malades pour Lourcine et font remarquer qu'il en sera de même toutes les fois qu'il s'agira d'un hôpital que le public saura être réservé exclusivement aux vénériennes.

Peut-être pourrait-on, dans les hôpitaux généraux, réserver aux vénériennes des salles spéciales qu'aucun caractère apparent ne signalerait au public.

On ne saurait blâmer la très légitime indignation des abolitionnistes en face de la lâcheté de l'homme qui fait peser sur la femme toute la responsabilité des maux qu'entraîne la contagion des maladies vénériennes.

« Le vieil Adam est resté toujours assez chevaleresque pour RAOULT. 12 charger Eve de toute la culpabilité; et ce sont les fils d'Adam qui ont fait les lois (1) ».

A différentes reprises on s'est occupé de la responsabilité des hommes, car ils ont une large part dans la diffusion du mal.

« La prophylaxie générale ne sera complète, dit Aug. Vidal, que si l'on parvient à empêcher la propagation du mal par les hommes. »

Restif de La Bretonne, Marc Ratier, Diday, Acton, Sandouville, Davila, Lagneau ont essayé de faire soumettre à l'examen telle ou telle catégorie : marins, soldats, ouvriers.

Lagneau rapporte que d'anciens règlements imposaient aux personnes chargées des maisons publiques, à Londres, de faire visiter non seulement les prostituées, mais aussi les hommes les recherchant.

Quelques syphiligraphes, notamment Diday, ont réclamé l'examen des hommes par la directrice des maisons de tolérance. Ce système fonctionna à Hambourg; des notions furent données aux matrones et aux filles pour leur permettre de reconnaître les hommes malades et de les écarter, et il paraît qu'on en obtint de bons résultats.

Insistant sur ce fait que l'on peut être infecté par le virus qui vient souiller une femme saine, Diday déclare que seul l'examen préalable de l'homme pourrait rassurer ceux qui auront ensuite des rapports avec elle.

Il s'indigne, lui aussi, de l'impunité de l'homme : « Une femme ignore souvent qu'elle est malade; pressée de se rendre, les vives instances, la violence, parfois la faim l'excusent d'avoir cédé au moment où elle pouvait devenir cause d'un danger. Mais l'homme que la facilité de s'examiner lui-même éclaire sur sa santé, l'homme qui se présente de son plein gré, qui demande, sollicite, exige, l'homme à qui nul besoin, sinon un enivrement passager ne peut servir d'excuse, l'homme qui prend à loisir toutes ses sûretés et qui n'en donne aucune, il serait inviolable, il irait librement colporter l'ulcère qui le ronge, infecter souvent deux êtres du même coup (2) ! »

(1) Dr EHLERS, Conférence de Bruxelles, 1899.

(2) UIDAY, Nouvelles Loctrines sur la syphilis.

Il est bien certain que l'homme est au moins de moitié dans la diffusion de la syphilis, que tant qu'il pourra librement porter partout le mal, les tentatives de prophylaxie feront songer aux travaux des Danaïdes. Mais comment l'atteindre ? Et faut-il, parce qu'on ne peut capter qu'une seule de ces sources, laisser le fleuve renverser toutes les digues ?

Nous verrons plus loin ce que l'on peut proposer.

Toute malade soignée, outre qu'elle aura été soustraite aux dangers individuels auxquels elle était exposée, n'aura toujours pas contribué à faire d'autres victimes qui, à leur tour, en auraient fait à l'infini.

Nous n'espérons pas que cette défense, opposée par les réglementaristes aux exigences des abolitionnistes, mettra d'accord les deux partis; mais si nous les avons mis en presence, c'était pour établir nettement la situation.

Nous ne croyons pas que la réglementation supprime les responsabilités morales, et si se livrer à la débauche, est coupable, ce que nous croyons volontiers, on ne sera pas moins coupable parce qu'on aura été mis à l'abri de la syphilis par des mesures sanitaires rigoureuses. La débauche ne deviendra pas légale parce qu'elle sera devenue plus saine, et la race, si gravement menacée par la syphilis, sera rénovée dans tous ceux qui échapperont au mal.

Dans des corps plus vigoureux, des âmes moins veules, des volontés plus fortes, des intelligences plus vives assureront le règne d'une moralité plus haute.

Le système de la réglementation ne nous semble pas idéal, pas plus qu'il ne semble idéal et parfait aux réglementaristes, mais nous croyons qu'il tend à limiter le mal et nous pensons, comme on l'a dit, « qu'un moindre mal est un bien ».

L'expérience n'apas été probante dans les pays dans lesquels on a essayé de l'abolir.

Les statistiques fournies à l'occasion de l'établissement et du rappel des Acts ont été si diversement interprétées qu'il n'en est pas sorti une conclusion indiscutable.

Au sujet de l'expérience tentée en Italie, M. le professeur Neisser demanda à M. le professeur Tommasoli, de Palerme, de vouloir bien lui fournir des statistiques; celui-ci s'excusa de ne point lui en envoyer, disant qu'il ne pouvait fournir des données, scientifiques en apparence, à l'appui d'une illusion; qu'en Italie, en effet, le régime de la liberté n'avait jamais été vraiment expérimenté, ni avant Crispi, ni après Crispi.

Le professeur Tommasoli donna au professeur Neisser l'avis de se bien garder d'attribuer aux statistiques d'Italie une valeur plus grande qu'à celles des autres pays, attendu que, non seulement elles n'avaient pas, en réalité, plus de valeur que les autres dans l'étude que le professeur de Breslau voulait faire sur la prostitution, mais qu'elles n'avaient aucune valeur.

Il convient de signaler ici le travail du D^r Gormani (1); il termine de la façon suivante l'exposé des faits qu'il a étudiés :

« Des considérations et des recherches qui précèdent, je crois devoir conclure que, dans l'intérêt de l'hygiène, la surveillance sanitaire des prostituées et de ceux qui les fréquentent, surveillance exercée dans les limites du possible, constitue un moyen très apte à limiter la diffusion des affections vénériennes et surtout de la syphilis. »

Il dit ensuite :

« Lorsque j'ai commencé cette étude, je suis resté longtemps incertain sur la résolution à prendre.

« Les théories de la Fédération m'avaient séduit, mais au fur et à mesure que je recueillais et étudiais les faits eux-mêmes et non les déclamations retentissantes, j'ai dû me convaincre que les théories de la Fédération, si elles ont le mérite de rappeler l'attention des philanthropes sur l'état misérable de la plus malheureuse catégorie sociale, ont cependant le tort de prétendre que la société se dépouille de toute sauvegarde contre les dangers dont cette classe nous menace sans cesse.

« La Fédération britannique veut bien abolir les règlements, mais nous laisser les prostituées; je me permettrai de lui conseiller une œuvre plus utile : qu'elle nous délivre des prostituées et les règlements tomberont d'eux-mêmes. »

- En Norvège, la réglementation fut d'abord abolie à Christiania,

(1) Revue d'hygiène et de police sanitaires, 1881, 1882.

capitale du royaume et siège du gouvernement ; quand les statistiques de l'époque suivante vinrent montrer, dans cette ville, une élévation continuelle du nombre des vénériens, dès la première aunée après l'abolition de la réglementation, le ministère n'osa pas prescrire la même abolition dans les autres villes.

La réglementation, au contraire, donne des résultats indéniables : « Si dans la seule année 1897, à Paris, les arrestations d'insoumises ont fourni un contingent de 873 malades (Le Pileur), est-ce donc un faible service rendu à la population parisienne que d'avoir débarrassé le trottoir de filles qui n'aspiraient à rien moins que contaminer le plus grand nombre possible de passants ?

« Allez dire après cela que la réglementation ne fournit qu'une protection trompeuse et illusoire (1). »

Le professeur Petrini, de Galatz, dans son enquête sur la prostitution en Roumanie, dit aussi :

« Malgré les défauts et les lacunes que nous avons signalées concernant les visites médicales des femmes prostituées, il est certain que ces visites ont contribué, bien que faiblement, à diminuer le nombre des maladies vénériennes.

« En effet, aux visites en question, on a trouvé malades, pour six années, 7.029 femmes qui ont été internées à l'hôpital. En bien! si on avait laissé ces femmes chez elles, n'auraient-elles pas infecté un nombre au moins double d'hommes?

« Ceux-ci à leur tour n'auraient-ils pas donné la maladie à d'autres femmes ? »

Le D^r Commenge défendit à la Conférence de Bruxelles les statistiques qu'il avait fournies sur la question, démontrant que la proportion des maladies vénériennes était plus forte chez les insoumises que chez les filles inscrites. « Le simple bon sens, dit-il, indique que plus on fait de visites, plus on a l'occasion de trouver des malades. C'est pour cela que tous les médecins qui étudient la prostitution et la syphilis préconisent des visites fréquentes. »

Le dernier mot nous semble appartenir, dans cette longue discussion, à M. le professeur Fournier qui, lui aussi, en appelle au bon sens :

(1) PROF, FOURNIER, la Ligue contre la syphilis. Semaine médicale, 22 mai 1901.

- 182 -

« J'ai peiné sur les Acts et il m'a été impossible d'en rien tirer.

« Mais en dehors des statistiques, il y a ce que j'appellerai la raison de bon sens, de simple bon sens.

« Cette raison est des plus simplistes : une femme est contaminée ; si nous l'internons, elle ne contaminera pas ; si nous la laissons libre, elle contaminera trois ou quatre hommes chaque soir.

« L'argument est très simple et il prévaudra contre toutes les statistiques (1) ».

Si nous ne demandons pas l'abolition de la réglementation, estce parce que nous ne sentons pas combien son application est pénible ? Nullement.

Nous exposerons combien nous avons à cœur de la voir disparaître ; mais nous voulons voir disparaître avec elle la prostitution.

• Nous estimons qu'on ne doit renverser un système que lorsqu'on peut le remplacer par un meilleur ou lorsqu'on a fait disparaître le mal auquel il se propose de remédier.

Laissons subsister la réglementation, en l'améliorant autant qu'il sera possible, tandis que nous travaillerons d'une part à la stérilisation de la syphilis, et d'autre part à l'extinction de la prostitution.

Un jour viendra, nous l'espérons, où la réglementation tombera d'elle-même et où les abolitionnistes pourront « briser leur plume ».

(1) PROF. FOURNIER, Conférence de Bruxelles.

CHAPITRE V

De diverses mesures qui rallieront tous les suffrages.

Pour empêcher la prostitution de faire de nouvelles recrues, pour permettre à beaucoup de malheureuses d'en sortir, que l'initiative et la charité privées créent des asiles de sauvetage qui seront à la fois et des maisons de relèvement moral et, surtout, des écoles professionnelles.

« L'expérience m'a appris, dit M. le professeur Fournier, que le plus grand service que l'on puisse rendre à une prostituée jeune, c'est de lui apprendre un métier. Combien de malades tiennent à peu près ce langage : « Ah! monsieur le docteur, si l'on m'avait « appris à gagner trois francs par jour, jamais l'idée ne me serait « venue de descendre sur le trottoir, car pour ce que j'y trouve « d'agrément. »

Bien entendu il ne sera pas interdit, dans ces établissements, de faire entendre la voix consolante et moralisatrice de la Religion, mais il faudra qu'ils n'aient pas un caractère confessionnel trop accusé afin que les filles de diverses religions ou même sans religion encore, y puissent trouver asile.

Les religieuses pourront en avoir l'administration, elles ont fait preuve déjà, en d'innombrables circonstances, d'un dévouement, d'une mansuétude, d'une charité incomparables, mais elles devront être choisies soigneusement afin de ne pas imposer une austérité, si grande, qu'elle effraye ces pauvres femmes, elles devront tenir compte de leur genre de vie antérieure et ne pas les soumettre aux mêmes obligations qu'elles, si pures et si fortes. L'esprit engourdi par la monotonie des prières pourrait se laisser aller à des rêveries mauvaises. Elles ne devront pas ramener sans cesse la pensée des infortunées vers l'abîme d'où on les a tirées, de crainte qu'elles ne soient reprises de vertige; elles ne leur feront pas faire pénitence de leur faute, mais s'efforçant d'ensevelir, à jamais, dans l'oubli, le passé, elles leur montreront les horizons nouveaux vers lesquels elles doivent aspirer.

« Quand Jésus de Nazareth voulut convertir la grande pécheresse, il lui dit : Femme, relève-toi (1). »

A leur sortie de Saint-Lazare un certain nombre de filles sont admises dans différents refuges :

OEuvre du Bon-Pasteur.

Refuge dirigé par les religieuses de l'ordre Marie-Joseph (ouvroir de la Miséricorde);

Asile d'Auteuil (Hospitalité du travail) ;

Asiles protestants : OEuvres des diaconesses ; œuvre protestante des prisons de femmes de Paris.

Dans une lettre adressée à la Société de prophylaxie sanitaire et morale, M. le D^r Dauchez, médecin du refuge du Bon-Pasteur, après avoir appelé l'attention sur la grande efficacité des moyens d'ordre moral et religieux, exposait les résultats tout à fait satisfaisants obtenus dans ce refuge.

On n'y reçoit que des femmes sortant de Saint-Lazare ou des jeunes filles amenées par leurs parents ; le nombre des sorties volontaires ne s'élève guère en moyenne au-dessus de deux par mois.

Sur 180 pensionnaires (juin 1901). Nous en comptons :

11 qui	persévèrent	depuis	5	ans.
14	-	-	15	-
21	-	-	20	-
16	-	-	25	-
8	—	—	30	-

Une de ces femmes, que le D^r Dauchez avait connue comme insoumise à Saint-Lazare, est morte quelques jours après avoir prononcé ses vœux, en pénitente très sincère et très édifiante.

(1) ESQUIROS, les Vierges folles.

Dans un article publié sous le titre de : « Considérations sur la possibilité de ramener au bien les prostituées (1) », article dont l'intéressant sujet avait d'ailleurs été exposé à la conférence de Bruxelles, M. le D^r Jullien rend hommage au zèle infatigable des religieuses de Marie-Joseph, en montrant combien elles ont de peine.

- 185 -

Quelquefois, cependant, on apprend que le Bon-Pasteur a retrouvé une de ses brebis. Le bon docteur ajoute : Je me souviens d'une fillette qui naquit ainsi à la vertu dans mon service et qui, deux ans plus tard, prit le voile dans un couvent de Sens.

Hélas! combien repoussent les bons conseils et retombent à leur sortie dans le vice.

C'est que, comme nous le dit le D^r Jullien, les moyens de sauvetage, malgré les dévouements, n'ont pas encore tout le développement qu'on devrait leur donner.

Il voudrait que l'on puisse profiter de cette courte halte de la prostituée dans sa pénible course

« C'est pourtant cette heure, dit-il, qui est le moment propice pour conquérir ces infortunées, car elles sont en cet instant véritablement psychologique, isolées de l'ambiance nuisible et dépourvues de ressources.

« L'intervention charitable qui saurait mettre à profit une minute de lassitude, de dégoût pour entraîner, ne fût-ce que par caprice, inconstance ou coup de tête, une de ces étourdies, serait éminamment bienfaisante, car on pourrait compter que la conviction se ferait bicn vite auprès de personnes honnêtes, intelligentes et bonnes. »

Le D' Jullien déplore ensuite que les œuvres de relèvement soient si rares et que la règle du refuge du Bon Pasteur soit si inflexible qu'elle arrête beaucoup de jeunes filles, au moment d'en franchir le seuil. Il voudrait que l'on fût moins impitoyable pour les jeunes pécheresses et nous invite à nous laisser attendrir.

« Elevons des temples au repentir; construisons-les vastes, d'accès facile et riant, d'accueil discret et plein de mansuétude. Ne soyons pas plus sévères que Jésus pour le crime d'amour, et

(1) Dans le supplément du journal le Relèvement social.

pour élever ces murs, ne convions pas seulement à apporter leurs pierres ceux qui sont sans péché, il faudrait attendre trop longtemps, mais encore et surtout ceux qui ont beaucoup péché. »

Après s'être efforcé d'aider les malheureuses à triompher d'ellesmêmes, il faut les défendre contre leurs grands ennemis, contre tous ceux qui les précipitent dans l'abîme et qui vivent des ressources qu'elles leur procurent.

Il faut frapper le proxénétisme sous toutes ses formes : vieilles femmes et mères indignes, trafiquants de la traite des blanches, souteneurs.

Contre ces derniers, propagateurs de syphilis, souvent criminels, suivant la remarque de Puybaraud (1), contre ces êtres abjects qui exploitent les malheureuses qu'ils terrifient, nous sommes bien désarmés, dit M. Etienne, de Nancy (2), « ils ne sont, en effet, atteints que par la loi sur le vagabondage, et, pour s'y soustraire, il leur suffit d'établir qu'ils ont travaillé pendant quelques heures sur un chantier quelconque. C'est ainsi que sur 350 arrestations de souteneurs pratiquées à Paris pendant les mois de septembre et octobre 1891, on ne put obtenir plus de 14 condamnations.

L'article 270 du Code pénal exige l'absence de domicile, le défaut de moyens d'existence et le non-exercice habituel d'une profession.

M. Fallières, garde des sceaux, avait présenté un projet de loi visant les individus qui facilitent la prostitution des femmes et des filles. Un des articles concerne les souteneurs. Ce projet n'a pas été discuté.

M. le professeur Brouardel et le sénateur Bérenger ont fait voter par le Sénat une loi de salubrité publique dont un article condamne le souteneur à un emprisonnement, allant de trois mois à deux ans, et à une amende de 100 à 1.000 francs; les tribunaux peuvent en outre prononcer la relégation. Cette loi a été discutée et votée par le Sénat en 1895. Mais, depuis cette époque, la Chambre n'a pas encore trouvé le temps de la mettre à l'étude, elle n'a donc pas de sanction légale.

⁽¹⁾ PUYBARAUD, l'Amour criminel, les Industries de l'amour.

⁽²⁾ ÉTIENNE, Élude de la prostitution. Prophylaxie rationnelle.

C'est pour ramener l'attention sur cette sanction que la Conférence de Bruxelles a voté le vœu suivant (vœu Commenge-Fournier):

« La Conférence appelle toute la sévérité des lois contre les souteneurs, »

En attendant on devrait poursuivre, avec toute l'énergie possible, les souteneurs, chaque fois qu'ils tomberont sous le coup de l'article 334 du Code pénal : « Ceux qui favorisent ou facilitent habituellement la débauche ou la corruption de la jeunesse de l'un ou l'autre sexe au-dessous de vingt-un ans... »

M. Marc Réville fait remaquer que l'article de 1885 (1) n'empêche nullement les juges de s'armer en outre de l'article 334, car celui qui bénéficie de la prostitution d'une mineure, selon la loi pénale, excite cette mineure à la débauche.

« M. Réville (3) voudrait que le délit de proxénétisme ne soit pas puni seulement s'il est réitéré, mais même lorsqu'il s'agit d'un cas isolé, et il voudrait encore qu'il fût puni même quand les victimes ne sont plus des mineures. D'ailleurs, dans nombre de Codes étrangers, le proxénétisme est puni dans tous les cas sans distinction d'âge ni de sexe. Tels sont les Codes de Danemark, Norvège, Finlande, Allemagne, Autriche, Grande-Bretagne, États-Unis et les lois de dix-sept cantons suisses.

Enfin, outre ces revendications, l'un des délégués suisses au Congrès international qui s'est lenu à Londres en juin 1899 pour étudier les moyens de réprimer la traite des blanches, M. de Meuron, demandait que la répression s'étendît au complice, comme à l'auteur principal du délit, et que le pourvoyeur ne soit pas seul frappé, alors que celui qui le paye est peut-être le véritable instigateur du délit.

Il demandait, également, que lorsqu'il s'agit des industriels de la traite, la punition fût non pas une amende que leur lucratif métier leur permet de supporter aisément, quelque forte qu'elle soit, mais

⁽¹⁾ Sont assimilés aux vagabonds ou gens sans aveu et seront punis des peines édictées contre le vagabondage tous individus qui, soit qu'ils aient ou non un domicile certain, tirent habituellement leur existence de jeux illicites ou de la prostitution d'autrui sur la voie publique.

⁽²⁾ MARC RÉVILLE, la Prostitution des mineures selon la loi pénale.

une réclusion qui les mît, pour longtemps, dans l'impossibilité de recommencer, avec obligation à un travail les préparant à reprendre, une autre vie, à leur sortie de prison.

M. Etienne, de Nancy, appelle toutes les rigueurs de la loi contre les tenanciers de ces débits de vins dans lesquels les serveuses, après avoir bu et fait boire, se prostituent sur un grabat qui n'est quelquefois séparé que par un rideau de la salle empestée de tabac et d'alcool. C'est la plus basse prostitution dans toute son horreur qu'ont évoquée à nos yeux les récits émouvants du D^r Barthélemy et de M^m Legrain.

Un arrêté de Léon Bourgeois, préfet de police en 1888, interdisait l'emploi des filles mineures, mais ce n'est pas suffisant. Mieux vaut, comme les maires de Clermont-Ferrand et d'Avignon, être radical et interdire à toute femme le service dans les buvettes, cafés, brasseries.

M. Etienne dit, qu'à Antibes, on fit exception pour les femmes ou filles faisant partie de la famille du débitant. A notre avis, cette parenté n'est pas une garantie, et il vaudrait mieux l'interdiction absolue.

L'arrêté du maire d'Avignon a, d'ailleurs, été sanctionné par un arrêt de la Cour de cassation du 22 mai 1885, s'appuyant sur la loi du 5 avril 1884, établissant les droits des municipalités.

M. le professeur Fournier, dans son rapport à l'Académie de médecine en 1887, montrait tout le danger de ces débits ; il citait le cas de cette Luxembourgeoise qui, entrée vierge comme domestique dans un de ces établissements, céda aux menaces de son patron qui entendait qu'elle excitât les clients à boire et qu'elle se prostituât ; elle fut infectée, et bien qu'affectée de plaques muqueuses vulvaires confluentes, elle n'en continua pas moins pendant cinq mois à recevoir deux, ou cinq ou six hommes quotidiennement, sans intermission d'un seul jour.

Eh bien ! en calculant sur le minimum qu'elle donne, deux rapports par jour, cela fait qu'en cinq mois cette femme a pu contagionner trois cents hommes.

C'est donc avec raison que la commission, dont M. Fournier était rapporteur, appelait l'attention de l'autorité sur ce genre de provocation. Dans ce rapport de 1887, on appelait l'attention d'une façon non moins spéciale sur la provocation qui rayonne autour des lycées, des collèges et qui a pour résultat l'excitation des mineurs à la débauche ; de tout jeunes gens ont été ainsi initiés.

Il convient qu'une surveillance spéciale soit exercée à ce sujet et que des peines sévères soient infligées à toute prostituée qui reçoit la visite de si jeunes clients.

CHAPITRE VI

Causes de la prostitution.

« Réprimer la prostitution, c'est fort bien, mais la prévenir serait encore mieux ».

Comme il convient pour remédier au mal d'en supprimer d'abord la cause, considérons donc quelles sont les causes de la prostitution. Elles sont multiples.

C'est, tout d'abord, le paupérisme féminin allant jusqu'à la misère.

Les femmes ne peuvent aborder qu'un petit nombre de travaux, aussi se font-elles la plus terrible concurrence, en choisissant le même métier.

Le grand nombre de demandes d'emplois fait baisser le taux des salaires.

Non seulement elles ont à lutter entre elles, mais elles doivent encore se défendre contre l'invasion des hommes dans le petit domaine qui semblait devoir leur être réservé. Ne voit-on pas, en effet, ceux-ci prétendre à la fabrication des fleurs artificielles, des éventails, des cartonnages, à la vente des objets de mercerie, de nouveauté et même exercer des métiers qui sembleraient devoir être exclusivement réservés aux femmes? N'est-il pas de la dernière élégance, pour nos mondaines, de se faire habiller chez un tailleur pour dames?

N'est-ce pas encore à un homme qu'elles confient leurs chevelures pour en faire ressortir la beauté dans une savante coiffure_de bal ? Dans ce perpétuel combat, l'ouvrière réussit à peine à obtenir ce qui est strictement nécessaire à son existence.

M. Charles Benoist, qui a étudié la situation des ouvrières de l'aiguille à Paris, « c'est-à-dire des quatre cinquièmes des ouvrières (1) », a puisé ses documents, non seulement aux sources les plus autorisées, auprès des personnes les mieux à même de connaître la situation, mais auprès de ces ouvrières elles-mêmes en pénétrant pour ainsi dire dans leur vie. Il nous fournit des chiffres qui ne sont pas des approximations mais des budgets authentiques (2).

L'un de ces budgets se monte à 599 fr. 50 pour toutes dépenses et accuse comme recette le produit de 300 jours de travail à 2 francs, c'est-à-dire 600 francs.

Voilà donc un budget en équilibre, mais au prix de quelles privations, et cette ouvrière est encore une heureuse, puisque si son salaire est faible, au moins il est régulier.

Il est des budgets plus modestes, par exemple, celui d'une « petite main en confection » : recettes 1 fr. 25 par jour, 375 francs par an ; tout en réduisant les autres dépenses au minimum, elle ne peut disposer pour sa nourriture que de treize sous par jour; bien sûr, elle ne mange pas toujours à sa faim; « son budget est en équilibre, mais vienne l'hiver, c'est le froid ; le chômage, c'est la faim ; la maladie, c'est la mort. Voilà, tout de même, à quoi se réduisent les saintes, celles qui savent se résigner. Les autres, celles qui ne se résignent pas, ne font que choisir une autre misère (3). »

Cette autre misère, c'est la faute. Quel courage il faut pour y échapper ; peut-on se montrer sévère, sans être injuste, envers celles qui succombent ? qui ne se sentirait envahi d'une immense pitié quand la prostituée, « cette pauvre créature qui passe dans la rue, couverte de boue, de baisers et de crachats, l'impudeur au front, le remords au cœur, le rire aux lèvres (4) », découvre toute sa misère en ces seuls mots : « J'ai eu faim. »

⁽¹⁾ HENRI MINOD, les Prostituées mineures. In Bulletin de la Société internationale de prophylaxie sanitaire et morale, 1901.

⁽²⁾ CHARLES BENOIST, les Ouvrières de l'aiguille à Paris, 1895.

⁽³⁾ CHARLES BENOIST, loc. cit.

⁽⁴⁾ Esquiros, les Vierges folles

Combien dignes de tous les respects sont celles qui sont restées pures et ont accepté cette vie de continuelles privations, à l'âge où l'on aspire si légitimement au bonheur !

Pour bien juger le péril dans lequel les met la misère, il faut évoquer le milieu dans lequel elles vivent. Elles sont, sans cesse, en butte aux railleries des camarades, aux mauvais exemples, aux mauvais conseils: « Sur trente ouvrières qui travaillions ensemble, disait une jeune fille, nous n'étions que deux qui n'avions pas quelqu'un (1). »

La tentation est d'autant plus impérieuse qu'elles travaillent à la confection d'objets de luxe et qu'elles savent que beaucoup de leurs clientes ne jouissent de ce luxe que parce qu'elles ont renoncé à la vertu.

Il faut, pour bien juger l'influence de la misère sur la prostitution, tenir compte de l'intervention de l'homme.

Alors que ces travailleuses sont si violemment tentées et entrainées à leur perte par celles qui ont connu avant elles les difficultés de l'existence et ont succombé, le grand ennemi survient, épiant toutes les manifestations de ces misères poignantes comme des circonstances favorables à son succès.

Ne va-t-il pas, dans son égoïsme féroce, jusqu'à menacer ces infortunées de leur ravir leur seule ressource : le travail qui les fait vivre péniblement? Des patrons, des contremaîtres ont cette cruauté d'exploiter leur détresse et de se réjouir dans leur brutalité de la défaillance presque fatale.

Dans l'atelier, dans le magasin, des jeunes gens sont employés aux côtés des jeunes ouvrières, et ces rencontres quotidiennes sont une source de tentations.

Le danger est alors d'autant plus grand que toute jeune fille de vingt ans a besoin d'affection et édifie, dans ses chastes rêveries, tout un petit roman dont le héros s'incarnerait, assez volontiers, dans l'employé, jeune et de bonnes manières, qui vit à ses côtés.

Le jeune employé subit le charme de cette continuelle présence, il devrait avoir le courage de résister ou de partir, puisqu'il sait que sa famille lui fait apprendre le commerce en attendant qu'il

(1) T. FALLOT, la Femme esclave.

puisse s'établir et n'accepterait pas son mariage avec une fille sans dot; mais il a l'égoïsme de la plupart des hommes auxquels personne n'a dit que ce fut mal d'accepter l'amour d'une vierge qui se donne, quand on ne doit pas l'aimer toujours.

L'idylle dure plus ou moins longtemps et s'achève, en drame, par l'abandon et toutes ses conséquences, le plus souvent la prostitution.

A l'heure où l'ouvrière quitte le magasin, c'est encore le danger sous une forme plus brutale; elle ne peut prendre ses repas que dans les gargotes dont M. Benoist a montré la fâcheuse influence; la description de ces lieux n'inspire que dégoût et pitié; les repas coûtent relativement cher et l'homme, qui guette toujours sa proie, profite de l'embarras que sa voisine de table éprouve à choisir les éléments de son maigre déjeuner, sans dépasser ses ressources, pour lui offrir tout ce qui peut la tenter.

Et ce ne sont pas seulement les hommes, qui les recherchent pour satisfaire leurs passions personnelles, qui s'attaquent aux jeunes ouvrières, les proxénètes les traquent pour le compte d'autrui.

Un grand nombre d'individus vivent de ce métier, mais les femmes y excellent; elles abordent d'ailleurs plus facilement les jeunes filles, elles leur inspirent, d'abord, confiance par un extérieur respectable et toutes les apparences de l'honnêteté; elles s'intéressent à leurs soucis, à leur labeur, puis insinuent aux heures de découragement que peut-être il serait facile de mener une vie large qui ne coûterait pas de peine, elles font des offres de mobilier, de confortable, de luxe, de richesse.

Elles mettent à réaliser les engagements ignobles qu'elles ont pris à l'égard de vieux viveurs une opiniâtreté incroyable.

M. Henri Minod ne cite-t-il pas dans son article sur les prostituées mineures le cas d'un homme très riche qui, étant devenu amoureusement fou d'une ouvrière rencontrée plusieurs fois à la sortie de son travail, chargea une entremetteuse de la lui procurer à n'importe quel prix. Pendant plus d'un mois, cette mégère eut recours aux ruses les plus adroitement combinées pour tenter la jeune fille ; elle s'adressa même à la mère qui était concierge à la rue de Montholon et alla jusqu'à étaler sur sa table 10.000 francs, en or ! La mère et la fille refusèrent obstinément les offres qui leur étaient faites. Mais combien se seraient laissé éblouir.

RAOULT.

13

Dans cette lutte si vive, comment pourraient résister celles qui n'ont aucun principe, aucune éducation.

« Leur chute a tous les caractères d'une défaite. Le déshonneur est venu à elles, suivant le langage de la Bible, comme un homme armé ; elles n'ont trouvé ni en elles-mêmes, ni dans les ressources d'une éducation quelconque les moyens de le repousser avec avantage (1) ».

Le plus souvent la jeune fille pauvre ne rencontre pas dans sa famille « l'appui moral sur lequel elle devrait compter aux heures d'hésitation et de défaillance (2) ». Quelquefois même, le croirait-on, ses parents l'invitent à se prostituer.

Pendant le temps qu'elle a passé à l'école, on aurait pu suppléer au défaut d'éducation familiale, mais « la morale n'occupe pas sa vraie place dans l'école actuelle (3) ».

On peut même dire qu'elle n'y tient aucune place et que parfois même c'est à l'école que l'enfant commence à se pervertir par les conversations de camarades qui vivent dans un mauvais milieu.

Après cette exposition de l'influence de la misère sur la jeune fille qui travaille et s'efforce d'y échapper, comment s'étonner de la chute de celles qui n'ont absolument aucun moyen d'existence.

Comment s'étonner que l'enfance vagabonde, les petites mendiantes, les petites marchandes de bouquets arrivent presque fatalement à la prostitution.

« La prostitution, à ses débuts, n'est souvent, pour les mineures, qu'une forme et une des conséquences du vagabondage (4). »

Dans son livre *l'Enfance à Paris*, M. le comte d'Haussonville peint, après les avoir minutieusement observées, les misères accidentelles de l'enfance : l'abandon, les maladies, les infirmités et les misères qu'on pourrait appeler les misères morales « dont l'enfant est à la fois le complice et la victime, mais dont la responsabilité première remonte souvent plus haut que lui (5) ».

Cette étude est fort troublante : « Si le spectacle de la souffrance

(4) M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE, l'Enfance à Paris.

(5) Id.

⁽¹⁾ ESQUIROS, loc. cil.

⁽²⁾ MARC RÉVILLE, la Prostitution des mineures selon la loi pénale.

⁽³⁾ MARC RÉVILLE, loc. cil.

imméritée émeut péniblement, il y a quelque chose de plus poignant encore dans celui de la corruption précoce et parfois inévitable, car ce spectacle trouble davantage la conscience et rend plus épais le mystère de ces lois obscures qui font parmi les hommes une répartition si inégale non seulement des souffrances, mais des tentations (1) ».

On peut dans l'*Enfance à Paris* suivre les petits vagabonds sur la voie publique, dans les postes et au dépôt. On peut ainsi avoir une idée très exacte de leur genre de vie.

L'auteur fait d'abord dériver le vagabondage de l'instinct ; dans un récit très pittoresque, il retrace l'existence des petits vagabonds.

Ensuite ce sont souvent les mauvais traitements qui font fuir le domicile paternel : « Comment s'étonner que l'enfant qui, au sortir de l'école, n'a en perspective que de recevoir des coups au lieu de soupe, tente des escapades qui n'ont d'ordinaire pour résultat que de le faire rendre à ses parents par la police et d'attirer sur lui quelque nouvelle torture jusqu'au jour où, prévenue par la rumeur publique, la justice intervient, souvent hélas ! d'une façon trop tardive ? (2) »

Enfin, nous retrouvons l'influence de la misère : « Ne faut-il pas attribuer en grande partie le vagabondage des enfants à la condition misérable de leurs parents et au peu d'attrait que présente pour eux le foyer domestique ? Celui qui est assuré de trouver, en revenant de classe, un logis bien clos, une soupe bien chaude et un accueil affectueux n'est guère tenté d'aller demander le vivre et le couvert aux hasards de la rue. Mais combien y en a-t-il pour lequel le home n'est qu'une chambre sans air et sans feu où toute la famille est entassée pêle-mêle. La vie du genre humain est devenue, par le fait de la civilisation, chose si complexe et si variée qu'on a parfois peine à s'imaginer que dans un même temps, sous un même ciel, dans une même ville, à deux pas les uns des autres, des êtres semblables puissent vivre dans des conditions si différentes (3). »

Les enfants vagabonds se font mendiants pour subvenir à leurs

⁽¹⁾ M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE, loc. cil.

⁽²⁾ COMTE D'HAUSSONVILLE, loc. cil.

⁽³⁾ COMTE D'HAUSSONVILLE, loc. cit.

besoins, mais bien plus nombreux sont les enfants qui, en mendiant, obéissent aux ordres de leurs parents ; ils sont souvent maltraités s'ils ne rapportent pas une certaine somme.

« Sur 100 enfants qui mendient, dit l'auteur de *l'Enfance à Paris*, en s'appuyant sur un grand nombre de dossiers, il y en a 99 qui exercent une industrie habituelle, façonnés par leurs parents. »

Les proxénètes, toujours en quête de jeunes sujets, ne sauraient manquer de tenter les petites mendiantes qui céderont bien facilement ; à peine sorties de l'enfance, elles entreront dans la prostitution.

La naissance illégitime prédispose à la prostitution. La mère après la naissance de l'enfant s'est prostituée ou a continué à se prostituer; « elle a plusieurs amants, sa fille trouve naturelle cette succession d'hommes (1) ». Négligée par sa mère qui ne se s'occupe que de ses amants ou tâche d'oublier dans l'alcool les déboires de son existence, quelquefois rudoyée, elle fuit un milieu où elle reçoit plus de gros mots que de bonnes paroles, plus de coups que de caresses et, démoralisée dès l'enfance, elle se livre à la prostitution.

Souvent le second mariage du père ou de la mère a, sur la fille légitime, la même influence fâcheuse, elle quitte le domicile paternel, chassée par les mauvais traitements ou les mauvais exemples.

A propos de mauvais exemples, il convient d'attirer tout particulièrement l'attention sur le danger de la promiscuité qui résulte de l'insuffisance des logements.

Dans les logements ouvriers et dans les garnis, on peut voir toute une famille coucher dans la même chambre, garçons et filles partagent quelquefois le même grabat ; le père rentre souvent ivre, des propos obscènes, des injures s'engagent et s'échangent qui frappent les oreilles des enfants ; les parents ne se soucient nullement de leur présence continuelle et ainsi ils se trouvent initiés aux mystères de la génération. Il arrive, hélas! « qu'un frère abuse de sa sœur ou que le père, rentrant en état d'ivresse, viole sa propre fille en l'absence ou pendant le sommeil de la mère (2). »

⁽¹⁾ REUSS, la Prostitution en France et à l'étranger, in-8°, 1887.

⁽²⁾ REUSS, loc. cil.

Lecour, le D^r Jeannel, M. Rollet, avocat à la Cour d'appel, attirent l'attention sur ces affreuses réalités, et il a été donné à d'autres médecins, à d'autres avocats, qui ne se sont pas occupés spécialement de ces faits, d'en connaître des exemples.

« Même quand la jeune fille n'est pas en butte à ces attaques brutales, la promiscuité dans laquelle elle vit, les exemples qu'elle a sous les yeux, les conversations obscènes qu'elle est forcée d'entendre minent peu à peu sa pudeur ; n'ayant pour défendre sa vertu ni moralité, ni principes, elle se trouvera désarmée à la première tentative d'un débauché quelconque et elle s'abandonnera à lui sans honte et sans remords. De là à la prostitution, il n'y a qu'un pas et elle franchira ce dernier pas assez facilement (1). »

Dans certains cas, c'est plus à l'absence de moralité qu'à la misère qu'il faut attribuer cette promiscuité : « Dans un garni, de la rue de la Clef, vivait une famille de modèles italiens composée de neuf personnes, le père, la mère et sept enfants, dont l'aîné était une jeune fille d'environ seize ans, entassées dans une même chambre; à une corde tendue à travers la chambre on suspendait, pour les préserver de la saleté, les ajustements aux couleurs brillantes : jupon rouge, ceinture bleue et jusqu'à la chemisette blanche de la mère et des filles. Tous, sans distinction d'âge ni de sexe, couchaient dans trois lits différents sans aucune espèce de vêtements, et ces gens n'étaient cependant point misérables, une journée de séance étant payée jusqu'à 10 francs. »

Il faut rapprocher de cette promiscuité familiale cette espèce de promiscuité de la domesticité « fréquente à Paris surtout ; les domestiques quittant l'appartement de leurs maîtres pour aller passer la nuit, loin de toute surveillance, dans une chambrette conliguë à celle de tous leurs camarades de la même maison, hommes et femmes, naïfs ou roués (2) ». Quelquefois même plusieurs bonnes partagent la même chambre.On comprend avec quelle facilité la gangrène morale doit se répandre dans pareil milieu.

Un grand nombre de ces domestiques sont des filles de la campagne faciles à abuser.

(1) REUSS, loc. cit.

(2) MARC RÉVILLE, loc. cil.

La désertion des campagnes est indirectement une cause de la prostitution : beaucoup de filles parties pour se placer à la ville sont, en effet, dès leur arrivée, entraînées par les proxénètes qui, aux abords des gares, dans les wagons, sur les bateaux, s'attirent la confiance des victimes qu'elles ont choisies.

D'autres fois ce sont des bureaux de placement qui procurent à ces paysannes des emplois tout autres que ceux qu'elles étaient venues chercher; le plus souvent, on leur offre des places bien rétribuées chez des marchands de vins, en leur faisant valoir qu'étant donné qu'elles ne savent encore rien faire, elles ne sauraient trouver ailleurs d'aussi avantageuses conditions.

On sait ce que deviennent celles qui tombent dans de pareilles maisons.

Nous citerons accessoirement comme causes de prostitution les mauvaises lectures : journaux, romans, images pornographiques ; les besoins sans cesse croissants de plaisir et de luxe ; la fréquentation des bals publics.

« Beaucoup de jeunes filles font là leurs débuts dans la débauche. Elles y viennent tantôt attirées par la notoriété dont ces bals jouissent dans un certain monde, tantôt sous la conduite d'une amie complaisante, tantôt en société d'un amant de leur condition qui, après les avoir détournées de leur travail, ne serait pas fâché de se débarrasser de leur entretien.

« Lorsqu'une jeune fille a fréquenté quatre ou cinq fois ces bouges, elle est perdue (1). »

Nous arrivons bientôt à la fin de cette longue énumération des causes de la prostitution. Il convient encore de citer d'exceptionnelles aberrations comme celle de l'amour maternel qui, d'après Reuss, aurait parfois poussé des mères à se prostituer pour donner plus de bien-être à leurs enfants.

Nous insisterons davantage sur deux causes, les plus importantes sans doute : l'ignorance de la jeune fille au sujet des dangers qui la menacent et surtout son abandon par l'homme après la première faute.

La jeune fille qui va faire la dure expérience de la vie n'y a été

(1) M. LE COMTE D'HAUSSON VILLE, loc. cit.

initiée par personne. Ou bien elle n'a pas reçu d'éducation du tout, ou bien sa famille s'est efforcée d'écarter cette question que la pudibonderie empêche toujours d'aborder.

Peut-on imaginer quelque chose de plus funeste que la réalité se révélant soudain, dans toute sa brutalité, et trouvant la jeune fille sans force, sans appui, sans défense et même sans défiance, en raison de son ignorance.

Elle n'a jamais entendu parler d'amour que par ses camarades d'atelier qui sont loin d'en avoir une conception élevée ou par ses séducteurs dont elle ne soupçonne ni l'habileté, ni la duplicité, ni l'égoïsme, ni la perversité, ni la lâcheté dans les belles promesses qu'ils lui font.

On ne lui a pas dit le sort, le plus souvent malheureux, de toutes celles qui se sont laissé tromper avant elle. Elle espère dans l'avenir qui ne lui réserve que les plus amères déceptions.

Les œuvres mêmes qui se sont proposé de suppléer à la famille absente ou indigne n'ont pas prémuni leurs protégées, bien qu'elles sachent cependant qu'elles doivent, inévitablement, lutter pour la vie. « L'existence à la fois claustrale et douce dont ces jeunes filles ont vécu, l'atmosphère pieuse qu'elles ont respirée sont tellement différentes de la rudesse et de la grossièreté du milieu où elles sont souvent destinées à rentrer que, pour un trop grand nombre, la transition est trop brusque et qu'elles y succombent (1). »

Enfin tous ceux qui se sont occupés de rechercher les causes de la prostitution se sont mis d'accord pour reconnaître l'influence fatale de l'abandon par l'homme après la première faute.

La femme, qui s'est bien défendue avant de s'abandonner, a fini par perdre toute pudeur, et le dégoût, le découragement qui suivent l'abandon la précipitent à sa perte ; il n'y a que le premier pas qui coûte.

Le mal est particulièrement grave quand le séducteur est un fils de famille bourgeoise ou riche, le fait est assez fréquent.

« Les jeunes gens en train de préparer une situation libérale s'amusent : c'est admis.

« Ils ne s'adressent pas aux jeunes filles de leur classe; celles-là ils

(1) M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE, loc. cit.

les respectent peut-être. Du moins, s'ils ne les respectent pas, ils ne les attaquent pas, la chose étant très difficile, vu la bonne garde faite autour de la jeune fille aisée. C'est donc à l'ouvrière qu'ils s'adressent.

- 200 -

Ils arrivent avec certaines supériorités sur l'ouvrier. Ils ont la tournure élégante due à l'habileté de leur tailleur, une facilité d'éloquence due aux sommes considérables dépensées par les familles pour les tenir dans les écoles jusqu'à vingt-cinq ans et plus. Munis de tels avantages, comment voulez-vous que dans un combat où l'attaque est toujours facile, la défense si difficile, il n'y ait pas, en général, défaite presque certaine?

« La jeune fille qui se laisse séduire dans ces conditions est perdue à jamais, qu'il y ait maternité ou non.

« L'homme, dans ce cas, n'apporte jamais le moindre sentiment, il le garde pour celle à qui il se vendra (car ce n'est pas la femme seule qui se vend dans notre société, l'homme est même beaucoup plus cher, c'est par centaines de mille francs qu'on l'estime); n'aimant pas la femme qu'il a séduite, il la considère comme un simple jouet provisoire qu'il lâchera à la première occasion.

« Mais si peu que dure la liaison, la jeune fille est perdue, elle prend de fausses idées sur la valeur de l'homme; elle admire des mains fines qu'elle ne trouve pas chez l'ouvrier, la coupe élégante du costume, la façon de retrousser une moustache d'un air vainqueur; elle perd l'amour du travail.

« La liaison finie, elle ne se résignera pas à reprendre le travail de bête de somme qui est imposé à la femme ouvrière; elle ne pourra pardonner à l'ouvrier sa tournure un peu gauche et succombera à une nouvelle tentation jusqu'à la chute finale (1). »

Bien que d'un style un peu violent, ce discours contient beaucoup de vérités. Certes, tous les fils de famille ne sont pas sans conscience. Nous en connaissons un grand nombre qui se sont toujours fait scrupule de s'attaquer à la jeune fille encore vierge ; ils savaient de quel prix est cette virginité. Mais il en est d'autres qui se font

⁽¹⁾ Discours de M^{me} PRÈLE au nom de l'Union syndicale des ouvrières de la ville de Lyon, Congrès de Lyon, publié dans le supplément spécial du *Relèvement social*.

gloire de ces conquêtes, et d'autres enfin qui n'ont envisagé le triste avenir qu'après avoir accompli le mal; ils n'ont pas eu le courage ou la force de supporter toutes les conséquences de leur action, mais ils ont atrocement souffert d'abandonner, avec la certitude qu'elles n'éviteraient pas l'abîme ouvert sous leurs pas, celles auxquelles ils s'étaient quand même attachés.

Sans trancher la question de savoir si le plus grand nombre des séductions doit être attribué aux fils de famille, ou si les ouvriers ont si fréquemment entraîné la jeune ouvrière que l'on peut dire que « les riches n'ont que des restes », il faut reconnaître que la séduction par l'ouvrier a de moindres conséquences que la liaison avec un homme riche.

« Le mariage peut bien plus facilement réparer la faute si les coupables sont de même classe, que s'ils sont de classes différentes.

« Et en supposant mème que la séduction ait pour résultat la maternité et l'abandon par le lâche qui se soustrait à la responsabilité, on peut conserver l'espoir que quelque brave homme tendra la main à la pauvre fille et viendra la relever aux yeux d'une société assez mal faite pour critiquer la fille-mère, comme si elle seule était coupable (1). »

L'ouvrier acceptera plus volontiers le bâtard d'un camarade que celui de l'homme riche qu'il hait bien souvent ; il conçoit très bien la justice d'une morale unique pour les deux sexes ; il n'a pas observé la chasteté, il ne l'exige pas rigoureusement de la femme qu'il épouse.

Enfin, point capital :

« Si la fille-mère est vouée au célibat et doit seule poursuivre la lutte pour l'existence, elle n'aura pas, avec son séducteur, pris des idées de luxe et de paresse, et malgré la difficulté qu'une femme éprouve à gagner deux vies, elle pourra arriver à accomplir sa tâche (2). »

(1) M^{me} PRÈLE, loc. cit.

(2) M=e PRÊLE, loc. cil.

CHAPITRE VII

Des mesures qui deviennent indispensables du fait des constatations du chapitre précédent.

Contre un mal qui a de si fortes et de si profondes racines que devons-nous tenter?

Les générations qui se succèdent s'altaquent toutes avec une vigueur croissante à la misère.

Des œuvres innombrables ont été enfantées par la charité. Peutêtre même la multiplicité des œuvres, divisant l'effort, en amoindrit l'efficacité. Il conviendrait que chacun choisît un petit nombre d'œuvres vraiment salutaires et les aidât detout son pouvoir. S'attaquer à la misère, c'est à la fois travailler pour la santé publique, pour le relèvement moral de la société et pour la pacification entre les classes ennemies.

« Avec quelque courage qu'elles soient supportées, les privations prolongées n'en ont pas moins sur la santé des jeunes ouvrières une désastreuse influence. Elles s'anémient faute de nourriture et en arrivent peu à peu à cet état de misère physiologique où les guette le mal implacable : la phtisie. Aux épreuves du corps se joignent les épreuves de l'âme.

« La morte-saison est l'heure des tristesses, des découragements, des amertumes; on a toujours été une brave fille ; on ne demanderait pas mieux que de travailler ; pourquoi est-ce qu'on souffre comme cela ? (1) »

En s'attaquant à la misère on supprime indirectement la pro-

(1) COMTE D'HAUSSONVILLE, Salaires el Misères de femmes.

miscuité qui en résulte presque toujours, et l'on sait quelle grande part revient à celle-ci dans la diffusion des maladies contagieuses et dans la perversion des jeunes àmes.

On s'efforce de supprimer la prostitution qui est la source des maladies vénériennes et dont on ne peut envisager sans pitié l'effet moral.

Ainsi la charité réalise la plus parfaite hygiène sociale.

Là ne se borne pas sa bienfaisante influence ; elle peut contribuer à mettre la paix dans les esprits, à éteindre les passions révolutionnaires. Citons un seul exemple :

« Une brave femme avait eu sept enfants de son mari, ouvrier médiocre, mais socialiste exalté. Au huitième il l'avait plantée là pour aller vivre avec une coureuse dont il avait déjà un enfant; au bout de cinq ou six mois, à son tour planté là par la coureuse, il revenait assez penaud au logis, avec le petit neuvième se demandant si les huit autres et la mère ne seraient pas morts de faim.

« A sa grande surprise, il trouva la famille dans la gêne assurément, mais vivant cependant avec un salaire de trois francs par jour que l'œuvre des mères de famille lui avait assuré.

« La mère adopta immédiatement le petit bâtard et, quant au père, voici ce qu'il écrivait à la dame qui avait recommandé sa femme à la directrice de l'œuvre : « Ma femme et mes enfants ont été sauvés « par la charité, non pas par l'aumône, mais par le travail. Je vois « que j'avais de mauvaises idées en tête et j'ai adressé hier ma « démission au comité socialiste dont je faisais partie (1) ».

Quels moyens doit employer la charité ?

Nous ne parlerons pas des aumônes qui peuvent conjurer un danger immédiat, mais non diminuer le mal puisqu'elles en laissent subsister la cause. Elles ne seraient d'ailleurs pas acceptées de cette jeunesse courageuse et fière.

Ce que demande cette jeunesse, c'est qu'une main amie la soutienne et la défende.

Il faut donc faciliter à la femme l'accès d'un plus grand nombre d'emplois.

Chercher les moyens de relever les salaires; lui procurer les

(1) COMTE D'HAUSSONVILLE, loc. cil.

moyens de se nourrir et de se loger sans être exploitée et sans être en péril de mauvaise hygiène, de mauvais conseils et de mauvais exemples ; créer une nouvelle famille à la jeune fille réellement ou moralement orpheline.

Que l'homme secoue son égoïsme et qu'il cède la place à la femme dans tous les emplois qui conviennent à son sexe. Que les grands magasins donnent l'exemple et ne confient à l'homme que les rayons qui ne peuvent absolument pas être mis aux mains des femmes.

La fabrication et la vente de quantité de menus objets devraient être réservées aux femmes.

Elles seraient également tout à fait aptes à tenir des écritures et pourraient entrer en plus grand nombre dans les établissements de crédit et les administrations publiques.

Que l'on multiplie les moyens qu'elles ont d'exercer leur initiative ; la concurrence devenant moins acharnée, les salaires seront plus élevés.

Les œuvres qui se sont proposé de leur venir en aide les ont presque uniquement exercées à des travaux de couture, de lingerie et de broderie; elles y acquièrent une habileté extraordinaire, mais elles y rencontrent une redoutable concurrence. Il faut varier les métiers qu'on leur apprend.

Aujourd'hui toute jeune fille veut apprendre un état. Chacun connaît les difficultés que l'on éprouve à trouver de bonnes domestiques; le mot seul de domesticité effraye et cependant combien de maîtres justes et bons font à leurs domestiques une existence plus heureuse, plus honorable et plus avantageuse que celle que procure le commerce ou tel ou tel état.

Certaines œuvres ont compris tout ce qu'il pourrait y avoir d'avantageux à préparer des jeunes filles au service domestique, mais leur exemple n'est pas assez suivi. « On néglige d'ailleurs, dans un certain nombre d'orphelinats, en raison des difficultés pratiques, de donner aux filles ce minimum de notions culinaires et ménagères qui sont indispensables dans la vie populaire (1) ».

Les aspirations, bien légitimes, vers une vie moins matérielle,

(1) COMTE D'HAUSSONVILLE, Salaires et Misères de femmes.

n'éloignent pas seulement de la domesticité ; il est des jeunes filles qui ne peuvent se résigner à être ouvrières. Depuis que l'instruction est plus généralement répandue, beaucoup veulent poursuivre leurs études pour entrer dans les carrières libérales, et l'on sait combien sont déçues, après une longue attente. Ces jeunes filles sont des non classées, suivant le terme si juste de M. le comte d'Haussonville, « nées dans un milieu populaire, elles ont fait effort pour s'élever au-dessus, sans y avoir encore réussi, et elles oscillent, incertaines de leur avenir, entre la condition qu'elles ont quittée et celle qu'elles n'ont pu atteindre (1) ». Il faudrait ne pas leur dissimuler toutes les déceptions qui les attendent et ne pas craindre d'engager dans une autre voie celles qui n'ont pas vraiment des aptitudes remarquables.

Ce conseil s'applique encore bien mieux à celles qui tentent de se faire une place dans les arts.

Chaque jour on s'efforce d'ouvrir à la femme quelque nouvelle carrière. C'est ainsi que, depuis deux ans, existe une école professionnelle d'assistance aux malades. « Chacun a pu se rendre compte de la difficulté qu'il y a à seconder, par des soins éclairés, la science du médecin auprès des malades et, d'autre part, du nombre grandissant de jeunes filles distinguées, munies de leurs brevets et qui ne trouvent point de postes dans les quelques carrières accessibles aux femmes ; aussi n'est-il pas étonnant que l'œuvre se soit rapidement développée (2) ».

Que l'on s'applique à observer avec soin les aptitudes des sujets pour les diriger dans les voies nombreuses que l'on ouvrira à leur activité, le résultat répondra à toutes les espérances.

On a signalé, comme capable de faire le plus grand tort aux ouvrières, la concurrence des œuvres charitables elles-mêmes, notamment des couvents, des ouvroirs, des orphelinats qui travaillent dans des conditions exceptionnelles parce qu'ils sont entretenus en grande partie par des quêtes, des souscriptions ou des pensions et qui jettent sur le marché des masses considérables de produits qu'ils peuvent livrer à des prix fabuleusement bas (3).

1

⁽¹⁾ COMTE D'HAUSSONVILLE, loc. cit.

⁽²⁾ Voir le Relèvement social du 15 janvier 1902.

⁽³⁾ Most CAROLINE DE BARREAU, le Salaire du Iravail féminin à Paris.

De l'avis de M. le comte d'Haussonville, ces puissantes organisations pourraient, au contraire, si une sérieuse entente se faisait entre elles, avoir l'influence la plus considérable sur l'amélioration de la condition ouvrière.

Elles sont réputées pour la perfection de leurs travaux et travaillent pour les plus grandes maisons; en constituant une sorte de syndicat, en refusant de travailler au-dessous d'un certain prix, elles réussiraient à imposer leurs conditions; elles verraient augmenter leurs propres ressources, alors qu'à l'heure actuelle, elles ne tirent pas de leurs travaux tout le profit qu'elles seraient en droit d'espérer, et elles pourraient ainsi, pour cette industrie spéciale : couture, lingerie, broderie, résoudre la question du salaire minimum.

Signalons maintenant quelques-unes des institutions qui se proposent d'aider la jeune fille avec une maternelle sollicitude.

Il y a tout d'abord les orphelinats. A la sortie de ces établissements, les jeunes filles peuvent généralement gagner leur vie. Peut-être conviendrait-il, pour que la transition fût moins brusque, lorsqu'elles entreront dans le monde, qu'elles en fussent moins longtemps tenues à l'écart; « au lieu de terminer complètement leur enseignement professionnel dans l'orphelinat, il vaudrait peutêtre mieux les placer en apprentissage dans des ateliers bien tenus qu'elles quitteraient chaque soir pour venir coucher à l'orphelinat.

Peut-être pourrait-on aussi, principalement dans les temps qui précéderont leur sortie de la maison, s'appliquer à renouer et à faciliter les relations de ces jeunes filles avec les membres de leurs familles qui y seraient disposés et qui pourraient devenir pour elles des appuis (1). »

Les nations rivalisent de zèle dans le bien ; je n'en citerai aucune avec l'intention de lui donner la supériorité sur les autres, mais il est certain que chacun employant pour atteindre le même but des moyens différents, il y aurait grand avantage à comparer ces moyens entre eux et à considérer les résultats obtenus avec chacun d'eux.

(1) COMTE D'HAUSSONVILLE, loc. cit.

C'est ainsi qu'on a pu, en France comme en Angleterre, modifier l'assistance des orphelins en instituant le système des « petites familles » qu'il conviendrait peut-être de généraliser, étant donnés les signalés services qu'il a déjà rendus.

Voici, d'après M. Marc Réville, en quoi consiste une petite famille : pour une très modique somme, une femme veuve ou mère ayant déjà élevé ses enfants, présentant des garanties de moralité indiscutable, reçoit sous son toit un certain nombre de jeunes filles, sans que la quantité de celles-ci puisse dépasser une douzaine (peut-être serait-il avantageux de restreindre encore ce chiffre). Pendant le jour ces jeunes pensionnaires vont à leur travail et, tous les soirs, elles reviennent s'asseoir à la table commune où l'on ne peut pas craindre pour elles de mauvaises fréquentations. Ainsi elles prennent l'habitude d'une existence régulière et s'accoutument à ne demander leurs ressources qu'au travail honnête. Ce système donnerait surtout de bons résultats dans les cas où il s'agit de recueillir des petites vagabondes, des petites mendiantes ou de les arracher à des parents indignes pour les envoyer à l'école d'abord, puis en apprentissage et les remettre enfin dans la vie régulière.

M. Marc Réville signale les bons résultats obtenus dans une grande œuvre de ce genre à Clichy-Levallois.

Il faut à tout prix lorsque la famille est un danger pour les enfants, les arracher à ce milieu.

« La loi Roussel sur l'enfance abandonnée (1889) contient une série de dispositions civiles ayant pour but de sauver les petits délaissés en recueillant « ces orphelins qui ont un père et une mère » en punissant de déchéance paternelle les parents indignes de conserver les droits que la nature leur avait donnés sur leurs enfants et en permettant à ceux d'entre eux qui ont conscience de leur incapacité de renoncer, au profit de l'Assistance publique, à l'honneur et au plaisir d'élever leurs enfants.

« Les résultats de cette loi permettent d'en apprécier les bienfaits, en matière d'action préventive contre la prostitution; les jeunes prostituées que l'on trouve depuis quelques années dans les maisons d'arrêt appartiennent, suivant une progression toujours plus faible, aux enfants protégés par la loi Roussel, aux petits vagabonds (1). »

L'idéal que l'on doit se proposer, c'est de donner à la jeune fille l'illusion du foyer familial où elle soit sûre de trouver appui, conseil, affection et secours, même après la faute, si elle vient à succomber. C'est dans ce but que se sont créées un certain nombre de maisons où l'ouvrière rentre après sa journée faite.

Telles sont : les maisons de famille de l'Union chrétienne des ateliers de femmes, du Syndicat de l'aiguille, la communauté des Sœurs de Marie auxiliatrice.

Pour les jeunes filles plus aisées déjà, les employées ayant quelques ressources, les étudiantes mêmes, il faut citer le cercle Amicitia.

Comme la jeune fille ne peut venir dans la journée prendre ses repas à la maison de famille, pour lui éviter les dangers de la « gargote », on a fondé des restaurants aussi confortables que possible pour un prix modeste. On n'y admet que les dames seules.

Tels: les restaurants de l'Union chrétienne des ateliers de femmes.

Enfin on a prévu le chômage et institué pour y parer l'œuvre des Mères de famille.

Citons encore les sociétés de secours mutuels des jeunes ouvrières et employées :

« La Parisienne », « la Couturière »;

Les caisses de prêts gratuits.

Les religions catholique, protestante et israélite se sont déjà puissamment organisées; des philanthropes n'appartenant à aucune confession apportent à ces œuvres leur contribution ou en créent de nouvelles.

Il faut que beaucoup de bonnes volontés les secondent et que beaucoup d'offrandes leur permettent d'étendre leur action.

Si la famille est une si bonne institution, que l'idéal de toutes ces œuvres soit de la réaliser artificiellement, pour ainsi dire, il faut la protéger quand elle en est digne.

Que la mère de famille trouve, dans un salaire plus rémunérateur,

(1) MARC RÉVILLE, loc. cil.

la facilité de quitter, quelques heures, sa pénible tâche pour s'occuper de ses enfants, dont elle doit assurer les besoins et surveiller l'éducation.

Pourquoi l'initiative privée n'organiserait-elle pas des logements salubres, en ne faisant payer que le loyer strictement indispensable pour indemniser des dépenses, sans chercher à tirer des bénéfices; ce serait là une œuvre très intéressante.

Pour mettre un terme aux désordres des garnis, il suffirait d'une réglementation rigoureuse s'inspirant de la législation anglaise, vraiment préoccupée de la question d'hygiène.

« Cette législation comprend une disposition qui défend de recevoir les enfants, dans le même cabinet que le père et la mère, lorsqu'ils sont âgés de plus de dix ans. Les logeurs anglais trouvent moyen de se conformer à cette disposition, sans augmentation de prix, en établissant dans leurs dortoirs un système de cloisons basses qui assurent la séparation sans intercepter l'air. Les logeurs de Paris s'arrangeraient de même et il y aurait à se faire d'autant moins de scrupules de réduire un peu leurs bénéfices que ces gens gagnent souvent beaucoup d'argent (1). »

Il est des cas où la jeune fille doit quitter sa famille pour aller chercher une place, dans une ville plus ou moins éloignée, ou même à l'étranger ; un certain nombre d'œuvres se recommandent encore, de ce fait, à l'attention des philanthropes : telles sont les agences de placement pour jeunes filles, les agences de placement dans les familles, l'Union internationale des Amis de la Jeune Fille, les « homes » pour institutrices et domestiques sans places, l'OEuvre des Arrivantes à la gare, l'OEuvre de Minuit, les refuges, les asiles de nuit.

Il nous resterait à nous occuper de l'abandon après la première faute; la question est si importante que nous la traiterons spécialement dans le chapitre suivant.

« Il faut agir sur les mœurs actuelles pour faire désirer par le plus grand nombre une transformation qu'une minorité d'élite réclame seule pour l'instant. »

« L'abolition de la prostitution ne peut être que l'œuvre de la société elle-même; elle doit résulter des efforts de tous. »

(1) COMTE D'HAUSSONVILLE, l'Enfance à Paris. RAOULT.

4

CHAPITRE VtII

De la grande cause de la prostitution. — Aux grands maux, les grands remèdes.

La vraie cause de la prostitution, c'est l'homme.

« Qu'il n'y ait pas d'hommes qui achètent, il n'y aura pas de femmes qui se vendront.

« Dans presque tous les cas, l'homme a été l'agent et, pour ainsi dire, le premier auteur du mal. C'est lui qui a trouvé le chemin de ces mansardes obscures où la vertu pauvre et plébéienne veillait le soir devant son ouvrage, à la lueur d'une lampe sévère ; c'est lui qui a fatigué de son ombre, dans la rue, le pas svelte et timide de la jeune ouvrière encore pure ; c'est lui qui a fait briller devant les yeux coquets et éblouis de ces pauvres folles, ce miroir aux illu sions dont se sert l'oiseleur pour attirer l'alouette dans ses filets.

« Vous qui passez devant la fille des rues, le rire et le mépris aux lèvres, vous êtes injustes : vous essuyez chaque jour sur ces pauvres créatures tout ce que vous avez de fange, d'écume, de bave à l'âme et vous ne voudriez pas ensuite les voir souillées.

« La fille a le sentiment de cette vérité, elle connaît les auteurs de sa dégradation, elle en veut aux hommes. Il y a de la haine, de la colère et du reproche dans le regard lascif qu'elle tend comme une toile d'araignée le soir au coin des rues, pour y prendre sa proie au passage.

« Le mépris devrait retourner à l'auteur du mal, à celui qui a fait la fille ce qu'elle est (1)».

(1) ESQUIROS, les Vierges folles.

Ces lignes étaient écrites en 1843. A l'heure actuelle rien n'est changé. Quand le chiffonnier, traversant la scène, au troisième acte de Louise, chante ces courtes phrases :

- 211 -

Un père cherche sa fille Qui était toute sa famille. Mais une fille dans la cité C'est une aiguille Dans un champ de blé. Pourquoi chercher Et m'obstiner La grande ville A besoin de nos filles (4).

Tous les spectateurs souffrent de sa douleur et comprennent tout ce qu'il y a de cruel dans le plaisir égoïste des hommes.

Combien peuvent se reprocher d'avoir contribué à quelque douleur semblable.

On oublie trop, généralement, lorsqu'on parle de prostitution, la part de responsabilité qui revient à l'homme.

M. le D^r Gaucher (2) s'étonne « de voir que, dans la plupart des travaux publiés sur la prophylaxie des maladies vénériennes, on ne s'occupe que de protéger l'homme et l'on considère la femme comme une ennemie. Il est pourtant bien clair que si la femme donne la syphilis à un homme, c'est qu'un autre homme la lui a préalablement donnée. »

« Cette empoisonneuse a été d'abord une empoisonnée (3) ».

Le D' Gaucher voudrait que l'on s'émeuve, davantage, de cet esclavage qu'est la prostitution et que, s'inspirant de sentiments plus chrétiens, on fasse plus et mieux que la réglementer, qu'on la prévienne.

Ainsi que nous le rapportions dans les chapitres précédents, M. le

⁽¹⁾ GUSTAVE CHARPENTIER, Louise.

⁽²⁾ D^r E. [GAUCHER, professeur agrégé de la Faculté de médecine. Des moyens propres à prévenir la prostitution. In Bulletin de la Société internationale de prophylaxie sanitaire et morale, t. 1, 1901, n° 4.

⁽³⁾ BRIEUX, les Avariés.

professeur Fournier, exposant la tâche que se proposait la Ligue de prophylaxie sanitaire et morale, disait que réprimer la prostitution était fort bien, mais que la prévenir serait encore mieux.

Nous avons examiné les causes de la prostitution et nous nous sommes efforcés de trouver le remède.

Nous avions gardé, pour en faire l'objet d'un chapitre spécial, une de ces causes : l'égoïsme de l'homme qui ne cherche que la satisfaction de ses désirs.

Cette discussion spéciale est justifiée par l'importance de la cause et la difficulté que l'on a toujours éprouvée à y porter remède.

M. le D^r Gaucher l'attaque résolument avec, le ferme espoir de voir disparaître la prostitution.

Il réfute l'objection que l'on a faite à toute tentative généreuse : c'est une utopie que d'espérer supprimer la prostitution, elle a existé de tous temps, c'est un mal nécessaire ; est-ce que l'esclavage n'a pas été aboli ? Il avait cependant existé de toute antiquité. Est-ce que la Révolution de 1789 ne vint pas à bout du despotisme dont l'organisation puissante avait bravé les siècles ?

Il insiste sur ce fait qu'il n'y aurait pas besoin d'une révolution pour triompher de la prostitution, qu'il suffirait de vouloir pour l'empêcher, qu'il suffirait d'une loi.

Et négligeant toutes les causes secondaires, il aborde la grande cause : la séduction.

Nous avons donné quelques développements à ces différentes questions, dans le chapitre précédent.

Le D^{*} Gaucher, dont l'argumentation gagne, par sa concision même, de la vigueur et de la précision, établit nettement la genèse, l'évolution des prostituées (1) :

« Je crois que personne ne me contestera ce fait, c'est que sur dix prostituées, il y en a au moins huit qui sont des filles séduites et abandonnées.

« Les cas les plus fréquents sont ceux-ci :

« Une jeune ouvrière est séduite par un « fils de famille » ; au bout de quelques mois ou de quelques années, le jeune homme veut

(1) Que notre maître, M. le Dr Gaucher, veuille bien nous permettre de citer in exlenso la suite de son travail.

se marier ou il est pressé de courir à d'autres amours ; il aban donne sa maîtresse quelquefois avec un enfant, en lui donnant ou en ne lui donnant pas une indemnité. La femme, qui s'est habituée à l'oisiveté, n'a plus qu'une ressource, prendre un nouvel amant ou plusieurs, ensemble ou successivement.

« Une domestique, femme de chambre ou « bonne à tout faire » est séduite par son patron, ou par le fils de son patron, ou par un domestique. Elle devient enceinte et est renvoyée. Pour vivre et pour faire vivre son enfant, elle se livre à la prostitution.

« Une autre travaille dans un atelier ; elle est séduite par le patron, ou le contremaître ou un ouvrier ; finalement, elle subit le même sort que les précédentes.

« Voilà comment se recrutent les prostituées.

« Ces trois filles, au bout de quelque temps, sont arrêtées dans une râfle et menées à Saint-Lazare où, dans la promiscuité de cette *prison illégale*, elles apprennent des chevronnées du vice ce qui leur reste encore à connaître. Après plusieurs arrestations comme insoumises, on les oblige à prendre leur carte et les voilà maintenant *des prostituées officielles*, estampillées et, je pourrais dire, *proposées* par la police.

« Telle est l'histoire des huit dixièmes des prostituées. Je vous concède qu'il y en a deux sur dix (et le chiffre est certainement trop élevé) qui se livrent à la débauche par vice et par paresse. Mais celles-là sont des victimes de leur hérédité, de leurs fréquentations, de l'abandon dans lequel elles se trouvent ; des victimes de la mauvaise organisation sociale, en un mot. Beaucoup d'entre elles n'ont pas de métier, ne peuvent gagner leur vie, et c'est autant la misère que le vice qui les pousse à la prostitution. Quelques-unes sont débauchées et perverties par des jeunes gens de leur classe et se trouvent naturellement portées à vendre à d'autres ce qu'elles étaient habituées à donner gratuitement aux premiers.

« Il faudrait donc que des lois et des règlements de protection veillassent d'un peu plus près sur les jeunes filles du peuple. Il faudrait moraliser les ouvriers et les bourgeois. Mais cette œuvre de moralisation ne peut s'accomplir qu'avec le temps; elle ne peut avoir d'effet que sur les générations à venir. Or le mal est présent et ne fait qu'empirer chaque jour. En attendant cette moralisation future, on peut et on doit, dès maintenant, trouver un remède à cette condition misérable de la fille du peuple ; ce remède tient tout entier dans les trois mesures suivantes :

« 1° Recherche de la paternité ;

« 2° Attribution à la fille déflorée des droits de l'épouse légitime ;

« 3º Sanction pécuniaire ou pénale de l'abandon d'une maîtresse par son amant.

« Je m'explique :

« 1° La recherche de la paternité est la plus simple de ces trois mesures; c'est celle qui ne doit soulever aucune discussion. Elle existe notamment dans la législation anglaise, et je ne sache pas qu'il soit plus difficile de vivre en Angleterre qu'en France. Ce qui est possible chez nos voisins n'est pas impossible chez nous.

« 2º L'attribution à la fille déflorée des droits de l'épouse légitime a déjà été demandée, si je ne me trompe, à la Conférence de Bruxelles, par M. le professeur Neisser (de Breslau). Rien ne me semble plus juste. Si vous avez pris à une femme, en la trompant par des promesses ou en abusant de sa faiblesse, ce qu'elle a de plus précieux, si même vous lui avez pris ce qu'elle vous a donné volontairement par amour, vous lui avez fait perdre, en même temps, toute sa valeur matrimoniale, l'amour-propre masculin n'admettant pas qu'un autre ait eu une primeur qu'il croit lui être due.

« Dès lors, il n'y a même pas d'indemnité pécuniaire suffisante pour cette perte irréparable. Vous avez eu une femme vierge, elle est à vous, vous devez la garder, pour la raison très simple qu'un autre n'en voudrait plus pour épouse. Si le séducteur est un homme déjà marié, il sera considéré comme bigame et puni comme tel, sans préjudice de la responsabilité civile.

« 3° La sanction pécuniaire ou pénale de l'abandon d'une maîtresse par son amant soulèvera peut-être plus de discussions encore que la mesure précédente, et cependant, je crois qu'elle est parfaitement équitable. Une femme, même une femme antérieurement déflorée, qui a vécu avec vous et que vous avez entretenue pendant un certain temps, peut à bon droit se considérer, d'après la loi naturelle, comme une sorte d'épouse.

« En la quittant sans assurer ses besoins, vous la jetez sur le

trottoir, en proie aux hasards de nouvelles rencontres. D'une femme à moitié honnête, vous faites du coup une prostituée. Je prévois toutes les objections qu'on va faire à mes propositions. En premier lieu, l'objection bourgeoise. Mon fils ne peut se marier avant d'avoir « une position » ; or, il a des besoins sexuels avant le mariage, il faut bien qu'il les satisfasse. D'abord, je conteste formellement la nécessité du coït. Scientifiquement, le sperme est une humeur récrémentitielle ; pratiquement, j'ai connu de jeunes hommes qui ont gardé la chasteté jusqu'au mariage, sans parler des prêtres, qui sont généralement chastes, en dépit des insinuations graveleuses qu'il est de bon ton de faire sur eux dans un certain monde. Ensuite, j'admets que vous ne puissiez vous passer de femme ; dans ce cas, mariez-vous de bonne heure ou, si vous ne voulez pas vous marier, prenez une maîtresse, mais non pas une malheureuse que vous souillerez et que vous abandonnerez après l'avoir rendu mère, quelquefois après l'avoir rendue malade; prenez une maîtresse que vous conserverez ou que vous serez tenu d'indemniser si vous la quittez et dont vous serez obligé d'élever les enfants que vous lui aurez faits.

« Il est juste que, père de famille, vous veilliez sur l'avenir de votre fils; mais vous n'avez pas le droit d'assurer cet avenir au détriment des autres.

« Vous n'avez pas le droit de laisser votre fils voler et de le provoquer à voler pour faciliter son existence. De ce qu'un homme a faim, il ne s'ensuit pas qu'il lui soit permis de voler un pain pour manger; de ce que votre fils a besoin de coït, il ne s'ensuit pas qu'il lui soit permis de voler l'amour d'une fille pauvre et de contracter avec elle une union temporaire, illégitime, sans encourir aucune responsabilité. Secouez un peu votre égoïsme féroce. Que feriez-vous à celui qui séduirait votre propre fille ? Or, votre fille, parce qu'elle est « bien élevée », parce que c'est une « fille du monde », n'est pas plus respectable que la pauvre fille du peuple, qui doit être d'autant plus protégée par les lois qu'elle est moins surveillée par sa famille.

« A côté de l'objection cynique de l'égoïsme bourgeois, il y a l'objection judiciaire : avec les mesures que vous proposez, nous aurons sans cesse des affaires de chantage. Comment pourronsnous contrôler les accusations d'une femme qui se dira séduite? Eh bien! vous n'aurez rien à contrôler; la femme sera toujours crue sur parole comme en Angleterre. Ce sera à vous à ne pas vous exposer à la possibilité d'une accusation. Restez chez vous et ne courez pas les filles, on ne vous accusera pas.

« Les mesures que je propose peuvent paraître draconiennes; elles le sont en effet, et il faut qu'elles le soient pour être efficaces. Car le jour où ces trois mesures, qui peuvent facilement faire l'objet de trois articles de loi, seront adoptées, je suis convaincu qu'on n'aura que très rarement l'occasion de les appliquer; il y a bien peu d'hommes qui s'exposeront à subir leurs rigueurs, et la *crainte de ces lois sera le commencement de la sagesse.* »

Nous avons fait cette longue citation parce que nous cherchons tous les moyens de remédier au mal dont nous nous sommes proposé l'étude et que ceux-ci sont de première importance et aussi parce que nous pensons, qu'à ne considérer que l'équité, ils s'imposent.

Qui niera la légitimité de la recherche de la paternité?

N'est-ce pas le devoir de tout homme qui appelle à la vie un être nouveau de s'efforcer d'assurer son existence et d'écarter de lui, dans la mesure du possible, toute cause de souffrance?

« La loi naturelle veut que toujours l'homme protège, défende, soutienne, nourrisse de son travail la femme qu'il a possédée et l'enfant qu'il a eu d'elle.

« C'est l'instinct des animaux, le couple restant uni tant que les petits ne sont pas assez forts pour vivre seuls.

« En droit naturel, donc, l'homme qui a possédé une femme et a eu d'elle un enfant (a pour devoir absolu de ne pas abandonner ces deux êtres, et la femme doit avoir le droit de revendiquer l'exécution de ce traité naturel si l'homme est assez lâche pour s'y soustraire.

« La loi est muette.

« Et pourtant, dans ce code si impitoyable, se trouve un article 1382 sous la protection duquel on pourrait mettre la femme.

« Cet article dit que quiconque par son fait a causé un dommage à autrui est tenu de le réparer.

.

« N'est-ce pas causer un dommage à la femme que la séduire, que la faire souffrir, détruire sa beauté, sa santé et lui laisser ce double fardeau : « charge morale de honte, de déshonneur et charge matérielle et vivante de l'enfant à nourrir et à élever ? (1) »

Ainsi, à ne considérer que ce qui est juste, on doit admettre la recherche de la paternité. Même lorsque ne subsiste pas la preuve permanente, vivante du tort fait à la femme et des obligations contractées à son égard, lorsqu'on lui a fait perdre seulement sa virginité, on est tenu à réparer le dommage et même, en toute justice, le dommage ne pouvant être réparé parfaitement que par le mariage, on la doit garder comme sa femme légitime.

Enfin il est incontestable, également, qu'on ne saurait abandonner une femme dont on a désorienté la vie, dans une liaison plus ou moins prolongée.

En principe, les propositions de M. le D[†] Gaucher sont absolument justes.

Ce n'est d'ailleurs pas la légitimité de semblables revendications que l'on conteste; la difficulté commence quand on veut mettre en pratique les moyens proposés pour faire cesser les iniquités.

En France, la recherche de la paternité fut admise jusqu'en 1803.

M. le sénateur Bérenger, qui a présenté un projet de loi sur la recherche de la paternité, qu'il limitait à quelques cas faciles à établir, rappelait l'ancienne coutume en disant qu'alors ce n'étaient pas les magistrats qui jugeaient la paternité, mais la fille elle-même. La fille-mère était juge et partie.

Il y avait alors des scandales et des chantages, mais fallait-il abolir complètement, pour cela, l'institution? N'eût-il pas convenu plutôt de faire les réformes nécessaires pour donner des garanties sérieuses?

« En prohibant d'une manière absolue la recherche de la paternité hors mariage, le législateur moderne se flattait d'assurer le repos des familles et la paix publique.

« Les statistiques criminelles sont là pour montrer à quel prix ce prétendu repos est assuré.

(1) GUSTAVE RIVET, la Recherche de la paternité. Préface d'Alexandre Dumas, 1890 « De 1841 à 1864 on relève :

« 55 assassinats de séducteurs par les filles séduites et abandonnées;

« 108 incendies inspirées à ces malheureuses par le désespoir ;

« 60 assassinats ;

« 25 meurtres commis sur des séducteurs par les parents de leurs victimes.

« Ajoutez à ces chiffres celui des avortements, des infanticides, des expositions d'enfants, des suicides qui n'ont d'autres causes qu'un lâche abandon ; comptez toutes les filles abusées par de fausses promesses dont la prostitution a fait sa proie et félicitez-vous d'assurer à ce prix le repos des familles et la paix publique ! (1) »

M. Gustave Rivet dit de même :

« Les rédacteurs du Code civil paraissaient redouter par-dessus tout les scandales et le chantage ; l'essai de leur loi a été fait, le moment rêvé par Servan est venu et la recherche a été interdite. Voyons les résultats. Nous ne voyons plus comme avant le Code civil, les abus, les scandales, les chantages causés par la recherche de la paternité, mais nous voyons autre chose. Sous l'ancienne loi il y avait des abus, maintenant il y a des crimes ; il y avait des scandales, maintenant il y a des suicides ; il y avait des hommes injustement condamnés à une contribution pécuniaire, maintenant il y a des femmes lâchement abandonnées sans ressources et des enfants qui meurent de faim. Quel est le tableau le plus triste ?....

..... Autrefois la loi n'accordait aucune garantie à l'homme, maintenant elle lui donne l'impunité. Il est temps de faire la part égale est juste (2). »

M. Gustave Rivet avait proposé un projet de loi en six articles ; dans la préface du livre que nous citions plus haut, Alexandre Dumas fils, avec son esprit habituel, critique chacun de ces articles et conclut qu'il n'y a qu'un remède à la condition misérable qui est faites aux filles-mères et à leurs enfants : le rétablissement des tours et l'éducation des pauvres petits aux frais de la société.

⁽¹⁾ ERNEST CADET, le Mariage en France, 1870.

⁽²⁾ GUSTAVE RIVET, loc. cit.

Malgré tout l'agrément de son style, Alexandre Dumas ne saurait nous convaincre qu'il n'y a pas d'autres solutions.

Si les projets de lois de M. Bérenger et de M. Gustave Rivet, si les propositions exprimées par M. le D^r Gaucher dans son récent travail ne paraissent pas donner pleine satisfaction, que l'on s'efforce de les parfaire, mais que l'on ne repousse pas, sans discusion, toute réforme.

Sans doute, il est des cas où la mère, elle-même, serait bien embarrassée de désigner le père de son enfant, en raison du grand nombre d'hommes qu'elle pourrait soupçonner. « Quand on s'assoit sur une fourmilière, sait-on quelle est la fourmi qui vous a piqué(1)? »

Cependant toutes les législations ne se sont pas arrêtées à cette difficulté. Il en est qui choisissent l'un des pères soupçonnés et d'autres qui les condamnent solidairement à pourvoir au besoin de l'enfant. Telle est la législation bavaroise.

D'ailleurs, ces faits sont assez rares, ces femmes qui ont tant d'amants n'ont généralement pas d'enfants.

Il est un très grand nombre d'hommes qui vivent en concubinage; ne pourrait-on pas, équitablement, leur attribuer la paternité de l'enfant qui naît de leur concubine? Dans le plus grand nombre de cas, l'amant sera réellement le père de l'enfant; dans quelques cas, nous voulons bien l'admettre, il pourra être trompé, la femme n'étant pas restée fidèle.

« Mais n'y a-t-il donc pas aussi des femmes qui trompent leurs maris. Il doit nous suffire que l'amant désigné puisse se considérer comme père pour que nous accueillions la réclamation de la femme, car enfin on ne voit pas pourquoi la loi voudrait donner à l'amant des garanties qu'elle ne peut donner au mari (2). »

« La nature a fait la maternité apparente, indéniable, mais elle a dérobé la paternité aux investigations les plus subtiles et il est impossible de déterminer un signe légal et certain de paternité... Dans le mariage, il n'y a pas non plus de preuve de la paternité : *is pater est quem nuptiæ probant*; la preuve de la paternité dans le mariage est une présomption.

(2) GUSTAVE RIVET, loc. cil.

⁽¹⁾ Phrase d'une de ces femmes citée par M. Gustave Rivet.

-220 -

« Le mari est de par la loi le père de ses enfants parce qu'il cohabite avec la mère. Est-ce que dans le concubinat il n'y a pas cohabitation?

« La loi autrichienne attache la présomption légale au fait de cohabitation en dehors du mariage.

« Pourquoi en effet deux poids et deux mesures? Pourquoi, par un jugement inflexible, la loi supposerait-elle toujours dans le mariage la fidélité et hors du mariage toujours l'infidélité. Il faudrait donc que la loi permettant, en dehors du mariage, la recherche de la paternité substituât à l'axiome appliqué au seul mariage : *Is pater est quem nuptiæ demonstrant* cet autre axiome, plus large et plus juste : *Is pater est quem concubitus demonstrat* (1). »

« Du reste, le mot recherche de la paternité est mauvais et nuit à la cause. C'est constatation de la paternité qu'il faudrait dire et en bien des cas cette constatation serait plus facile qu'on ne pense (2). »

L'amant pourrait d'ailleurs avoir les mêmes droits que le mari, à désavouer l'enfant, s'il prouve : l'infidélité de la femme, une noncohabitation prolongée et l'impossibilité où il est d'être le père.

« Et qu'on ne dise pas qu'on favoriserait ainsi le concubinat. Il semble que ce n'est pas favoriser le concubinat que vouloir lui imposer des charges et des responsabilités, et on n'imagine pas que la perspective de se voir déclarer père des enfants puisse avoir pour résultat d'entraîner en foule les hommes au concubinat qui leur offrira les responsabilités du mariage (3). »

Il y aurait encore en faveur de la paternité d'autres preuves :

Les lettres échangées entre les amants que l'on trouve suffisantes comme preuve d'adultère ;

Les témoins qui peuvent affirmer à une certaine époque la cohabitation ;

La possession d'état de l'enfant envers qui, pendant quelques temps, le père a rempli ses devoirs de père, devoirs auxquels il s'est dérobé ensuite;

- (1) GUSTAVE RIVET, loc. cil.
- (2) Id
- (3) Id.

La reconnaissance devant témoins de la possibilité de la paternité. Ainsi nombre d'enfants seraient pourvus d'un père, aussi légitime sans doute que tous ceux qui ont eux-mêmes déclaré leur enfant à la mairie.

Aussi convient-il de ne pas repousser, sans examen, la recherche de la paternité et tenir compte de toutes ces garanties pour établir la loi.

Beaucoup de femmes qui, aujourd'hui sans recours contre le séducteur, cherchent à se persuader qu'elles ne seront jamais mères lorsqu'elles se laissent entraîner, envisageraient plus sérieusement l'éventualité de la maternité et s'efforceraient de se trouver dans les conditions qui assureraient les droits de l'enfant, si par malheur elles en avaient un.

Enfin M. le D^r Gaucher a raison de dire que ce qui existe chez nos voisins ne saurait être impossible chez nous.

En Angleterre, en effet, « si la fille a prouvé la cohabitation et si le prétendu père n'a pas réussi à établir l'exception *plurium constupratorum*, il est condamné à concourir à l'entretien de l'enfant (1) ».

En Autriche, en Hongrie, en Bavière, en Portugal, en Prusse, dans le royaume de Saxe, dans le Wurtemberg, dans tous les cantons Suisses, à l'exception de Neufchâtel et de Tessin, qui ont le code français, la recherche de la paternité est admise.

Elle est admise en Pologne pour le cas où l'on peut prouver les fiançailles.

La Suède admet la recherche de la paternité et, comme la Prusse et la Bavière, n'admet pas l'exception *plurium constupratorum*.

Le grand-duché de Bade a adopté le code français, mais il admet la recherche de la paternité par une addition à l'article 340.

L'Espagne n'a pas codifié ses coutumes, mais de l'ensemble des textes il résulte que la reconnaissance de la paternité est admise dans tous les cas où les enfants ne sont ni adultérins, ni incestueux, ni sacrilèges, ni nés de prostituées.

La Russie n'a pas d'unité de législation, la loi générale ne dit rien des enfants naturels, mais, dans la pratique, dans le peuple et chez

(1) GUSTAVE RIVET, loc. cil., s'appuie, pour tout ce qui concerne les législations étrangères, sur le travail de Jonnesco. Nous citons d'après G. Rivet, les petits marchands, on adjoint à la famille les enfants naturels et ils ont des droits successoraux.

Aux Etats-Unis, la législation anglaise est en vigueur.

A la Louisiane, on admet la recherche de la paternité et on ne distingue pas entre les enfants naturels, adultérins et incestueux (1).

« Demandons-nous donc une chose inouïe, impossible, impraticable et qui ne se voie nulle part au monde?

« Ce que nous réclamons existe à l'étranger. Eh bien! à l'étranger est-ce que la famille est brisée ? Est-ce que la société est menacée par la recherche de la paternité? Est-ce qu'on demande la suppression de ces lois qui sauvegardent à la fois la femme et l'enfant? Ces lois auraient au moins ce résultat certain qu'elles accoutumeraient l'homme au respect de la femme. Croyez-vous que c'est ainsi qu'on détruit la famille (2)? »

M. Raoul de La Grasserie, qui a fait une longue étude de la question, en se défendant de toute sentimentalité, n'a pas méconnu les droits de la famille et de la société que l'on oppose toujours aux droits de l'enfant, il conclut cependant à la recherche de la paternité en faisant remarquer que la négation du droit de l'enfant ne nuit pas qu'à lui, mais retentit sur la société.

Aussi croyons-nous qu'une loi s'impose dont nous ne saurions, sans dépasser les limites de notre sujet et de notre compétence, arrêter le texte.

Ce texte pourrait résulter de l'examen des différentes conditions dans lesquelles peut se produire la paternité et de l'étude des législations étrangères.

Nous croyons que l'on pourrait adjoindre à cette loi, en toute équité et avec le plus grand profit, une loi sur l'abandon d'une maîtresse par son amant, abandon qu'il serait assez facile de prouver et une autre sur la défloration. Cette dernière loi permettrait à la femme séduite, comme cela existe déjà dans les provinces Baltiques, d'intenter une action à l'effet de forcer le séducteur à l'épouser ou à la doter.

(1) M. RAOUL DE LA GRASSERIE à étudié avec détail les législations étrangères sur cette question. De la Recherche et des Effets de la paternité naturelle, 1893.

(2) GUSTAVE RIVET, loc. cil.

L'impossibilité matérielle d'établir la preuve de la défloration d'une part, et d'autre part, le danger qui résulte de la tentation que peut avoir la femme de faire chanter tel ou tel homme riche, rendent la question délicate, sans, cependant, autoriser à l'abandonner.

Le serment avec peine sévère pour le parjure, la comparution des deux parties devant le juge suffiraient sans doute à empêcher les accusations téméraires, surtout si l'on s'efforce de relever le niveau moral de la société.

Il faut, en effet, faire appel à la loi qui est « la conscience de ceux qui n'en ont pas », mais il faut travailler sans cesse, par l'éducation, à stimuler les consciences endormies, à régénérer celles que les mauvais conseils, les mauvais exemples ont perverties et à faire que la voix de la conscience soit si forte, si impérieuse, si puissante, qu'il n'y ait plus besoin d'autre loi.

La syphilis frappe bien souvent des innocents; certains, au contraire, la contractent dans des actions coupables. C'est même parce que le plus grand nombre ne connaît que ces dernières victimes que la syphilis est considérée, à tort, comme une maladie honteuse.

...

Ce qui est honteux dans la syphilis, ce n'est pas la maladie, c'est la manière dont on la prend.

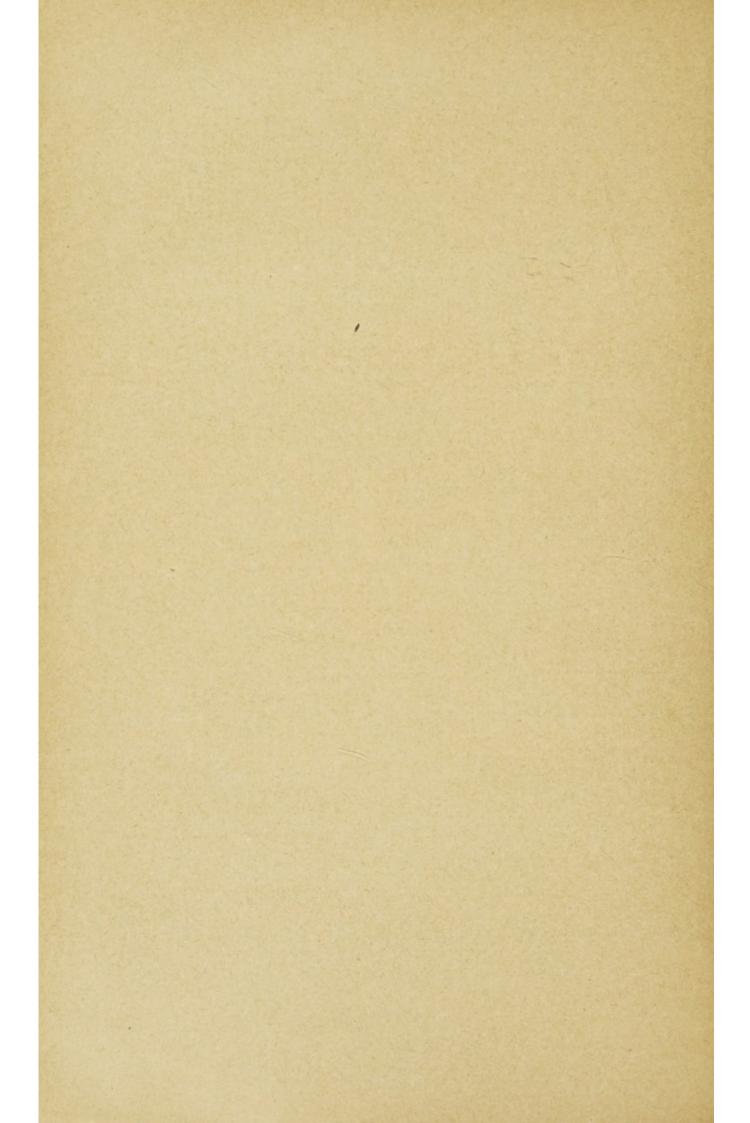
La cause de la syphilis est la prostitution : cause directe de la syphilis vénérienne, cause indirecte de la syphilis des innocents.

Il faut donc viser la prostitution pour atteindre efficacement la syphilis.

La cause de la prostitution est l'immoralité masculine. C'est donc cette immoralité qu'il faut combattre, c'est contre elle que nous devons lutter.

L'éducation est puissante, mais son action est lente ; elle modifiera les générations futures.

La crainte d'une sanction pénale et pécuniaire doit remédier aux tendances mauvaises de la génération actue¹/₉e.



CONCLUSIONS (1)

1º Le but de ce travail est de contribuer à la diffusion de la connaissance de la syphilis et à sa prophylaxie.

2º La prophylaxie de la syphilis ne doit pas seulement comporter la prophylaxie sociale, mais encore la prophylaxie médicale, la prophylaxie familiale et la prophylaxie individuelle ;

3º La prophylaxie sociale aura comme armes :

a. - Les lois d'État :

Loi sur la recherche de la paternité;

Attribution à la fille déflorée des droits de l'épouse légitime ;

Sanction pénale de l'abandon d'une maîtresse par son amant ; Loi sur l'exercice illégal de la médecine ;

Loi visant les proxénètes et les souteneurs ;

Loi réglant la répression de la prostitution, se substituant à l'arbitraire de l'ancienne réglementation ;

Loi sur l'abolition de la prostitution des mineures ;

Loi obligeant tous ceux qui veulent contracter mariage à joindre, aux pièces à fournir, un certificat médical.

b. — Les règlements administratifs :

Règlements concernant l'hospitalisation des prostituées et l'éducation des mineures réellement ou moralement orphelines;

Règlements des Sociétés de secours mutuels et des Sociétés d'assurances qu'il faudrait modifier afin que soit accordée aux vénériens a même assistance qu'aux autres malades :

c. - L'organisation médicale.

(i) Nous ne pouvons faire, en ce chapitre, qu'une énumération des desiderata dont on doit poursuivre la réalisation.

RAOULT

15

Celle-ci doit permettre de disposer d'un nombre de lits en rapport avec les besoins des malades.

Elle doit régler, avec une particulière attention, le service des consultations.

Il faut créer des dispensaires spéciaux, multiples, méthodiquement répartis dans les divers quartiers, pourvus d'un nombre suffisant de médecins et ouverts aux heures qui seront le plus propices aux malades, même le soir ; adopter le système des fiches individuelles ; imprimer au verso des ordonnances une instruction élémentaire sur la syphilis et distribuer gratuitement les médicaments.

Il faut, par-dessus tout, faire en sorte que la consultation hospitalière soit individuelle, privée, secrète et se rapprochant le plus possible de ce qu'elle est, en ville, dans le cabinet du médecin.

d. - L'action moralisatrice des religions.

e. — Les moyens tendant à l'amélioration de la condition de la femme.

Ces moyens sont :

De faciliter l'accès d'un plus grand nombre d'emplois ;

De relever les salaires;

De favoriser toutes les œuvres de charité qui se proposent : d'aider les ouvrières, de recueillir et d'élever les enfants abandonnés, de travailler au relèvement des prostituées ;

4° La prophylaxie médicale sera réalisée par l'obligation, pour tout étudiant en médecine, d'accomplir un stage, d'au moins trois mois, dans un service de vénériens, et l'obligation pour les chefs de service de leur faire, pendant ce stage, des conférences ayant pour but de leur donner les connaissances qui leur sont nécessaires.

Il faut que la vénéréologie soit comprise dans les matières demandées aux examens, et que des spécialistes interrogent les candidats sur ces questions spéciales.

5º La prophylaxie familiale exercera sa bienfaisante influence :

a. — En faisant connaître que la syphilis désorganise la famille parce qu'elle amène la séparation des époux et rend souvent stérile leur union.

b. — En enseignant que la syphilis se transmet par hérédité et amène la dégénérescence et l'abâtardissement de la race. c. — En enseignant que, pour remédier à cette influence de l'hérédité, il faut que toute femme ayant conçu d'un syphilitique se soumette au traitement pendant sa grossesse, et que tout syphilitique se prépare par une cure de plusieurs mois au grand acte de la procréation.

d. — En enseignant que le nourrisson peut transmettre la maladie à sa nourrice.

e. — En obligeant les parents qui choisissent une nourrice dans un bureau à fournir un certificat médical la garantissant de toute contagion de la part de son nourrisson.

6º La prophylaxie individuelle exige :

a. - Que l'on fasse connaître par les conférences et les livres que la syphilis n'est pas une maladie honteuse ; qu'elle n'atteint pas que les débauchés ; qu'elle ne se transmet pas que par le coït ; qu'elle est un danger pour l'individu par les lésions qu'elle peut produire dans tous les organes, les infirmités, la déchéance qui en sont la conséquence.

b. — Que l'on s'attache tout particulièrement à instruire la jeunesse dans les collèges, les patronages, au régiment, ce qui ne saurait être immoral puisqu'on ne parlera que de science, d'hygiène, de respect de soi-même et de bonnes mœurs.

c. — Que l'on montre bien l'importance des soins de propreté et d'hygiène, particulièrement en ce qui concerne les organes génitaux.

d. — Que l'on favorise la pratique des sports qui retardent l'échéance de la sexualité.

e. - Que l'on favorise les mariages précoces.

f. - Que l'on enseigne que la continence peut être observée,sans inconvénients, jusqu'au mariage ; qu'une vie sobre, une bonnehygiène morale, le travail, l'ambition et une conception élevée del'amour la rendent plus facile.

g. - Que l'on réforme l'éducation de la jeunesse.

h. - Que l'on ne craigne plus d'instruire les jeunes gens sur les questions sexuelles; qu'on leur apprenne surtout le grand rôle qu'ils sont appelés à jouer dans la procréation pour qu'ils aient, par avance, le respect de leur descendance.

APPENDICE

Nous avons à peine esquissé l'œuvre immense qu'il faudrait entreprendre pour résoudre ces questions connexes : prophylaxie des maladies vénériennes; — abolition de la prostitution ; — amélioration de la condition de la femme ; — réforme de nos mœurs.

La Société de prophylaxie sanitaire et morale a assumé cette lourde tâche. Elle a pour but :

1° De réunir un grand nombre de membres, composé non pas seulement de médecins, mais d'hygiénistes, de jurisconsultes, d'administrateurs, de sociologues, de philosophes, de penseurs, de tous hommes qu'inspire l'esprit de progrès, de justice et de charité, de façon à pouvoir profiter de toutes les compétences pour examiner, sous toutes leurs faces, les graves et complexes questions qu'elle se propose de mettre à l'étude ;

2° De présenter ainsi au public, pour ces diverses questions, des solutions bien étudiées, approfondies, mûries, et surtout d'application pratique;

3° De conquérir une puissance morale par laquelle elle puisse agir, voire au besoin faire pression sur les pouvoirs publics et les administrations;

4° D'initier le public à ce qu'il a besoin de savoir relativement aux dangers de la syphilis et relativement aux modes multiples, divers et la plupart ignorés, de dissémination de la maladie;

5° Enfin pour l'avenir, si les ressources pécuniaires qu'elle pourra réunir par voie de cotisations, de dons ou de legs, le lui permettent, de sortir de la phase théorique pour entrer dans la voie des réalisations pratiques, c'est-à-dire de payer d'exemple par quelques fondations modèles, telles que création de dispensaires médicaux en harmonie avec les données de la prophylaxie, ou bien d'asiles, d'œuvres de protection pour les jeunes filles, etc. ;— en résumé, de faire en petit ce qu'il conviendrait de faire en grand pour combattre efficacement la syphilis et la grande pourvoyeuse de la syphilis, à savoir la prostitution.

Lors de la création de la Société, les membres qu'elle réunissait désespéraient de vaincre la torpeur, la léthargie des pouvoirs publics auxquels est confié le soin de nous protéger, et voici que le Gouvernement s'émeut et qu'un ministre nomme, pour s'occuper de ces importantes questions, une commission composée des autorités les plus compétentes.



INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

ACTON W. — De la Prostitution considérée au point de vue de l'hygiène publique. Annales d'hyg. et méd. légale, 1850.

AMICIS (TOMASSO DE) (de Naples). — Influence de la réglementation. C. I. B. (1).

ANDREVETON. - Conlinence, 1830.

AUFFRET (C.) (de Brest). - Prophylaxie de la syphilis. C. I. B.

AUGAGNEUR (Prof.). - Influence de la réglementation. C. I. B.

BARBEY. — Considérations médicales et philosophiques sur la continence. Thèse de Paris, 1832.

BARTHÉLEMY (D'). — Syphilis el Santé publique. Influence de la réglementation. C. I. B.

État de santé des prostituées clandestines au moment de leur arrestation.
 Bul. Soc. internat. de prophylaxie sanitaire et morale.

BENOIST (CH.). - Les Ouvrières de l'aiguille à Paris.

BENTZEN (Dr) (de Christiania). - Influence de la réglementation. C. I. B.

BERNARD FRANCK. — Élude historique et critique sur le consentement des ascendants au mariage, 1899.

BIEBER-BOEHM (Mme) (de Berlin). — Des Mesures légales capables de diminuer le nombre des femmes qui cherchent dans la prostitution leurs moyens d'existence. C. I. B.

BLASCHKO (Dr) (de Berlin). — Influence de la réglementation. C. I. B.

 Les Maladies vénériennes, leurs dangers, la manière de les prévenir et de les combattre.

BOUREAU (D^r EUG.) (de Paris). — Mesures générales contre la Syphilis. C. I. B.

BOURGES (D' H). — Étude des différentes mesures mises en pratique pour assurer la prophylaxie de la syphilis. X^e Congrès internal. d'hyg. et de démographie. Paris, 1900.

BOURRU. — Moyens les plus propres à éleindre le mal vénérien. Paris, 1771. BRIEUX. — Les Avariés.

BULKLEY-DUNCAN. - Syphilis in the innocents (New-York).

BURLUREAU (D^r). — Le Péril vénérien dans les armées de terre et de mer. Bull. Soc. française de prophylaxie sanit. et morale, 1901.

 Conférence internationale de Bruxelles sur la prophylaxie sanitaire et morale. CADET (ERNEST). - Le Mariage en France, 1870.

CAZENAVE ALPHÉE. - Trailé des Syphilides. Paris, 1843.

CHABALIER. — Hygiène et Prophylaxie des affections vénériennes. Th. de Paris, 1859.

CHAUVEL (D⁷) (de Paris). - L'Armée française au double point de vue de la propagation et de la prophylaxie des maladies vénériennes. C. I. B.

COMMENGE (D^r). – Les Maladies vénériennes dans leur rapport avec la proslitution clandestine et la prostitution réglementée.

COOPER (ALF.) (Londres). - Mesures générales contre la syphilis. C. I. B.

CORIVEAUD. - Le Lendemain du mariage.

CORLIEU. – La Prostitution à Paris.

COUVREUR (ANDRÉ). - Les Mancenilles.

CUNNINGHAM (de Brighton). - Amélioration de la surveillance policière. C. I.B.

DAVILA. - De la Prophylaxie de la syphilis. Th. de Paris, 1853.

DEBREYNE. — Mæchiologie.

— La Théologie morale et les Sciences médicales.

DECK. — Réglementation de la prostitution en Angleterre et aux Indes. Th. de Paris, 1898-99.

DESPRES — Traité de la syphilis.

DIDAY. — Nouvelles Doctrines sur la syphilis.

DUBOIS-HAVENITH (D^r). — Compte rendu de la Conférence internal, de Bruxelles. Rapports, séances, enquêtes sur la prostitution et la syphilis dans les différents pays.

 Apergu succinct des travaux de la première Conférence, Bull, Soc. internat. de prophylaxie sanit. et morale, 1901.

DUCLAUX. — Hygiène sociale, 1902.

- DUFFIEUX. Nature et Virginité. Considérations physiologiques sur le célibat religieux, 1854.
- Discussion du livre de Duffieux dans les Annales de la Sociélé médicale de Lyon, 1855.

DUGTEREN (VAN) et RIETERNA (Rotterdam). — La Surveillance sanitaire doitelle être considérée comme indispensable à la santé publique? C. I. B.

DYER (Prof.) (Nouvelle-Orléans). — Des Rapports de la prostitution et des maladies vénériennes avec le public.

ESQUIROS. - Les Vierges folles, 1843.

Les Vierges martyres.

ETIENNE (D^r) (de Nancy). — Morbidité vénérienne chez les hommes, en relation avec l'activité et l'efficacité de la surveillance sur la prostitution.

— La Prostitution. Interventionnistes et Abolitionnistes. Prophylaxie rationnelle des maladies vénériennes. Rev. méd. de l'Est, juin, juillet, août, septembre 1900.

FAYEL-DESLONGROIS. — N'a pas la syphilis qui veut. Comment el pourquoi? Th. de Paris, 1856.

Fédération abolitionniste internationale. - Conférence de Genève. Compte rendu des travaux (Genève, Secrétariat général de la fédération).

FÉRÉ (D^r). — Évolution et Dissolution de l'instinct sexuel,

FIAUX (D^r L). — L'Organisation actuelle de la surveillance médicale de la prostitution est-elle susceptible d'améliorations? C. I. B.

- Le Gouvernement de soi-même. Bull. Soc. internal, de prophylaxie sanitaire et morale, 1901.
- FINGER (Von Prof. E.) (Vienne). Die sexuelle-moralische und sexuall-hygie-
- nische Erziehung der männlichen Jugend. Bull. Soc. internat. prophylaxie. - L'Organisation de la surveillance médicale est-elle susceptible d'amélio-
- rations? C. I. B.
- FLEURY. Service des prostituées sous le point de vue de l'hygiène publique. Th. de Paris, 1839.

FODÉRÉ. - Art. Maison, Dictionnaire des Sciences médicales.

- FOURNIER (Prof.). De la Contagion de la syphilis. Th. de Paris, 1860.
- Rapport à l'Académie de médecine sur la prophylaxie de la syphilis, 1887.
- Syphilis el Mariage.
- Chancres extra-génitaux.
- Prophylaxie de la syphilis par le traitement (Extrait des bult, de l'Acad, de méd. de Paris, 1899).
- Danger social de la syphilis. C. I. B.
- Stérilisation de la syphilis. Leçons recueillies par le D^r Edmond Fournier (Extrait du Bull. méd. du 3 novembre 1900).
- Péril vénérien et centres scolaires (Bull, Soc. française de prophylaxie sanit, et morale).
- Instruction sur le péril vénérien.
- GARDANNE. Traitement des maladies vénériennes, 1770.
- GAUCHER (D^e E.). Des Moyens propres à prévenir la prostitution. Bull. internat. de prophylaxie sanit. et morale, 1901.
- GAZALIS (Dr), La Science et le Mariage.
- GLUCK (de Saravejo). De la Syphilis considérée comme une maladie endémique et sa prophylaxie. C. I. B.
- GOOD (Dr P.). Hygiène et Morale. Étude dédiée à la jeunesse.
- GRASSERIE (RAOUL DE LA). De la Recherche de la paternité naturelle, 1893.

GRUBER (Prof.) MAX (D'), (Vienne). - La Prostitution au point de vue de l'hygiène sociale. Bull. Soc. internat. de prophylaxie sanit. et morale, 1901-

- GUERTSZENSTEIN. La Syphilis dans les campagnes russes. Annales de dermatologie et syphiligraphie, 1895.
- HALLOPEAU (D'). La Lutte contre la propagation a masculo des maladies vénériennes. Annales de dermatologie et syphiligraphie, 1899.
- COMTE D'HAUSSONVILLE. L'Enfance à Paris.
- Salaires et Misères de femmes.
- HOEFFEL (Dr) (Alsace). Rôle des maisons de tolérance. C. I. B.
- HUDELO (D^r). Instruction contre les maladies vénériennes. Bull. et mém. Soc. méd. des hôpitaux de Paris, 1900, 3° S., XVII.
- HUTCHINSON. De la Circoncision comme moyen prophylactique de la syphilis. Gaz. méd. de Paris, 1856.
- JADASSOHN (Prof. de Berne). Organisation de la surveillance médicale, C. I. B.
- JEANNEL (F.). Mémoire sur la prostitution publique, 1^{re} édit. Paris, 1862; 2^e édit., 1865.
- JULIEN (D^r). Vieilles inscrites. Bull. de la Soc. internat. de prophylaxie sanit, et morale, 1901.

- Considérations sur la possibilité de ramener au bien les prostituées. Relèvement social. Suppl. spécial, 1^{er} janvier 1902.
- Les vénériennes à Saint-Lazare. J. de méd. de Paris, 1900, 2º S., XI.

KAPOSSI (Prof.) (Vienne). - Mesures générales contre la syphilis? C. I. B.

- KROMAYER (D^{*}) (de Halle-s.-Saale). Influence de la réglementation. C. I. B. — Influence des maisons de tolérance. C. I. B.
- Amélioration de la surveillance médicale et de la surveillance policière.
 C. I. B.
- LAGNEAU (G). Mémoires sur les mesures hygiéniques propres à prévenir la propagation des maladies vénériennes, 1855.

LANCEREAUX (D^c). — Traité de la syphilis. Paris, 1873.

- LASSAR (Prof.) (de Berlin). Quelle part revient, en dehors de la prostitution, aux autres modes de dissémination de la syphilis. C. I. B.
- LECOUR (C.-J.), ancien chef de la 1^{re} division à la préfecture de police, La Campagne contre la Préfecture de police, envisagée surtout au point de vue des mœurs.

- La Prostitution à Paris et à Londres, 1877.

- LEJEUNE (Jules). Des Mesures légales capables de diminuer le nombre des femmes qui cherchent dans la prostitution leurs moyens d'existence. C. I. B.
- LENOIR (D^r) (Paris). Contribution à l'étude de la morbidité par syphilis à Paris, C. I. B.

Lépée, - Traitement des maladies vénériennes. Th. de Paris, 1835, t. IX.

LE PILEUR (D^r). — Projet de loi Bérenger sur le racolage.

- Rôle des maisons de tolérance. C. I. B.

LEPPINGTON (MILE BL). - Influence de la réglementation. C. I. B.

LESSER (Prof.) (Berlin). - Prophylaxie des maladies sexuelles. Bull. Soc. internal. de prophylaxie sanil, et morale.

- Mesures générales contre la syphilis. C. I. B.

LOEWENHARDT (de Breslau). — Influence du charlatanisme sur la propagation des maladies vénériennes. C. I. B.

MAIREAU. - Syphilis et Prostituées, Th. Paris, 1884.

MALÉCOT. - De la Spermatorrhée. Th. de Paris, 1884.

MARC. - Art. Copulation. Dictionnaire des sciences médicales.

MARTIN (G.). — De la Circoncision.

MAURIAC. - Traitement de la syphilis.

MINOD (de Genève). - Mesures générales contre la syphilis. C. I. B.

 Les Prostituées mineures. Bull. internat. de prophylaxie sanit, et morale, 1901.

MIREUR (D^r). — Syphilis el Prostitution.

- Organisation de la surveillance policière. C. I. B.

MORGENSTIERNE (de Norvège). - Projet de loi sur les mesures pour combattre la contagion vénérienne et la débauche publique. C. I. B.

- MORITA-MOKICHI (Tokio). Prophylaxie de la syphilis el des maladies vénériennes au Japon.
- NEISSER (Prof.) (de Breslau). Mesures légales capables de diminuer le nombre de femmes qui cherchent dans la prostitution leurs moyens d'existence. C. I. B.

NICOLAY (Fernand). - Les Enfants mal élevés.

PARENT-DUCHATELET. - De la Prostitution dans la ville de Paris, 1837.

PAYOT (Jules). - Éducation de la volonté, 1894.

PICKTUN-YOKOMAMA. — The prophylaxis of syphilis at Singapore, Hong-Kong and in the Japonese-porto.

PINARD (Prof.). - Conservation et Amélioration de l'espèce.

PONTOPPIDAN (de Copenhague). — De l'Unité administrative de la visite et du traitement hospitalier des prostituées. C. I. B.

- La Raison de bon sens. Bull. Soc. internal. de prophylaxie.

- QUESNEL. Recherches relatives à l'influence de la continence sur l'économie animale. Th. de Paris, 1817.
- RATIER. Police médicale contre la propagation de la syphilis. Annales d'hyg. publ. et méd. légale, 1836.

RAYMOND (Paul). — La Syphilis dans l'allaitement, hygiène et prophylaxie, 1894.

RENAULT (Alex.). - Instruction contre les maladies vénériennes. Bull. el mém. Soc. méd. des hôpitaux de Paris, 1900, 3° S.

RESTIF DE LA BRETONNE, - Le Pornographe.

Reuss. – La Prostitution en France et à l'étranger, in-8°, 1887.

RÉVILLE (Marc). — La Prostitution des mineures selon la loi pénale.

RICHARD (David). — Des Rapports conjugaux. Histoire de la génération, 1894.

RICORD. — Lettres sur la syphilis, 1850.

RIVET (GUSTAVE). — La Recherche de la paternité, 1890. Préface d'Alexandre Dumas fils.

ROHDEN (VON) (Dusseldorf). - Influence de la réglementation. C. I. B.

- SAINTE-CLAIRE DEVILLE. L'Internat dans l'éducation. Revue des Cours scientifiques, 1871, 2°S., t. I.
- SANDBERG (Mme DINA). Syphilis im Russischen Dorfe. Archiv. f. Dermatologie u. Syphiligraphie, 1895, t. XXXI.

SANDOUVILLE. — Mesures administratives à prendre contre la propagation des maladies vénériennes. Ann. d'hyg. et méd. légale, 1851.

SANTOLIQUIDO (Prof.). — Ministero dell'interno inspettorato generale della sanità publica. Malattie infetive e diffusive nell'anno 1898, Roma, 1900.

SAVIOZ (Mme AVRIL DE SAINTE-CROIX). - L'OEuvre libératrice. Paris, 1901, broch. in-8°.

SAVORNIN. - Conditions de la génésie humaine. Th. de Paris, 1863.

SCHMÖLDER. - Staat und Prostitution (Verlog von H. Walther. Berlin, 1900).
SCHMÖLDER (de Hamm, Westphalie).- Amélioration de l'organisation administrative de la surveillance policière. C. I. B.

SCHREIBERG PASTEUR (Kaiserwerth-a.-Rh.), — II n'y a qu'une morale pour l'homme et pour la femme. C, I, B.

SILVA ARAUJO. – Prophylaxie publique de la syphilis. Rio de Janeiro, 1891. SOLARI. – La Syphilis au point de vue individuel et social.

Solari, - La Syphilis du point de oue individuel et social,

STERN (de Dusseldorf). - Projet de loi sur la prostitution. C. I.B.

- Shöhmberg (C.) (de Doynat). Contribution à l'étude de l'hygiène génitale publique et de la prophylaxie officielle des maladies sexuelles. C. I. B. SURBLED (D^r). — La Vie de jeune homme.
- TAYLOR (D^r CH. BELL). Observations sur les Lois sur les maladies contagieuses chez les femmes (contagious Diseases Acts [women]).

TOMMASOLI. -- Prostitution et maladies vénériennes en Italie. J. des mal. culanées et syphilitiques, Paris, 1900, 5^eS., XII.

VANTROYS (L'abbé ALEXANDRE). — Étude historique et juridique sur le consentement des parents au mariage de leurs enfants, 1889.

VERCHÈRE (D^r) . — Rôle de la prostitution dans la propagation de la syphilis et des maladies vénériennes. C. I. B.

Prostitution et Syphilis. J. de méd. de Paris, 1898, 2º S.

VICENTE (CARLOS) (de Madrid). - Hygiène de la prostitution, C. I. B.

VIGNERON (D^r). -- De la Prostitution clandestine à Nancy. Esquisse d'hygiène sociale.

VLEMINCK. — Des Mesures adoptées et réalisées en Belgique contre la propagation des affections vénériennes, Gaz. méd. de Paris, 1846.

YABÉ, TATSUSABERO (de Tokio). — Nécessité d'une surveillance sanitaire de la prostitution dans les ports. C. I. B.

WEBER. - Maladies vénériennes. Th. de Paris, 1836.

WELANDER (Prof.) (de Stockholm). — Amélioration de l'organisation administrative de la surveillance policière. C. I. B.

WOLF (prof.) (de Strasbourg). - Rôle des maisons de tolérance. C. I. B.

TABLE DES MATIÈRES

															Pag	tes	-
INTRODUCTION.	1															1	3

PREMIÈRE PARTIE

LE PÉRIL

CHAPITRE PREMIER La syphilis. Ses origines	17
CHAPITRE II La syphilis au xve siècle	26
CHAPITRE III Le péril aujourd'hui. Dangers individuels. Dangers	
héréditaires. Dangers sociaux	31
CHAPITRE IV Le danger est partout. La syphilis des campagnes.	44

DEUXIÈME PARTIE

FUNESTE IGNORANCE

Силритке ркемиек. – Nécessité de dissiper l'ignorance du public. . . 49 Силритке II. – Des moyens à employer pour dissiper l'ignorance . . 60

TROISIÈME PARTIE

MOYENS PROPHYLACTIQUES D'ORDRE MORAL

CHAPITRE PREMIER. – De la continence. Elle ne compromet ni la santé,	
ni la virilité, ni la mentalité	75
CHAPITRE II L'amour. Son évolution. Influence du milieu	90
CHAPITRE III Causes qui rendent la continence si rare chez l'homme.	101
CHAPITRE IV Aveuglement des parents qui s'opposent au mariage	
précoce. Quelques réformes. Consultation médicale	108
CHAPITRE V Influence des religions	-1°0

QUATRIÈME PARTIE

- 238 -

Wellcome Library

MOYENS PROPHYLACTIQUES D'ORDRE MÉDICAL

CHAPITRE PREMIER De la nécessité d'enseigner à tous les règles de	
l'hygiène	133
CHAPITRE II De la nécessité de procurer à tous les syphilitiques les	
soins dont ils ont besoin	141
CHAPITRE III Digression sur l'exercice illégal de la médecine. Les	
dangers du charlatanisme en matière de syphilis	151

CINQUIÈME PARTIE

MOYENS PROPHYLACTIQUES D'ORDRE ADMINISTRATIF

CHAPITRE PREMIER Rôle de la prostitution dans la transmission	
des maladies vénériennes	,
CHAPITRE II La réglementation	5
CHAPITRE III Les abolitionnistes	
CHAPITRE IV Réponse aux abolitionnistes	,
CHAPITRE V Des diverses mesures qui rallieront tous les suf-	
frages	
CHAPITRE VI Causes de la prostitution	,
CHAPITRE VII Des mesures qui deviennent indispensables du fait	
des constatations du chapitre précédent	
CHAPITRE VIII De la grande cause de la prostitution. Aux grands	
maux les grands remèdes	,
Conclusions	,
Appendice	
INDEX BIBLIOGRAPHIQUE	

19-2-02. - Tours, imp. E. Arrault et Cie.



